Quatre-vingt-treizième année. — N° 1. Le Numéro : 0,50 NF Dimanche 1er Janvier 1961.

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

# LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES


| ABONNEMENTS | LOIS ET DÉCRETS | | | Textes d'intérêt général | Documents administratifs | DÉBATS | | Documents | | Conseil économique et social |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | Assemblée nationale | Sénat | Assemblée nationale | Sénat | Avis et Rapports |
| C. C. P. : 9063.13, Paris | TROIS MOIS | SIX MOIS | UN AN | UN AN | UN AN | UN AN | UN AN | UN AN | UN AN | UN AN |
| Métropole et Outre-mer . . . . . | 18 NF | 35 NF | 65 NF | 40 NF | 9 NF | 22 NF | 16 NF | 30 NF | 30 NF | 6 NF |
| Etranger. . . . . | 27 NF | 53 NF | 100 NF | 55 NF | 12 NF | 40 NF | 24 NF | 40 NF | 40 NF | 12 NF |

L'Édition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des **DÉBATS** de l'**ASSEMBLÉE NATIONALE** et du **SÉNAT** comprennent le compte rendu intégral des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Les Éditions des **DOCUMENTS** de l'**ASSEMBLÉE NATIONALE** et du **SÉNAT** comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition du **CONSEIL ÉCONOMIQUE** et **SOCIAL** comprend les avis et rapports.

L'Édition des **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS** comprend les rapports et statistiques des administrations.

*Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.*

**DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, Paris (15e). — Tél. : FON 51-00**


*** Les textes qui, dans le sommaire, sont suivis d'un astérisque seront édités en fascicules spéciaux du format in-8° carré.**

*En vente :*

**ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES**

**Conditions de titularisation et de classement des maîtres.**

(Arrêté du 21 novembre 1960, publié au *Journal officiel* du 14 décembre 1960.)

**N° 60-300** Prix : **0,40 NF.**

**CAISSES AUTONOMES MUTUALISTES**

**Règlements types.**

(Décret n° 60-1336 du 2 novembre 1960, publié au *Journal officiel* du 15 décembre 1960.)

**N° 60-301** Prix : **0,60 NF.**

**SPECIALITES PHARMACEUTIQUES**

**agréées à l'usage des collectivités publiques.**

(Arrêtés du 28 novembre 1960, publiés au *Journal officiel* du 16 décembre 1960.)

**N° 60-303** Prix : **1,25 NF.**

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal* [C. C. P. 906-63 *Paris*] à Direction des Journaux officiels, 26, rue Desaix, Paris [15e].)

**(1 f.)**

## SOMMAIRE


### DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

**PREMIER MINISTRE**

*Décret* du 26 décembre 1960 établissant des servitudes radio-électriques autour de la station radiogoniométrique de Mininy-Tréguier (p. 3).

**MINISTERE D'ETAT CHARGE DES AFFAIRES ALGERIENNES**

*Décret* n° 60-1489 du 26 décembre 1960 prorogeant le délai prévu à l'article 16 du décret n° 59-510 du 8 avril 1959 étendant à l'Algérie les dispositions du livre IX du code de la santé publique relatif au statut général du personnel des établissements d'hospitalisation, de soins et de cure publics (p. 3).

*Décret* n° 60-1490 du 26 décembre 1960 portant application du décret n° 60-1072 du 5 octobre 1960 étendant à l'Algérie les dispositions du code de la santé publique rendant obligatoire la vaccination antituberculeuse par le B.C.G. (p. 3).

*Arrêté* portant nomination au cabinet du ministre (p. 5).

**MINISTERE DE LA JUSTICE**

*Tableaux* d'avancement et *listes* d'aptitude pour l'année 1961 (magistrature) (p. 5).

**MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES**

*Décret* portant délégation de signature (p. 8).

### MINISTERE DE L'INTERIEUR

*Décret* du 26 décembre 1960 portant dissolution du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Larians, Verchamp (Haute-Saône) et Flagey-Rigney (Doubs) (p. 9).

*Arrêtés* portant promotion, mutation, réintégration, affectation, titularisation, reconstitution de carrière, mise et maintien en congé de longue durée, admission à la retraite, conférant l'honorariat, rapportant les dispositions d'un précédent arrêté et rectificatif (sûreté nationale) (p. 9).

### MINISTERE DES ARMEES

*Décret* n° 60-1491 du 26 décembre 1960 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 59-1482 du 22 décembre 1959 en ce qui concerne les limites d'âge des militaires non officiers de l'armée de terre (p. 10).

*Décret* n° 60-1492 du 26 décembre 1960 fixant la durée des services à accomplir par les sous-officiers de l'armée de terre avant de pouvoir demander le bénéfice de la limite d'âge supérieure (p. 11).

*Décret* n° 60-1493 du 26 décembre 1960 fixant les emplois dans lesquels les sous-officiers des armes de l'armée de terre peuvent être admis à servir jusqu'à la limite d'âge supérieure (p. 11).

*Décret* n° 60-1494 du 26 décembre 1960 fixant l'âge jusqu'auquel les militaires non officiers de l'armée de terre servant sous un régime comportant une limite de durée des services peuvent être autorisés à servir au-delà de cette limite (p. 12).

*Décret* n° 60-1495 du 26 décembre 1960 relatif à l'avancement de certaines catégories d'hommes de troupe du service du matériel de l'armée de terre (p. 12).

*Décrets* du 27 décembre 1960 portant concession de la médaille militaire (p. 12).

*Décret* modifiant un précédent décret portant délégation de signature (p. 14).

*Décret* portant promotions (armée de l'air. - réserve) (rectificatif) (p. 15).

*Arrêté* du 8 décembre 1960 déclarant d'utilité publique l'acquisition d'un terrain situé à Avranches (Manche) (p. 15).

*Arrêtés* du 19 décembre 1960 relatifs à des régies d'avances (p. 15).

*Tableau* d'avancement pour 1961 (troupes d'outre-mer, active) (p. 15).

### MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

*Décret* n° 60-1496 du 26 décembre 1960 concernant les opérations de bourse et de gestion afférentes aux rentes sur l'Etat et à certaines autres valeurs mobilières effectuées par l'intermédiaire des comptables directs du Trésor (p. 32).

*Décrets* n°s 60-1497 et 60-1498 du 30 décembre 1960 portant virement de crédits (p. 32).

*Arrêté* du 14 décembre 1960 portant affectation au secrétariat d'Etat aux finances (direction générale des impôts) du bâtiment C de la manutention militaire, à Angoulême (Charente) (p. 33).

*Arrêté* du 28 décembre 1960 portant fixation de la valeur du point de retraite complémentaire des assurances sociales institué par le décret n° 51-1445 du 12 décembre 1951 (p. 33).

*Arrêté* du 28 décembre 1960 portant fixation du salaire de référence et de la valeur du point de retraite dans le régime complémentaire de retraites des assurances sociales institué par le décret n° 51-1445 du 12 décembre 1951 (p. 34).

*Arrêtés* portant promotions, détachements et mise en disponibilité:

Administration centrale des finances (p. 34).

Direction générale des impôts (p. 34).

Douanes et droits indirects (p. 34).

Institut national de la statistique et des études économiques (p. 34).

Services extérieurs du Trésor (p. 34).

### MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

*Arrêté* du 16 décembre 1960 relatif au concours d'admission dans les centres régionaux d'éducation physique et sportive et les sections préparant à la première partie du professorat d'éducation physique (p. 34).

*Liste* d'aptitude à l'enseignement supérieur (facultés des sciences) (p. 35).

*Liste* des élèves de l'école nationale supérieure d'électrotechnique, d'hydraulique et de radio-électricité de Grenoble ayant obtenu le diplôme d'ingénieur (promotion 1960) (p. 38).

*Liste* des élèves de l'école d'électricité industrielle de Paris ayant obtenu le diplôme d'ingénieur électricien (p. 38).

*Liste* d'admission à l'école nationale supérieure d'électrochimie et d'électrométallurgie de Grenoble (session 1960) (p. 38).

### MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

*Arrêté* du 20 décembre 1960 modifiant l'arrêté du 21 avril 1960 fixant les pouvoirs des directeurs et chefs des services techniques centraux et des services extérieurs de l'aviation civile en matière de marchés (p. 39).

*Arrêté* du 20 décembre 1960 modifiant l'arrêté du 21 avril 1960 portant délégation de pouvoirs aux directeurs et chefs des services extérieurs de l'aviation civile (p. 39).

*Arrêtés* portant inscription à un tableau d'avancement, nominations, détachements et admissions à la retraite (aviation civile et ponts et chaussées) (p. 39).

### MINISTERE DE L'INDUSTRIE

*Arrêté* portant agrément d'un organisme pour la visite des générateurs de vapeur ou d'eau chaude (p. 9).

### MINISTERE DE L'AGRICULTURE

*Décret* du 26 décembre 1960 interdisant la culture des hybrides dans les vignobles de certaines appellations contrôlées de la Gironde (p. 39).

*Décrets* du 26 décembre 1960 concernant les appellations contrôlées « Bourgogne » et « Muscat de Rivesaltes » (p. 40).

*Décret* du 26 décembre 1960 autorisant la chambre départementale d'agriculture de la Vienne à contracter un emprunt (p. 40).

*Décret* n° 60-1499 du 30 décembre 1960 modifiant et complétant le décret n° 59-632 du 16 mai 1959 relatif à l'organisation du marché du vin (p. 41).

*Décret* n° 60-1500 du 30 décembre 1960 portant application pour la campagne 1960-1961 des dispositions des articles 5 et 15 du décret n° 59-632 du 16 mai 1959 relatif à l'organisation du marché du vin (p. 41).

*Décret* n° 60-1501 du 30 décembre 1960 relatif aux transferts de compensation sur les vins hors quantum (p. 41).

*Arrêté* du 30 décembre 1960 portant organisation du stockage des vins du hors-quantum (p. 42).

*Arrêté* du 12 décembre 1960 modifiant l'arrêté du 3 août 1960 instituant un comité consultatif des foyers ruraux (p. 43).

*Arrêtés* des 17 et 21 décembre 1960 relatifs à des régies d'avances (p. 43).

*Arrêté* portant nomination des membres du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées (p. 43).

*Arrêtés* portant inscriptions sur une liste d'aptitude, promotions, nominations, titularisations, réintégrations, affectations, détachements, attribution de rappels pour services militaires, mise en congé spécial et admission à la retraite:

Administration générale (p. 45).

Administration centrale (p. 46).

Eaux et forêts (p. 46).

Office national interprofessionnel des céréales (p. 46).

Régisseurs de recettes (p. 46).

Services agricoles (p. 47).

Service de la répression des fraudes (p. 47).

*Liste* d'admission aux concours pour le recrutement d'attachés et d'inspecteurs de 2e classe stagiaires à l'office national interprofessionnel des céréales (p. 47).

### MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

*Décret* n° 60-1502 du 26 décembre 1960 portant statut des établissements recevant des malades atteints de lèpre (p. 47).

*Décret* du 27 décembre 1960 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 48).

*Arrêté* modifiant les dispositions d'un précédent arrêté portant nominations (commission pour le remboursement des médicaments aux assurés sociaux) (p. 49).

*Arrêté* modifiant les dispositions d'un précédent arrêté relatif à la composition de la commission centrale d'aide sociale (p. 49).

*Arrêté* portant agrément en qualité de vice-présidents de la Croix-Rouge française (p. 49).

**Naturalisations et reintégrations** (p. 49).

## AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

**Ministère des finances et des affaires économiques.**

*Statistiques* du commerce extérieur de la France (novembre 1960) (*à suivre*) (p. 59)

**Ministère de l'industrie.**

*Avis* de concours pour l'emploi de sténodactylographie (p. 58).

**Ministère de la sante publique et de la population.**

*Avis* de concours pour le recrutement d'économes d'hôpitaux-hospices (Saint-Lô et Valognes [Manche]) (p. 58).

*Avis* de concours pour le recrutement d'un économe au centre hospitalier de Lens (Pas-de-Calais) (p. 58).

*Avis* de vacance d'un poste d'adjoint des cadres hospitaliers (comptable) à l'hôpital psychiatrique de Prémontré (Aisne) (p. 58).

*Avis* de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Commercy (Meuse) (p. 58).

*Avis* de vacance de postes d'adjoint des cadres hospitaliers (rédacteurs) à l'hôpital-hospice de Calais (Pas-de-Calais) (p. 58).

**Annonces** (p 62)

# DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

## PREMIER MINISTRE

**Décret du 26 décembre 1960 établissant des servitudes radioélectriques autour de la station radiogoniométrique de Minihy-Tréguier.**

Le Premier ministre,

Vu le code des P. T. T., articles L. 97 à 105 et R. 2, R. 3, R. 5 établissant des servitudes dans l'intérêt des transmissions radioélectriques ;

Vu l'avis du comité technique de l'électricité du 20 janvier 1960 ;

Vu l'accord du ministre de l'agriculture en date du 10 septembre 1960 ;

Vu l'accord du ministre de l'industrie du 6 juillet 1960 ;

Vu l'avis du comité de coordination des télécommunications n° 607 du 19 septembre 1960,

Décrète :

Art. 1er. — Est approuvé le plan joint, fixant les limites des zones de dégagement instituées autour de la station radiogoniométrique de Minihy-Tréguier (département des Côtes-du-Nord).

Art. 2. — La partie la plus haute des obtacles ne peut excéder, à partir des limites de la station, au niveau des bases d'antennes, dans la zone primaire : la projection de l'angle de 1° pour les ouvrages non métalliques, ainsi que l'interdiction de tout ouvrage métallique ; dans la zone secondaire : la projection de l'angle de 2° pour les ouvrages non métalliques et 1° pour les ouvrages métalliques.

Art. 3. — Le ministre de la construction est chargé, pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 1960.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

*Le ministre de la construction,*

PIERRE SUDREAU.

## MINISTERE D'ETAT CHARGE DES AFFAIRES ALGERIENNES

**Décret n° 60-1489 du 26 décembre 1960 prorogeant le délai prévu à l'article 16 du décret n° 59-510 du 8 avril 1959 étendant à l'Algérie les dispositions du livre IX du code de la santé publique relatif au statut général du personnel des établissements d'hospitalisation, de soins et de cure publics.**

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population, du ministre de l'intérieur, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre d'Etat chargé des affaires algériennes,

Vu le décret n° 57-1090 du 3 octobre 1957 relatif aux hôpitaux et hospices publics d'Algérie ;

Vu le décret n° 57-1097 du 3 octobre 1957 relatif au régime des hôpitaux psychiatriques constitués en établissements publics ;

Vu le livre IX du code de la santé publique ;

Vu le décret n° 59-510 du 8 avril 1959 étendant à l'Algérie les dispositions du livre IX du code de la santé publique relatif au statut général du personnel des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics,

Décrète :

Art. 1er. — Un nouveau délai d'un an, à compter de la date de publication du présent décret, est accordé aux administrations hospitalières pour l'application des mesures transitoires de titularisation prévues à l'article 16 du décret n° 59-510 du 8 avril 1959 en faveur des personnels auxiliaires en fonctions, à la date du 10 avril 1959, dans un emploi de début permanent à temps complet dans les établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics d'Algérie.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population, le ministre de l'intérieur, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes, le secrétaire d'Etat aux finances et le délégué général en Algérie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au Recueil des actes administratifs de la délégation générale en Algérie.

Fait à Paris, le 26 décembre 1960.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

*Le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes,*

LOUIS JOXE.

*Le ministre de l'intérieur,*

PIERRE CHATENET.

*Le ministre des finances et des affaires économiques,*

WILFRID BAUMGARTNER.

*Le ministre de la santé publique et de la population,*

BERNARD CHENOT.

*Le secrétaire d'Etat aux finances,*

VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

**Décret n° 60-1490 du 26 décembre 1960 portant application du décret n° 60-1072 du 5 octobre 1960 étendant à l'Algérie les dispositions du code de la santé publique rendant obligatoire la vaccination antituberculeuse par le B. C. G.**

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre d'Etat chargé des affaires algériennes et du ministre de la santé publique et de la population,

Vu le décret n° 60-1072 du 5 octobre 1960 étendant à l'Algérie les articles L. 215 à L. 218 inclus du code de la santé publique ;

Vu l'avis conforme de l'académie nationale de médecine et du conseil permanent d'hygiène sociale (commission de la tuberculose) ;

Le conseil d'Etat (section sociale) entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les personnes visées à l'article 2 du décret n° 60-1072 du 5 octobre 1960 ne seront soumises à la vaccination obligatoire par le B. C. G. que si elles présentent des réactions

tuberculiniques négatives. Toutefois, les nouveau-nés pourront être vaccinés sans recherche préalable de la sensibilité à la tuberculine.

Art. 2. — On entend par réaction tuberculinique négative l'absence de réaction de la peau à l'introduction de la tuberculine.

Art. 3. — On entend par réaction tuberculinique positive celle qui se manifeste par des phénomènes temporaires de congestion et d'infiltration dermo-épidermique au point d'introduction de la tuberculine.

Art. 4. — Les épreuves nécessaires à l'appréciation des réactions tuberculiniques ainsi que les garanties que doivent présenter les produits utilisés seront déterminées par un arrêté du ministre de la santé publique et de la population, pris sur avis conforme de l'académie nationale de médecine et de la commission de la tuberculine du conseil permanent d'hygiène sociale.

Art. 5. — Pourra être appliquée toute méthode de vaccination reconnue par l'académie nationale de médecine susceptible de provoquer dans un délai inférieur à trois mois l'apparition de réactions tuberculiniques positives chez 90 p. 100 au moins des sujets qui présentaient, antérieurement à l'application de ladite méthode, des réactions tuberculiniques négatives.

Les modalités d'exécution de chacune des méthodes de vaccination répondant aux conditions indiquées à l'alinéa précédent sont déterminées par l'arrêté prévu à l'article 4 ci-dessus.

Art. 6. — La vaccination obligatoire ne peut être différée que pour les sujets présentant une des contre-indications médicales temporaires énumérées dans un arrêté du ministre de la santé publique et de la population, pris sur avis conforme de l'académie nationale de médecine, de la commission de la tuberculose du conseil permanent d'hygiène sociale et comprenant notamment les contre-indications suivantes :

1° Les sujets, quel que soit leur âge, atteints ou convalescents d'une maladie aiguë ou atteints d'une dermatose étendue ;

2° Les enfants de moins d'un an dont l'état de déficience physique est évident ;

3° Les prématurés, tant que l'enfant n'a pas atteint le poids de 4 kg.

Si le directeur départemental de la santé se trouve en désaccord avec le médecin qui doit effectuer la vaccination à propos des contre-indications énumérées dans l'arrêté susvisé, ou si ce médecin fait état d'une contre-indication non prévue, il sera fait appel à l'arbitrage du médecin consultant régional de phtisiologie ou du médecin consultant régional de pédiatrie, ou d'un médecin désigné par l'un de ces médecins consultants régionaux.

Sauf circonstances particulières, un délai d'un mois doit être observé entre la vaccination par le B. C. G. et une autre vaccination de quelque nature qu'elle soit.

Art. 7. — La vaccination par le B. C. G. comporte :

1° La recherche préalable des réactions tuberculiniques chez les sujets qui devront être vaccinés ;

2° La vaccination proprement dite, c'est-à-dire l'introduction du vaccin dans l'organisme ;

3° Le contrôle de la vaccination par la recherche des réactions tuberculiniques chez les sujets vaccinés ;

4° Eventuellement et dans les conditions indiquées à l'article 9 ci-dessous, la séparation prophylactique des sujets avant et après vaccination du milieu contagieux où ils vivent.

Art. 8. — Lorsque le sujet vit dans un milieu apparemment sain, il sera procédé à la vaccination à condition que les réactions tuberculiniques effectuées conformément aux dispositions de l'arrêté prévu à l'article 4 ci-dessus soient négatives, la dernière de ces épreuves ne devant pas être antérieure de plus de quinze jours au maximum à la date de la vaccination.

Art. 9. — Les sujets soumis à la vaccination obligatoire conformément aux dispositions du décret n° 60-1072 du 5 octobre 1960 et qui vivent dans un milieu comportant un risque de contamination devront, avant la vaccination, être mis autant que possible à l'abri de la contagion pendant une durée de deux mois.

Cette mesure peut notamment être réalisée au gré de la famille soit par l'éloignement du sujet contagieux, soit par l'envoi dans un milieu sain, familial ou autre, soit par le placement de l'enfant dans un établissement répondant aux conditions fixées par le délégué général en Algérie.

Au terme de cette période de séparation, les réactions tuberculiniques des sujets visés au présent article seront de nouveau vérifiées. Il ne sera procédé à la vaccination que si ces réactions sont toujours négatives.

Après vaccination, les sujets visés au présent article ne pourront reprendre contact avec le milieu comportant un risque de contamination que lorsque leurs réactions tuberculiniques seront devenues positives ou, à défaut, lorsqu'ils auront satisfait aux conditions imposées par le décret n° 60-1072 du 5 octobre 1960 conformément aux dispositions de l'article 15 ci-dessous.

Art. 10. — Est considéré comme ayant été vacciné avec succès tout sujet dont les réactions de contrôle recherchées dans les conditions ci-après sont devenues positives.

Art. 11. — A partir du troisième mois suivant la vaccination, les résultats pourront être contrôlés par la recherche des réactions allergiques.

Art. 12. — Lorsqu'avant l'expiration du délai de trois mois mentionné à l'article précédent, il y a intérêt à constater le résultat de la vaccination, le contrôle peut être effectué dès la troisième semaine suivant l'inoculation. Dans ce cas, et si les réactions de contrôle sont négatives, ces opérations seront répétées jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois après la vaccination.

Lorsqu'à l'expiration de ce délai, les réactions du test de contrôle sont négatives, une nouvelle vaccination est effectuée immédiatement.

Art. 13. — Chez les sujets vaccinés conformément aux dispositions qui précèdent, la recherche des réactions allergiques de contrôle est effectuée pour la première fois, autant que possible deux ans après la première ou la deuxième vaccination selon le cas, et ensuite tous les quatre ans, jusqu'à ce qu'ils cessent d'être soumis à la vaccination obligatoire.

Après chaque contrôle, tous les sujets dont les réactions sont négatives seront revaccinés.

Art. 14. — Les sujets soumis à la vaccination obligatoire en vertu des dispositions du décret n° 60-1072 du 5 octobre 1960 et qui seront vaccinés en dehors d'un centre organisé par le délégué général en Algérie ou les personnes qui en sont responsables doivent fournir au délégué général en Algérie (direction générale de l'action sociale) un certificat délivré par le médecin ayant pratiqué la vaccination, établi selon un modèle fixé par le délégué général en Algérie.

Une fiche établie à l'aide de ce certificat est conservée dans le fichier du centre de vaccination de l'intéressé.

Art. 15. — Tout sujet ayant subi à trois mois d'intervalle deux vaccinations sans virage des réactions de contrôle sera considéré comme ayant satisfait aux obligations imposées par le décret n° 60-1072 du 5 octobre 1960.

Si les revaccinations ultérieures prévues à l'article 13 ci-dessus ne sont pas suivies elles-mêmes du virage des réactions allergiques, le sujet sera également considéré comme ayant satisfait aux obligations du décret n° 60-1072 du 5 octobre 1960.

Toutefois, dans le cas où ces revaccinations ne sont pas effectuées dans un centre organisé par le délégué général en Algérie, le bénéfice de cette présomption ne sera accordé que si le sujet ou la personne qui en est responsable adresse au délégué général en Algérie (direction générale de l'action sociale) un rapport circonstancié du médecin qui aura procédé à la vaccination, rapport dans lequel seront indiquées notamment, d'une manière précise, les modalités de la vaccination et de la recherche des réactions allergiques avant et après la vaccination.

Art. 16. — Les centres de vaccination organisés par le délégué général en Algérie sont ouverts aux sujets non soumis à la vaccination obligatoire dans les mêmes conditions qu'à ceux visés à l'article 2 du décret n° 60-1072 du 5 octobre 1960.

Art. 17. — Des arrêtés du délégué général en Algérie fixeront, le cas échéant, les modalités d'application du présent décret.

Art. 18. — Le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes, le ministre de la santé publique et de la population et le délégué général en Algérie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au Recueil des actes administratifs de la délégation générale en Algérie.

Fait à Paris, le 26 décembre 1960.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

*Le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes,*

LOUIS JOXE.

*Le ministre de la santé publique et de la population,*

BERNARD CHENOT.

**Cabinet du ministre.**

Le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes,

Vu le décret n° 48-1223 du 28 juillet 1948 modifié par le décret du 21 août 1957 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels ;

Vu le décret du 22 novembre 1960 relatif à la composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 60-1275 du 3 décembre 1960 relatif aux attributions du ministre d'Etat chargé des affaires algériennes,

Arrête :

Art. 1er. — Est nommé au cabinet du ministre d'Etat chargé des affaires algériennes :

*Conseiller technique.*

M. Lenoir, sous-préfet.

Art. 2. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 15 décembre 1960 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 décembre 1960.

*Le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes,*
LOUIS JOXE.

## MINISTERE DE LA JUSTICE

**Tableaux d'avancement et listes d'aptitude pour l'année 1961 (magistrature).**

TABLEAU D'AVANCEMENT DES MAGISTRATS DES COURS ET TRIBUNAUX

(Année 1961.)

MM.

Abadie, procureur de la République (Bône).
Albou, conseiller (Alger).
Allier, conseiller (Alger).
Andrieux, substitut au service de documentation et d'études de la cour de cassation.
Aubouin, substitut chargé du secrétariat général de la première présidence de la cour d'appel de Paris.
Aymé, juge au tribunal de la Seine.
Baley, conseiller (Rennes).
Barbare, président (Senlis).
Bardin, conseiller (Limoges).
Barre-Morin, conseiller (Bordeaux).
Batard, vice-président (Nantes, à la suite) (détaché).
Batigne, juge d'instruction au tribunal de la Seine.
Baudot, conseiller (Bourges).
Bayssière, conseiller (Bordeaux, à la suite) (détaché).
Bedicam, substitut au tribunal de la Seine.
Benetti, conseiller (Oran).
Benoit, conseiller (Fort-de-France).
Bernard, substitut général (Montpellier).
Billois, conseiller (Rouen).
Biragnet, procureur de la République (Mont-de-Marsan).
Blachier, conseiller (Alger).
Boitel, conseiller (Caen).
Borgey, procureur de la République (Roanne).
Borricand, conseiller (Aix).
Boulay, juge au tribunal de la Seine.
Bourthoumieux, juge au tribunal de la Seine.
Bracquemond, président (Orléans).
Braunschweig, juge d'instruction au tribunal de la Seine.
Briqueler, président (Montbéliard).
Bucher, conseiller (Rouen).
Buffandeau, conseiller (Agen).
Burgues, juge des enfants au tribunal de la Seine.
Buthiau, substitut au tribunal de la Seine.
Cadé, juge d'instruction au tribunal de la Seine.
Callaud, procureur de la République (Sens).
Casteran, substitut général (Douai).
Champeval, conseiller (Alger).
Chazelle, juge au tribunal de la Seine.
Chenier, procureur de la République (Périgueux, à la suite) (délégué au ministère de la justice).
Clergue, procureur de la République (Moulins).
Combas, conseiller (Lyon).
Combes, président (Béziers).
Combescure, procureur de la République (Châlons-sur-Marne).
Comiti, substitut au tribunal de la Seine.
Corbiere, juge au tribunal de la Seine.
Corlin, procureur de la République (Thonon).
Cossa, juge au tribunal de la Seine.
Cosson, substitut au tribunal de la Seine.
Dauvergne, juge d'instruction au tribunal de la Seine.
Decroux, conseiller de cour d'appel (détaché).
Delpech-Domenac, conseiller (Lyon).
Deltour de Chazelle, juge du tribunal de la Seine.
Desforges, juge au tribunal de la Seine.
Desprez, conseiller (Orléans).
Digeon, procureur de la République (Bougie).
Dorlhac, conseiller (Alger).
Duc, procureur de la République (Meaux).
Ducasse, procureur de la République (Montauban).
Ducos de La Haille, juge au tribunal de la Seine.
Duquet, substitut au service de documentation et d'études de la cour de cassation.
Dussert, substitut au tribunal de la Seine.
Epron, procureur de la République (Gap).
Fatou (Olivier), substitut au tribunal de la Seine.
Fatou (Raymond), conseiller (Aix).
Favre, vice-président (Toulouse).
Féger, vice-président (Mulhouse).
Ferraci, conseiller (Alger).
Fortoul, procureur de la République (Avignon).
Gardelle, juge au tribunal de la Seine.
Gaudefroy-Demonbynes, juge au tribunal de la Seine.
Gautheron, procureur de la République (Nevers).
Gervais, conseiller (Toulouse).
Ghozland, juge au tribunal de la Seine.
Giafferi, substitut au tribunal de la Seine (détaché).
Gillard, juge d'instruction au tribunal de la Seine.
Graziani, président (Bastia).
Guérin (Henri), substitut au tribunal de la Seine.
Guérin (Pierre), président (Poitiers).
Guichard, vice-président (Oran).
Guillot, substitut au tribunal de la Seine.
Gulphe, substitut au tribunal de la Seine.
Guthmann, juge au tribunal de la Seine.
Mlle Haller, juge au tribunal de la Seine.
Herzog, substitut au tribunal de la Seine.
Jacobsen, procureur de la République (Vannes).
Jaubert, président (Roanne).
Klein, vice-président (Mulhouse).
Kornprobst, vice-président (Nice).
Laboulbene, procureur de la République (Senlis).
Langlois (Lucien), substitut au tribunal de la Seine.
Lauriol, conseiller (Oran).
Lautecaze, vice-président (Toulouse).
Laval, procureur de la République (Tulle, à la suite).
Layneveze, conseiller (Aix).
Leblanc, vice-président (Lille).
Leboulanger, juge au tribunal de la Seine
Lebreton, juge au tribunal de la Seine.
Lecourt, juge au tribunal de la Seine.
Ledoux, substitut chargé du secrétariat général du parquet du tribunal de la Seine.
Legorju, juge au tribunal de la Seine.
Lemasson, vice-président (Nancy).
Lenys, conseiller (Douai).
Léridon, conseiller (Rennes).
Lévy, vice-président (Pontoise).
Liotard, vice-président (Lyon).
Loisel, procureur de la République (détaché).
Lombard, procureur de la République (Niort).
Longobardi, substitut général (Alger).
Lucas, conseiller de cour d'appel (détaché).
Magnin, juge d'instruction au tribunal de la Seine.
Malingre, procureur de la République (Montluçon).
Maltrou, conseiller (Angers, à la suite).
Marion, président (Valence, à la suite).
Martin, substitut au tribunal de la Seine.
Mattéi (Jean), conseiller (Bastia).
Maurel (Paul), juge au tribunal de la Seine.
Mazarin, conseiller (Colmar).
Mazel, juge d'instruction au tribunal de la Seine.
Mazoyer, procureur de la République (Montpellier).
Monegier du Sorbier, juge au tribunal de la Seine.
Monnet, conseiller (Alger).
Mons, conseiller (Caen, à la suite) (détaché).
Monzein, juge d'instruction au tribunal de la Seine.
Morichere, substitut général (Oran).
Mouchan, avocat général (Alger) (ancien 6e degré).
Nicolet, substitut au tribunal de la Seine.
Noirot, vice-président (Lille).
Nores, substitut au tribunal de la Seine.
Oddou, substitut général (Aix).
Parguez, substitut au tribunal de la Seine.
Pasturel, procureur de la République adjoint (Pontoise).
Pelt, conseiller (Nancy).
Pérez, juge d'instruction au tribunal de la Seine.
Perret, conseiller (Aix, à la suite).
Perrot, conseiller (Caen).
Perrot, juge d'instruction au tribunal de la Seine.
Person, conseiller (Alger).
Pigny, procureur de la République (Annecy).
Pineau, vice-président (Alger).
Pitti-Ferrandi, juge d'instruction au tribunal de la Seine.
Plantié-Cazejus, président (Narbonne).
Poirot, procureur de la République adjoint (Versailles).
Poncelet, conseiller (Colmar, chambre de Metz).
Ponseel, juge d'instruction au tribunal de la Seine.
Pouilhes, vice-président (Toulouse).
Poumarede, procureur de la République adjoint (Toulouse).
Prat, juge au tribunal de la Seine.
Priou, vice-président (Versailles).
Pucheus, substitut au tribunal de la Seine.
Queylard, procureur de la République (Clermont-Ferrand, à la suite).
Rémy, conseiller (Douai).
Renaud, conseiller (Besançon).
Reynaud, juge d'instruction au tribunal de la Seine.
Robert, substitut général (Aix).
Roche, vice-président (Alger).
Ropers, juge au tribunal de la Seine.

Rouanet de Vigne-Lavit, juge au tribunal de la Seine.
Sacotte, juge d'instruction au tribunal de la Seine.
Saget, conseiller (Douai).
Schoepfer, vice-président (Strasbourg).
Schulz, conseiller (Nancy, à la suite).
Schwob, substitut au service de documentation et d'études de la cour de cassation.
Séguy, juge d'instruction au tribunal de la Seine.
Simart, juge au tribunal de la Seine.
Simon, procureur de la République (Fontainebleau).
De Solliers, vice-président (Alger).
Soulet, juge d'instruction au tribunal de la Seine.
Soulignac, conseiller (Riom, à la suite).
Souty, conseiller (Orléans).
Stambach, substitut au tribunal de la Seine.
Tallet, procureur de la République adjoint (Marseille).
Teboul, vice-président (Oran).
Teuliere, président (Batna).
Thierry, président (Amiens).
Thomas, substitut général (Lyon).
Tréglos, substitut au tribunal de la Seine.
D'Uhalt, conseiller (Bordeaux).
Ungerer, vice-président (Strasbourg).
Vassogne, juge au tribunal de la Seine.
Venturini, juge au tribunal de la Seine.
Verrier, juge au tribunal de la Seine.
Viot, juge d'instruction au tribunal de la Seine.
Wagner, juge au tribunal de la Seine.

Fait à Paris, le 22 décembre 1960.

*Le Président de la République,*
C. DE GAULLE.

---

TABLEAU D'AVANCEMENT DES SUBSTITUTS A L'ADMINISTRATION CENTRALE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

(Année 1961.)

MM.

| | | |
|---|---|---|
| Amathieu. | Géraud. | Mouthon. |
| Bergeret. | Gigault de Crisenoy | Pons. |
| Coucoureux. | Joseph. | Rocca. |

Fait à Paris, le 22 décembre 1960.

*Le Président de la République,*
C. DE GAULLE.

---

LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DU DEUXIÈME GROUPE DU DEUXIÈME GRADE (MAGISTRATS DES COURS ET TRIBUNAUX)

Sont déjà inscrits :

MM.

Abiven, substitut (Saint-Brieuc).
Abric, substitut (Marseille
Alberti, juge (Marseille).
Aldebert, substitut (Aix).
Almairac, juge des enfants (Marseille).
Anthon, juge d'instruction (Mulhouse).
Mme Aube, épouse Moyret, juge (en disponibilité).
Aubin, juge de l'applicaiton des peines (Grenoble).
Aymeric, substitut (Toulouse).
Balauge, juge d'instruction (Pau).
Baldit, vice-président (Châteauroux) (ancien quatrième grade).
Bancal, juge (Fort-de-France, à la suite) (détaché).
Barat, juge des enfants (Melun).
Barbat, substitut (détaché).
Bardouillet, juge (Pontoise).
Baron-Larcanger, juge (Rouen).
Bayle, juge d'instruction (Tours).
Belgome, juge des enfants (Basse-Terre).
Belin-Milleron, juge (Lille).
Benchimol, juge (Oran).
Bequet, juge d'instruction (Saint-Etienne).
Beral, substitut (Béziers).
Berard (Jean), juge d'instruction (Alger).
Berard (Jean-Vital), vice-président (Grasse) (ancien quatrième grade).
Beraud, juge (Marseille).
Berger, juge des enfants (Aurillac).
Bernard (Camille), juge (Corbeil).
Bernard (Jean), substitut (Tours, à la suite) (délégué au ministère de la justice).
Beteille, substitut au service de documentation et d'études de la cour de cassation.
Beurdeley, juge (Bordeaux).
Bezio, substitut (Castres).
Bigeon, substitut au service de documentation et d'études de la cour de cassation.
Billy, juge (Clermont-Ferrand).
Birot, juge (Marseille).
Blot, juge des enfants (Saint-Denis).
Boizard, substitut (Versailles).
Bolloch, juge d'instruction (Guingamp).
Bonnal, juge (Marseille).
De Bonnefoy des Aulnais, substitut (Annecy).
Bonniol, vice-président (Valence) (ancien quatrième grade).
Bordure, juge des enfants (Tlemcen).
Borye, juge de l'application des peines (Pau).
Bourgeois, juge d'instruction (Annecy).
Boyer, substitut (Nîmes, à la suite) (détaché).
Bray, juge (Grenoble).
Breffa, juge (détaché).
Bribet, juge d'instruction (Bergerac).
Brickert, juge d'instruction (Saverne).
Brogly, juge d'instruction (Troyes).
Brunet, juge (Lyon).
Brunhes, juge (Lyon).
Brunschvicg, juge des enfants (Coutances).
Bruyas, juge (Lyon).
Buhot, juge (Evreux).
Burger, juge d'instance (Colmar).
Buthaud, juge d'instruction (Clermont-Ferrand).
Cabanac, juge (en congé de longue durée).
Caillier, juge des enfants (Annecy).
Caralp, juge d'instruction (Carpentras).
Castets, juge d'instruction (Oran).
Cathelineau, substitut (Orléans).
Causse (Charles), juge d'instruction (Saint-Etienne).
Chabrand, substitut détaché au ministère de la justice.
Mme Chaillot, épouse Nikolitch, substitut (Pontoise).
Chanaron, substitut (Lyon).
Chapus (André), juge (Lyon).
Chapus (Jean), juge des enfants (Tizi-Ouzou).
Charpentier, substitut (Oran).
Chautard, juge des enfants (Lyon).
Chevalier, substitut (le Mans).
Clermont, juge d'instruction (Grenoble).
Cosson, juge de l'application des peines (Mulhouse).
Courmontagne, juge d'instruction (Alger).
Cozette, juge des enfants (Lyon, à la suite).
Crehange, juge des enfants (Bône).
Crespin, juge des enfants (Lorient).
Cristiani, substitut (Saint-Etienne, à la suite) (détaché).
Cristophe, substitut (Bordeaux).
Danton, juge d'instruction (Angoulême).
Dardel, substitut (Rouen).
Davia, juge (Laon).
David, juge d'instruction (Reims).
Debre, substitut (Strasbourg).
Deleuze, juge d'instruction (Chambéry).
Delmas-Goyon, juge d'instruction (Marseille).
Desplan, substitut (Alès, à la suite).
Deudon, juge (détaché).
Deveze, juge (Toulouse).
Devouassoud, juge d'instruction (Argentan).
Dhers, substitut (Toulouse).
Didier juge (Fontainebleau).
Dubien, juge (Riom).
Ducasse, juge des enfants (Périgueux).
Duche, juge des enfants (Bayonne).
Dumas, juge d'instruction (Avignon).
Dumontet, substitut (Avesnes).
Dupin de Beyssat, juge d'instruction (Belfort).
Dupuy, juge des enfants (Saint-Brieuc).
Dussolin, juge (Nice).
Ebert, juge (Strasbourg).
Ecoutin, substitut détaché au ministère de la justice.
Eichelmann, juge (Grenoble).
Ellie, substitut (Bordeaux).
Escouboue, juge (Bordeaux).
Espitalier, juge des enfants (Perpignan).
Esquilat, juge d'instruction (Saint-Gaudens).
Estrangin, substitut (Chaumont).
Fabre (Jean), substitut (Bayonne).
Fabre (Pierre), juge d'instruction (Carcassonne).
Fabre (Roger), substitut (Avignon).
Fabre de Morlhon, juge des enfants (Montpellier).
Feyt, juge (Nice).
Ficatier, juge des enfants (Auxerre).
Figeac, juge d'instruction (Amiens, à la suite) (détaché).
Fischer (Hubert), juge d'instance (Forbach).
Fischer (Joseph), juge des enfants (Sarreguemines).
Foucher, substitut (Angers).
Fourcade (Guy), juge des enfants (Chambéry).
Fourcade (Jean), substitut (Limoges).
Fourestie, juge d'instruction (Bordeaux).
Fournier, juge (Oran).
Franceschi, juge d'instance (Paris [16e]).
Freminet, substitut (Mulhouse).
Fremont, juge (Laon).
Frouin, substitut détaché (Seine, à la suite).
Gaillard, substitut (Clermont-Ferrand).
Gaillot, juge (Versailles).
Galateau, juge des enfants (Guéret).
Garnier, substitut (Dijon).
Gaston, juge d'instruction (Poitiers).
Gaury, substitut au service de documentation et d'études de la cour de cassation.
Gayan, juge des enfants (Pau).
Genicon, juge (Rennes).
George, juge (Nancy).
Geraud, juge (Marseille).
Gibert, juge (Angers).
Gien, substitut (Dijon).
Gilbert, juge de l'application des peines (Albi).
Gillet, juge (Bordeaux).
Giovansily, juge (Versailles).
Gouguenheim, substitut détaché au ministère de la justice.
Goulesque, substitut (Versailles).
Grenier, juge d'instruction (Alès).
Grimaud, vice-président (Orléans) (ancien quatrième grade).
Gros, substitut (Bône).
Guay, substitut (Dieppe).
Gueganic, substitut (Tours).
Guillery, substitut (Boulogne-sur-Mer, à la suite) (délégué au ministère de la justice).
Hardoyal, juge (Lyon).
Hardy (Etienne), juge d'instruction (Rennes).
Haulon, juge (Châteauroux).
Helluy, juge (le Puy).
Henni, juge d'instruction (Mulhouse).
Hertz, juge d'instance (Strasbourg).
Hilbold, juge de l'application des peines (Strasbourg).
Hugot, juge de l'application des peines (Châlons-sur-Marne).
Huit, substitut (Bourg).
Ibero, substitut (Tarbes).
Joffre, juge des enfants (Marseille).
Joucla, substitut (Bordeaux).
Jouet, substitut (Pontoise).
Jourdain de Muizon, substitut (Marseille).

Jousse, substitut (Alger).
Juppe, juge (Tours).
Kieffer, juge d'instance (Strasbourg).
Kleiner, vice-président (Thionville) (ancien quatrième grade).
Kraft, juge d'instance (Illkirch).
Lagarde, juge des enfants (Foix).
Laguens, juge d'instruction (Nîmes).
Laguerre, vice-président (Pau) (ancien quatrième grade).
Landes, juge des enfants (Cahors).
Landreau, juge d'instruction (Orléans).
Larque, substitut (Bayonne, à la suite).
Laurain, juge de l'application des peines (Besançon).
Laylavoix, juge (Bordeaux).
Lebe (Jacques), juge des enfants (Tarbes).
Lebe (Marcel), juge des enfants (Orléansville).
Leduc, juge (Versailles).
Mlle Le Febvre, juge des enfants (Nantes).
Lefebvre, vice-président (Arras) (ancien quatrième grade).
Lefevre, juge (le Havre).
Lefion, vice-président (Boulogne-sur-Mer) (ancien quatrième grade).
De Leiris, juge de l'application des peines (Dijon).
Leloup, juge d'instruction (Privas).
Lemoine, juge des enfants (Angers).
Le Roy, juge (Corbeil).
Le Sourd-Thebaud, substitut (Rouen, à la suite) (délégué au ministère de la justice).
Lespinas, substitut au service de documentation et d'études de la cour de cassation.
Lespinet, juge d'instruction (Toulouse).
Levade, substitut détaché au ministère de la justice.
Levionnois, vice-président (Caen) (ancien quatrième grade).
Llabador, juge (Alger).
Louis, juge d'instruction (Besançon).
Loyon, juge des enfants (Lyon).
Lubac, juge des enfants (Rodez)
Mabrut, substitut (Clermont-Ferrand).
Magnan, juge d'instruction (Poitiers).
Malherbe, substitut (Lyon).
Mlle Mallet, juge (Senlis).
Mangin, juge (Mulhouse).
Martaguet, juge des enfants (Bordeaux).
Martin, juge des enfants (Valence).
Maternati, procureur de la République (Dole) (ancien quatrième grade).
Mathecowitsch, juge d'instance (Rambouillet).
Mathieu, juge d'instruction (Marseille).
Menard, juge (Pontoise).
Mercier, juge (Marseille).
Minvielle, juge (Pau).
Momot, juge d'instance (Rethel).
Monsegur, juge d'instruction (Dax).
Montier, juge des enfants (Laval).
Morin, juge des enfants (Clermont-Ferrand).
Nerault, juge des enfants (Vienne).
Oliveres, substitut (Perpignan).
Pages, juge d'instruction (Versailles).
Papapietro, juge des enfants (Alger).
Patier, juge d'instruction (Brive).
Paulot, juge (Lorient).
Pelletier, juge (Lyon).
Petit, juge d'instruction (Strasbourg).
Pfender, juge (Alger).
Pignier, substitut (détaché) (Seine, à la suite).
Piques, juge (Nice).
Piton, juge des enfants (Alger).
Poggi, substitut (Bastia).
Poli, vice-président (Châteauroux, à la suite) (détaché) (ancien quatrième grade).
Pollet, juge des enfants (Rennes).
Porcheron, substitut (Poitiers).
Portail, substitut détaché au ministère de la justice.
Prat-Rousseau, juge (Bordeaux).
Prince, juge (Alger).
Ranouil, juge d'instruction (Limoges).
Ray, juge (Cusset).
Raynaud (Edgard), juge (Niort).
Raynaud (Noël), juge d'instruction (Rochefort, à la suite) (détaché).
Remond, juge d'instruction (Vesoul).
Rémy, juge d'instruction (Nevers).
Renard, juge d'instruction (Versailles).
Repaire, juge d'instruction (Lille).
Reynaud, juge d'instruction (Thonon).
Rieber, juge d'instruction (Strasbourg).
Rieu, juge des enfants (Nice).
Rigaud, substitut (Toulouse).
Robert, juge d'instruction (Laval).
Rolland, juge d'instruction (Bordeaux).
Rontein, juge d'instruction (Bordeaux).
Ropagnol, juge des enfants (Nevers).
Roth, juge de l'application des peines (Marseille).
Rousseau, juge (Alger).
Rousselot, substitut (Versailles).
Sagols, juge d'instruction (Marseille).
Sarazin, juge (Metz).
Sauvel, substitut (Pontoise).
Savinaud, juge d'instruction (Rouen).
Scherrer, substitut détaché au ministère de la justice.
Segret, juge des enfants (Béziers).
Silvera, juge (Béthune).
Soule, juge des enfants (Toulouse).
Soule-Limendoux, juge (Bordeaux).
Sournies, juge (Lyon).
Stuck, juge (Mulhouse).
Sudre, juge (Alger).
Synvet, substitut (Saint-Malo).
De Tapieau, substitut détaché au ministère de la justice.
Teillard, substitut (Rodez).
Tensorer, juge d'instruction (Béziers).
Terres, juge de l'application des peines (Montauban).
Thery, juge de l'application des peines (Lille).
Thevenot, juge des enfants (Moulins).
They, juge (Nancy).
Thibaud-Laurent, juge de l'application des peines (Béziers).
Tisserand, juge de l'application des peines (Lure).
Tonal, juge d'instruction (Lorient).
Tournier-Lasserve, substitut (Corbeil).
Touzet, substitut détaché au ministère de la justice.
Trigeaud, substitut (Pau).
Vaissette, substitut détaché au ministère de la justice.
Valade, juge (Caen).
Villaret, juge (Aix).
Wable, juge des enfants (Orléans).
Wagner, juge des enfants (Colmar).
Weiss, juge (Oran).
Willemin, juge des enfants (Epinal).
Yvernes, juge (Montpellier).

Nouveaux inscrits.

MM.
Amsler, juge des enfants (Angoulême).
Arpaillange, substitut (Versailles).
Bach, juge d'instruction (Montluçon).
Baer, juge d'instruction (Blois, à la suite) (détaché).
Barbier, juge (Alger).
Benoit-Guyod, juge d'instance (Sceaux).
Mme Bequignon, juge (Evreux).
Bergamo, juge des enfants (Oran).
Berge-Lefranc, substitut (le Puy).
Bernamonti, juge d'instruction (Bastia).
Bertholon, juge d'instruction (Meaux).
Bessière, substitut (le Mans).
Blau, juge (Thionville).
Brossier, juge des enfants (Bordeaux, à la suite) (détaché).
Cayla, juge (Bône).
Ceccaldi, juge (Marseille).
Clostre, juge (Grasse).
Cochonneau, substitut (Poitiers).
Connillière, juge d'instruction (Montauban).
Deneauve, juge (Fort-de-France).
Diemer, juge d'instruction (Corbeil).
Domengieux, procureur de la République (Alençon) (ancien quatrième grade).
Doze, substitut (Rouen).
Escrivant, juge (Oran).
Fabre, juge (le Puy).
Galmiche, juge d'instruction (Melun).
Gautier, juge (Rouen).
Gay, vice-président (Périgueux) (ancien quatrième grade).
Girard-Blanc, juge (Grenoble).
Hennion, substitut (Orléans).
Huet, juge (Fontainebleau).
Jardel, juge (Alger).
Kretz, juge (Strasbourg).
Laudy, juge (Alger).
Lecomble, substitut (Corbeil).
Lherondel, juge (Lyon).
Lowe, juge d'instruction (Alger).
Lucciardi, juge (Marseille).
Mme Ludwig, épouse Rozes, substitut détaché au ministère de la justice.
Martzloff, juge d'instruction (Lyon).
Mazarin, juge des enfants (Strasbourg).
Minguy, substitut (Angers).
Molines, juge des enfants (le Havre).
Monestier-Guiraud, vice-président (Béziers) (ancien quatrième grade).
Monier, juge d'instruction (Oran).
Montanier, substitut (Limoges, à la suite) (délégué au ministère de la justice).
Mouiel, juge (Alger).
Olagnier, substitut (Grasse).
Philippon, juge d'instruction (Versailles).
Puidebat, juge (Alger).
Quintin, juge des enfants (Mostaganem).
Raingeard de La Blétière, juge (Vannes).
Roemen, juge des enfants (Bougie).
Serouart, juge de l'application des peines (Béthune).
Texier, substitut (Tlemcen).
Thabeault, vice-président (Auxerre) (ancien quatrième grade).
Thore, juge d'instruction (Alger).
Truchard, juge d'instruction (Lyon).
Vincensini, juge d'instruction (Aix).
Violle, juge (Bougie).
Wilt, juge d'instance (Schiltigheim).

---

LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DU DEUXIÈME GROUPE DU DEUXIÈME GRADE (SUBSTITUTS A L'ADMINISTRATION CENTRALE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE)

| MM. | | |
|---|---|---|
| Brun. | Dufief. | Viché. |
| Cotte. | Galand. | Viennois. |
| Dazat. | Massip. | |
| | Picca. | |

---

LISTE D'APTITUDE SPÉCIALE DES SUBSTITUTS DÉTACHÉS A L'ADMINISTRATION CENTRALE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE AUX POSTES DE MAGISTRATS A L'ADMINISTRATION CENTRALE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

(Deuxième groupe du deuxième grade.)

Est déjà inscrit M. de Tapieau.

Nouveaux inscrits.

| MM. | | |
|---|---|---|
| Benhamou. | Gouguenheim. | Rocher. |
| Chabrand. | Philippot. | Scherrer. |
| Ecoutin. | Portail. | Thuillier. |
| | Mlle Pradain. | Vaissette. |

---

LISTE D'APTITUDE SPÉCIALE
AUX FONCTIONS DE JUGE DIRECTEUR DE TRIBUNAL D'INSTANCE
(article 58, alinéa 3, du décret n° 58-1277 du 22 décembre 1958).

MM.

Argacha, juge d'instance (Paris [19e]).
Bacquié, juge d'instance (Paris [16e]).
Boulay, juge d'instance (Paris [7e]).
Boutron, juge d'instance (Paris [1er]).
Cartier, juge d'instance (Paris [5e]).
Chadelas, juge d'instance (Toulouse).
Chevallier, juge d'instance (Paris [2e]).
Clève, juge d'instance (Valenciennes).
Colombel, juge d'instance (Villejuif).
Ettori, juge d'instance (Alger-Police).
Ferragu, juge d'instance (Paris [4e]).
Germain, juge d'instance (Nîmes).
Girard, juge d'instance (Levallois-Perret).
Lanata, juge d'instance (Marseille-Police).
Latour (Jean), juge d'instance (Vanves).
Latour (Norbert), juge d'instance (Bordeaux).
Monteil, juge d'instance (Paris-Police).
Orsatelli, juge d'instance (Marseille-Police).
Philippon de La Madelaine, juge d'instance (Paris [6e]).
Pichon, juge d'instance (Lille).
Roche, juge d'instance (Lille).
Rollin, juge d'instance (Ivry).
Sardier, juge d'instance (Lyon-Police).
Sinquin, juge d'instance (Rennes).
Tournier, juge d'instance (Clichy).
Vidal, juge d'instance (Bordeaux).

LISTE D'APTITUDE SPÉCIALE DES JUGES DE PAIX
AUX FONCTIONS DE JUGE DIRECTEUR DE TRIBUNAL D'INSTANCE

Est déjà inscrit : M. Lormède (Bône).
Nouvel inscrit : M. Gaudart (Pointe-à-Pitre).

LISTE D'APTITUDE SPÉCIALE DES JUGES DE PAIX AUX FONCTIONS DU PREMIER GROUPE DU DEUXIÈME GRADE DANS UNE JURIDICTION DE LA MÉTROPOLE

Sont déjà inscrits :

M. Taillandier (Fort-de-France).
M. Vitrac (Villefranche-de-Rouergue).

Nouveaux inscrits.

MM.

Agniel (Bourg-en-Bresse).
Allain (Pontivy).
Allard (Angers).
Armogathe (Nîmes).
Baclet (Alençon).
Barthe (Muret).
Bauguil (Melun).
Bernadou (Yssingeaux).
Beugnard (Cholet).
Bevançon (Marseille).
Boimond (Aix-en-Provence).
Boissière (Bazas).
Bosquier (Jacques) (Senlis).
Bosquier (Jean) (Clermont-de-l'Oise).
Bourgeaux (Thonon-les-Bains).
Bourgoin (Marseille).
Calmel (Arcachon).
Carde (Carcassonne).
Cellier (Martigues).
Collin (Versailles).
Comet (Grenoble).
Comoy (Marmande).
Couquillou (Boulogne-sur-Mer).
Courageot (Avignon).
Dauvergne (Villefranche-sur-Saône).
Defix (Etampes).
Demerval (Calais).
Fauverge (le Havre).
Fortier (Orléans).
Fougères (Troyes).
Gainet (Besançon).
Galais (Saint-Julien-en-Genevois).
Gantharel (Chalon-sur-Saône).
Gary (Caen).
Gasnier (Montmorency).
Gicquel (Marseille-Police).
Goutey (Roanne).
Guy (Courbevoie).
Guiu (Lyon).
Helary (Morlaix).
Henriot (Apt).
Hourcade (Bordeaux).
Jourdan (Lons-le-Saunier).
Lafarge (Orléans).
Laporte (Louis) (Libourne).
Laporte (Arnold) (Albi).
Le Bris (Loudéac).
Lecrenais (la Rochelle).
Lefèvre (Cherbourg).
Le Ninivin (Lannion).
Lescure (le Havre).
Mahieu (Liévin).
Malassagne (Saint-Flour).
Mauguin (la Flèche).
Mestivier (Poitiers).
Michel (Sens).
Mongenet (Agen).
Montegu (Montbrison).
Negro (Romorantin).
Orabona (Dompierre) (Bastia).
Orsini (Vienne).
Pellen (Chambéry).
Penchenat (Lagny).
Pigalle (Mantes).
Poirel (Corbeil).
Pozzo di Borgo (Ajaccio).
Raynal (Abbeville).
Renard (le Mans).
Rigaudières (Tulle).
De Robillard (Rouen).
Roquetanière (Mauriac).
Salasc (Lyon).
Salette (la Roche-sur-Yon).
Santoni (Louhans).
Selon (Marseille).
Senecal (Saumur).
Senezergues (Blois).
Sindou (Limoges).
Solle-Tourette (Rouen).
Soulier (Poissy).
Thibert (Toul).
Toselli (Nice).

LISTE D'APTITUDE SPÉCIALE DES JUGES DE PAIX AUX FONCTIONS DU PREMIER GROUPE DU DEUXIÈME GRADE DANS UNE JURIDICTION DE L'ALGÉRIE ET DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Sont déjà inscrits :

MM.

Lescure (le Havre).
Lhéritier (Alger-Police).
Pratx (Tournon).
Taillandier (Fort-de-France).

Nouveaux inscrits.

MM.

Amzalac (Port-Gueydon).
André (l'Arba).
Apap (Aïn-Beïda).
Bedos (Taher) (détaché).
Bensadou (Colomb-Béchar).
Biecher (M'Sila).
Brunet (Ténès).
Costa (Téniet-et-Haad).
Cuq (Duvivier) (détaché).
David (Charolles) (détaché).
Debauve (Mila).
Deleplace (Cassaigne).
Dumont (Djidjelli).
Dutheil (Tizi-Ouzou).
Fautrel (Constantine).
Flouriot (Saint-Brieuc) (détaché).
Franceschi (le Kroubs).
Gensane (Tébessa).
Geronimi (Aumale).
Godefroy (Dellys).
Halimi (Souk-Ahras) (détaché).
Lombard (Tablat).
Lormède (Bône).
Marcellesi (Aïn-Bessem).
Martinez (Affreville).
Mathias (Zemmora).
Mener (Laval) (détaché).
Migayron (Périgotville).
Miquel (El Kseur).
Nesa (Palestro).
Pasturaud (Aïn-Beïda).
Pieri (Blida).
Riello (Philippeville).
Rumerchêne (Chéragas).
Schiano (Ténès).
Sudron (Miliana).
Taillefer (les Andelys) (détaché).
Terral (Perrégaux) (détaché).
Thouati (Kerrata).
Tinard (Bouira).
Truchi (Médéa).
Vernier (Boufarik).
Vincensini (Bordj-Ménaïel).

Arrêté le 14 décembre 1960.

*Le premier président de la cour de cassation, président de la commission d'avancement,*
N. BATTESTINI.

## MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

### Délégation de signature.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature ;

Vu le décret du 8 janvier 1959 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret du 8 janvier 1959 portant nomination des membres du Gouvernement et le décret du 20 janvier 1959 relatif à la composition du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du ministre des affaires étrangères du 29 septembre 1960 donnant délégation de signature à M. Seydoux Fornier de Clausonne, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française et de la Communauté au Maroc ;

Vu le décret du 17 octobre 1960 portant délégation de signature à divers agents de l'ambassade de France au Maroc,

Décrète :

Art. 1er. — L'article 3 du décret susvisé du 17 octobre 1960 est modifié comme suit :

« *Art.* 3. — En cas d'absence ou empêchement de M. François Charles-Roux, de MM. Marceau Long et André Le Guen, cette délégation sera exercée par M. Pierre Rousseau, chargé de mission,

en ce qui concerne les arrêtés prononçant la prise en charge par le budget de l'Etat des fonctionnaires et agents français des cadres marocains admis à quitter le service de l'Etat chérifien » (le reste sans changement).

Art. 2. — Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 1960.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

*Le ministre des affaires étrangères,*

MAURICE COUVE DE MURVILLE.

## MINISTERE DE L'INDUSTRIE

**Agrément d'un organisme pour la visite des générateurs de vapeur ou d'eau chaude.**

Le ministre de l'industrie,

Vu le décret n° 49-575 du 22 avril 1949, modifié par le décret n° 57-84 du 25 janvier 1957, pour l'application de la loi n° 48-400 du 10 mars 1948 sur l'utilisation de l'énergie ;

Vu l'avis du comité consultatif de l'utilisation de l'énergie,

Arrête :

Art. 1er. — Est agréé pour la visite des générateurs de vapeur ou d'eau chaude prévue à l'article 1er du décret n° 49-575 du 22 avril 1949 l'organisme suivant :

Société technique pour l'utilisation du charbon, à Roubaix (Nord).

Art. 2. — L'agrément ci-dessus est valable pour une durée de trois ans à partir de la date du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23 décembre 1960.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur du cabinet,*

RAYMOND BARRE.

## MINISTERE DE L'INTERIEUR

**Décret du 26 décembre 1960 portant dissolution du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Larians, Verchamp (Haute-Saône) et Flagey-Rigney (Doubs).**

Par décret en date du 26 décembre 1960, le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable groupant les communes de Larians, Verchamp (Haute-Saône) et Flagey-Rigney (Doubs), dont la constitution a été autorisée par arrêté ministériel du 24 mai 1957, est dissous.

**Sûreté nationale.**

Par arrêté du 6 juillet 1960, il est mis fin au détachement auprès du secrétaire d'Etat aux relations avec les Etats de la Communauté de M. Gourlet (André), commissaire principal de la sûreté nationale. M. Gourlet est réintégré dans les cadres de la sûreté nationale et affecté à la direction générale de la sûreté nationale.

Par arrêtés du 10 septembre 1960, sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite les commissaires principaux de la sûreté nationale dont les noms suivent :

M. Calvel (Louis), à compter du 3 novembre 1960.

M. Liverset (Louis), à compter du 25 novembre 1960.

Par arrêté du 10 septembre 1960, M. Devèze (Pierre), commissaire de la sûreté nationale, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 11 novembre 1960.

Par arrêtés des 16 septembre et 5 octobre 1960, sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite les commissaires divisionnaires de la sûreté nationale dont les noms suivent :

M. Caussie (Jean), à compter du 11 novembre 1960.

M. de Laulanie (Jean), à compter du 1er novembre 1960.

Par arrêtés du 19 septembre 1960, M. Chennevier (Charles), sous-directeur de service actif de la sûreté nationale, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 2 novembre 1960. L'honorariat lui est conféré dans le grade de sous-directeur de service actif de la sûreté nationale en retraite.

Par arrêtes des 3 et 19 octobre 1960, pris en application de l'arrêt du conseil d'Etat en date du 23 novembre 1955 et après jugement du tribunal administratif de Lyon en date du 1er juillet 1960, la carrière de M. Lambert (Louis), commissaire principal de la sûreté nationale, est reconstituée ainsi qu'il suit :

1° Promu commissaire divisionnaire le 1er janvier 1954 ;

2° Promu commissaire divisionnaire de classe exceptionnelle le 1er janvier 1959, admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er novembre 1960.

Par arrêtés des 6, 7 octobre et 15 novembre 1960, sont mutés, dans l'intérêt du service, les commissaires principaux de la sûreté nationale dont les noms suivent :

MM. Sarlin (Fernand), au service régional de police judiciaire, à Rouen.

Massip (Louis), en qualité de chef du service intérieur de l'école nationale supérieure de police, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.

Allaux (Julien), en qualité de chef du service départemental des renseignements généraux de l'Aude, à Carcassonne.

Bourgeaud (Alexis), en qualité de chef du 7e secteur de la police de l'air, à Dijon.

Guerineau (Max), au service de la sécurité publique de l'agglomération lyonnaise.

Par arrêté du 7 octobre 1960, M. Ceccaldi-Raynaud (Charles), commissaire de la sûreté nationale, titularisé assistant administrateur, est rayé des cadres de la sûreté nationale.

Par arrêtés des 7, 10, 17, 21 octobre, 9 et 15 novembre 1960, sont mutés, dans l'intérêt du service, les commissaires de la sûreté nationale dont les noms suivent :

MM. Quillien (André), au service de la sécurité publique à Caen.

Tramond (Jean), au service de la sécurité publique à Mantes-Gassicourt.

Andreau (Franc), à la direction générale de la sûreté nationale.

Boury (Robert), à la direction générale de la sûreté nationale.

Roy (Paul), au service de la sécurité publique au Mans.

Calarn (Yvon), à la disposition de la direction générale de la sûreté nationale, pour être affecté en qualité de chef du service départemental des renseignements généraux de la Lozère.

Digonnet (Albert), au service de la sûreté urbaine de Troyes, chargé des fonctions de chef de la sûreté urbaine.

Par arrêté du 10 octobre 1960, M. Gillet (Albert), contrôleur général de la sûreté nationale, est muté, dans l'intérêt du service, à la direction générale de la sûreté nationale.

Par arrêté du 12 octobre 1960, les dispositions de l'arrêté du 6 août 1960 concernant M. Natter (Raymond), commissaire de la sûreté nationale, sont rapportées.

M. Natter est placé en congé de longue durée avec plein traitement pour une période de dix jours (2e congé), par application des dispositions de l'article 41 de la loi du 19 mars 1928.

Par arrêtés des 12 octobre, 8 et 10 novembre 1960, sont maintenus en congé de longue durée avec plein traitement, par application des dispositions de l'article 36 (3°) de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959, les commissaires de la sûreté nationale dont les noms suivent :

MM. Baudichon (Edmond), pour une période de six mois (6e congé).

Granier (Francis), pour une période de trois mois (2e congé).

Chirol (André), pour une période de six mois (4e congé).

Sabbatorsi (Philippe), pour une période de six mois (3e congé).

Par arrêtés du 18 octobre 1960, pris en application de la loi n° 56-258 du 16 mars 1956 et après avis de la commission consultative du 20 juillet 1960, les officiers de police principaux, nommés en qualité de commissaire contractuel de la sûreté nationale, dont les noms suivent sont titularisés dans les fonctions de commissaire de la sûreté nationale :

M. Doumandji Mohamed.

M. Guettala Mohamed.

---

Par arrêtés du 20 octobre 1960, l'honorariat est conféré aux commissaires divisionnaires de la sûreté nationale dont les noms suivent :

M. Bia (Edouard).

M. Palussière (Julien).

---

Par arrêté du 21 octobre 1960, M. Louisgrand (Joseph), commissaire principal de la sûreté nationale, est placé en congé de longue durée avec plein traitement pour deux périodes de six mois (2e et 3e congé), en application des dispositions de l'article 36 (3°) de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959.

---

Par arrêté du 27 octobre 1960, pris en application de l'article 12 du décret du 25 mai 1955, M. Boye (Maurice), commissaire de la sûreté nationale, tué en service commandé, est promu commissaire principal de la sûreté nationale.

---

Par arrêtés des 7 et 21 novembre 1960, pris en application de l'ordonnance n° 58-1036 du 29 octobre 1958, sont pris en charge par le ministère de l'intérieur, direction générale de la sûreté nationale, et affectés :

M. Gastaldi (Lucien), au service de la sécurité publique à Dunkerque.

M. Raynal (Jacques), en Algérie, à la disposition du délégué général.

---

Par arrêté du 9 novembre 1960, M. Hedef Ali, commissaire divisionnaire de la sûreté nationale, est muté, dans l'intérêt du service, en Algérie, à la disposition de la direction de la sûreté nationale en Algérie.

---

Par arrêté du 9 novembre 1960, M. Gelot (Raymond), commissaire principal de la sûreté nationale, est maintenu en congé de longue durée avec plein traitement pour une nouvelle période de six mois (3e congé), en application des dispositions de l'article 41 de la loi du 19 mars 1928.

Par arrêté du 9 novembre 1960, M. Brévière (Octave), commissaire de la sûreté nationale, est réintégré au service de la sécurité publique à Clermont-Ferrand et muté, dans l'intérêt du service, au service de la sécurité publique à Metz.

---

Par arrêté du 16 novembre 1960, pris en application de la loi n° 56-782 du 4 août 1956 relative aux conditions de reclassement des fonctionnaires et agents français des administrations et services publics du Maroc et de Tunisie et après avis de la commission administrative paritaire du 10 juillet 1959, M. Calenge (Louis) est titularisé dans les cadres de la sûreté nationale, en qualité d'officier de police adjoint de 2e classe, 3e échelon.

---

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 novembre 1960 : page 10094, au lieu de : « M. Lefriec (Roger), muté, dans l'intérêt du service, au service de la sécurité publique, à Saumur », lire : « M. Lefriec (Roger), précédemment en position de détachement, au service de la sécurité publique, à Saumur ».

## MINISTERE DES ARMEES

### Décret n° 60-1491 du 26 décembre 1960 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 59-1482 du 28 décembre 1959 en ce qui concerne les limites d'âge des militaires non officiers de l'armée de terre.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des armées et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi n° 59-1482 du 28 décembre 1959 fixant un nouveau régime de limites d'âge pour les militaires non officiers des armées de terre et de mer, et notamment son article 11 aux termes duquel « le nouveau régime de limites d'âge institué par la présente loi sera mis en application par paliers annuels échelonnés entre le 1er janvier 1960 et le 1er janvier 1966, ces dates incluses, dans des conditions qui seront fixées par un règlement d'administration publique, des modalités particulières pouvant être prévues en ce qui concerne les militaires non officiers appartenant à certains corps ou cadres et répondant à certaines conditions de grade et de diplômes » ;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Le nouveau régime des limites d'âge des militaires non officiers de l'armée de terre sera mis en application dans les conditions indiquées ci-dessous :

| DATE D'APPLICATION | LIMITES D'AGE INFÉRIEURES | | | | | | | | LIMITES D'AGE SUPÉRIEURES | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Des sergents. | | Des sergents-chefs et sergents-majors | | Des adjudants. | | Des adjudants-chefs et aspirants. | | Des sergents-chefs et sergents-majors. | | Des adjudants. | Des adjudants-chefs et aspirants. |
| | Des armes. | Des services. | Des armes. | Des services. | Des armes. | Des services | Des armes. | Des services. | Des armes. | Des services. | Des armes et services. | Des armes et services. |
| 1er janvier 1960..... | 42 | 50 | 42 | 50 | 42 | 50 | 42 | 50 | 47 | 50 | 50 | 55 |
| 1er janvier 1961..... | 41 | 48 | 42 | 48 | 42 | 48 | 42 | 49 | 47 | 50 | 50 | 55 |
| 1er janvier 1962..... | 40 | 46 | 41 | 46 | 41 | 46 | 42 | 48 | 47 | 49 | 50 | 55 |
| 1er janvier 1963..... | 39 | 44 | 40 | 44 | 41 | 44 | 42 | 47 | 47 | 49 | 50 | 55 |
| 1er janvier 1964..... | 38 | 42 | 39 | 42 | 40 | 42 | 42 | 46 | 47 | 48 | 50 | 55 |
| 1er janvier 1965..... | 37 | 40 | 38 | 40 | 40 | 40 | 42 | 44 | 47 | 48 | 50 | 55 |
| 1er janvier 1966..... | 36 | 36 | 37 | 37 | 39 | 39 | 42 | 42 | 47 | 47 | 50 | 55 |

Art. 2. — L'échelonnement fixé à l'article 1er n'est pas applicable aux catégories de personnels définies ci-après, pour lesquels une seule limite d'âge s'appliquera jusqu'au 31 décembre 1965, savoir :

Cinquante-cinq ans, sans considération de grade, pour les sous-officiers du cadre des agents de chancellerie et du cadre des sous-officiers du recrutement provenant du corps autonome des sous-officiers secrétaires d'état-major et du recrutement ;

Cinquante-cinq ans, sans considération de grade, pour les sous-officiers du service de santé (cadre métropolitain) titulaires d'un brevet technique du premier degré ou de l'ancien brevet de capacité du service de santé ;

Cinquante-sept ans, sans considération de grade, pour les aspirants, adjudants-chefs et adjudants du service de santé (cadre métropolitain) titulaires soit d'un brevet technique du deuxième degré et de l'ancien brevet de capacité du service de santé, soit d'un brevet technique du deuxième degré et du certificat inter-armes.

A partir du 1er janvier 1966, les limites fixées pour cette date au tableau figurant à l'article 1er seront appliquées à ces sous-officiers.

Art. 3. — Les dispositions de l'article 1er ne peuvent avoir pour effet de mettre fin aux services des sous-officiers qui, servant outre-mer ou désignés pour y servir à la date de publication du présent décret, atteindraient la limite d'âge inférieure de leur grade avant la date d'achèvement du congé de fin de campagne, telle qu'elle résulte de la durée du séjour, sans avoir été admis au bénéfice de la limite d'âge supérieure ; pour les intéressés, l'application de la limite d'âge est différée jusqu'à la fin dudit congé.

Art. 4. — Le ministre des armées, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 1960.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :
*Le ministre des armées,*
PIERRE MESSMER.

*Le ministre des finances et des affaires économiques,*
WILFRID BAUMGARTNER.

*Le secrétaire d'Etat aux finances,*
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

---

**Décret n° 60-1492 du 26 décembre 1960 fixant la durée des services à accomplir par les sous-officiers de l'armée de terre avant de pouvoir demander le bénéfice de la limite d'âge supérieure.**

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des armées,

Vu la loi n° 59-1432 du 28 décembre 1959 fixant un nouveau régime de limites d'âge pour les militaires non officiers des armées de terre et de mer, et notamment son article 4 (deuxième alinéa),

Décrète :

Art. 1er. — La durée des services que doivent avoir accomplis les sous-officiers de l'armée de terre d'un grade au moins égal à celui de sergent-chef avant de pouvoir demander le bénéfice de la limite d'âge supérieure dans les conditions prévues par l'article 4 de la loi susvisée ne peut être inférieure à douze ans.

Elle est fixée par l'instruction prévue à l'article 4 du présent décret.

Art. 2. — Les sous-officiers servant sous le régime de la loi du 31 mars 1928 qui sont admis au bénéfice de la limite d'âge supérieure peuvent, le cas échéant, adresser la déclaration prévue par l'article 4 de la loi susvisée aux termes de laquelle ils refusent d'être admis d'office dans le corps des sous-officiers de carrière.

A défaut de cette déclaration, à produire au plus tard dans les trois mois qui suivent la date de la décision d'admission au bénéfice de la limite d'âge supérieure, ils sont réputés avoir consenti à l'application de cette disposition et sont admis d'office dans le corps des sous-officiers de carrière. Ils ne peuvent, par la suite, en perdre le bénéfice que dans les conditions prévues par la loi du 30 mars 1928.

Lorsqu'elle a été souscrite, la déclaration en cause ne s'oppose pas à la présentation ultérieure d'une demande d'admission dans le corps des sous-officiers de carrière selon les conditions fixées par la loi du 30 mars 1928.

Art. 3. — Les demandes d'admission au bénéfice de la limite d'âge supérieure sont examinées par les conseils de régiment formés et fonctionnant dans les conditions fixées par l'arrêté prévu à l'article 1er du décret n° 59-1022 du 31 août 1959.

Art. 4. — Une instruction ministérielle définira les modalités d'application du présent décret. Elle fixera notamment les certificats ou brevets exigés des candidats pour leur admission à servir jusqu'à la limite d'âge supérieure ainsi que les autorités habilitées à prendre les décisions d'admission.

Art. 5. — Le ministre des armées est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 1960.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :
*Le ministre des armées,*
PIERRE MESSMER.

---

**Décret n° 60-1493 du 26 décembre 1960 fixant les emplois dans lesquels les sous-officiers des armes de l'armée de terre peuvent être admis à servir jusqu'à la limite d'âge supérieure.**

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des armées,

Vu la loi n° 59-1432 du 28 décembre 1959 fixant un nouveau régime de limites d'âge pour les militaires non officiers des armées de terre et de mer, et notamment son article 4 (premier alinéa),

Décrète :

Art. 1er. — Les emplois dans lesquels les sous-officiers des armes de l'armée de terre d'un grade au moins égal à celui de sergent-chef peuvent être admis à servir jusqu'à la limite d'âge supérieure sont fixés par l'annexe jointe au présent décret.

Les aspirants et adjudants-chefs des armes âgés de plus de cinquante ans servent, en principe, dans les emplois ainsi définis hors des corps de troupes ; ceux qui appartiennent aux troupes d'outre-mer peuvent être dispensés, sur leur demande ou d'office, de l'obligation du service outre-mer.

Art. 2. — Le nombre des sous-officiers autorisés à occuper les emplois visés à l'article 1er ne pourra dépasser un pourcentage de l'effectif budgétaire des sous-officiers des armes à fixer par instruction ministérielle.

Art. 3. — Le ministre des armées est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 1960.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :
*Le ministre des armées,*
PIERRE MESSMER.

---

ANNEXE I AU DÉCRET N° 60-1493 DU 26 DÉCEMBRE 1960

*Liste des emplois dans lesquels les sous-officiers des armes de l'armée de terre peuvent être admis à servir jusqu'à la limite d'âge supérieure.*

Sous-officiers secrétaires à l'administration centrale ou dans un organisme rattaché à celle-ci.
Sous-officiers secrétaires dans un état-major territorial ou de grande unité dans les commandements des armes ou organismes rattachés.
Sous-officiers des états-majors permanents des navires transports de troupes.
Sous-officiers spécialistes chiffre et régulation.
Sous-officiers chargés du service général d'un corps de troupes ou tenant un emploi administratif dans un corps de troupes à l'échelon corps.
Sous-officiers chefs d'atelier.
Adjudants de bataillon ou de groupe.
Sous-officiers brevetés dans l'une des spécialités suivantes de l'aviation légère de l'armée de terre : pilotes, mécaniciens, photographes, contrôleurs, météorologistes, opérateurs radiogoniométrie, sécurité incendie, moniteurs link-trainer radio.
Sous-officiers maîtres de manège, maîtres d'armes et prévôts d'armes.
Sous-officiers, chefs de brigade de documentation cartographique, d'impression cartographique ou de documentation photographique.
Sous-officiers d'encadrement permanent des écoles militaires relevant de l'administration centrale autres que les moniteurs d'entraînement physique et sous-officiers d'encadrement des brigades d'instruction.

Sous-officiers d'encadrement des compagnies d'élèves de l'école polytechnique.
Sous-officiers titulaires du brevet élémentaire ou supérieur d'éducateur.
Sous-officiers sous-chefs de musique, chefs de fanfare, trompettes et tambours-majors.
Sous-officiers des centres de mobilisation.
Sous-officiers des centres de sélection.
Sous-officiers d'encadrement des unités administratives régionales, des unités de camp et des unités de garnison.
Sous-officiers d'encadrement des dépôts d'isolés et des bases de transit.
Sous-officiers affectés à la gérance des mess, centres d'accueil, foyers, cercles.
Sous-officiers des bureaux et sections de recrutement et des centres de documentation des troupes d'outre-mer.
Sous-officiers des établissements du matériel du génie.
Sous-officiers détachés dans un organisme extérieur à l'armée.

---

**Décret n° 60-1494 du 26 décembre 1960 fixant l'âge jusqu'auquel les militaires non officiers de l'armée de terre servant sous un régime comportant une limite de durée des services peuvent être autorisés à servir au-delà de cette limite.**

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des armées,

Vu la loi n° 59-1482 du 28 décembre 1959 fixant un nouveau régime de limites d'âge pour les militaires sous-officiers des armées de terre et de mer, et notamment son article 6,

Décrète :

Art. 1er. — Les militaires non officiers de l'armée de terre servant sous un régime ne comportant pas de limite d'âge, mais une limite de durée des services, peuvent, sur demande agréée, être autorisés à servir au-delà de cette limite par voie de rengagements successifs, dans les conditions définies aux articles 2 et 3 du présent décret.

Art. 2. — Les sous-officiers peuvent être autorisés à servir jusqu'à l'âge de quarante-cinq ans, sans considération d'emploi ; ils peuvent exceptionnellement être autorisés à servir jusqu'à l'âge de cinquante ans pour tenir l'un des emplois définis par le décret n° 60-1493 du 26 décembre 1960.

Art. 3. — Les hommes de troupe peuvent être exceptionnellement autorisés à servir jusqu'à l'âge de cinquante ans pour occuper certains emplois sédentaires.

Art. 4. — Des instructions ministérielles définiront les modalités d'application du présent décret ; elles fixeront notamment la liste des emplois dont il est fait mention à l'article 3.

Art. 5. — Le ministre des armees est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 1960.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

*Le ministre des armées,*

PIERRE MESSMER.

---

**Décret n° 60-1495 du 26 décembre 1960 relatif à l'avancement de certaines catégories d'hommes de troupe du service du matériel de l'armée de terre.**

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des armées,

Vu la loi n° 59-854 du 15 juillet 1959 fixant les conditions de recrutement et d'avancement des cadres du service du matériel de l'armée de terre, et notamment son article 1er ;

Vu le décret n° 60-260 du 2 mars 1960 relatif à l'organisation du service du matériel de l'armée de terre, et notamment son article 1er ;

Vu l'ordonnance du 16 mars 1838 portant règlement, d'après la hiérarchie des grades et des fonctions, sur la progression de l'avancement et la nomination aux emplois dans l'armée, en exécution de la loi du 14 avril 1832 et les textes qui l'ont modifiée,

Décrète :

Art. 1er. — L'article 232 de l'ordonnance du 16 mars 1838 susvisée est modifié comme suit :

« Dans les unités du service du matériel de l'armée de terre, les maîtres ouvriers sont nommés par les chefs de corps dans les limites de 50 p. 100 de l'effectif des servants de 1re classe fixé par les tableaux d'effectifs.

« Ils sont choisis, dans chaque unité, parmi les servants de 1re et 2e classe ayant au moins six mois de service et qui se sont distingués par leur aptitude professionnelle et leurs qualités techniques ».

Art. 2. — Les droits à la solde et au classement éventuel dans une échelle de solde des maîtres ouvriers sont les mêmes que ceux des servants de 1re classe possédant les mêmes qualifications.

Art. 3. — Le ministre des armées est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 1960.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

*Le ministre des armées,*

PIERRE MESSMER.

---

**Décrets du 27 décembre 1960 portant concession de la médaille militaire.**

Par décret du Président de la République en date du 27 décembre 1960, pris sur le rapport du Premier ministre et du ministre des armées, sont décorés de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent :

RÉGULARISATIONS

Pour prendre rang du 26 mars 1960.

Kacem Abdelkader, garde de 2e classe, groupe mobile de sécurité n° 30, mle 01553 au recrutement d'Oran.

Pour prendre rang du 5 mai 1960.

Castera (Michel), 1re classe, 8e régiment de spahis, mle 58.330.02536 au recrutement de Poitiers.
Le Gal (Clotaire), 2e classe, 8e régiment de spahis, mle 58.270.02244 au recrutement de Chartres.

Pour prendre rang du 24 juin 1960.

Barbe (Daniel-Eugène-Rémy), 2e classe, 6e bataillon de chasseurs alpins, mle 59.500.02788 au recrutement de Rennes.

Pour prendre rang du 21 juillet 1960.

Cherrad Djilali, 2e classe, 12e régiment de chasseurs d'Afrique, mle 59.920.25417 au recrutement d'Oran.
Oberdorff (Albert-Pierre), maréchal des logis-major, 3e régiment de hussards, mle 32.930.00212 au recrutement de Constantine.

Pour prendre rang du 22 juillet 1960.

Vergé (Jean-Edouard), 2e classe, 153e régiment d'infanterie motorisée, mle 59.090.00725 au recrutement de Toulouse.

Pour prendre rang du 23 juillet 1960.

Breugnot (Michel), 1re classe, 13e régiment de dragons, mle 58.020.02415 au recrutement de Valenciennes.
Lefort (Roger-Louis-Florent), 2e classe, 14e régiment de chasseurs parachutistes, mle 58.620.03525 au recrutement de Valenciennes.

Pour prendre rang du 28 juillet 1960.

Laroussi (Jean-Pierre), 1re classe, 2e régiment de parachutistes d'infanterie de marine, mle 58.780.09742 au recrutement de Versailles. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 100 du 1er août 1960.
Munier (Jacques), caporal, 2e régiment de parachutistes d'infanterie de marine, mle 58.540.04498 au recrutement de Nancy.

Pour prendre rang du 3 août 1960.

Dusseaux (Gérard-Alain), 2e classe, 18e régiment de dragons, mle 59.590.13031 au recrutement de Valenciennes.

Pour prendre rang du 3 août 1960.

Zaugg (Marc-Eugène-Louis), sergent-chef, 7e régiment de tirailleurs, mle 530.90.00690 au recrutement de Besançon.

Pour prendre rang du 5 août 1960.

Ousset (André), 1re classe, 27e bataillon d'infanterie, mle 58.310.00129 au recrutement de Toulouse.

Pour prendre rang du 7 août 1960.

Brunello (Valério), 1re classe, 1er régiment étranger de parachutistes, mle 58.137.03476 au recrutement de Marseille.

Pour prendre rang du 9 août 1960.

Schneider (Manfred), caporal, 2e régiment étranger d'infanterie, mle 55.137.00802 au recrutement de Marseille.

Pour prendre rang du 19 août 1960.

Deas (Jean), 2e classe, 153e régiment d'infanterie motorisé, mle 59.360.04263 au recrutement de Rennes.

Lambert (Jacques), 1re classe, 71e bataillon de transmissions, mle 58.780.00791 au recrutement de Valenciennes.

Pour prendre rang du 25 août 1960.

Gomez (Francisco), 2e classe, 2e régiment étranger de parachutistes, mle 59-137-02427.

Pour prendre rang du 28 août 1960.

Diaz (Candido), 2e classe, 1er régiment étranger de parachutistes, mle 57.137.01611 au recrutement de Marseille.

Pour prendre rang du 1er septembre 1960.

Le Franc (Jean-Maurice), 2e classe, 12e régiment de chasseurs d'Afrique, mle 59.290.02422 au recrutement de Rennes.

Pour prendre rang à la date du présent décret.

Abdelkrim Akli, moghazni chauffeur, affaires algériennes S. A. S. de Tigzirt-sur-Mer, mle 54.91.29201.

Andrillon (Christian-Hubert), 2e classe, 49e bataillon d'infanterie, mle 58.400.00314 au recrutement de Poitiers.

Boucaud (Pierre), 1re classe, 20e régiment de dragons, mle 59-600-03529 au recrutement de Rennes.

Bouharb Bouchemane, 1er canonnier, 4/8e régiment d'artillerie, mle 58.910.19391 au recrutement d'Alger.

Boussebara Ali Chérif, 2e classe, 4e régiment de chasseurs d'Afrique, mle 59.920.27.240 au recrutement d'Oran.

Charpentier (Eric-Claude), caporal-chef, 157e bataillon du génie, mle 58.410.00.635.

Chauveau (Yves), caporal, 12e bataillon du génie, mle 59.570.00413 au recrutement de Strasbourg. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 226 du 11 juin 1960.

Congy (Gilbert), brigadier, 2e régiment de dragons, mle 59.450.00087 au recrutement d'Orléans.

Delière (Michel-Raymond), 1re classe, 19e régiment du génie, mle 58.510.02564 au recrutement de Nancy.

Echebani Hamed, 2e classe, 1er bataillon de tirailleurs, mle 56.910.15807. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 84 du 31 mai 1959.

Feldman (Jacques), sergent, bataillon de Corée, mle 51.750.16401 au recrutement de Paris. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 13 du 11 mai 1960 (*Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* n° 12 du 14 juin 1960).

Foucre (Michel-Alain), 2e classe, 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 59.140.00848.

Freiberg (Georg), 2e classe, 5e régiment étranger d'infanterie, mle 54.137.00827 au recrutement de Marseille. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 131 du 28 juillet 1959.

Gentile (Angelo), 2e classe, 1er régiment étranger, mle 56.137.02125 au recrutement de Marseille. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 638 du 4 juillet 1957.

Hanelt (Gunther), caporal, 4e régiment étranger d'infanterie, mle 56.137.02868 au recrutement de Marseille.

Hrache Benaouda, 2e classe, 25e régiment de dragons, mle 60.910.30573 au recrutement d'Alger.

Kalfon (Henri), gendarme, 10e légion *bis* de gendarmerie, recrutement d'Oran.

Lalande (Daniel), 1re classe, 50e bataillon du génie, mle 59.720.00765 au recrutement de Rennes.

Lambert (Pierre), 2e classe, 1er régiment blindé de l'infanterie de marine, mle 58.020.020.35 au recrutement de Valenciennes.

Le Pape (Claude), 2e classe, 49e bataillon d'infanterie, mle 55.290.05458 au recrutement de Rennes.

Mignon (Jean-Robert), 1re classe, 6e régiment d'infanterie, mle 52-160-00432 au recrutement de Poitiers. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 1336 du 15 septembre 1956.

Muller (Eduard), sergent, 2e régiment étranger d'infanterie, mle 48.927.00370 au recrutement d'Oran.

Nadji Lakdar ben Brahim, harki, 12e bataillon du génie. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 227 du 11 juin 1960.

Navarro (Gaston), maréchal des logis chef, 10e légion *bis* de gendarmerie, recrutement d'Oran.

Ould Younes Younès, maréchal des logis, service des affaires algériennes, mle 56.910.201.53 au recrutement d'Alger. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 150 du 6 août 1960.

Petridis (Basile), 2e classe, 5e régiment étranger d'infanterie.

Quisquater (Robert-Jean-Julien), 1re classe, 2e régiment étranger de cavalerie, mle 56-137-01713 au recrutement de Marseille. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 220 du 25 juillet 1960.

Ribes (Marcel-Pierre), caporal-chef, 1er bataillon du 63e régiment d'infanterie de marine, mle 01840 au recrutement de Marseille. Cette concession annule les citations à l'ordre n° 261 du 6 juin 1960 et n° 349 du 20 juillet 1960.

Roux (Michel-Pierre-Auguste), 2e classe, 3e régiment de hussards, mle 59.630.00539 au recrutement de Lyon.

Simon (Gilbert-Pierre), 2e classe, 131e régiment d'infanterie, mle 58.780.00187 au recrutement de Versailles. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 57 du 25 septembre 1959.

Tabouni Tayeb, moghazni de 2e classe, S. A. S. de Tirmitine. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 14 du 15 mars 1960.

Terbag Kaddour, sergent, 15e bataillon de tirailleurs, mle 53.930.37.128 au recrutement de Constantine.

Terreaux (René-Pierre-Auguste), maréchal des logis, 9e régiment de spahis, mle 55.700.01441 au recrutement de Besançon.

Thareau (Gabriel-Marie-Joseph), 2e classe, 1/31e régiment d'artillerie, mle 54.440.00751 au recrutement de Rennes. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 699 du 17 octobre 1956.

Thiaw Idrissa, caporal-chef, 63e régiment d'infanterie de marine, mle 02.070 au recrutement de Dakar. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 922 du 29 avril 1960.

Vergeat (Jean-Marie-Joseph), brigadier, 1/18e régiment d'artillerie, mle 57.420.02107 au recrutement de Lyon. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 69 du 18 avril 1959.

Verriez (Augustin-Ferdinand), brigadier-chef, 21e régiment de spahis, mle 58.620.047.44 au recrutement de Valenciennes. Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de la valeur militaire avec palme.

Minkwitz (Klaus), 2e classe, 1er régiment étranger, mle 5.613.702.621 au recrutement de Marseille. Cette concession ne comporte pas l'attribution de la Croix de la valeur militaire.

---

Par décret du Président de la République en date du 27 décembre 1960, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire les ex-déportés et internés de la Résistance dont les noms suivent :

A TITRE POSTHUME

Alliot (André), sergent. Cette concession ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Anjolvy (René).

Anterrieu (Gilbert), 1re classe.

Arnault (Jean), 2e classe.

Aupee (Marcel).

Auziau (Pierre), sergent.

Balluret (Pierre-Maurice).

Basselier (Camille), sergent.

Bay-Vittori (Louis-Joseph), 2e classe.

Berrivin (Raymond).

Berthoz (Eugène-Auguste), adjudant.

Bichaud (Jean). Cette citation annule celle à l'ordre de la brigade, accordée par ordre général n° 204 du 15 avril 1947.

Birochas (Pierre), 2e classe.

Boirard (René), sergent.

Boisson (Emile), sergent.

Bonamy (Georges).

Boudey (André).

Bourgeois (Adolphe), adjudant.

Bourgeois (Henri), 2e classe.

Boye (André), sergent.

Bron (Charles), 2e classe. Cette citation annule celle accordée à l'ordre du corps d'armée par ordre général n° 141 du 18 avril 1947.

Brousse (René), 2e classe.

Brumon (Georges), 2e classe.

Butte (Maurice), 2e classe.

Carpentier (René-Paul), 1re classe.

Carreau (Paul), sergent.

Cassagnet (René), sergent.

Cau (Paul).

Chaix (Robert-Maurice), 2e classe.

Charton (Paul-Emile), sergent.

Chaumeny, née Villereal de Lassaigne (Marie), 2e classe.

Chavarot (Marcel), 2e classe.

Chazal, née Legere (Suzanne), 1re classe.

Cheray (Eugène-Joseph).

Chino (Célestin-Antoine-Jean).

Chomette (Alin-Jean), caporal.

Claes (Pierre-Robert), 2e classe.

Cohade (Jean-Baptiste), sergent.

Conraux (Marie-Hippolyte-Louis).

Coste (Rémy), 2e classe.

Couet (Michel), 1re classe.

Courio (Robert), 2e classe. Cette citation annule celle accordée par décision n° 687 du 23 décembre 1947.

Couvez (Roger), 2e classe.

Cumazzi (René-Charles), 2e classe.

Daille (Albert).

Danet (Bernard), 2e classe.

Deckert (Berthold), sergent.

Defasque (Fernand), sergent.

Delautre (Louis), sergent.

Delavet (Jean-Baptiste), 1re classe.

Delessard (Armand), sergent.

Deneux (Marcel). Cette citation annule celle accordée par décision n° 590 du 23 octobre 1947.
Desblaches (Marcel-Paul), 2e classe. Cette citation annule celle accordée à l'ordre de la division par ordre général n° 216 du 19 mars 1945.
Deslandes (René-Gaston), sergent.
Devynck (Arthur), 2e classe.
Dufour (Gaston).
Dumas (Jean-Pierre), 2e classe.
Dunez (René-Georges), 2e classe.
Durand (Cyprien-Pierre).
Chauvire, née Eber (Jeanne-Yvonne), sergent.
Evillon (Raymond).
Fargeix (Jean-Marie-Marcellin), sergent.
Fath (Pierre-Paul).
Feferman (Mordka), aspirant.
Fernandez (Thomas), 2e classe.
Flandre (Marceau), sergent.
Flegny (André-Kléber), 2e classe.
Flegny (Lucien-Ernest), 2e classe.
Fontanot (Spartaco), aspirant.
Forestier (Jacques), 2e classe.
Forget (Roger), 2e classe.
Foucher (Pierre), sergent.
Fraboulet (Marcel), 2e classe.
Frex (René), 2e classe.
Gaboriaux (Gilbert), sergent.
Garnier (Jean-Joseph), adjudant.
Gerard (Raymond), 2e classe.
Germain (Albert).
Germain (Maurice), adjudant.
Gilbert (Maurice), sergent.
Godart (Léon), sergent-chef.
Gorge (Gaston), sergent.
Grandmougin (Pierre).
Grassler (Emile). Cette citation annule celle accordée à l'ordre du corps d'armée par décision n° 445 du 8 octobre 1947.
Grolaud (Auguste-Martial), sergent.
Grunig (André), 1re classe. Cette citation annule celle accordée à l'ordre du corps d'armée par ordre général n° 420 du 27 septembre 1945.
Hennequi (Pierre-Ernest).
Imbert (Yvan), 2e classe. Cette citation annule celle accordée à l'ordre du corps d'armée par décision n° 559 du 22 octobre 1947.
Jaubertou (Maurice), 2e classe.
Jonet (Arthur).
Josset (Henri), maréchal des logis chef.
Juste (Antoine-Léon), sergent.
Krumeich (Georges), 2e classe. Cette citation annule celle à l'ordre de la division accordée par ordre général n° 148 du 20 avril 1947.
Karmann (Hubert).
Kaufmann (Gilbert), adjudant.
Kerivel (Eugène), sergent.
Labatut (Marcel), sergent.
Labetoulle (Raymond), 2e classe.
Labourey (Raymond), 2e classe.
Lachaux (René), 2e classe.
Ladsous (Edouard), caporal.
Laflandre (Marcel), 1re classe.
Lamour (Firmin), sergent.
De La Tullaye (Jean-Marie), 2e classe. Cette citation annule et remplace celle accordée à l'ordre du régiment par ordre général n° 40 du 7 mai 1945.
Lax (Ferdinand).
Le Bouedec (Louis), adjudant.
Lecluze (Roger), adjudant-chef.
Lebacq (André), 2e classe.
Le Bellour (Joseph), 1re classe. Cette citation annule celle à l'ordre du corps d'armée accordée par décision n° 697 du 23 décembre 1947.
Le Crouhennec (Jean-Amédée), 2e classe.
Lecuyer (Fernand).
Legall, née Etienne (Célestine-Léontine), 2e classe.
Legall (André), caporal-chef.
Legois (Michel), sergent.
Le Lay (Pierre), 1re classe.
Le Lay (Roger), 1re classe.
Le Moan (Thomas-Jacques), sergent. Cette citation annule celle à l'ordre de la division accordée par ordre général n° 40 du 24 avril 1947.
Levaillant (Adèle-Simonne), aspirant.
Masson (Jean-Pierre), sergent.
Mazas (Jean-Guillaume), 2e classe.
Meunier (Eugène), 2e classe.
Michel (Raphaël), 2e classe.
Mick, née Schmitt (Marie), 2e classe.
Mignon (Gérard).
Levidis (Michel), 2e classe.
Mahu (Eugène), 2e classe.
Malaise (Victor), 2e classe.
Manifacier (Louis), sergent.
Marczynski (Léon), sergent.
Martin (Gaston-Georges), sergent.
Minier (René-Louis), 1re classe.
Miniggio (Guy).
Musset (Marcel), sergent.
Nedelec (Henri-Yves), sergent.
Nicolet (Victor).
Parveau (Antoine), caporal-chef.
Pauselli (Francesco), sergent.
Paya (Louis-Auguste), adjudant.
Peckett (Derek), sergent.
Pecourt (Michel), 2e classe.
Perchec (Joseph), sergent-chef. Cette citation annule celle accordée à l'ordre de la brigade, par ordre général n° 90 du 11 août 1945.
Philippe (Serge).
Piaseczny (Stanislas).
Pierrel (Adelin-Marie-Joseph), 2e classe.
Pineau (Ernest-Marcel-Eugène), sergent.
Pitre (Georges), 2e classe.
Porcher (Pierre), caporal.
Pouponneau (Daniel), sergent-chef.
Pradier (François), 1re classe.
Rangin (Camille), 2e classe.
Ratti (Bruno), 2e classe.
Reneric (Henri-Médard), sergent.
Reslinger (François).
Ribalta (Bertin), 2e classe.
Ricchiardi (Simon), 2e classe.
Rimaniol (Robert), caporal-chef.
Robin (Célestin), sergent.
Rostagni (Alphonse), 2e classe.
Roux (Auguste), 2e classe.
Savary (Christian), aspirant.
Schmitt (Georges-Emile), 2e classe.
Segura (Manuel), 2e classe.
Seignarbieux (André), 2e classe.
Simonnet (Roger), 2e classe.
Taupenas (Hilarien), 1re classe.
Terver (Albert), maréchal des logis.
Thiolat (Félix-Auguste), 1re classe.
Tigeot (Adrien), 2e classe.
Turquin (Paul), sergent.
Uzel (Fernande), caporal. Cette citation annule celle accordée à l'ordre du corps d'armée par ordre général n° 183 du 12 décembre 1945.
Vacher (Henri), 1re classe.
Valerio (Marius), 2e classe.
Vernon (André), 2e classe.
Vincent, née Borges (Marie-Alexandrine), 2e classe.
Wartelle (Georges).

Ces concessions comportent :

1° L'attribution de la Croix de guerre avec palme, à titre posthume ; elles annulent les citations accordées antérieurement pour les mêmes faits ;

2° L'attribution de la médaille de la Résistance, à titre posthume (application des prescriptions de l'article 9 de la loi n° 48-1251 du 6 août 1948).

---

Par décret du Président de la République en date du 27 décembre 1960, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 26 novembre 1960 portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée à titre posthume aux militaires désignés ci-après :

ARMÉE DE L'AIR

Chapuis (Jean-Jules-Marius), sergent-chef. Cette concession de la médaille militaire comporte l'attribution de la Croix de la valeur militaire avec palme. Elle annule la citation à l'ordre de l'armée aérienne accordée par ordre général n° 280 du 12 septembre 1960 du général de division aérienne commandant la 5e région aérienne.
Bernard (Michel-Anselme-Léandre), sergent.
Delbecque (Guy-Léon-Gérard), sergent.
Gauvrit (Jean-Henri-Auguste-Louis), caporal.
Guezenec (Jean), sergent.
Lemaire (Ghislain-Joseph), sergent.
Mathe (Michel-Pierre-Lucien), sergent.
Watrin (André-Clément), sergent-chef.

Ces concessions de la médaille militaire comportent l'attribution de la Croix de la valeur militaire avec palme. Elles annulent les citations à l'ordre de l'armée aérienne accordées par ordre général n° 281 du 21 septembre 1960 du général de division aérienne commandant la 5e région aérienne.

---

Par décret du Président de la République en date du 27 décembre 1960, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 26 novembre 1960 portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée à titre posthume aux militaires désignés ci-après :

ARMÉE DE L'AIR

Bartoli (Simon-Jérôme-François), sergent.
Deleaz (Georges-Louis-Maurice), adjudant.
Gonnet (Paul-Michel), sergent-chef.
Roge (Christian), sergent.
Ruffel (André-Raymond), sergent.
Sotiras (Démétrius-Gérald), adjudant.

Ces concessions de la médaille militaire ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre ou de la valeur militaire, les intéressés ayant fait l'objet de citation individuelle lors de leur décès.

---

**Délégation de signature.**

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des armées,

Vu le décret n° 56-661 du 30 juin 1956 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la défense nationale et des forces armées ;

Vu le décret du 8 janvier 1959 portant nomination des membres du Gouvernement, modifié notamment par le décret du 5 février 1960 ;

Vu le décret n° 59-265 du 7 février 1959 fixant les attributions du ministre des armées ;

Vu le décret du 23 février 1960 portant délégation de signature du ministre des armées, modifié par décret du 21 novembre 1960 ;

Vu le décret du 5 décembre 1960 portant nomination et affectation d'un médecin général de l'armée de l'air,

Décrète :

Art. 1er. — L'article 2 (§ 5) du décret du 23 février 1960 portant délégation de signature du ministre des armées est modifié ainsi qu'il suit :

Remplacer : « Service de santé de l'armée de l'air : M. le médecin général Ollivier », par : « Service de santé de l'armée de l'air : M. le médecin général Allehaut (Pierre-Joseph) ».

Art. 2. — Le ministre des armées est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 1960.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

*Le ministre des armées,*

PIERRE MESSMER.

---

**Décret portant promotions au grade de lieutenant de réserve de l'armée de l'air.**

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 décembre 1960, page 11057, 1re colonne :

II. — Corps des officiers de réserve des bases de l'air.

Rang du 4 novembre 1960.

Au lieu de : « Dallemagne (Ribert-Marcel-Florian) », lire : « Dallemagne (Robert-Marcel-Florian) ».

Au lieu de : « emée (Claude-Marie-Frédéric) », lire : « Lemée (Claude-Marie-Frédéric) ».

Rang du 5 novembre 1960.

Au lieu de : « D Cagny (Jean-Louis-Yves) », lire : « De Cagny (Jean-Louis-Yves). ».

(Le reste sans changement.)

---

**Déclaration d'utilité publique de l'acquisition d'un terrain situé à Avranches (Manche).**

Par arrêté du 8 décembre 1960, est déclarée d'utilité publique, en vue de la construction d'une caserne de gendarmerie, l'acquisition, au besoin par expropriation, d'un terrain de 80 ares sis à Avranches.

Ce terrain est délimité en jaune au plan joint au présent arrêté et est désigné à l'état parcellaire également annexé.

L'expropriation prévue ci-dessus devra être réalisée dans un délai de cinq ans à compter de la publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la République française.

---

**Régies d'avances.**

Par arrêté du ministre des armées (air) en date du 19 décembre 1960, les dispositions de l'arrêté du 30 septembre 1955 portant création de régies d'avances auprès des établissements et services de la direction technique et industrielle de l'aéronautique, modifié par les arrêtés des 29 octobre 1955, 1er décembre 1955, 17 janvier 1956, 22 février 1956, 9 avril 1956, 11 avril 1956, 12 mai 1956, 4 juin 1956, 20 mars 1957, 19 avril 1957, 24 avril 1957, 3 juin 1957, 12 juin 1958, 24 juin 1958, 28 juillet 1959, 1er septembre 1959, 7 décembre 1959, 18 février 1960, sont à nouveau modifiées comme suit :

« Circonscription aéronautique régionale de Paris : 130.000 NF.
« Circonscription aéronautique régionale de Toulouse : 190.000 NF.
« Atelier industriel de l'aéronautique de Clermont-Ferrand : 300.000 NF.
« Atelier industriel annexe de l'aéronautique de Blida : 400.000 NF ».

(Le reste sans changement.)

---

Par arrêté du ministre des armées (air) en date du 19 décembre 1960, l'article 2 de l'arrêté du 7 septembre 1949 instituant des régies d'avances auprès des parcs d'aviation d'Afrique du Nord dont le parc 2/141 à Oran, modifié par les arrêtés des 7 janvier 1952, 30 avril 1954 et 28 mars 1958, portant transfert de ladite régie auprès de l'atelier-magasin régional n° 2/661, à Oran-la-Sénia, est à nouveau modifié comme suit :

« *Art.* 2. — Le montant des avances susceptibles d'être consenties au régisseur est fixé à 68.000 NF répartis comme suit :

« 60.000 NF : dépenses de personnel ;
« 8.000 NF : dépenses de matériel ».

---

Par arrêté du ministre des armées (air) en date du 19 décembre 1960, l'article 2 de l'arrêté du 22 juin 1955 instituant une régie d'avances auprès du 25e bataillon du génie de l'air, à Compiègne (Oise), modifié par les arrêtés des 19 septembre 1956, 25 février 1957 et 29 juin 1960, est à nouveau modifié comme suit :

« *Art.* 2. — Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur est fixé à 10.500 NF qui se répartissent comme suit :

« 6.500 NF : dépenses de personnel ;
« 4.000 NF : dépenses de matériel ».

(Le reste sans changement.)

---

**Tableau d'avancement pour 1961 (sous-officiers, active).**

TROUPES D'OUTRE-MER

NOTA. — Les chefs de corps devront signaler d'urgence à la direction des troupes d'outre-mer les sous-officiers qui, inscrits au présent tableau, sont susceptibles d'en être radiés par suite d'un changement survenu dans leur position militaire (disparition, décès, libération, changement d'arme, faute grave, etc.). Les rectifications éventuelles feront l'objet de décisions individuelles non insérées.

Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1961 les sous-officiers des troupes d'outre-mer dont les noms suivent :

I. — MILITAIRES DE STATUT GENERAL

**Infanterie de marine.**

*Pour le grade d'adjudant-chef.*

Les adjudants :

*a*) De carrière.

1 Billaud (Léon-Emilien), 28 février 1921.
2 Lebastard (Albert-Jean), 16 décembre 1920.
3 Sumalla (François-Jean), 9 mars 1919.
4 Treuffet (Lionel-Louis), 1er octobre 1919.
5 Mitrail (Médard-Eugène), 8 juin 1922.
6 Roze (René), 8 avril 1920.
7 Devisme (Edmond-Louis), 20 novembre 1921.
8 Ngoc (Léon), 29 septembre 1925.
9 Renoult (Jacques-Gilbert), 7 mai 1925.
10 Merigot (Henri), 15 mai 1924.
11 Salle (Jean-René), 29 janvier 1928.
12 Bachelet (Roger-Jean), 4 décembre 1924.
13 Clain (Camille-Louis), 20 janvier 1922.
14 Pousserot (Marcel), 15 mars 1925.
15 Loyer (André-Henri), 21 mars 1925.
16 Dupart (Charles-Gabriel), 23 août 1925.
17 Geneix (Paul-Mary), 3 mars 1923.
18 Lhotellier (Victor), 9 septembre 1921.
19 Krill (Gaston-Edouard), 1er octobre 1924.
20 Walter (Robert-Philippe), 16 novembre 1923.
21 François (André), 11 mars 1925.
22 Farrugia (Salvator), 11 septembre 1920.
23 Jegouzo (René-Léon), 4 octobre 1923.
24 Gerbes (Alfred-Marie), 11 juin 1927.
25 Pons (Henri-Louis), 6 novembre 1926.
26 Ledoux (Charles-René), 10 novembre 1927.
27 Legener (Marcel-François), 9 juin 1922.
28 Gac (François), 28 juin 1922.
29 Favreau (Georges), 22 décembre 1927.
30 Berthelier (Henri), 7 octobre 1925.
31 Bœuf (Abel), 26 novembre 1924.
32 Legrouiec (Yves-Marie), 27 juin 1925.
33 Le Roux (Pierre), 12 février 1926.
34 Bourdin (Francis), 22 mai 1925.
35 Ducos (Marc), 10 juillet 1927.
36 Salavert (Maurice), 19 décembre 1925.
37 Agouti (Maurice-Edouard), 22 septembre 1923.
38 Kerjean (André-Marie), 23 février 1924.
39 Donguy (Serge), 4 juin 1928.
40 Michaut (Pierre), 11 juin 1924.
41 Mercier (Robert), 22 février 1923.
42 Jugeat (Bernard-Julien), 1er février 1923.
43 Raynaud (Xavier), 10 février 1926.
44 Caplain (Daniel), 27 juillet 1927.
45 Pietrantoni (François), 18 janvier 1927.
46 Lavigne (André), 11 mars 1924.
47 Foll (Jean-Jacques), 22 juin 1927.
48 Riboulot (Fernand), 2 avril 1924.
49 Laurent (Yves), 22 mai 1924.
50 Guionnet (Jean), 23 mai 1926.
51 Lenfant (Jean-Marcel), 21 juillet 1921.
52 Dieumegard (Gilbert-Emmanuel), 3 mai 1927.
53 Maillot (Jean-Louis), 11 mars 1926.
54 Hervé (Marcel), 27 janvier 1929.
55 Lapalud (Robert), 6 août 1924.
56 Dreux (René), 13 décembre 1924.
57 Beringuier (Marcel), 27 novembre 1927.
58 Muller (Guido-Pierre), 8 mai 1928.
59 André (Jean-Pierre), 24 avril 1927.
60 Angiolini (Aouzillio-Joseph), 12 juillet 1926.
61 Gravouil (Joseph-Ernest), 15 mars 1927.
62 Bonnotte (Georges-Louis), 31 juillet 1927.
63 Girbe (Camille-Louis), 3 mai 1924.
64 Blanchard (Michel), 24 février 1927.
65 Soria (Marcel-Valentin), 28 juillet 1927.
66 Aletti (Pierre-Joseph), 27 mars 1920.

67 Ponzio (Aimé-Joseph), 26 décembre 1926.
68 Jeandon (Michel-Charles), 10 janvier 1928.
69 Orvane (Marcel), 24 janvier 1926.
70 Breuer (Pierre-Hubert), 13 août 1922.
71 Geoffroy (Robert), 19 avril 1920.
72 Delcambre (Paul), 13 août 1924.
73 Pous (Pierre), 22 février 1926.
74 Gravelin (Charles-Jean), 21 juin 1924.
75 Marie (Guy), 31 août 1924.
76 Van de Sompele (Léon-Pierre), 5 décembre 1923.
77 Scoarnec (Hervé-Jean-Marie), 8 janvier 1923.
78 Rousseau (Henri-Prosper), 4 décembre 1925.
79 Molon (Roland-René), 30 novembre 1924.
80 Dubreuil (Raymond-Maxime), 13 octobre 1926.
81 Chaminaud (Christian), 28 novembre 1927.
82 Luccioni (Dominique-Sauveur), 11 décembre 1922.
83 Maillot (Jean-Luc), 4 juillet 1925.
84 Paris (Bernard-Jean), 7 février 1927.
85 Coustillères (Georges), 15 janvier 1929.
86 Guibbert (René-Jean), 21 avril 1924.
87 Bardot (Marcel-Ernest), 12 juin 1929.
88 Le Ligeour (René-Jean), 15 février 1929.
89 Randretsa (John), 30 mai 1921.
90 Senssac (Robert), 26 août 1924.
91 Delmas (Ernest-Jean), 24 novembre 1920.
92 Incaurgarat (Pierre), 20 janvier 1920.
93 Le Guern (Etienne), 24 juin 1923.
94 Fièvre (Marcel-Martial), 29 juillet 1929.
95 Seres (Antoine), 27 janvier 1920.
96 Lebrun (Marcel), 3 novembre 1924.
97 Sevigne (Raymond-Arthur), 3 décembre 1922.
98 Moisson (Charles), 8 novembre 1925.
99 Fraval (Isidore-Pierre), 20 mai 1923.
100 Decamp (André), 1er février 1926.
101 Teiva (Augustin), 28 août 1922.
102 Egoux (Marie-Joseph), 3 mai 1920.
103 Bauer (Raymond), 4 juin 1926.
104 Lame (Hubert), 21 août 1927.
105 Chazalette (Antoine-Stanislas), 29 novembre 1923.
106 Casimir (Régis), 25 mars 1925.
107 Julien (Alphonse), 17 juillet 1924.
108 Charamon (Jean-Daniel), 27 août 1925.
109 Fume (André-Laurent), 31 juillet 1923.
110 Guiraud (Roger), 2 juin 1927.
111 Medigue (Louis-Emile), 12 juin 1924.
112 Vidal (Clet-Théodore), 6 juin 1921.
113 Saux (Joseph-Marie), 19 mars 1926.
114 Crand (Gaston-Ferdinand), 30 décembre 1928.
115 Philippe (Pierre-Paul), 8 août 1926.
116 Opitz (René-Louis), 1er octobre 1928.
117 Girard (Albert-Félix), 4 avril 1927.
118 Chateau (Maurice-Pierre), 3 janvier 1926.
119 Chrone (Thimoléon), 8 février 1922.
120 Laberibe (Samson-Raymond), 28 juillet 1927.
121 Simonot (Raymond-Albert), 12 juillet 1924.
122 Ravoisier (Christian), 31 décembre 1925.
123 Coue (Serge), 21 mars 1926.
124 Bellicaud (Raymond), 2 juin 1926.
125 Vandomme (André-Roger), 1er mars 1927.
126 Tamarelle (Casimir), 5 janvier 1922.
127 Cristini (Joseph), 8 janvier 1925.
128 Waucquier (André-Jean), 4 juin 1924.
129 Morel (Marceau-Roland), 2 mars 1924.
130 Boscher (Joseph), 21 mars 1928.
131 Le Luhern (Lucien-Louis), 9 août 1925.
132 Meriot (Guy-Ambroise), 13 novembre 1928.
133 Goret (Paul-Louis), 23 juillet 1928.
134 Cavailles (Roland-Blaise), 4 janvier 1928.
135 Philibert (Charles), 12 février 1925.
136 Tritsch (Armand-Jacques), 16 février 1922.
137 Casals (Jean), 26 juillet 1927.
138 Matignon (Albert-Louis), 17 novembre 1928.
139 Soule (André-Jean), 19 janvier 1925.
140 Verdalle (Christian), 25 octobre 1926.
141 Devillers (Raymond), 8 mars 1925.
142 Berrette (Jean-Baptiste), 22 août 1926.
143 Courageot (René-André), 11 août 1926.
144 Hittinger (Joseph), 14 avril 1927.
145 Dubois (Paul-Maurice), 29 avril 1926.
146 Rebouillet (Roger), 29 décembre 1925.
147 Bossanne (Jean), 23 juillet 1925.
148 Alizer (Marcel), 2 mars 1928.
149 Berthelin (Roland-Pierre), 9 décembre 1928.
150 Mahé (Louis-André), 14 juin 1925.
151 Deluret (Pierre), 9 février 1925.
152 Loustau (Jean-Marie), 13 juillet 1924.
153 Gachot (René), 5 septembre 1925.
154 Vacquie (Jean), 17 juin 1928.
155 Germain (Robert), 15 avril 1927.
156 Faur (Jean-Paul), 20 juin 1925.
157 Poplawski (Richard), 24 octobre 1924.
158 Oguer (Noël-Alexandre), 24 avril 1928.
159 Carré (Henri), 8 novembre 1925.
160 Marty (Jacques-Ernest), 31 août 1925.
161 Mathieu (Roland), 19 septembre 1925.
162 Lachaume (Robert-Paul), 6 juillet 1928.
163 Caspani (Stéphan), 24 décembre 1926.
164 Chevrot (Claude), 28 août 1928.
165 Guillaumont (Pierre), 19 mai 1927.
166 Millet (Martial-Alexis), 29 avril 1929.
167 Goddyn (Romain), 5 mars 1921.
168 Cheyron (Jacques-César), 20 février 1924.
169 Lafaix (Bernard-Paul), 3 juin 1924.
170 Legrain (Louis-Henri), 3 octobre 1927.
171 Roty (Marcel), 24 juin 1921.
172 Ledoux (Fernand), 4 avril 1922.
173 Degrange (Gilbert-André), 3 septembre 1925.
174 Dinahet (François), 25 novembre 1920.
175 Eychenne (Jean-Joseph), 18 août 1926.
176 Charpentier (Georges-Eugène), 15 février 1927.
177 Renard (René-Serge), 5 avril 1928.
178 Bost (Robert-Georges), 7 mars 1926.
179 Fradet (Maurice-Aimé), 4 juillet 1927.
180 Roubieu (Antoine-Eugène), 17 mai 1926.
181 Latouche (Jean-Louis), 31 mars 1926.
182 Naasz (Emile-Noël), 18 octobre 1924.
183 Barbier (Bernard), 16 juillet 1925.
184 Mettey (Edouard-Edmond), 25 janvier 1922.
185 Desaphy (Pierre), 29 mars 1927.
186 Petit (Christian), 15 mai 1927.
187 Alibar (Fernand-Julien), 27 janvier 1927.
188 Mannoni (Jean), 17 février 1926.
189 Javelas (Roger-Marius), 1er mai 1925.
190 Le Bec (Laurent-Auguste), 16 mai 1928.
191 Jesset (Michel-Yvan), 26 juin 1928.
192 Valle (Gino), 3 mai 1925.
193 Simoncini (Jean-Pierre), 12 mai 1928.
194 Ambroise (Marcel-Joseph), 21 août 1927.
195 Botello (Jacques), 18 mai 1924.
196 Anciaux (René-Paul), 27 juin 1927.
197 Durvel (Joseph-Fina), 4 août 1920.
198 Le Monnier (Paul-André), 25 novembre 1926.
199 Vander-Heyoten (Henri-Louis), 26 janvier 1927.
200 Poincet (Guy-Robert), 23 février 1926.
201 Simier (Thenenan), 14 février 1925.
202 Picard (Victor), 19 juin 1927.
203 Guidicelli (Jean-Paul), 5 janvier 1925.
204 Bertin (Edmond-Alexandre), 12 février 1928.
205 Bourlon (Guy-Robert), 23 août 1924.
206 Coulom (René), 24 février 1927.
207 Begue (Jean-Gilbert), 24 janvier 1925.
208 Russu (Jean), 18 novembre 1924.
209 Bon (Jérôme), 29 janvier 1922.
210 Jourdan (René-Joseph), 2 mai 1926.
211 D'Hallivillée (Jean-Abel), 21 septembre 1927.
212 Munier (Gilbert), 21 juin 1929.
213 Glock (Louis-Ferdinand), 21 décembre 1927.
214 Limonier (René-Pierre), 12 novembre 1924.
215 Peytavin (Jean), 8 septembre 1926.
216 Balayer (Alexandre), 25 octobre 1929.
217 Carmona (Martin), 16 octobre 1928.
218 Leviavant (Jean), 9 avril 1927.
219 Chateau (Jean), 19 mars 1925.
220 Monnet (Claude), 4 octobre 1929.
221 Cretin (Jean), 25 novembre 1928.
222 Lhelgoualch (Albert-Thomas), 10 octobre 1927.
223 Roux (Jean), 18 février 1929.
224 Charmoille (Roger-André), 25 février 1924.
225 Rochelet (René-Charles), 12 novembre 1927.
226 Goyer (Serge-Louis), 14 septembre 1927.
227 Lemasson (Louis-Georges), 25 mai 1928.
228 Midy (Georges), 20 novembre 1928.
229 Spanier (Robert), 26 septembre 1927.
230 Dequet (Jacques-Lucien), 25 janvier 1927.
231 De Fondaumière (Georges), 1er novembre 1930.
232 Leblanc (René-Alfred), 31 mai 1925.
233 Chabrat (Jean-Pierre), 19 juin 1930.
234 Selb (Edouard-Eugène), 22 octobre 1928.
235 Fouillen (Henri-Jean), 18 janvier 1927.
236 Bosset (Gaston), 26 novembre 1930.
237 Lœuillet (Marc-Henri), 21 décembre 1929.
238 Bessonneau (Pierre-Louis), 5 septembre 1927.
239 Grevellec (François), 10 novembre 1927.
240 Dupuy (André-Victorin), 2 octobre 1929.

241 Salomez (Jacques), 20 juin 1929.
242 Veron (Henri), 18 septembre 1925.
243 Guerineau (André-René), 18 octobre 1929.
244 Klein (Emile), 1er mai 1929.
245 Sobanski (Pierre-Paul), 19 septembre 1931.
246 Gaffory (Jean-Toussaint), 21 mai 1926.
247 Toupenet (Roger), 12 avril 1926.
248 Ubeda (François), 9 février 1923.
249 Edwards (Harold-Stanley), 25 juin 1920.
250 Lesecq (Marcel-Aimable), 14 mai 1927.
251 Le Marec (Maurice), 26 août 1925.
252 Parage (Roger), 22 novembre 1926.
253 Janik (Lucyian), 17 février 1925
254 Besson (Maurice-Lucien), 31 janvier 1926.
255 Zerbin (Jean), 15 juin 1929.
256 Fabretti (Claude-Henri), 29 mai 1926.
257 Couture (Jacques-Marius), 5 mars 1929.
258 Quaire (Pierre), 18 octobre 1927.
259 Wirtz (Fernand), 27 août 1927
260 Nadol (Théodore), 6 août 1926
261 Gugnon (Pierre-André), 3 août 1924.
262 Duprilot (Jean-Albert), 3 juillet 1926.
263 Pfeffer (Renĕ), 24 octobre 1926.
264 Klonowski (Félix-Olivier), 6 juin 1931.
265 Raynal (René-Marcel), 31 mars 1927, T. E.

*b*) Non de carrière.

266 Rabemananjara (Victor-William), 20 janvier 1919.
267 Naudin (Georges), 23 avril 1926
268 Garel (Henri-Eugène), 28 septembre 1926.
269 Eekhout (Joseph-François), 1er mars 1919.
270 Autem (Jules-François), 27 avril 1923.
271 Avezac (Maurice-Charles), 8 septembre 1928.
272 Andrieux (Charles-Henri), 16 décembre 1927.
273 Rozga (Joseph), 5 mai 1925.
274 Grasselli (Pascal-Joseph), 29 octobre 1928, T. E.
275 Troussel (Gabriel-René), 21 janvier 1926, T. E.

*Pour le grade d'adjudant.*

Les sergents-majors :

*a*) De carrière.

1 Hatton (Pierre), 14 juillet 1929.
2 Bessard (Eugène-Ange), 16 septembre 1924.
3 Poul (Serge-Marcel), 16 mars 1931.
4 Deconihout (Guy), 24 mars 1932.
5 Lagache (Charles-René), 25 janvier 1927.
6 Galais (Marcel), 28 juin 1928.
7 Theodore (André-Emile), 30 juin 1927.
8 Besançon (Georges), 16 juillet 1928.
9 Ditchen (Raymond), 9 mars 1926.
10 Santolaria (Jean), 1er janvier 1928.

*b*) Non de carrière.

11 Perrot (Baptiste), 26 octobre 1924.
12 Ratier (Paul), 14 octobre 1928.
13 Lyonnet (Pierre), 8 janvier 1928.
14 Borvon (Pierre), 15 mars 1920.

Les sergents-chefs :

*a*) De carrière.

15 Randriamanonsy (Louis-Victor), 15 août 1926.
16 Gaudry (Raymond), 26 janvier 1920.
17 Strohl (Georges), 26 avril 1929.
18 Lemeux (Gilbert), 15 juin 1930.
19 Davidas (Hélier), 18 juillet 1926.
20 Villemont (Emile), 8 octobre 1926.
21 Jouanny (Bernard), 29 mai 1925.
22 Angele (Désiré), 4 novembre 1927.
23 Lefeuvre (François-Albert), 6 novembre 1931.
24 Gondouin (Louis), 2 février 1929.
25 Marziou (François), 5 août 1926.
26 Le Bris (André-Simon), 25 janvier 1925.
27 Geffroy (Francis-Marie), 13 septembre 1932.
28 Lavagna (Louis), 13 novembre 1925.
29 Anchisi (Franco), 8 novembre 1929.
30 Razafindramboa (Germain), 23 juin 1932.
31 Héritier (Jean-Louis), 27 janvier 1932.
32 Descamps (Charles-Achille), 27 décembre 1924.
33 Hoffert (Marcel), 25 septembre 1927.
34 Bernardin (Marc), 7 novembre 1926.
35 Guillard (Henri), 26 décembre 1923.
36 Raynaud (Georges), 6 avril 1927.
37 Lebertre (Robert-Fernand), 4 décembre 1927.
38 Casanova (Toussaint-Simon), 7 juin 1924.
39 Beatrix (Robert), 6 mai 1928.
40 Sirio (Flave-Dominique), 13 septembre 1926.
41 Memougamadou (Ibrahim), 31 octobre 1927.
42 Le Gall (François-Marie), 6 février 1928.
43 Signorelli (Louis), 14 février 1930.
44 Ruriack (Charles-Paul), 16 mai 1926.
45 Bouche (Henri-Jean), 27 avril 1931.
46 Menager (Michel-Henri), 29 mai 1931.
47 Guillaume (Christian-Raymond), 25 juin 1932.
48 Vergnes (Bernard), 21 mai 1932.
49 Dary (Noël-Alain), 29 décembre 1928.
50 Le Huancua (Louis), 11 août 1920.
51 Veyrier (Pierre), 11 septembre 1931.
52 Perpere (René), 2 septembre 1923.
53 Gaillot (Albert-Léon), 22 avril 1929.
54 Foye (Marcel), 11 mars 1922.
55 Elie-Joseph (Raphaël), 24 octobre 1926.
56 Rapaud (Robert-Emile), 4 novembre 1925.
57 Mouton (Robert-Jean), 4 mai 1928.
58 Cararo (René), 16 décembre 1925.
59 Collin (Georges-Marcel), 15 juillet 1925.
60 Berthet (Marcel), 26 juin 1926.
61 Kowalski (Richard), 19 janvier 1924.
62 N'Doye (Jean), 20 décembre 1926.
63 Michel (Jacques-Etienne), 26 décembre 1927.
64 Lemiere (Paul-René), 16 janvier 1929.
65 Schneider (Jacky-Julien), 3 février 1932.
66 Fernizon (Roger), 20 octobre 1923.
67 Landler (Alphonse), 21 mars 1927.
68 Jouxtel (Bertrand), 28 août 1924.
69 Pilon (Robert-Raymond), 3 décembre 1927.
70 Weber (Marion), 27 mars 1925.
71 Maloubier (Jean-Pierre), 10 février 1928.
72 Riou (Pierre-Jean), 13 juillet 1925.
73 Robillon (Guy), 30 juin 1930.
74 Thomas (Maurice), 9 février 1927.
75 Carnet (Christian-Max), 19 janvier 1930.
76 Horny (Charles), 28 novembre 1927.
77 Groux (Eugène), 8 juillet 1930.
78 Hoppenot (Claude-Roger), 17 avril 1931.
79 Hamaide (Lucien), 29 septembre 1929.
80 Debra (Claude-Eugène), 15 juillet 1929.
81 Churin (Bernard-Georges), 15 février 1931.
82 Codaccioni (André-Joseph), 14 avril 1928.
83 Faure (Gaston), 21 avril 1929.
84 Roger (Serge-Maurice), 11 novembre 1926.
85 Terral (Marcel), 21 avril 1932.
86 Perdu (Maurice-Julien), 4 janvier 1931.
87 Acke (Guy-Gilbert), 8 mai 1929.
88 Verrier (Daniel-Marie), 17 juillet 1928.
89 Jeandrot (Gaston), 2 juin 1931.
90 Bala (Balassoupramanien), 18 mars 1925.
91 Bruant (Gilbert-Charles), 16 novembre 1925.
92 Greggio (Robert), 29 juillet 1933.
93 Molle (Elie-Marcel), 23 juillet 1933.
94 Kagy (Emile), 4 septembre 1934.
95 Caumel (Maurice), 9 août 1923.
96 Gonseau (Charles), 21 mars 1928.
97 Sasselli (Aurèle), 2 février 1924.
98 Carminati (Pierre), 17 juillet 1925.
99 Pardini (Pierre-Marie), 6 avril 1927.
100 Andrei (Jules-François), 23 septembre 1927.
101 Tafanelli (Roger-Dominique), 2 mars 1928.
102 Alfonsi (François-Philippe), 15 novembre 1928.
103 Bernard (Henry-Jean), 9 février 1929.
104 Lecomte (Bernard-Roland), 7 octobre 1932.
105 Berthon (Guy), 21 juillet 1930.
106 Paupert (Gaston-Charles), 16 janvier 1927.
107 Riviere (David-Milo), 1er décembre 1923.
108 Crepin (Robert), 8 juillet 1931.
109 Marquant (Roger), 28 novembre 1930.
110 Mouragues (Raymond-Denis), 13 février 1931.
111 Herve (Joseph-Emile), 15 septembre 1928.
112 Grandidier (Emile-Pierre), 31 mars 1930.
113 Gaillard (Jean), 17 novembre 1924.
114 Laplaud (Léo-Aimé), 24 octobre 1929.
115 Laurent (Max-Emilien), 22 octobre 1928.
116 Sansenacq (Jean), 21 octobre 1932.
117 Chaffaud (Jean-Emilien), 30 octobre 1925.
118 Oger (Marcel), 6 janvier 1927.
119 Bonin (Jean), 22 mars 1931.
120 Karsenti (Roger), 10 février 1933.
121 Schlagenhauf (Georges), 23 novembre 1927.
122 Jacoulet (Jean), 18 décembre 1927.
123 Deplanque (Alfred-Jean), 27 octobre 1925.
124 Kermarec (Jérôme), 17 février 1931.

125 Martel (Georges), 14 janvier 1930.
126 Mathias (Louis-Charles), 1er mai 1926.
127 Vadier (Léonard), 15 juillet 1927.
128 Manin (Jean), 8 août 1931.
129 Monnot (Claude), 15 septembre 1931.
130 Bellay (Serge-Louis), 21 juin 1927.
131 Eggermont (Pierre), 8 février 1927.
132 Désiré (Yves), 6 juillet 1927.
133 Meyrignac (Jean-Claude), 27 octobre 1932.
134 Ribeyre (Camille), 20 mai 1926.
135 Parisseaux (Michel), 5 août 1930.
136 Riviere (Ariste-Marius), 3 juin 1930.
137 Chamboncel (Jacques), 14 août 1932.
138 Le Scanff (Maurice), 8 mai 1933.
139 Baudin (Yves-Armand), 3 octobre 1925.
140 Dupouy (Maurice-Roger), 22 mai 1928.
141 Prigent (Alfred-François), 12 septembre 1929.
142 Chamnoe (Marcel-Patrice), 30 mars 1931.
143 Jean (Jacques-Michel), 29 mars 1931.
144 Lepine (Roland-André), 11 mai 1929.
145 Marlier (Jean-Henri), 4 juillet 1931.
146 Bourgeoisat (Pierre-Marcel), 10 juillet 1929.
147 Papazian (Edouard-Baptiste), 12 septembre 1928.
148 James (Jean), 11 février 1930.
149 Monneret (Michel-Pierre), 23 septembre 1928.
150 Biancardini (Jean-Toussaint), 7 juillet 1931.
151 De Soza (Fernand), 6 juin 1927.
152 Boitard (Marcel-Marie), 19 mars 1928.
153 Castelli (Ange-François), 5 octobre 1928.
154 Collette (Lucien), 2 février 1928.
155 Courtin (Roland), 14 février 1931.
156 Maraetefau (Henri-Ferdinand), 8 février 1928.
157 Battu (Pierre-Paul), 8 septembre 1925.
158 Chaumet (André), 5 septembre 1924.
159 Fleuriot (Maurice), 28 avril 1926.
160 Belkayat (Abderrazak), 12 mars 1929.
161 Corradini (Emile), 5 mai 1923.
162 Lecerf (Henri-Désiré), 27 septembre 1929.
163 Franke (Stanislas), 6 mai 1924.
164 Mascarotti (Francis), 21 janvier 1930.
165 Chuecos (Alphonse), 29 novembre 1929.
166 Lassays (Yvon), 21 février 1932.
167 David (Etienne), 4 octobre 1930.
168 Moreau (Jacques), 24 décembre 1928.
169 Le Signor (Pierre), 19 mai 1928.
170 Dieng (Amadou-Abdoulaye), 20 mars 1932.
171 Sechet (Georges-Yves), 24 octobre 1923.
172 Jouannin (René-Maurice), 9 mars 1928.
173 Jaron (Gérard-Euphrasius), 13 mars 1929.
174 Chaussade (Gaston-Charles), 28 décembre 1929.
175 Boudon (Hubert), 28 septembre 1929.
176 Darnault (Gabriel), 12 juin 1930.
177 Veillard (Jean-Joseph), 8 février 1925.
178 Porsmoguer (Jean), 24 avril 1930.
179 Bruillot (Raymond), 12 mai 1928.
180 Cottin (Marcel), 15 avril 1930.
181 Dhures (Jean), 16 janvier 1928.
182 Dabin (Yves-Pierre), 26 juin 1932.
183 Bochet (Roland), 15 mai 1933.
184 Dubuisson (Jacques-Yves), 21 février 1932.
185 Ducat (Robert-Emile), 13 octobre 1924.
186 Joquel (Paul-André), 31 mai 1931.
187 Castelli (Antoine), 23 septembre 1932.
188 Couturier (Kléber-Fernand), 18 avril 1930.
189 Levray (André), 29 novembre 1926.
190 Piazza (Emile-Mathieu), 26 septembre 1931.
191 Lègeron (Lucien), 9 avril 1932.
192 Brisson (Charles-Louis), 24 février 1930.
193 Nicolas (Albert), 5 février 1927.
194 Cornec (Jean-Joseph), 9 août 1932.
195 Laurence (Georges),17 janvier 1926.
196 Mariaud (Maurice), 12 août 1931.
197 Lorenzi (Maurice-Yvon), 12 août 1932.
198 Landolfini (Chérubin), 6 septembre 1929.
199 Paquier (Jean-Louis), 30 avril 1924.
200 Prevost (René), 7 juin 1925.
201 Solans (Jacques-Pierre), 9 décembre 1931.
202 Lechevrel (Michel), 17 octobre 1932.
203 Controle (Gentil-Octave), 4 juin 1927.
204 Izaac (Julien), 27 janvier 1925.
205 Dupont (Guy-Robert), 14 mars 1929.
206 Gangloff (Jean-Paul), 26 octobre 1927.
207 Santos (Jean-François), 19 octobre 1927.
208 Vitteau (Maurice), 8 avril 1929.
209 Ragouillaux (Robert-Marcel), 6 décembre 1926.
210 Belleville (Jacques-Henri), 26 mars 1928.
211 Negrel (Daniel-André), 6 mai 1933.
212 Agostini (Francis), 19 mars 1933.
213 Tourneix (Emile-Max), 9 avril 1930.
214 Ruhlmann (Claude-André), 21 mai 1929.
215 Beck (Jean-Jacques), 23 janvier 1930.
216 Millotte (Maurice-André), 20 novembre 1932.
217 Daviet (Roger-François), 30 avril 1926.
218 Lefebvre (Robert-Maurice), 13 avril 1930.
219 Hemmerle (Pierre-Jules), 16 août 1927.

b) Non de carrière.

220 Mamadou (Doumbia), 1er juillet 1920.
221 Mohamed (Ahnif), 12 juillet 1925.
222 Ispa (Gilbert-Paul), 8 septembre 1928.
223 Bonnard (Rémy), 17 mai 1926.
224 Drezen (Jean), 21 juin 1923.
225 Rogliano (Charles-François), 28 avril 1926.
226 Clemençon (Jean-Lucien), 12 janvier 1921.
227 Tainoff (Serge-Paul), 19 octobre 1932.
228 Bonnet (René), 22 avril 1924.
229 Cauvin (Robert-Paul), 4 novembre 1926.
230 Chiron (Eugène-Pierre), 28 octobre 1923.
231 Milbach (André-Roger), 16 octobre 1926.
232 Raffier (Francisque), 18 août 1926.
233 Chavardes (Louis), 25 janvier 1928.
234 Faivre (Henri), 9 juin 1928.
235 Drouet (André-Auguste), 29 août 1922.
236 Lavaitte (Roger-Victor), 23 avril 1926.
237 Filori (Jean-Pierre), 16 septembre 1926.
238 Dubois (Francis-Auguste), 25 août 1924.
239 Laforge (Henri), 14 octobre 1926.
240 Peyron (Etienne-Léon), 19 décembre 1926.
241 Lafon (Marcel), 16 janvier 1925.
242 Simonetti (Félix), 10 octobre 1926.
243 Tardif (Marius-Claudius), 25 novembre 1924.
244 Carlotti (Robert), 6 juillet 1928.
245 Pascal (Jean-Marcel), 13 juillet 1924.
246 Meyniel (Henri-Raymond), 26 janvier 1927.
247 Maxel (Louis), 28 décembre 1924.
248 Dubois (Roland-Edmond), 8 octobre 1928.
249 Leblevec (Rémy-Marie), 17 octobre 1927.
250 Raux (Eugène-Louis), 31 janvier 1926.
251 Lechien (Albert), 5 février 1931.
252 Theron (Charles), 10 août 1921.
253 Clausse (Jules-Léonce), 30 janvier 1928.
254 Milcent (Jacques), 2 février 1925.
255 Souard (Jean-Marcelin), 28 décembre 1929.
256 Chenu (Henri), 24 septembre 1928.
257 Jourdan (Emile), 20 avril 1922.
258 Pingon (Bernard-Maurice), 9 avril 1933.
259 Lasserre (Louis), 10 septembre 1929.
260 Verbeke (Jacques-Clément), 20 septembre 1931.
261 Ygon (Pierre-Ulysse), 13 octobre 1922.
262 Grignoux (Robert-Roger), 7 juin 1924.
263 Genestar (Marcel), 20 juin 1926.
264 Mariette (Michel-Célestin), 13 octobre 1929.
265 Rivier (Rogre-Louis), 10 mai 1927.
266 Pulvar (Occuli-Alexandre), 20 mars 1927.
267 Ferrier (Joseph-André), 9 septembre 1926.
268 Roger (Jean-Marie), 8 mars 1928.
269 Menguy (Jan-Marie), 11 juin 1926.
270 Poirier (Paul-Pierre), 15 mai 1929.
271 Plouhinec (Jean), 6 avril 1926.
272 Lorentz (Pierre-Robert), 6 juillet 1924.
273 Hammerer (Gaston), 1er avril 1925.
274 Poulot (Gaston-Henri), 29 septembre 1925.
275 Collin (André-Jean), 17 octobre 1927.
276 Charles (Honoré-Jules), 3 mars 1926.
277 Marie (Marcel), 1er août 1924.
278 Salaun (Edouard), 14 mars 1923.
279 Kosorog (Bernard), 3 mars 1930.
280 Renard (Félix), 7 septembre 1926.
281 Forestier (Jean-Marie), 27 mai 1924.
282 Depeau (René), 15 décembre 1927.
283 Rabesahala (Jacques-Henri), 24 juin 1931.
284 Cocouard (Lucien-Joseph), 15 décembre 1923.
285 Coulombel (René), 11 mai 1928.
286 Garcia (Abel-Jean), 22 février 1928.
287 Place (Raymond), 30 mars 1919.
288 Blanchard (Marcel), 15 décembre 1925.
289 Ledain (Jean-Michel), 18 septembre 1932.
290 Soutous (Georges), 7 mai 1932.
291 Saleh (Idriss), 23 septembre 1925.
292 Bernez (André), 19 juillet 1928.
293 Troy (Raymond-Jean), 6 mai 1925.
294 Briand (Aristide), 30 août 1924.
295 Pellegri (Pierre), 2 août 1932.
296 Vicente (Francisco-Marie), 1er février 1928.

297 Paygnard (Marcel), 19 avril 1927.
298 Gouzil (Guy), 12 décembre 1929.
299 Baroero (Marius-Jean), 28 février 1924.
300 Mahama (Félix), 29 septembre 1921.
301 Lepage (René-Henry), 30 décembre 1923.
302 Gras (Robert), 28 novembre 1930.
303 Cuinet (Michel-Emile), 28 avril 1929.
304 Herjean (Etienne), 20 décembre 1926.
305 Deniaud (René-Maurice), 30 avril 1931.
306 Poirson (Jacques-François), 10 novembre 1928.
307 Yver (Jean-Emile), 20 juillet 1927.
308 Jacques-André-Coquin (Anselme), 26 avril 1926.
309 Lemoine (Marcel-Roland), 7 août 1929.
310 Marty (Michel), 11 juin 1928.
311 Salone (Edouard), 4 novembre 1926.
312 Olie (Urbain), 28 août 1924.
313 Willer (François), 11 juin 1926.
314 Guyot (Robert-Henri), 17 mai 1918.
315 Bolognesi (Jacques-Jean), 5 février 1927.
316 Rocca (Antoine-Francis), 8 août 1931.
317 Mattei (Jean-André), 28 décembre 1930.
318 Chakirian (Joseph), 9 janvier 1927.
319 Olive (André-Pierre), 19 août 1932.
320 Thuau (André), 26 janvier 1933.
321 Parthiot (Raymond), 31 octobre 1930.
322 Alviset (Georges), 7 mai 1932.
323 Geissler (Germain), 10 novembre 1927.

*Pour le grade de sergent-major.*

Les sergents-chefs :

a) De carrière.

1 Joseph (Antoine-Léon), 3 janvier 1928.
2 Miet (Emile), 4 février 1927.
3 Hoareau (Odilon-Emile), 17 février 1930.
4 Vidal (Jean-Léon), 12 juillet 1932.
5 Tournier (Gérard-Paul), 14 décembre 1930.
6 Payet (Gilbert-François), 28 juillet 1929.
7 Cledor (Philémon-Marcel), 11 août 1931.

b) Non de carrière.

8 Rajaona (Hérimas-Seth-Clément), 4 octobre 1926.
9 Troboe (Albert-Yves), 19 octobre 1931.
10 Bachet (Raymond), 26 octobre 1925.
11 Lagadec (Roger-Jean), 25 février 1929.
12 Tagnon (Michel-Maurice), 21 avril 1930.
13 Simon (Guy), 22 août 1935.
14 Jacob (René-Alexandre), 6 octobre 1926.
15 Haudegon (Placide), 12 juin 1923.
16 Argant (Marius), 16 août 1930.

*Pour le grade de sergent-chef.*

Les sergents :

Non de carrière.

1 Pellegrin (Pierre-Gilbert), 6 février 1927.
2 Remond (Yves), 17 septembre 1922.
3 Revert (Clément-Louis), 27 mars 1925.
4 Faverot (Raymond), 25 novembre 1927.
5 Szopiak (Roger-Marcel), 3 octobre 1928.
6 Galley (Emile-André), 24 janvier 1927.
7 Lagaye (Lucien-Marcel), 28 janvier 1925.
8 Manoir (Sulpice-Geoffroy), 19 janvier 1925.
9 Maffre (Louis-Raymond), 27 mars 1922.
10 Chartoire (Paul), 14 novembre 1928.
11 Bertault (Robert), 22 juin 1924.
12 Alphonse (Ange), 2 octobre 1926.
13 Thomas (Paul-Pierre), 20 septembre 1929.
14 Saint-Félix (Daniel), 29 juin 1928.
15 Lagnel (Roland), 10 octobre 1924.
16 Pieri (Pasquin), 29 septembre 1927.
17 N'Diaye Abdoulaye, 17 février 1923.
18 Ratsimba (Honorat), 11 octobre 1928.
19 Urany (Jean), 9 janvier 1928.
20 Carta (Jean), 21 février 1920.
21 Loher (André), 7 mai 1925.
22 Bergot (Eugène-Roger), 6 mars 1921.
23 Anselmo (Mario-Lucien), 19 octobre 1928.
24 Dinard (Pierre), 5 novembre 1927.
25 Rocchi (Jean-Laurent), 24 octobre 1926.
26 Rolland (Edmond), 3 août 1923.
27 Haustant (Mathieu-Ludovic), 3 mai 1926.
28 Loubeau (Fernand), 26 mai 1924.
29 Abida (Edouard), 9 octobre 1928.
30 Vovan (Louis), 7 juin 1925.
31 Lagrange (Louis-Robert), 6 juin 1929.
32 Courtois (Georges-René), 28 juillet 1928.
33 Menard (Jean-Gilbert), 4 février 1923.
34 Vasseur (Albert-Aimé), 26 janvier 1929.
35 Forgeard (Yvan), 23 octobre 1924.
36 Malossanne (René), 19 mai 1929.
37 Bodet (Marcel-Henri), 16 janvier 1931.
38 Yayo (Antonin), vers 1932.
39 Lebrillant (Maxime), 15 octobre 1927.
40 Kohler (Fernand), 22 décembre 1923.
41 Rivoal (Joseph), 29 mai 1928.
42 Langlet (Pierre), 12 avril 1928.
43 Panzou (Samson-Octavien), 28 juillet 1924.
44 Begue (Guy), 9 juin 1925.
45 Verrier (Jean), 15 avril 1925.
46 Settar (Amer-Raymond), 15 août 1927.
47 Leclercq (Roland-Paul), 30 juin 1924.
48 Soliguera (René-Victor), 28 janvier 1928.
49 Alonse (Jean-Philippe), 6 juillet 1928.
50 Denon (Marius), 12 mars 1928.
51 Toutain (Claude-Roger), 10 mars 1930.
52 Lucas (Georges), 6 janvier 1924.
53 Mathiot (Abel), 27 mai 1920.
54 Cozannec (Robert), 2 septembre 1932.
55 Guilhem (Robert), 30 juin 1931.
56 Modesto (Antoine), 10 janvier 1931.
57 Capron (Aimé), 12 mai 1924.
58 Deloof (Roland-Louis), 7 juillet 1927.
59 Marquiset (Paul-Stéphane), 3 mai 1926.
60 Pages (Jean-François), 20 mars 1929.
61 Tourat (René-Jean), 22 juin 1927.
62 Gudzik (Richard), 14 janvier 1930.
63 Pierrot (Jean), 8 août 1932.
64 Gerard (Charles), 10 juillet 1930.
65 Joannier (Gabriel-Charles), 1er décembre 1928.
66 Koppe (Paul-Aimé), 9 juillet 1926.
67 Garnier (René-Paul), 15 septembre 1925.
68 Perotti (Jacques-Auguste), 29 décembre 1927.
69 Delorme (Gabriel-René), 28 juillet 1929.
70 Ambroise (Raymond-Marius), 12 mars 1930.
71 Laza (Miroslaw), 27 octobre 1929.
72 Taddei (Dominique), 30 novembre 1929.
73 Seutin (Michel), 15 janvier 1930.
74 Furgerot (Jacques), 28 octobre 1930.
75 Blaise (Marcel-Gabriel), 5 août 1929.
76 François (Pierre), 26 septembre 1924.
77 Bodin (Jean), 5 avril 1928.
78 Jean (Marie-Saint-Yves), 19 mai 1925.
79 Michel (Joseph), 4 décembre 1924.
80 Gonnet (Charles-Camille), 25 novembre 1928.
81 Chapuis (Serge), 4 mai 1923.
82 Ramna (Joseph-Michel), 29 septembre 1926.
83 Constant (Rémy-Gilbert), 4 septembre 1932.
84 Michel (René-Paul), 12 mai 1929.
85 Hoareau (Maurice-Lucien), 23 mai 1928.
86 Lebon (Benjamin), 4 juin 1932.
87 Villars (Raymond), 25 janvier 1928.
88 Engasser (Yves), 18 novembre 1934.
89 Sourisseau (Henri), 19 mars 1935.
90 Houdet (Fernand), 28 décembre 1924.
91 Magister (Pierre-Emilien), 15 juillet 1928.
92 Torit (Oscar), 13 juin 1928.
93 Ducros (Gérard), 4 juin 1926.
94 Rolland (Jean), 24 août 1927.
95 Berthet (Georges), 28 janvier 1929.
96 Provost (Fernand-Jean), 23 juillet 1925.
97 Bescont (René), 22 février 1925.
98 Perquin (Guy-André), 12 juillet 1932.
99 Turpin (Hector-Thérance), 1er novembre 1928.
100 Guillemoteau (Jacques-André), 20 septembre 1934.
101 Schereude (Luciani), 24 décembre 1921.
102 Barsac (Jean-Claude), 29 octobre 1934.
103 Bastien (Jean-Louis), 11 février 1929.
104 Granier (Louis), 1er juillet 1926.
105 Colin (Christian), 10 avril 1931.
106 Riboux (Hubert), 28 avril 1924.
107 Bertin (Jean), 31 octobre 1930.
108 Roncalli (Louis-Joseph), 28 mai 1932.
109 Frankhauser (Imré), 7 novembre 1924.
110 Holl (Robert), 22 novembre 1927.
111 Noël (Michel-Germain), 26 juillet 1932.
112 Penven (Raymond), 29 octobre 1925.
113 Vignal (Julien-Léon), 16 février 1925.
114 Nuez (Henri), 11 avril 1932.
115 Fontaine (Edouard-Joseph), 26 août 1926.
116 Bonnin (Michel), 31 octobre 1931.
117 Favre (René-François), 1er mars 1935.
118 Giraud (André), 19 juin 1928.
119 Thiriet (René-Pierre), 7 octobre 1931.

120 Poucy (Yves), 29 mars 1926.
121 Laborie (Norbert), 15 avril 1935.
122 Poggi (Antoine-François), 3 mars 1935.
123 Paroissien (Jacques-Louis), 3 février 1929.
124 Vele (Marcel-Eugène), 23 février 1929.
125 Lejuez (Paul-Louis), 5 octobre 1927.
126 Bonneau (Georges-Etienne), 20 juillet 1926.
127 Dami (Eugène), 1er juillet 1931.
128 Hurez (Clément), 28 octobre 1928.
129 Mela (Jules-François), 12 mai 1934.
130 Prades (Francis), 17 octobre 1931.
131 Poea (Roger-Antoine), 23 avril 1934.
132 Noinin (Henri), 16 mars 1920.
133 Henri (Louis), 1er janvier 1935.
134 Venner (Roland), 3 avril 1931.
135 Bereau (Julien), 18 février 1933.
136 Vilbert (Roger), 21 juin 1932.
137 Chenu (Robert-Lucien), 24 janvier 1936.
138 Pietri (Jules), 7 mars 1924.
139 Lobato de Faria (Maurice), 20 septembre 1933
140 Marbaix (Yves) , 6 septembre 1930.
141 Rudi (Jules), 1er avril 1931.
142 Van Bastolaer (Eugène), 14 novembre 1930.
143 Grégoire (Jacques), 17 août 1931.
144 Riedle (Michel), 16 avril 1930.
145 Brasset (Christian-Louis), 3 avril 1931.
146 Truttman (Alphonse), 18 octobre 1928.
147 Arlecchini (Guy-Marie), 4 septembre 1935.
148 Blavet (Jean), 11 août 1926.
149 Cingala-Mata (Antoine-Georges), 1er novembre 1926.
150 Berthelot (Daniel-Jean), 7 juillet 1929.
151 Cochennec (Jean-Gilbert), 10 juillet 1928.
152 Jandia (Clément), 24 novembre 1929.
153 Carlotti (Lucien), 3 juin 1927.
154 Etheve (Louis-Emery), 24 octobre 1927.
155 Chaville (Félix), 1er mars 1931.
156 Morazin (Abel-Georges), 16 novembre 1929.
157 Puel (Joseph), 6 août 1931.
158 Mangin (Claude), 18 mai 1929.
159 Burgard (Alain-Paul), 17 juin 1931.
160 Poziemski (Joseph-Paul), 12 décembre 1932.
161 Tardieu (André-Paul), 28 février 1935.
162 Bourguet (Georges), 20 octobre 1930.
163 Roussey (Marcel), 15 mars 1928.
164 Meyers (Roger), 18 janvier 1928.
165 Sabino (Dominique), 19 septembre 1929.
166 Craeye (René-Luc), 16 octobre 1930.
167 Kouyoumdjian (Jacques), 7 octobre 1931.
168 Medori (André-Jean), 25 avril 1931.
169 Laplanche (Yves), 28 mars 1929.
170 Beguin (Jean-Marcel), 21 décembre 1927.
171 Germany (Guy), 8 octobre 1930.
172 Prudhon (André-Bernard), 25 mars 1935.
173 Guittard (Jean-Claude), 12 septembre 1935.
174 Kamara (Alfred), 8 mai 1920.
175 Buissart (Albert), 11 mars 1927.
176 Bazilet (Casimir), 6 mars 1920.
177 Carnot (Charles), 23 décembre 1928.
178 Lubin (Anandaradjou), 8 février 1931.
179 Laville (Fernand), 7 juillet 1928.
180 Le Gall (Jacques-Jean), 2 septembre 1932.
181 Venturini (Joseph), 21 novembre 1931.
182 Penaud (Pierre-René), 25 juillet 1930.
183 Aussiètre (Robert), 26 mai 1925.
184 Potin Félix), 18 septembre 1931.
185 Disch (André), 30 novembre 1934.
186 Gay (Louis-Pierre), 2 mai 1933.
187 Caviglioli (Jean-Charles), 3 octobre 1923.
188 Laurent (Lucien), 27 octobre 1929.
189 Coree (Roland), 30 octobre 1927.
190 Bouffanais (Jacques), 30 novembre 1927.
191 Bazin (Claude), 12 juin 1930.
192 Pastel (Francis-Charlet), 25 mars 1933.
193 Letang (Jacques-Gilbert), 11 novembre 1933.
194 Cordier-Lassalle (Jean-Etienne), 27 décembre 1935.
195 Finidori (Pierre-Paul), 14 mai 1934.
196 Viguie (René), 24 septembre 1922.
197 Nallatamby (Septime-Raymond), 10 juillet 1927.
198 Delmarle (Michel), 18 août 1927.
199 Diop (Badara), 26 avril 1936.
200 Ployer (Jean-Marie), 23 février 1930.
201 Grison (Léonard-Paul), 19 avril 1925.
202 Pharamond (Noël), 27 décembre 1926.
203 Vitry (Luçay-Josselin), 17 mai 1929.
204 Creac'h (René), 19 mars 1930.
205 Pelissier (Théodore-Pierre), 31 octobre 1930.
206 Pollart (Pierre-René), 8 décembre 1932.
207 Randolph (Charles-Francis), 30 novembre 1930.
208 Thine (Julien), 28 juillet 1933.
209 Schreiber (Christian), 28 novembre 1934.
210 N'Doye (Saliou), 7 février 1924.
211 Rey (Claude-Benoît), 18 août 1926.
212 Motair (Maurice), 15 décembre 1935.
213 Ohanessian (Jacques), 30 juin 1928.
214 Anacharsis (Emile-Joseph), 24 avril 1922.
215 Nadaud (Jean-Marie), 4 décembre 1929.
216 Mandelli (David) , 17 septembre 1930.
217 Porre (Louis), 28 mars 1927.
218 Petit (Jean), 28 mai 1929.
219 Andasse (Edmond-André), 15 octobre 1930.
220 Razanatsimba (Victor), 9 mai 1933.
221 Poussel (Henri), 2 mai 1926.
222 Rabearivelo (Célestin), 17 janvier 1928.
223 Cesari (Baptiste), 16 février 1929.
224 Sauger (Jean-Paul), 24 octobre 1925.
225 Haye (Roger), 16 juillet 1922.
226 Albertini (César), 4 mars 1929.
227 Sciot (Pierre), 24 avril 1924.
228 Boussereau (Jean-Louis), 4 novembre 1930.
229 Storai (Jean-Paul), 5 novembre 1927.
230 Jouen (Marcel), 23 mai 1926.
231 Camus (Pierre), 17 juillet 1928.
232 Gardic (René), 7 octobre 1935.
233 Leonardi (Claude), 20 octobre 1936.
234 Manijean (Eusèbe-Gérard), 15 août 1930.
235 Lanoe (Jean), 26 juin 1930.
236 Detouche (Guy), 15 février 1936.
237 Orsini (Etienne-Auguste), 4 janvier 1936.
238 Bertrand (André-Georges), 16 mars 1929.
239 Hoareau (Arsène-Antoine), 22 janvier 1926.
240 Gerelli (Serge), 26 décembre 1926.
241 Cajon (Maurice-Emile), 2 octobre 1925.
242 Soulier (Roger), 2 janvier 1923.
243 Daubourg (Roger), 17 mai 1931.
244 Kusnierek (Casimir), 9 février 1934.
245 Jaffre (Claude), 26 novembre 1935.
246 Lemesre (Jean-Claude), 5 septembre 1934.
247 Lanthaume (Gilbert), 18 mai 1927.
248 Bertoncini (Jacques), 1er décembre 1936.
249 Gastendet (Innocent-Guy), 30 décembre 1930.
250 Pernot (Jules), 7 avril 1924.
251 Bagot (Claude-Pierre), 3 juillet 1929.
252 Ducouloux (Jean), 9 avril 1931.
253 Philippot (Raymond-Yves), 13 septembre 1927.
254 Delbos (Gilbert-Firmin), 1er janvier 1937.
255 Deotte (Maurice-René), 15 octobre 1935.
256 Vent (Adélaïde-Lucie), 16 décembre 1930.
257 Filippi (Mathieu-René), 17 août 1931.
258 Verscheure (Maurice-Dominique), 10 juillet 1920.
259 Vieugue (Gabriel-Jean), 7 mars 1928.
260 Clergue (Robert-Philippe), 29 mai 1931.
261 Griot (Adolphe), 30 août 1929.
262 Simon (Lucien), 6 janvier 1932.
263 Bonnin (Grégoire), 1er janvier 1932.
264 Pannekouke (Gérard), 6 mars 1929.
265 Poitevin (Henri-Louis), 20 février 1933.
266 Lapotre (Claude-René), 28 mai 1931.
267 Zanarotto (Attilio), 27 octobre 1925.
268 Houlle (Jean-Henri), 7 novembre 1935.
269 Le Pavec (Bernard), 10 septembre 1936.
270 Sztajn (Henri), 15 octobre 1933.
271 Ruamps (Gabriel), 14 mai 1930.
272 Robert (Jean-Maxime), 12 février 1930.
273 Catouillard (Michel), 18 mai 1929.
274 Pantaleon (Robert), 2 avril 1930.
275 Courageux (Yves), 20 décembre 1929.
276 Lallemand (Joseph), 20 mars 1933.
277 Briet (Marcel), 5 avril 1934.
278 Graziani (Philippe), 26 mai 1934.
279 Carli (Théodore), 3 janvier 1934.
280 Tranchant (Jacques), 4 décembre 1925.
281 Randrianjafry (Armand), 13 mai 1934.
282 Pennanech (Pierre-Marie), 5 avril 1930.
283 Cisse (Ismaïla), 20 mai 1932.
284 Zarow (Maryan), 24 juillet 1932.
285 Boutonnet (Henri), 14 novembre 1933.
286 Philipps (Jean), 14 août 1933.
287 Canarelli (Pierre), 5 janvier 1936.
288 Bousquet (Georges-Armand), 28 avril 1935.
289 Janvier (Marc), 5 janvier 1936.
290 Tirel (Désiré), 3 mars 1928.
291 Toussaint (Philippe), 18 avril 1937.
292 Antoni (Clément-Georges), 28 juin 1929.
293 Caudal (Félix-Marie), 5 novembre 1924.

294 Lasnier (Michel), 26 septembre 1932.
295 Gouezec (Jean-Lucien), 16 octobre 1922.
296 Leonard (René), 9 octobre 1930.
297 Mery (Roger), 27 octobre 1932.
298 Andriot (Bernard-Lucien), 25 avril 1932.
299 Souil (Jacques), 29 mars 1926.
300 Chabot (Jean-Marcel), 16 février 1926.
301 Peiffer (Fernand-Joseph), 4 janvier 1932.
302 Jarry (Maurice), 22 septembre 1929.
303 Moracchini (Jacques), 15 janvier 1929.
304 Thione (Louis-Germain), 22 avril 1930.
305 Rivierre (Paul-Bertly), 1er juillet 1933.
306 Pequignot (Pierre), 2 octobre 1932.
307 Delfrate (Fulbert), 9 avril 1929.
308 Gendron (Yves-André), 12 septembre 1932.
309 Montier (Michel-Félicien), 5 décembre 1933.
310 Dudoret (Pierre-Louis), 18 juin 1927.
311 Herraux (Louis-Joseph), 2 mai 1923.
312 Bontemps (Gilles), 21 décembre 1928.
313 Sevenans (Gaston-Robert), 1er juin 1932.
314 Lenoble (René-Georges), 22 octobre 1933.
315 Foulquier (Yves-Etienne), 14 mars 1933.
316 Bozelle (Edmond-Claude), 3 janvier 1934.
317 Zaveroni (Claude), 16 novembre 1933.
318 Luciani (Tancrède-Jean), 11 juin 1936.
319 Pegolotti (René-Guy), 18 octobre 1934.
320 Rabeau (Claude-Louis), 8 juillet 1934.
321 Perriot (Bernard), 13 août 1929.
322 Jance, dit Sandy (Pierre), 25 mai 1928.
323 Jardin (Robert-Gabriel), 30 juillet 1928.
324 Nouveau (Marie-Maurice), 4 février 1931.
325 Liziard (Jean), 26 mai 1926.
326 Delayen (Daniel-Alexandre), 11 octobre 1927.
327 Cadiou (Joseph-Yves), 24 juillet 1935.
328 Gibelin (René-Claude), 30 novembre 1928.
329 Guillabert (Joseph), en 1927.
330 Gouarin (Jeannot), 20 novembre 1928.
331 Jay (Camille), 3 novembre 1927.
332 Tamburo (Lucien), 19 mars 1927.
333 Hoareau (Michel-Aimé), 19 septembre 1924.
334 Bolot (Georges), 10 octobre 1923.
335 Morel (Eugène-Henri), 14 mai 1923.
336 Vacca (Francis), 18 août 1928.
337 Landes (Christian-Paul), 15 février 1932.
338 Ledru (Jean-Adolphe), 13 octobre 1930.
339 Jagot (Jean-François), 5 décembre 1933.
340 Ori (Valentin), 13 juillet 1930.
341 Jean (Couppoussamy), 27 mai 1929.
342 Naert (Claude-Julien), 1er mars 1934.
343 Martel (Roger), 24 avril 1929.
344 Aubert (Gabriel), 17 janvier 1925.
345 Penlae (Pierre-François), 14 mars 1928.
346 Berthelot (Maurice-Paul), 31 décembre 1926.
347 Fauche (Guy), 4 octobre 1936.
348 Dabo (Arona), 6 décembre 1927.
349 Facorat (Rosan-Louis), 30 août 1934.
350 Branet (Jean), 9 mars 1936.
351 Allibert (Charles), 2 novembre 1936.
352 Rocaries (André), 29 janvier 1937.
353 Miscat (René), 26 octobre 1936.
354 Youssef (Hanna), 15 juin 1924.
355 Therin (Roland-Marcel), 4 avril 1937.
356 Bek (Jean-Ferdinand), 7 juillet 1937.
357 Prayssac (Jean), 27 octobre 1934.
358 Le Gall (Jean-Jacques), 19 octobre 1936.
359 Peraudeau (Serge), 31 mars 1930.
360 Labarthe (Jean), 27 septembre 1934.
361 Gret (Albert-François), 31 décembre 1920.
362 Le Nair (Jean-Marie), 8 octobre 1932.
363 Andreani (Jean-Baptiste), 5 avril 1933.
364 Dejulliard (Christian), 23 mai 1935.
365 Micaelli (Félix), 6 janvier 1934.
366 Stricher (Jean), 15 octobre 1933.
367 Tiecouba (Coulibaly), 31 mars 1936.
368 Boulanger (Yves), 25 janvier 1930.
369 Nicolai (Vincent-Toussaint), 1er novembre 1929.
370 Myrtil (Jacques-Marie), 1er janvier 1931.
371 Peloquin (Léon), 25 avril 1931.
372 Delarace (Jacques-Edgard), 16 janvier 1933.
373 Boisse (René), 19 février 1925.
374 Thil (Daniel-Maurice), 10 septembre 1932.
375 Paulineau (Léonet-Anselme), 21 avril 1931.
376 Demene (Yves-Julien), 17 mai 1933.
377 Denys (Germain), 22 août 1930.
378 Maria (Serge-Claude), 26 mai 1933.
379 Luce (Lucien-Raymond), 19 novembre 1933.
380 Lejeune (Gilbert-Victor), 20 octobre 1932.
381 Franzin (Arnaud), 18 décembre 1936.
382 Toure (Mamadou), 17 février 1936.
383 Stouff (Emile), 15 décembre 1934.
384 Le Bellec (Marcel-Jean), 23 août 1925.
385 Hurel (Julien-Félix), 11 octobre 1930.
386 Gauthier (Clotaire-Cyrille), 9 juillet 1928.
387 Gouriou (Pierre), 8 janvier 1931.
388 Grouzis (Raymond-Jacques), 17 décembre 1982.
389 Alin (Anthony-Nazaire), 6 août 1926.
390 Lebon (René), 30 juillet 1932.
391 Truffert (Michel-Louis), 13 juillet 1933.
392 Protche (André-Albert), 14 décembre 1928.
393 Payet (Jean-Roland), 10 mai 1925.
394 Bien (Marceau), 13 juin 1930.
395 Thommeret (Raymond-Léon), 13 mai 1929.
396 Deurveilher (Luc-Yves), 26 décembre 1924.
397 Foltzer (François-Arsène), 12 août 1925.
398 Ingollingo (Marius-Roger), 23 février 1931.
399 Plumain (Maxime), 29 mai 1931.
400 Populo (Casimir-Edouard), 4 mars 1929.
401 Dircky (Jacques-Gabriel), 20 janvier 1930.
402 Amosse (Michel-Roger), 1er novembre 1928.
403 Luce (Gérard-Arnel), 17 août 1931.
404 Sow (Ibnou-Abas), 12 mai 1929.
405 Weiler (Marcel-Jean), 25 janvier 1928.
406 Belgy (Georges), 26 mai 1923.
407 Derrien (Louis-Eugène), 12 décembre 1935.
408 Steffan (Antoine), 6 décembre 1931.
409 Kellermann (Pierre-Maurice), 13 décembre 1937.
410 Wirth (Jean-Paul), 10 novembre 1933.
411 Fievet (Jean), 12 juillet 1927.
412 Valensky (Michel-Jean), 1er mars 1931.
413 Pottier (Marcel), 27 novembre 1932.
414 Panet (Pierre-Etienne), 21 décembre 1936.
415 Mueller, dit Miller (Jehan), 24 janvier 1936.
416 Colin (Joseph-Pierre), 30 mars 1927.
417 De Boosère (Claude), 26 mai 1928.
418 Mochée (Jean), 19 août 1929.
419 Guy (Pierre-Jean), 11 juin 1924.
420 Vaslin (Jean-Roger), 31 décembre 1929.
421 Valdor (Maurice-Luno), 23 septembre 1931.
422 Hubert (Jean), 12 juin 1930.
423 Pivion (Alphonse), 29 mars 1930.
424 Berenger (Bernard-Louis), 13 avril 1933.
425 Frode de La Foret (Roger-René), 1er mars 1930.
426 King (Joseph-Barnabé), 11 juin 1929.
427 Tepie (Gérard-Camille), 18 juillet 1932.
428 Jadot (Gilbert), 6 décembre 1929.
429 Cressend (André-Ange), 15 août 1928.
430 Strzempek (Jean-Maurice), 4 mai 1931
431 Fidèle (Robert), 15 janvier 1936.
432 Baras (Julien), 17 mai 1934.
433 Peters (Jacques), 20 mars 1931.
434 Consorti (Claude), 6 janvier 1937.
435 Cousty (Gérard), 25 janvier 1936.
436 Criosi (Léon-Albert), 26 octobre 1934.
437 Bill (Anatole), 2 juillet 1927.
438 Pardiac (Jean-Bernard), 2 janvier 1929.
439 Lambert (Jean-Claude), 11 septembre 1934.
440 Menou (Jean), 8 septembre 1937.
441 Angosto (François), 22 mars 1924.
442 Faggianelli (Paul), 17 mars 1928.
443 Louchouarn (Jean), 5 avril 1927.
444 Bizouarn (Théophile), 1er janvier 1929.
445 Gonthier (Adrien-Georges), 10 août 1927.
446 Gosselin (Roger-Jean), 16 octobre 1927.
447 Hoareau (Henri-Léon), 7 mars 1931.
448 Durrieu (Pierre-Joseph), 10 février 1931.
449 Colomba (Epiphanie-André), 12 janvier 1931.
450 Ponchant (Christian), 14 janvier 1926.
451 Filippi (Dominique-François), 28 janvier 1932.
452 Rouillon (Robert), 5 mai 1927.
453 Muller (Jean-Martin), 19 janvier 1933.
454 Colombani (Emile), 23 octobre 1931.
455 Moreau (Francisque), 9 juin 1932.
456 Tolassy (Guy), 20 mai 1934.
457 Bastiani (André-Pierre), 1er avril 1934.
458 Duphil (Pierre), 30 septembre 1933.
459 Torralba (Emile), 12 août 1929
460 Fontaine (Antoine), 17 juin 1928.
461 Jassin (Roger-Charles), 21 avril 1927
462 Bellanger (Jacques), 30 octobre 1933.
463 Doudin (Pierre), 6 janvier 1933.
464 Lefèvre (Roland), 7 février 1930.
465 Marcon (Julien), 6 septembre 1934.
466 Dutordoir (Roger-Léon), 6 novembre 1932.
467 Gerome (Jacques), 10 avril 1920.
468 Beauvallon (Marie-Joseph), 24 novembre 1930.

469 Boisseau (Guy), 14 avril 1929.
470 Guidicelli (Don-Jacques), 27 mars 1934.
471 Leroy (Pierre-Stanislas), 7 mai 1932
472 Anne Amadou Babaly, en 1934.
473 Ponterie (Jean), 13 avril 1933.
474 Arnould (Julien), 14 juillet 1923.
475 Cavailles (Charles-Aimé), 4 novembre 1924
476 Laurent (Jean-Louis), 20 août 1934.
477 Baulu (Cyrille), 2 mars 1926.
478 Esposito (Paul), 18 janvier 1928.
479 Jobert (Charles), 14 mai 1928
480 Quinard (André), 18 janvier 1928.
481 Roset (Pierre), 3 septembre 1929.
482 Antonelli (Auguste), 28 octobre 1930.
483 Caron (Bernard), 8 mars 1932.
484 Pasta (André), 22 décembre 1929.
485 Loaec (Yves-Marie), 20 septembre 1933.
486 Vernet (Marcel), 2 septembre 1931.
487 N'Diaye Malick Yérim, 11 novembre 1933.
488 Lavocat (Max-Edouard), 1er octobre 1929.
489 Koeberle (Georges), 9 décembre 1931.
490 Labry (Hippolyte-Gratien), 1er avril 1935.
491 Espeche (Guy), 19 juillet 1933.
492 Pelleau (Ernest), 23 juillet 1936.
493 Michiara (Guy-Joseph), 19 décembre 1936.
494 Robin (Marcel-Pierre), 7 janvier 1936.
495 Naville (René), 27 août 1935.
496 Vidal (Robert), 1er mars 1928.
497 Esnard (Christian), 7 janvier 1930.
498 Gnesutta (Louis), 26 août 1927.
499 Piriou (Joseph-François), 2 avril 1927.
500 Castex (Yves), 31 janvier 1929.
501 Coustet (Jean), 15 novembre 1931.
502 Pietri (Ours-Joseph), 19 février 1928.
503 Teruel (Indalécio), 31 mai 1928.
504 Sow (Papa-Amath), 8 août 1925.
505 Heyndels (André), 26 mai 1925.
506 Fouquet (Jean-Louis), 25 juillet 1929.
507 N'Koma (Georges), 25 novembre 1933.
508 Giorgi (Roch-Sébastien), 12 juin 1918.
509 Sichler (Roger), 19 février 1929.
510 Maurel (Claude-Henry), 14 septembre 1936.
511 Deschamps (André), 26 octobre 1930.
512 Bernachot (Christian), 9 septembre 1937.
513 Fior (René-Mosé), 22 août 1933.
514 Prigent (Joseph), 15 mai 1929.
515 Giulianotto (Léon), 29 février 1936.
516 Maillard (Jacques-Louis), 18 janvier 1928.
517 Jeanjot (Yvon-Henri), 15 juillet 1928.
518 Vilain (Roger-Octave), 28 septembre 1928.
519 Quintin (Claude-Adolphe), 3 janvier 1930.
520 Boerner (Georges), 28 août 1930.
521 Missy (Gérard), 2 mai 1934.
522 Marie-Reine (Claude), 28 décembre 1933.
523 Pichon (Clovis), 10 novembre 1929.
524 Ferrier (André), 27 mars 1925.
525 Benth (Florestan-Catherine), 25 novembre 1928.
526 Guillossou (Guy-Jules), 18 novembre 1936.
527 Moser (Daniel), 4 décembre 1937.
528 Calais (Gaston), 28 janvier 1935.
529 Marchand (René-Georges), 6 avril 1937.
530 Hasa (Pierre), 6 mai 1934.
531 Tran Thuy Lan Dit Louis Long, 25 novembre 1933.
532 Degremont (René-Albert), 5 juillet 1925.
533 Roine (Claude-Benjamin), 18 juillet 1930.
534 Pacini (Mario-Dante), 12 avril 1926.
535 Ricoux (Jean-Claude), 3 juillet 1933.
536 Letourneur (Roger), 20 septembre 1930.
537 Normand (Paul-Jean), 30 août 1931.
538 Cecchi (Michel), 20 avril 1931.
539 Colin (Roger), 20 juin 1931.
540 Pey-Ravier (Paul), 27 septembre 1934.
541 Berthelier (François-Michel), 14 décembre 1936.
542 Bourrouet (Luc-François), 3 décembre 1935.
543 Huron (Jean-Alexandre), 11 juin 1938.
544 Goujon (Maurice-Georges), 15 janvier 1935.
545 Berna (Emmanuel), 7 août 1934.
546 Denis (Charles), 21 avril 1927.
547 Mathey (Roger-Jean), 16 novembre 1930.
548 Leguen (Michel-Paul), 17 avril 1932.
549 Reynaud (Gérard), 25 octobre 1935.
550 Buchet (Georges-Pierre), 29 juin 1934.
551 Dupont (Pierre-Louis), 23 juillet 1926.
552 Charrois (Claude), 20 mars 1936.
553 Godey (Jean-Louis), 22 août 1937.
554 Soleil (Paul), 5 janvier 1928.
555 Picot (Claude), 19 novembre 1936.
556 Simon (Henri), 24 juin 1931.
557 Audouin (Georges-Noël), 1er mars 1928.
558 Landes (Gaston-Joseph), 28 février 1935.
559 Sinseau (Raoul-François), 17 septembre 1929.
560 Kebaili (Maurice), 23 novembre 1932.
561 Fall (Ibrahima), 14 mars 1935.

**Artillerie de marine.**

*Pour le grade d'adjudant-chef.*

Les adjudants :

a) De carrière.

1 Villemin (Jacques-Paul), 18 août 1923.
2 Bender (René-André), 25 novembre 1923.
3 Prunier (Jean), 26 septembre 1925.
4 Sarrazin (Jean-René), 28 mars 1924.
5 Boubel (Jean-Marie), 5 mai 1925.
6 Huby (François-Marie), 18 juillet 1920.
7 Hascoet (Gabriel), 3 septembre 1925.
8 Staechelin (Armand-Joseph), 20 avril 1928.
9 Le Lec (Omer-Edouard), 16 février 1926.
10 Boisson (Robert-Maurice), 7 janvier 1929.
11 Bombonnel (Serge), 17 mars 1927.
12 Billard (Gustave-Pierre), 13 janvier 1927.
13 Romey (Eugène-Marcel), 27 juillet 1923.
14 Gerardi (Sylvestre), 28 août 1918.
15 Perrin (Roger-Paul), 4 janvier 1924.
16 Denizot (Daniel-Gabriel), 20 février 1922.
17 Doumouya (Martin), 28 janvier 1922.
18 Naslin (René), 28 mars 1927.
19 Lachendowier (Henri), 8 mars 1928.
20 Aunis (Guy), 23 décembre 1927.
21 Farque (Roger-Achille), 18 décembre 1925.
22 Steyer (Georges), 18 avril 1926.
23 Sainte-Luce (Joseph), 20 mars 1923.
24 Jean (Emmanuel-Louis), 6 août 1923.
25 René-Corail (Paul), 16 mars 1923.
26 Berger (Germain-Henri), 20 septembre 1925.
27 Fournet (André-Jean), 24 juin 1927.
28 Harte (Elie), 2 septembre 1927.
29 Colibeau (Joseph-Charles), 4 juin 1923.
30 Hemonnot (André-Lucien), 16 octobre 1926.
31 Ceyrolle (Serge-Marc), 10 octobre 1928.
32 Ploy (René), 11 mai 1918.
33 Delaunay (Edmond-Georges), 16 juillet 1923.
34 Delas (Jean-Yves), 19 juillet 1922.
35 Schroeder (Albert), 21 juin 1927.
36 Muller (Paul), 20 août 1920.
37 Peter (Pierre-Bernard), 16 octobre 1927.
38 Van der Zyppe (Jacques-Fernand), 24 avril 1928.
39 Guillez (Claude), 30 avril 1927.
40 Millet (Joseph-Marius), 13 septembre 1926.
41 Duville (Honoré), 27 mai 1919.
42 Dhilly (Eugène), 15 septembre 1925.
43 Frère-Salingue (Désiré-Kléber), 15 juillet 1926.
44 Kerbrat (Jean-Raymond), 2 juillet 1927.
45 Michallet (Albert-Francis), 29 novembre 1921.
46 Audap (André), 16 mai 1927.
47 Milley (André), 1er juillet 1928.
48 Leroux (Richard), 14 mai 1929.
49 Kerouredan (Henri-Raymond), 20 juillet 1926.
50 Selski (Thadée-Pierre), 30 septembre 1929.
51 Renault (Georges-Louis), 8 mai 1928.
52 Pernot (André-Jean), 15 août 1929.
53 Losfeld (Claude-Jean), 23 mai 1928.
54 Jeanneret (Rémy), 11 décembre 1928.
55 Sevin (Paul), 26 mars 1924.
56 Thevenin (Michel-Maurice), 11 avril 1929.
57 Gratien (Albert-Pierre), 1er août 1926.
58 Boisson (Jean-Ernest), 1er décembre 1928.
59 Larrieu (Marius-Jean), 21 avril 1925.
60 Adam (André), 5 août 1929.
61 Simon (Joseph-Guillaume), 13 mai 1926.
62 Saint-Dizier (Georges-Marie), 7 septembre 1924.
63 Bret (Georges), 7 décembre 1927.
64 Delavallade (Guy-Marcellin), 2 novembre 1927.
65 Le Moan (Jacques), 16 juillet 1922.
66 Szepaniak (Michel-Lucien), 25 mai 1928.
67 Bouche (Georges-Jean), 30 juillet 1927.
68 Mabit (Louis-Pierre), 23 mai 1930.
69 Kerner (Jean), 18 septembre 1930.
70 Galliou (Jean-François), 30 mars 1925.
71 Lefevre (Gérard), 17 juin 1928.
72 Matteoli (Charles-Joseph), 4 décembre 1921.

73 Rabaud (Roger-Yves), 15 novembre 1925.
74 Guerre (Gilbert-Félix), 5 septembre 1925
75 Petit (Paul-Victor), 15 juillet 1927.
76 Langeard (Gilbert-Henri), 22 septembre 1928

b) Non de carrière.

77 Gillard (Joseph), 18 novembre 1917.
78 Delaunay (Didier), 25 juin 1918.
79 Quinquis (Jean-Louis), 22 décembre 1924
80 Bazalgette (André), 11 janvier 1929.

*Pour le grade d'adjudant.*

Les maréchaux des logis-majors :

a) De carrière.

1 Delamare (Pierre-André), 29 août 1930.
2 Capelle (Charles-Gustave), 9 juin 1928.
3 Teophin (Henri-Joseph), 20 juillet 1929.

b) Non de carrière.

4 Charles-Alfred (Jacob-Marie), 2 mars 1921.

Les maréchaux des logis chefs :

a) De carrière.

5 Venaille (Jean), 11 décembre 1929.
6 Alexandre (Georges), 16 avril 1930.
7 Tessier (Robert-Georges), 26 décembre 1930.
8 Sauvaire (Régis-André), 26 septembre 1930.
9 Soavi (Dominique), 11 novembre 1927.
10 Boem (Jean), 15 octobre 1921.
11 Discors (Max-Roger), 25 avril 1929.
12 Guillot (Eugène), 6 octobre 1921.
13 Bruzaille (Yves-Bernard), 9 novembre 1932.
14 Cratere (Constant), 5 octobre 1929.
15 Marty (René-Joseph), 10 septembre 1926.
16 Barrois (Louis-Hippolyte), 28 mars 1930.
17 Jacques (Achille-Marcel), 5 mars 1927.
18 Picard (Louis-Gérard), 6 février 1932.
19 Clevidy (Jean-Jules), 22 décembre 1932.
20 Prual (Louis), 11 novembre 1926.
21 Cilas (Jean), 15 octobre 1928.
22 Moullec (Jean), 15 janvier 1930.
23 Pistolozzi (François), 20 juillet 1930.
24 Langlois (Pierre), 4 juillet 1925.
25 Vella (Yves-Joseph), 9 février 1933.
26 Lucot (Jean-Marie), 24 mai 1931.
27 Guegan (Robert-Louis), 14 novembre 1929.
28 Lebourgeois (Henri-Marcel), 12 mai 1928.
29 Thermeau (Claude-Jean), 1er janvier 1929.
30 Sainte-Rose (Jérôme-Emilien), 20 juillet 1929.
31 Perrin (Lucien-Antoine), 17 mars 1930.
32 Thorand (Fernand-Paul), 8 janvier 1928
33 Garufi (Vincent), 15 mars 1931.
34 Butin (Lucien-Henri), 17 novembre 1928.
35 Quilloue (Maurice), 15 août 1924.
36 Morillon (Maurice), 8 février 1928.
37 Morvan (Marcel), 6 décembre 1928.
38 Vincent (Louis-Marius), 30 décembre 1930.
39 Prosperin (Théodore), 20 avril 1928.
40 Lange (Michel-Serge), 22 mai 1931.
41 Beaufort (Bernard-Auguste), 19 août 1930.
42 Delamare (Guy-Lucien), 21 avril 1928.
43 Salviani (Mathieu), 28 octobre 1930.
44 Moisan (Basile-Joseph), 27 juin 1932.

b) Non de carrière.

45 Fesselier (Maurice), 1er novembre 1927.
46 Pelletreau (Yvon), 4 février 1926.
47 Bonneau (Vincent-Fernand), 8 décembre 1923.
48 Arnould (Jacques), 19 décembre 1926.
49 Johnson-Rajaofera (Robin), 28 janvier 1925.
50 Dean (Max-Lucien), 18 octobre 1925.
51 Venturi (Paul), 23 janvier 1931.
52 Sonet (René-Marie), 10 mai 1932.
53 Luciani (Jean-Félix), 10 mai 1927.
54 Saillant (Guy-Pierre), 16 juillet 1925.
55 Roblot-Coulanges (Max), 19 décembre 1931
56 Berthez (Louis), 3 février 1928.
57 Carandina (Tonino), 17 janvier 1923.
58 Tourneur (Jacques-Michel), 2 avril 1928
59 Ribot (Guy-Gabriel), 14 janvier 1929.
60 N'Diaye (Ibrahima), 29 septembre 1928.
61 Melina (Marcel), 5 avril 1921.
62 Benigni (Louis-André), 4 novembre 1926.
63 Chauvet (Joseph-Claude), 22 février 1920.

*Pour le grade de maréchal des logis-major.*

Les maréchaux des logis chefs :

a) De carrière.

1 Barret (Jean), 9 juin 1927.

b) Non de carrière.

2 Fresel (Christian-Camille), 7 mai 1929
3 Gachet-Mauroz (Gérard), 19 décembre 1931
4 Deckert (Roger), 7 septembre 1931.
5 Puisais (Maurice-Adrien), 21 novembre 1928.
6 Lecomte (André), 28 juillet 1929.
7 Bonnion (Robert), 11 août 1923.
8 Richardson (Raymond), 15 novembre 1931.

*Pour le grade de maréchal des logis chef.*

Les maréchaux des logis :

Non de carrière.

1 Babillaud (Guy-André), 16 avril 1928.
2 Blache (Georges), 13 septembre 1928.
3 Petrault (Roger-Georges), 3 août 1927.
4 N'Daw (Sangoulé), 23 mai 1926.
5 Bullet (Marie-Michel), 5 décembre 1924.
6 Martinet (Fernand), 2 juillet 1925.
7 Postaire (Pierre), 22 décembre 1928.
8 Mansoor (Cassim), 9 juin 1926.
9 Pohl (Willy), 29 juillet 1930.
10 Catherine (Jean), 9 mai 1926.
11 Latestere (Jean-Pierre), 8 avril 1929.
12 Merceur (Jean-Théophile), 26 mars 1929.
13 Martelli (Robert-Toussaint), 26 août 1931.
14 Beaupres de Monsales (Telesphore, surnom Symphor), 15 janvier 1927.
15 Hardelin (Henri), 16 novembre 1930.
16 Gibert (Pierre), 11 août 1930.
17 Bouvier (Henri), 14 août 1926.
18 Calixte (Wenceslas-Bernardin), 28 octobre 1922.
19 Victorin (Louis), 26 juillet 1930.
20 Paganacci (Emile), 13 janvier 1928.
21 Pagnier (Rémi-Louis), 20 juillet 1931.
22 Gil-Bistes (André-Jean), 10 mai 1928.
23 Becrit (Guy-Appolinaire), 22 février 1931.
24 Derel (Guy), 12 novembre 1929.
25 Vincent (Jean), 27 avril 1929.
26 Andrault (Jacques-Philippe), 9 juin 1932.
27 Jacquot (Robert), 6 janvier 1929.
28 Mainge (David-Lucien), 26 juillet 1927.
29 Boutin (Marcel-Eugène), 30 août 1932.
30 Glo (Robert-Félix), 22 septembre 1927.
31 Chabrol (Hugues-Daniel), 1er avril 1926.
32 Muselet (Pierre), 1er juillet 1933.
33 Croisetu (Robert-Claude), 6 juin 1928.
34 Bourgeois (Yves-Albert), 15 novembre 1926.
35 Arbez (Daniel-Paul), 14 mars 1931.
36 Aubry (Bayard), 14 octobre 1928.
37 Schellenberger (Adolphe), 23 août 1927.
38 Merel (Emile), 2 février 1930.
39 Baron (Alexis-Honoré), 17 juillet 1930.
40 Rancoule (Emmanuel-Hubert), 15 novembre 1928.
41 Begin (André), 28 octobre 1927.
42 Doussinaud (Albert), 24 mars 1924.
43 Pauget (André), 15 août 1925.
44 Elisée (Samson), 2 août 1928.
45 Kermoal (Louis-Marie), 8 novembre 1929.
46 Penin (Gabriel), 29 décembre 1931.
47 Drouet (Alain-Christian), 18 avril 1936.
48 Zeloni (Victor-François), 23 août 1932.
49 Le Page (Jean), 12 août 1932.
50 Marcelli (Félix), 19 mai 1927.
51 Metz (Marcel-Louis), 20 juin 1927.
52 Camus (Jacques-Fernand), 11 janvier 1933.
53 Cartier-Millon (Pierre), 6 septembre 1929.
54 Perrin (Jean-Marie), 17 décembre 1923.
55 Angeon (Fernand-Hyacinthe), 17 août 1927.
56 Dhoosche (Jean-Bernard), 18 octobre 1926.
57 Kervella (Claude), 26 décembre 1934.
58 Funel (Robert-Louis), 13 août 1933.
59 Hardiville (Jack-Alfred), 6 mars 1932.
60 Brie (Léon-Henri), 27 août 1925.
61 François (Roland), 3 janvier 1930.
62 Felicite (Hervé-Léonus), 30 mars 1927.
63 Arnaud (Jean), 15 juillet 1933.
64 Diagne (Papa-Figaro), 29 janvier 1932.

65 Adesir (Alexandre-Romuald), 21 mars 1931.
66 Schieb (Charles), 15 décembre 1932.
67 Menard (Georges-André), 29 novembre 1930.
68 Jego (André-Vincent), 17 avril 1931.
69 Chambois (René), 21 mai 1923.
70 Kerrmann (Eugène), 19 juillet 1928.
71 Cakin (Bruno), 6 octobre 1931.
72 Carlot (Marcel), 22 février 1931.
73 Mege (Michel-Henri), 22 novembre 1929.
74 Athiel (Gilbert-Noël), 25 décembre 1935.
75 Nikssarian (Joseph-Georges), 6 mars 1924.
76 Berger (Bernard-Gustave), 20 août 1930.
77 Mazzoni (Pierre), 18 août 1934.
78 Ferrand (René-Guy), 26 juillet 1934.
79 Gaume (Roger), 19 mai 1930.
80 Griffit (Maurice-Antoine), 14 juin 1931.
81 Schilling (Gilbert), 3 octobre 1934.
82 Tisserand (André-Joseph), 8 janvier 1923.
83 Pierrard (Jean-Fénelon), 7 juillet 1930.
84 Lerouge (Joseph-Isidore), 19 mars 1925
85 Candi (Armand), 3 avril 1933.
86 Basset (Jacques-Philippe), 8 juin 1926.
87 Constantini (Annibal), 30 novembre 1933.
88 Rajoeliarivony (André), 27 décembre 1926
89 Degroise (Emile-Henri), 18 novembre 1935.
90 Marque (Robert-Georges), 29 juillet 1935
91 Hillion (Eugène), 13 juillet 1928.
92 Gaspel (André-Toussaint), 1er novembre 1926.
93 Flipot (Robert-Oscar), 13 juin 1927.
94 Grandet (Henri-Georges), 21 mai 1932.
95 Latasse (Raymond-Jean), 26 juillet 1925.
96 Giovannoni (Gilbert-Lucien), 14 janvier 1933.
97 Tressi (Auguste), 9 novembre 1929.
98 Gesbert (Henri-Roger), 15 août 1930.
99 Bachmann (Eugène-Raymond), 21 janvier 1931.
100 Vinault (Bernard-Yves), 28 mai 1934.
101 Durivau (René), 28 juin 1933.
102 Cuttoli (Toussaint), 1er mars 1934.
103 Saliou (François-Auguste), 2 juin 1932.
104 Lesauvage (Pierre-Bernard), 11 juillet 1933.
105 Dubo (Aurélien-René), 20 octobre 1932.
106 Leray (Christian), 16 septembre 1933.
107 Etienne (Louis), 26 décembre 1931.
108 Fall (Ousmane, dit Coulibaly), 10 novembre 1931.
109 Oster (Arsène-Louis), 10 octobre 1931.
110 Perez (Norbert-Jean), 24 septembre 1935.
111 Mazieres (Charlie-Marius), 11 octobre 1933.
112 Diop (Amadou), 23 février 1933.
113 Sulpice (Raphaël), 25 octobre 1929.
114 Suivant (Nicolas-Joseph), 6 décembre 1934.
115 Populo (Alexandre-Bérard), 5 mars 1927
116 Samb (Singar), 12 février 1930.
117 Aubert (Daniel), 5 mai 1933.
118 Jenaste (Dorothé-Romain), 28 février 1931.
119 Sulpicy (Michel), 19 juillet 1935.
120 Briois (Eugène-Pierre), 30 juillet 1930
121 Mace (Jean-Claude), 21 décembre 1934
122 Bergeon (Albert), 19 juillet 1931.
123 Caufield (Lucien), 30 mars 1926.
124 Monjal (Pierre-Michel), 23 janvier 1934.
125 Toure (Abdoulaye), 9 avril 1932.
126 Muckli (René), 30 juin 1930
127 Nicoli (René), 8 mai 1931.
128 Roperch (Roger-Joseph), 10 février 1932.

**Corps des télégraphistes.**

*Pour le grade d'adjudant-chef.*

Les adjudants :

De carrière.

1 Beauvillain (Jean-Ernest), 29 novembre 1926.
2 Delpech (Denis), 24 mai 1926.
3 Chesnoy (Maurice-Georges), 22 avril 1923.
4 Robelin (Michel), 6 octobre 1927.
5 Rolet (Michel), 8 octobre 1926.
6 Picherit (Auguste), 25 juin 1925.
7 Andreau (Lucien), 21 septembre 1921.
8 Thaumas (Georges-Dominique), 20 décembre 1924.
9 Colleau (Louis), 4 mars 1929.
10 Littee (Philémon-Gabriel), 28 novembre 1926.
11 Madec (François), 23 juillet 1927.
12 Hourrier (Serge-Georges), 4 janvier 1926.
13 Epaillard (François), 24 août 1928.
14 Spilmont (Guy), 7 août 1925.
15 Richaud (André-Noël), 31 août 1927.
16 Goimbault (Jean-Henri), 29 avril 1928.
17 Jacquet (André), 21 juin 1926.
18 Tanlet (Jules), 27 décembre 1926.
19 Plat (Lucien), 14 février 1922.
20 Champier (Robert-Ange), 30 juillet 1928.
21 Lemoine (Hubert), 24 novembre 1926.
22 Hubert (Irénée-Isidore), 30 juin 1923.
23 Gruez (Fernand-Juste), 9 août 1924.
24 Tilloux (André), 6 mai 1928.
25 Lemasson (Paul), 29 mai 1925.
26 Guyon (Emile-Aimé), 14 juin 1925.
27 Mortier (Pierre), 3 mai 1928.
28 Cugnet (Yvon-Fernand), 13 septembre 1925
29 Flecher (Lucien), 19 avril 1926.
30 Rety (Lucien-François), 25 octobre 1929.
31 Bosi (Robert), 12 juillet 1929.
32 Lecuyer (Eugène-Emile), 10 juin 1925.
33 George (Michel), 6 janvier 1928.
34 Bisson (René), 4 novembre 1925.
35 Thibaudeau (André), 10 juin 1924.
36 Lucot (Henri-Antoine), 22 février 1928.
37 Charrier (Jean), 9 décembre 1927.
38 Palette (Georges-Lucien), 19 mars 1928.
39 Cisse (Souleymane), 23 mai 1921.
40 Petit (Emile-Jean), 13 août 1927.
41 Lecointe (Robert-Maurice), 3 décembre 1923.
42 Tival (Albert), 6 juillet 1930.
43 Saint-Arroman (Jean-Alphonse), 10 juillet 1925.
44 Sgaggero (Louis-Angèle), 15 octobre 1926.
45 Montel (René-Charles), 19 septembre 1924.
46 Mateu (Pierre), 22 décembre 1926.
47 Garreta (André), 28 novembre 1927.
48 Iung (Gilbert), 9 juillet 1926.
49 Vérité (Claude-Pierre), 29 janvier 1929.
50 Voyer (Gaston), 2 janvier 1927.
51 Varlin (Brice-Florent), 13 novembre 1924.
52 Reginensi (Maurice-Georges), 9 juin 1927.
53 Launois (Pierre), 15 mai 1928.
54 Durand (André), 18 septembre 1929.
55 Noirot (Gérard-André), 30 mai 1929.
56 Herry (Alain-Claude), 30 avril 1925.
57 Queneuille (Jean-Maurice), 15 juin 1927.
58 Nomdedeu (André-Victor), 26 juillet 1925.
59 Boucher (Roger-Albert), 22 janvier 1928.
60 Fall Thiemokoud (Jean-Rémy), 18 mai 1923.

*Pour le grade d'adjudant.*

Les sergents-chefs :

a) De carrière.

1 Manscourt (Bernard), 12 février 1928.
2 Maisonneuve (Roger-Pierre), 19 mai 1922.
3 Moutard (Daniel-Camille), 29 octobre 1927.
4 Baldassari (Pierre-Paul), 25 octobre 1928.
5 Brunet (Pierre-Jean), 1er décembre 1925.
6 Mortallie (Pierre-André), 5 mars 1928.
7 Lebas (René-Fortuné), 11 janvier 1925.
8 Valade (Henri-André), 28 janvier 1925.
9 Leclercq (Jean-René), 11 janvier 1929.
10 Thomas (Claude), 21 mars 1929.
11 Le Naour (Roger), 11 octobre 1929.
12 Camus (Bernard-Simon), 28 décembre 1926.
13 Majorowiez (Félix), 19 mai 1928.
14 Marriadec (Jacques-Louis), 9 septembre 1928.
15 Falempin (Jean-Jacques), 29 novembre 1928.
16 Grosset (Roger), 25 avril 1927.
17 Lemaire (Jean), 27 mars 1924.
18 Morand (Maurice-Louis), 15 mai 1928.
19 Pincemin (Roland-Joseph), 12 septembre 1929.
20 Grosos (Edouard), 11 décembre 1926.
21 Houbre (Jacques), 12 novembre 1929.
22 Franc (André), 28 mars 1930.
23 Alcaraz (Michel), 7 mars 1928.
24 Cousin (Pierre-François), 1er mai 1931.
25 Lenormand (Pierre-Henri), 22 août 1931.
26 Parmentier (Raymond), 30 septembre 1928.
27 Romand (Louis-Marcel), 15 février 1929.
28 Le Calvez (Pierre-Paul), 29 juin 1929.
29 Bonnevault (Bernard), 11 septembre 1927.
30 Le Rallier (Marcel), 10 octobre 1930.
31 Pierre (Raymond-Maxime), 25 octobre 1928.
32 Colleu (René-Pierre), 2 août 1924.
33 Rival (Maurice), 19 novembre 1927.
34 Richelot (Gesner), 18 avril 1928.
35 Pagnier (Léon), 7 juin 1925.
36 Myre (Max-Rigobert), 4 janvier 1928.
37 Gavens (Marcellin), 4 février 1923.

38 Durel (Jean), 6 novembre 1929.
39 Seigneur (André), 8 août 1921.
40 Durrieu (Raymond-Pierre), 4 janvier 1928.
41 Gobin (André-Robert), 27 mars 1927.
42 Schmid (Claude-Albert), 30 août 1925.
43 Peronnet (Roger), 4 juillet 1927.
44 Perrin (Henri-Honoré), 3 septembre 1928.
45 Michel (Julien), 27 novembre 1929.
46 Bechu (Anthime), 12 janvier 1927.
47 Harguindeguy (Louis), 29 juin 1929.
48 Daoudal (Jean), 13 décembre 1927.
49 Jay (Albert-Jean), 15 février 1930.
50 Lechien (Raymond), 27 octobre 1929.
51 Ailloud (Robert), 21 avril 1931.
52 Marchand (Clet-Yves), 21 août 1929.
53 Penduff (Jean), 14 octobre 1930.
54 Sutra del Galy (Michel), 16 juin 1930.
55 Sarrail (Alfred-Benjamin) 31 mars 1929.
56 Populo (Séverin-Edouard), 27 novembre 1928.
57 Mani (Daniel), 30 septembre 1928.
58 Vige (Pierre-André), 2 septembre 1928.
59 Mourot (Raymond-René), 28 décembre 1928.
60 Escande (Marcel-Julien), 21 janvier 1931.
61 Lefert (Georges-Gabriel), 14 août 1927.

b) Non de carrière.

62 Fourn (Eugène-Marie), 19 octobre 1927.
63 Juliard (Maxime), 10 octobre 1926.
64 Bulle (Jacques-Marcel), 1er août 1926.
65 Magloire (Guynemer), 17 septembre 1925.
66 Henrio (Jean-François), 9 août 1927.
67 Lizion (Jean-Marie), 4 janvier 1929.
68 Intesse (Edmond), 1er août 1927.
69 Noell (Raoul), 7 juin 1926.
70 Monjol (Lello-Léonce), 21 décembre 1928.
71 Hamon (Claude), 29 mars 1929.
72 Faure (Pierre-Amédée), 27 septembre 1921.
73 Demeestere (Alfred), 23 février 1927.
74 Macchi (Fernand-Jean), 30 mars 1928.
75 Lomberget (Pierre-Frédéric), 27 septembre 1928.

*Pour le grade de sergent-chef.*

Les sergents :

a) De carrière.

1 Tanic (Pétronille-Emile), 2 juin 1929.
2 Lagaville (Paul-Fernand), 10 octobre 1930.
3 Landolfini (Paul-Marie), 9 mai 1931.
4 Saint-Blancard (Gérard), 11 décembre 1930.
5 Chataignier (André-Henri), 19 octobre 1932.
6 Desbuquoy (Jean), 11 janvier 1928.
7 Mercier (Georges-Joseph), 22 février 1926.
8 Bourdin (Antonin-Henri), 17 août 1932.
9 Guitton (Gaston), 10 janvier 1929.
10 Neveu (Marc), 3 janvier 1930.
11 Cinquin (Maurice), 2 novembre 1932.

b) Non de carrière.

12 Porte (James-Jean), 12 décembre 1927.
13 Mersanne (Sully-Jean), 15 juin 1929.
14 Rebeche (Lucien), 25 janvier 1928.
15 Mugneret (Paul-Pierre), 27 décembre 1922.
16 Docin (Julien-Prosper), 27 juin 1926.
17 Grospelier (Jean-Claude), 7 juin 1929.
18 Menard (Jean), 9 septembre 1928.
19 Giralt (Guy-Firmin), 23 juillet 1927.
20 Paul (Kléber-Gilbert), 27 août 1926.
21 Gillard (René-Joseph), 30 mai 1929.
22 Brun, dit Beraud (Léopold-Hilarion), 16 octobre 1927.
23 Corbet (Louis), 13 janvier 1931.
24 Derien (Jean-Pierre), 30 octobre 1927.
25 Somers (Gilbert), 3 août 1929.
26 Graveline (Julien-Robert), 4 avril 1926.
27 Faga (Germain-Jean), 18 octobre 1926.
28 Silvestre (Ambroise-Adrien), 10 décembre 1929.
29 Luigi (Georges-Raoul), 27 avril 1930.
30 Freeman (Marie-Louis), 22 octobre 1926.
31 Becart (Jean-Gervais), 10 avril 1931.
32 Py (Charles-Jacques), 5 décembre 1927.
33 Dubost (Michel), 24 juin 1929.
34 Berquand (Maurice-Lucien), 15 octobre 1928.
35 Savary (Guy-Robert), 19 février 1927.
36 Taveneau (Joseph), 22 janvier 1928.
37 Rivière (Séraphin-Armand), 13 octobre 1920.
38 Vachia (Jean), 16 mars 1931.
39 Elgea (Raphaël-Joachim), 27 novembre 1923.
40 Preziosi (Luc-Antoine), 5 janvier 1929.
41 N'Diaye (Mouhamadou-Mansour), 22 janvier 1928.
42 Grangenois (Auguste-Hippolyte), 14 août 1927.
43 Zozor (Paul-Eugène), 5 février 1919.
44 Ferme (Pierre-Floris), 4 février 1932.
45 Boissonnade (Yvon-Joseph), 2 mars 1930.
46 Eponville (Jacques-Jules), 1er août 1922.
47 Hierle (Jacques-Gustave), 5 décembre 1928.
48 Rebeca (Jean-Julien), 4 mars 1928.
49 Tevenaz (Claude), 26 octobre 1929.
50 Simon (Jean-André), 9 décembre 1928.
51 Kosinski (Paul), 22 août 1928.
52 Blum (Claude), 8 juin 1931.
53 Calestroupat (Urbain-François), 29 janvier 1929.
54 Lheriau (Lucien-Jean), 7 août 1928.
55 Samery (René-Eugène), 25 janvier 1925.
56 Schaeffer (Jean), 26 août 1930.
57 Balland (Michel-Yves), 29 juin 1934.
58 Bonnet (Michel), 31 janvier 1928.
59 Lagarde (Henri-Julien), 18 janvier 1929.
60 Pougin (Jean-Louis), 5 février 1926.
61 Leclercq (Camille), 25 juillet 1925.
62 Fall (Obéyde), 6 décembre 1926.
63 Hodebourg (Maurice-Raymond), 21 janvier 1928.
64 Touachi (Bachir), 2 décembre 1929.
65 Ruzic (Jean-Albert), 25 août 1933.
66 Thimon (Onésiphore-Siméon), 6 septembre 1929.
67 Meunier (Roger-Arthur), 8 avril 1929.
68 Nedelec (Etienne), 17 août 1930.
69 Schiltz (René-Nicolas), 2 août 1930.
70 Jacq (Raymond), 20 février 1935.
71 Bucci (Louis), 29 mars 1928.
72 Bonabesse (Gérard), 11 novembre 1931.
73 Duchemann (Guy-Louis). 21 avril 1930.
74 Flety (Robert), 4 septembre 1929.
75 Trahan (André-Maurice), 25 février 1932.
76 Boucays (Jacques-Marie), 17 août 1931.
77 Duplicki (Louis), 3 janvier 1926.
78 Guerif (Robert), 14 juin 1930.

**Corps des musiciens.**

*Pour le grade d'adjudant-chef, chef de fanfare.*

Les adjudants, chefs de fanfare :

De carrière.

1 Fournier (Michel-René), 14 janvier 1928.
2 Serres (Henri-Léon), 24 juillet 1928.
3 Steenman (Georges-Paul), 23 septembre 1922.
4 Theonose (Eusèbe-Jean), 15 août 1924.

**Spécialistes des services.**

CADRE DES AGENTS DE CHANCELLERIE

*Pour le grade d'adjudant-chef.*

Les adjudants :

a) De carrière.

1 Bernard (Jean-Marie), 23 janvier 1921.
2 Anselme (Roger-Théodore), 5 mai 1922.
3 Roger (Claude-Alexis), 5 mai 1919.
4 Guiderdoni (Joseph-Antoine), 23 juillet 1920.
5 Geronimi (Jacques-Pierre), 23 janvier 1923.
6 Rabalison (William), 13 juillet 1924.
7 Ramboarison (Gilbert), 3 février 1924.
8 Fouillade (René), 3 avril 1925.
9 Vulliez (Robert), 20 octobre 1924.
10 Fiard (Pierre), 13 juillet 1923.
11 André (Bernard-Emile), 26 janvier 1926.
12 Andreucci (Baptiste), 6 août 1926.
13 Ramondouba (Charles-Louis), 3 mai 1922.
14 Bonnenfant (Pierre), 25 décembre 1924.
15 Pequegnot (André-Jules), 22 mars 1928.
16 Raclot (Hubert), 2 février 1927.
17 Rainsart (Dominique), 17 avril 1929 (T. E.).

b) Non de carrière.

18 Balthazar (Louis), 4 août 1921.

*Pour le grade d'adjudant.*

Les sergents-majors :

*a*) De carrière.

1 Thepenier (Yvon-Alain), 2 juillet 1916.
2 Frege (Paul), 7 septembre 1923.
3 Maier (André-Alphonse), 10 août 1926.
4 Simonnet (Serge-Simon), 23 décembre 1925.
5 Dugnas (André-Marcel), 27 février 1924.
6 Becarmin (Georges), 7 décembre 1926.
7 Dugardin (René), 30 mars 1926.
8 Desbiez de Saint-Juan (Auguste-Joachim), 14 janvier 1921.
9 Chipeaux (Désiré-Anatole), 17 octobre 1925.
10 Jaffrezou (Didier-François), 14 août 1927.
11 Humbert (Georges), 16 juillet 1928.
12 Colombo (Armand), 28 décembre 1929.
13 Savre (Robert), 18 décembre 1920.
14 Feuillassier (Henri-Louis), 8 septembre 1930.
15 Dargaud (Henri-Benoît), 3 août 1921.
16 Buisson (Jean-Hervé), 19 février 1923.
17 Cann (Raymond-Pierre), 28 septembre 1923.
18 Barège (André), 23 septembre 1928.
19 Lambert (Roger-Albert), 24 février 1927.
20 Aubin (Toussaint-Benoît), 1er novembre 1929.
21 Mery (Pierre), 6 juin 1925.
22 Dumas (Georges-Eugène), 5 janvier 1926.

*b*) Non de carrière.

23 Dorat (Stanislas-Joseph), 5 août 1920.

Le sergent-chef :

Non de carrière.

24 Guiderdoni (Pierre-André), 4 octobre 1912.

*Pour le grade de sergent-major.*

Les sergents-chefs :

*a*) De carrière.

1 Bogaert (Paul-Eloi), 1er décembre 1928.
2 Demarecaux (Henri-Maurice), 7 janvier 1923.
3 Garand (Armand-René), 21 mars 1927.
4 Blanzy (Claude-Emile), 12 février 1928.
5 Semeilhon (Jean-Antoine), 21 juillet 1928.
6 Marcoux (Marcel), 12 août 1929.
7 Le Guellec (Alexis-Corentin), 26 février 1928.
8 Stable (Robert), 17 mars 1929.
9 Mryczko (Robert), 17 octobre 1931.

*b*) Non de carrière.

10 Boucher (Henri-Jean), 6 mars 1921.
11 Schoirfer (Maurice-Marcel), 30 juin 1926.
12 Chicheportiche (Moïse), 13 mai 1926.
13 Lafaye (Pierre), 12 février 1922.

*Pour le grade de sergent-chef.*

Les sergents :

Non de carrière.

1 Brier (Charles-Louis), 17 janvier 1930.
2 Mauroux (Christian), 3 juillet 1924.

CADRE DES AGENTS DES CORPS DE TROUPES

*Pour le grade d'adjudant-chef.*

Les adjudants :

*a*) De carrière.

1 Chabannier (Maurice-Raymond), 7 août 1917.
2 Guffroy (Paul-Charles), 28 mars 1920.
3 Valentini (Pascal), 4 janvier 1913.
4 Conraux (Marcel), 27 septembre 1920.
5 Colombo (Arthur-Jean), 1er juillet 1923
6 Riccio (Joseph), 7 octobre 1918.
7 Renner (Albert), 8 juin 1920.
8 Polidori (Polidoro), 14 juin 1918.
9 Bourbigot (Robert), 1er janvier 1925.
10 Lesgards (André), 25 septembre 1921.
11 Aragon (André), 21 juillet 1917.
12 Girerd (Henri-Lucien), 27 mars 1923.
13 Defoi (Honorat-Antoine), 2 janvier 1926
14 Beaurain (Paul), 10 janvier 1926.
15 Magnin (André), 1er mai 1927.
16 Ghimenti (Henri), 21 décembre 1924.
17 Tabar (Georges-Emilien), 23 mars 1920.
18 Belpaume (Albert-Edouard), 1er novembre 1927.
19 Vandermoere (Roger), 5 juillet 1925.
20 Alba (André), 27 novembre 1927.
21 Ralay-Rakotonarivo (François-Xavier), 3 décembre 1915.
22 Boye (Alassane), 20 mars 1925.
23 Tison (Jules-François), 8 mai 1917.
24 Kervella (Raymond), 19 décembre 1928.
25 Lamouret (Emile-Eugène), 14 mars 1924.
26 Hamel (Louis-André), 31 juillet 1919.
27 Dupont (Henri), 9 avril 1926.
28 Raveau (Jean-Raymond), 5 octobre 1926.
29 Boutan (André), 17 décembre 1924.
30 Lapeyre (Francis), 12 avril 1928.
31 Fautre (Marcel-Louis), 13 juin 1927.
32 Hany (Georges), 24 avril 1924.
33 Merluche (Maurice-Nicaise), 16 décembre 1920.
34 Meurgey (Marcel-Hubert), 19 novembre 1923.

*b*) Non de carrière.

35 Parrenin (René-Léon), 30 juillet 1925.

*Pour le grade d'adjudant*

Les sergents-majors :

De carrière.

1 Orel (Henry-Lucien), 7 janvier 1925
2 Donz (Georges), 22 avril 1925.
3 Bonnay (René-Philippe), 26 juin 1921.
4 Hugon (Robert), 17 octobre 1929.
5 Lamoille (Raymond-Léon), 18 décembre 1919.
6 Le Goff (Michel-Henri), 26 décembre 1927.
7 Nicolle (Rémy), 26 janvier 1929.
8 Chapelon (Ferdinand), 24 janvier 1926.

Les sergents-chefs :

*a*) De carrière.

9 Cadet (Helmont), 1er février 1928.

*b*) Non de carrière.

10 Dellavalle (Germain), 6 mai 1926.

*Pour le grade de sergent-major.*

Non de carrière.

1 Le sergent-chef Jonquet (Elie), 21 juin 1919.

CADRE DES COMMIS ET OUVRIERS MILITAIRES DE L'INTENDANCE

*Pour le grade d'adjudant-chef.*

Les adjudants :

*a*) De carrière.

1 Calmesnil (Raymond-Gabriel), 6 octobre 1916.
2 Evrin (Michel-Emilien), 21 septembre 1919
3 Gamot (Jean-Paul), 4 septembre 1925.
4 Pradoux (Joseph), 2 octobre 1923.
5 Schublin (Jules-Paul), 9 décembre 1919.
6 Trappe (Camille-Robert), 2 mars 1921.
7 Chong Wa (Paulin-Aristide), 31 août 1920.
8 Retornaz (Jocelyn-Marie), 10 juin 1927.
9 Guillaume (Albert-Yves), 8 avril 1921.
10 Auguste (Roger-Fernand), 6 juin 1917.
11 Geissler (Alfred-Gustave), 2 décembre 1925.
12 Bois (Jean-Albert), 7 janvier 1922.
13 Plantier (Roland-Jean), 12 janvier 1922.
14 Buttner (Jean-Maurice), 1er septembre 1925.
15 Jan (Julien-Marie), 28 avril 1922.
16 Collado (Camille), 18 février 1923.
17 Wallet (Félicien-Léopold), 20 octobre 1925.

*b*) Non de carrière.

18 Nirlo (Eric-Marius), 16 mai 1914.
19 Fournier (Auguste-Jean), 25 janvier 1918.

*Pour le grade d'adjudant.*

Les sergents-majors :

*a*) De carrière.

1 Galibert (René-Paul), 13 juillet 1924.
2 Kœnig (Jean), 1er août 1927.
3 Capelli (Samuel), 18 mai 1927.
4 Girard (Raymond-Charles), 12 mai 1925.
5 Papin (Ernest-Charles), 8 avril 1923.
6 Huard (René), 1er février 1922.

7 Borel (Jacques), 19 mars 1928.
8 Lioto (Gilbert-Ernest), 27 août 1924.
9 Guillemoto (René-Eugène), 4 novembre 1927.
10 U'Diaye (Cheikh), 5 juin 1921.
11 Emboulas (Jean-Pierre), 28 août 1923.
12 Barboux (Albert-Auguste), 3 avril 1927.
13 Belliard (Serge-Pierre), 7 février 1929.
14 Angelier (Louis-Henri), 10 octobre 1928.

b) Non de carrière.

15 Brilant (Pierre-Marcel), 4 avril 1916.

*Pour le grade de sergent-major.*

Les sergents-chefs :

a) De carrière.

1 Engrand (Gilbert-René), 9 avril 1927.
2 Pouilly (Auguste), 18 avril 1928.
3 Loredon (Lucilien-Rosange), 20 novembre 1925.
4 Dubernard (Georges-Gabriel), 25 février 1920.
5 Berthier (Georges), 20 août 1929.
6 Ojard (Henri-Pierre), 24 mars 1923.
7 Arbogast (Roger-Albert), 23 décembre 1922.
8 Girod (Roger-René), 8 juin 1922.

b) Non de carrière.

9 François (Guy-Henri), 2 février 1924.

*Pour le grade de sergent-chef.*

Les sergents :

a) De carrière.

1 Baccou (Gaston), 17 mars 1924.

b) Non de carrière.

2 Bussereau (Noël), 14 décembre 1931.
3 Saint-Louis-Augustin (Yves-Henri), 3 janvier 1925.
4 Thuilliez (André-René), 26 septembre 1927.
5 Parisot (Gilbert-Georges), 24 septembre 1930.
6 Forest (Paul-Claudius), 5 janvier 1920.
7 Chevannes (André-Jean), 19 décembre 1932.
8 Boudier (Jean-Lucien), 27 novembre 1925.
9 Ricard (Jean-Marie), 12 février 1931.
10 Hetzlen (Lucien-Charles), 2 mars 1928.
11 Savoye (Gaëtan-Gérard), 17 octobre 1928.
12 Eveno (Daniel), 8 septembre 1934.
13 Tasse (Raymond), 14 août 1935.
14 Donneger (Marcel-Camille), 7 octobre 1936.
15 Feline (André-Guy), 22 février 1935.

CADRE DES INFIRMIERS MILITAIRES

*Pour le grade d'adjudant-chef.*

Les adjudants :

a) De carrière.

1 Lenoble (Jacques-Henri), 11 mars 1923.
2 Mazet (Antoine), 1er octobre 1918.
3 Ouger (Albert), 18 mars 1923.
4 Badin (Fernand-Paulin), 10 octobre 1920.
5 De Gonzaga (Georges), 27 septembre 1915.
6 Braunstein (Marcel), 4 octobre 1922.
7 Grand (Robert-Gaston), 8 mai 1918.
8 Valentin (Marcel-François), 11 janvier 1927.
9 Chambon (Georges-Pierre), 29 juin 1920.
10 Mouly (Jean), 7 avril 1924.
11 Senechal (Gaston), 12 novembre 1925.
12 Madec (Joseph-Henri), 13 octobre 1924.
13 Dine (Maurice-Marie), 5 août 1923.
14 Victoire (Georges-Hippolyte), 13 août 1917.
15 Divet (Jean-Baptiste), 16 juillet 1920.
16 Renaud (Gilbert), 14 juillet 1926.
17 Pian (Eugène-Yves), 19 mai 1927.
18 Klein (Pierre-Alfred), 28 août 1926.
19 Van de Putte (Jean-Cyrille), 29 juillet 1924.
20 Bredon (Eugène), 17 novembre 1924.
21 Bourdet (Pierre), 8 mars 1916.
22 Dupain (Georges-Lucien), 25 janvier 1926.
23 Sanchez (Richard), 29 février 1924.
24 Bour (René-Jean), 28 mai 1927.
25 Dione (Momar-Beye), 16 février 1921.
26 Volpes (Aurèle), 22 juillet 1925.

b) Non de carrière.

27 Chaumette (Jean), 29 octobre 1920.

*Pour le grade d'adjudant.*

Les sergents-majors :

a) De carrière.

1 Billerey (Jean-Roger), 11 juin 1926.
2 Ranchain (Jacques-Raymond), 24 mai 1928.
3 Bas (Louis-Léon), 4 avril 1925.
4 Tarroux (Raoul), 7 janvier 1922.
5 Kocoua (Adon-Hervé), vers février 1926.
6 Bourchy (André), 17 janvier 1926.
7 Toscane (Samuel), 2 avril 1924.
8 Bertaux (Paul-Marcel), 24 septembre 1928.
9 Bardet (Roger), 6 novembre 1924.
10 Buisson (Gabriel-Armand), 16 août 1928.
11 Lempereur (Jacques-Elie), 30 septembre 1918.
12 Fossey (Jacques-Henri), 31 mai 1927.
13 Bouillet (Roger-Louis), 2 mai 1927.
14 Ponsar (Constant-Léonce), 12 décembre 1922.
15 Seck (Talame), 7 mai 1920.
16 Lejeune (Jean-Edmond), 19 juin 1925.
17 Petit (René-Pierre), 13 juillet 1928.
18 Pretot (Antoine-Jean), 4 décembre 1927.
19 Filippi (Joseph-François), 15 mai 1930.
20 De Cecco (Raymond), 14 décembre 1924.
21 Guesnet (Henri-Joseph), 25 novembre 1927.
22 Tavernier (Georges), 6 août 1926.
23 Berthou (Louis), 25 avril 1928.
24 Dumont (Jean-Louis), 27 novembre 1929.
25 Hay (Jules-Hector), 12 avril 1926.
26 Faure (Jean), 14 décembre 1927.
27 Miossec (Lucien), 15 novembre 1930.
28 Rebatel (Jean-Joseph), 29 septembre 1928.
29 Grandpierre (Jean-Joseph), 20 septembre 1926.
30 Guedet (Robert-Henri), 18 avril 1924.
31 Monnerville (Alfred-Némorin), 13 juillet 1920.
32 Penne (Pierre-Paul), 29 juin 1922.
33 Jean-Baptiste-Edouard (Noël-Henri), 25 décembre 1921.
34 Weber (René-Anselme), 20 novembre 1929.
35 Coffin (Christian), 12 novembre 1930.
36 Dubreuil (Jean-Pierre), 17 août 1928.

b) Non de carrière.

37 Guibert (Barthélémy), 24 juin 1922.
38 Poirson (Germain), 10 mars 1926.
39 Ancel (André-Emile), 18 décembre 1921.
40 Lorin (Noël), 22 avril 1927.
41 Marchand (Yves-Pierre), 23 juillet 1926.

*Pour le grade de sergent-major.*

Les sergents-chefs :

a) De carrière.

1 Guidet (Georges-Jean), 13 juin 1928.
2 Trambouze (Henri-Joannès), 13 avril 1921.
3 Caubet (Jean-Joseph), 8 février 1928.
4 Dagorn (Cyprien-René), 9 mai 1924.
5 Dubois (Robert-Louis), 4 août 1926.
6 Bouvier (Charles), 29 novembre 1924.
7 Hamon (Henri), 22 juillet 1920.
8 Donchez (René), 24 avril 1929.
9 Bourgineau (Gilbert-Marcel), 31 mai 1931.
10 Lefebvre (Jacques-Marie), 21 juillet 1930.
11 Regitz (Lucien-René), 14 février 1921.
12 Nerée (Camille), 10 novembre 1929.
13 Caron (Jean-Maurice), 29 novembre 1931.
14 Perrin (Robert-Léon), 15 juin 1930.
15 Franke (Armand-Charles), 12 juin 1930.
16 Colin (André-Vincent), 30 décembre 1928.

b) Non de carrière.

17 Valetudie (Pierre-Roger), 21 octobre 1921.
18 Le Porh (Roger), 10 janvier 1924.
19 Barlet (Robert), 25 décembre 1925.
20 Casanoves (André-Louis), 2 juillet 1913.

*Pour le grade de sergent-chef.*

Les sergents :

a) De carrière.

1 Giacomini (Victor-Félix), 15 septembre 1930.
2 Marrast (Gabriel), 20 septembre 1924.
3 Lemoine (Roger-Charles), 21 septembre 1922.
4 Billard (Serge-Roland), 14 mai 1929.

5 Palliere (Dante-Jacques), 27 décembre 1933.
6 Montet (Antoine-Robert), 21 juin 1931.
7 Sarr (Ibrahima), 18 avril 1931.
8 Rimbert (Roland-Marcel), 31 mai 1932.

b) Non de carrière.

9 Loncle (Robert-Yves), 29 novembre 1923.
10 Arnold (Antoine-François), 17 juillet 1923.
11 Ducret (Gabriel-Marcel), 20 mai 1924.
12 Richard (Jérôme-Marie), 19 janvier 1929.
13 Haguy (Yves-Céleste), 19 mai 1925.
14 Manicon (Pierre-Léon), 15 novembre 1924.
15 Dupuich (Bernard-Joseph), 22 mars 1928.
16 Pause (Raymond), 2 mai 1925.
17 Diarra (Salifou), 24 juillet 1928.
18 Fong-Tak (René), 30 août 1927.
19 Barbero (René-Barthélémy), 2 juin 1931.
20 Legagneux (Gaston-Lucien), 26 novembre 1929.
21 Henry (Pierre), 5 février 1925.
22 Millet (Emile-Roland), 21 novembre 1932.
23 Gerard (Jean-Pierre), 24 avril 1933.
24 Halet (René), 21 juillet 1924.
25 Diop (Ibrahima), en 1931.
26 Angles Robert), 24 août 1928.
27 Guivarch (François), 7 mai 1934.
28 Louche (Jacques), 9 octobre 1932.
29 Janin (Marcel-eHnri), 14 septembre 1930.
30 Lopatinsky (Olek), 17 avril 1925.
31 Boutilhe (Jean), 13 mai 1927.
32 Troadec (Maurice), 25 mai 1931.
33 Naessens (Maurice-Oscar), 31 août 1931.
34 Rasamoelina (Joseph), 10 décembre 1932.
35 Cunill (Antoine), 15 avril 1933.
36 Guillaume (James), 31 août 1927.
37 Radisson (Louis-Félix), 27 avril 1929.
38 Venitus (Alphonse-Léo), 5 décembre 1930.
39 Monrejeau (André-Paul), 2 décembre 1929.
40 Adam (Jean-Yves), 23 juin 1932.
41 Visconti (Albert), 25 octobre 1921.
42 Giscard (René-Etienne), 7 janvier 1930.
43 Poli (Paul-Sylvestre), 28 mai 1933.
44 Monduc (Victor), 2 juillet 1930.
45 Fers (René), 5 juillet 1924.

CADRE DES SPÉCIALISTES DU SERVICE DES MATÉRIELS ET DES BATIMENTS

*Pour le grade d'adjudant-chef.*

Les adjudants :

a) De carrière.

1 Fortune (Jean-Baptiste), 9 août 1918.
2 Lalouette (Clément), 4 novembre 1914.
3 Neris (Gabriel-Dominique), 4 novembre 1919.
4 Sylla, dit Roux (Robert), 15 mars 1911.
5 Baillard (Robert-Marthe), 29 juillet 1922.
6 Lator (Cyriaque-Ariste), 16 mars 1920.
7 Auzillon (Aimé-Alfred), 8 octobre 1918.
8 Mathis (Fernand-Joseph), 8 août 1920.
9 Guillet (Maxime-André), 3 septembre 1921.
10 Juvigny (René-Emile), 21 mars 1926.
11 Tissot (Félix-Victor), 30 août 1917.
12 Giron (Frantz-Jude), 23 octobre 1916.
13 Farlot (Edward-Alexis), 17 juillet 1921.
14 Issalis (Emile-Charles), 23 décembre 1919.
15 Corbent (Eugène), 28 septembre 1920.
16 Renaudat (Pierre-Frédéric), 9 décembre 1916.
17 Decain (Yves-Gilbert), 12 avril 1922.
18 Moutoussamy (Julien), 26 février 1916.
19 Paris (Raymond), 26 août 1919.
20 Delaval (Louis-Joseph), 12 juin 1927.
21 Seigne (Marcel), 1er mai 1919.
22 François (Louis-Joseph), 14 juin 1920.
23 Denis (Alexandre-André), 17 août 1921.
24 Perdu (Robert-Albert), 4 mars 1914.
25 Touitou (Norbert), 30 octobre 1924.
26 Martin (René), 16 mars 1923.
27 Coste (Serge), 24 octobre 1918.
28 Pineau (Barthélémy), 23 août 1922.
29 Eyraud (Henri-Charles), 10 juin 1923.
30 Ouka (Eusèbe-Marcel), 14 août 1924.
31 Zimmermann (Pierre), 12 novembre 1923.
32 Dadies (Pierre-Jean), 1er août 1925.
33 Paraiso (Gaffard-Ernest), 17 octobre 1918.
34 Hilion (Roland-Laurent), 9 mars 1925.
35 Sakho (Taffésir, dit Mohamed), 10 octobre 1915.
36 Devillières (Roger-Paul), 15 septembre 1922.
37 Caret (Henri-Léon), 30 novembre 1919.
38 Blanchard (Jacques), 31 mai 1927.
39 Cloison (Pierre), 1er septembre 1926.
40 Regard (Georges-Eugène), 6 mai 1925.
41 Heurtaux (Fernand), 29 juin 1922.
42 Pascaline (Pierre), 29 août 1925.
43 Minil (Paul-Gaston), 12 novembre 1918.
44 Bosch (Francis-Henri), 8 avril 1927.
45 Tridivic (Bénoni-Antoine), 16 août 1923.
46 Siaugues (Georges-Marcel), 18 avril 1924.
47 Bernard (André), 3 septembre 1922.
48 Innocenti (Vasco), 23 décembre 1923.
49 Baizeau (André), 13 juin 1926.
50 Nguyen Huu Mao, 30 novembre 1916.
51 Ducatez (Henri-Roger), 26 février 1923.

b) Non de carrière.

52 Serries (Emile-Alphonse), 21 février 1913.
53 Trably (Hubert), 8 février 1922.
54 Lardat (Lucien), 8 avril 1920.
55 Giroud (Louis-Joseph), 22 mars 1918.

*Pour le grade d'adjudant.*

Les maréchaux des logis-majors :

a) De carrière.

1 Malavieille (Benjamin-Jean), 24 mai 1926
2 Grux (Claude-Armand), 14 juin 1929.
3 Detchenique (Jean-Joseph), 10 mars 1930.
4 Jourdan (Henri), 12 août 1925.
5 Jaudou (René-Henri), 2 août 1928.
6 Duthoit (Lucien), 14 février 1924.
7 De Antoni (Joseph), 10 mai 1924.
8 Maugis (Lionel-Alphonse), 9 novembre 1928.
9 Marchioro (René), 23 novembre 1927.
10 Lesdema (Marc-René), 25 avril 1928.
11 Appriou (Alain-Marie), 26 juin 1927.
12 Monnier (Georges-Eugène), 22 novembre 1919.
13 Larquemin (Robert-René), 24 juin 1927.
14 Fleury (Lucien), 23 octobre 1922.
15 Goualc'h (Alain-Marie), 16 octobre 1924.
16 Chevalier (Jean-François), 5 octobre 1924.
17 Le Goff (Maurice-Etienne), 14 mars 1926.
18 Le Gall (Jean-René), 3 octobre 1921.
19 Paumier (Alain-Marie), 29 janvier 1922.
20 Vollmer (André-Pierre), 6 juin 1928.
21 Riou (François), 1er juin 1925.
22 Richardin (Noël-Roger), 23 décembre 1924.
23 Labois (Henri-Jean), 18 septembre 1928.
24 Clausell (Pascal-Georges), 13 janvier 1925.
25 Cosset (Jean), 28 novembre 1930.
26 Serbin (Philémon-Victor), 24 décembre 1919.
27 Milly (Cathérine-Franceska), 25 novembre 1925.
28 Friser (Roger-Fernand), 18 juillet 1928.
29 Camon (Maurice), 21 juillet 1927.
30 Lanouzière (Gilbert), 1er décembre 1926.
31 Gosse (André), 28 juin 1929.
32 Dorey (Christian-Gaston), 13 septembre 1930.
33 André (Jean-Pierre), 13 mai 1928.
34 Pilarski (Valentin), 18 novembre 1929.
35 Perreal (Georges-Jean), 19 décembre 1921.
36 Mangeant (Bernard-Emile), 29 août 1924.
37 Lesage (Raymond-Jean), 7 août 1924.
38 Timon (Jacques-François), 29 mai 1926.
39 Piedois (Roger), 2 octobre 1921.
40 Penvern (Jean-Noël), 23 novembre 1930.
41 Bertrand (René-Louis), 8 mars 1928.
42 Danois (Gilbert-Adolphe), 4 février 1926.
43 Broussaud (Jean-Eugène), 17 janvier 1927.
44 Travers (André-Jean), 10 mai 1929.
45 Barraud (Fernand-Eugène), 16 juin 1929.
46 Morel (René), 14 avril 1917.
47 Gueguen (Edouard), 15 septembre 1928.
48 Henrion (André), 1er juillet 1922.
49 Tar (Zoltan), 15 novembre 1924.
50 Farlay (Antonin), 18 avril 1919.
51 Boyer (Robert-François), 23 décembre 1924.
52 Roussin (Raymond), 21 janvier 1931.
53 Cosse (René-Léon), 21 février 1931.
54 Guillaume (Wenceslas-Raymond), 28 octobre 1921.
55 Laudette (Roger-Adrien), 4 janvier 1927.

56 Suvelor (Daniel-Roland), 11 décembre 1928.
57 Tardy (Camille), 10 février 1930.
58 Greve (Guy), 18 mars 1927.
59 Faulon (René), 25 février 1931.
60 Basse (Bernard), 25 mai 1929.
61 Doare (Edouard-Maurice), 26 novembre 1927.
62 Seignier (Maurice-Marie), 8 août 1929.
63 Lopez (Michel), 23 avril 1926.
64 Marest (Guy-Michel), 12 août 1930.
65 Tessier (André-Michel), 17 juin 1929.
66 Lepine (Emile), 26 juillet 1922.
67 Tribut (Claude-Aristide), 3 juillet 1927.
68 Jullian (André-Jean), 6 août 1929.
69 Louis (Régis), 12 mars 1927.
70 Avit (Georges-Louis), 14 juin 1927.
71 Hambourier (Jean-Paul), 14 décembre 1929.
72 Court (Louis-Jean), 8 octobre 1928.
73 Maquin (Jacques), 23 novembre 1931.
74 Gueritey (Robert-Georges), 15 mai 1930.
75 Pucci (Dominique-André), 19 février 1929.
76 Amann (Roger-René), 14 septembre 1924.
77 Leveque (Jean-Claude), 13 septembre 1922.
78 Louchel (André), 8 septembre 1929.
79 Bralia (Julien), 21 mars 1927.

b) Non de carrière.

80 Lansade (Michel-Louis), 29 septembre 1917.
81 Lurand (Edouard), 13 octobre 1926.
82 Gouraud (Robert), 28 août 1926.
83 Bouvier (Christian-Scipion), 29 juillet 1923.
84 Ranise (Samuel-Auguste), 13 octobre 1923.
85 Lecomte (Henri-Clément), 5 mai 1926.
86 Beauvais (Roger-Fernand), 28 octobre 1920.
87 Simon (Robert-Jean), 11 décembre 1921.
88 Douineau (Roger-Henri), 23 février 1921.
89 N'Diour (Ibrahima), 4 janvier 1923.
90 Leclerc (Robert-Joseph), 7 avril 1922.
91 Baron (Henri-Marie), 3 février 1925.
92 Gelliot (Jean), 22 août 1925.
93 Plassart (André-Jean), 10 avril 1926.
94 Serre (Antoine), 12 septembre 1929.
95 Chansard (Guy-André), 22 janvier 1929.
96 Larane (Joseph), 5 février 1928.
97 Auguste (Olivier), 6 février 1929.
98 Didier (Georges-Joseph), 24 avril 1930.
99 Le maréchal des logis chef (de carrière) Vassort (Yves-Ernest), 9 juin 1927.

*Pour le grade de maréchal des logis-major.*

Les maréchaux des logis chefs :

a) De carrière.

1 Collona (Sylvestre), 27 avril 1929.
2 Monjotin (Georges-Marius), 21 septembre 1926.
3 Figuères (Claude-Marcel), 21 novembre 1929.
4 Stefek (Robert), 1er octobre 1930.
5 Desfontaines (Guy), 3 janvier 1932.
6 Boudrie (Roger), 30 décembre 1928.
7 Desveaux (Anis-Gilbert), 11 février 1926.
8 Leininger (Albert), 26 novembre 1927.
9 Deville (Henri-André), 10 juillet 1931.
10 Brochet (Marius-Lucien), 9 décembre 1928.
11 Anest (Pierre), 16 novembre 1923.
12 Escobar (Lucien-Jean), 3 avril 1926.
13 Fleury (Maurice), 18 février 1928.
14 Schwartz (André), 15 août 1928.
15 Thomas (Robert-Vincent), 29 mars 1930.
16 Daoudal (Michel-Alain), 1er octobre 1931.
17 Dupart (Marcel-Raymond), 7 octobre 1930.
18 Marie Sainte (Marcel-Vincent), 5 avril 1924.
19 Haingue (Charles-Gaston), 29 novembre 1923.
20 Simonin (Michel-Camille), 20 août 1932.
21 Le Brigand (Marcel), 1er juin 1925.
22 Theresin (Anselme), 21 mai 1922.
23 Remy (Régis), 8 juillet 1927.
24 Guasco (Jacques-Roger), 26 mars 1928.
25 Briand (Gérard-André), 25 octobre 1932.
26 Housseau (Raymond-Robert), 17 août 1925.
27 Foussard (Kléber-Lucien), 31 août 1928.
28 Marchant (Serge-Eugène), 25 décembre 1930.
29 Roue (Jean-Pierre), 1er mai 1931.
30 Grodard (Pierre), 2 octobre 1931.
31 Bassot (Maurice-Louis), 10 novembre 1919.
32 Van Nuvel (Pierre), 11 mai 1934.
33 Lemoine (Pierre), 10 février 1932.
34 Busin (Charles), 7 août 1929.
35 Soutarson (Luce-Faustin), 19 février 1927.
36 Gaillard (Firmin-Gabriel), 3 septembre 1931.
37 Esther (Albert), 5 décembre 1928.
38 Bougault (Jean-Roger), 24 avril 1927.

b) Non de carrière.

39 Moal (Pierre-Hippolyte), 19 avril 1921.
40 Batifol (Elie-Jean-Baptiste), 2 septembre 1927.
41 Laprevotte (Emile-Marcel), 17 mai 1927.
42 Lemoigne (Pierre-François), 24 juin 1927.
43 Dispagne (Claire-Antoine), 12 août 1926.
44 Fuentes (Jean), 27 mai 1927.
45 Arondel (Victor-Alphonse), 2 août 1921.
46 Bernabe (Pierre-Paul), 29 juin 1929.
47 Py (René-Maurice), 30 janvier 1932.
48 Almenar (Jean-Marie), 8 décembre 1920.
49 Venant (Paul), 10 novembre 1921.
50 Dureau (Jacques), 17 mars 1929.
51 Cotonnec (René-Marcel), 31 mai 1928.
52 Beller (Alfred-André), 12 juillet 1930.
53 Poupon (Jean-Noël), 24 décembre 1927.
54 Louault (Jean-Raymond), 18 mai 1930.
55 Gauthier (Jean-Denis), 7 avril 1932.
56 Gérard (Marcel), 16 janvier 1926.
57 Chiquet (René), 22 octobre 1929.
58 Le Guen (Guy-Laurent), 31 octobre 1930.
59 Augereau (Raymond-Louis), 17 décembre 1930.
60 Lamarre (Roland-Daniel), 8 février 1929.
61 Parizet (Marcel-Jean), 3 juin 1931.

*Pour le grade de maréchal des logis chef.*

Les maréchaux des logis :

Non de carrière.

1 Ouvrier-Bonnaz (Roger), 19 août 1927.
2 Gavel (Jules), 7 avril 1926.
3 Gomond (Roger), 5 octobre 1925.
4 Le Tallec (Aimé-Joseph), 11 juillet 1926.
5 Delannoy (Michel-Fernand), 2 juin 1925.
6 Tison (Daniel-Eloi), 14 décembre 1925.
7 Miller (Louis-André), 6 juillet 1924.
8 Mabire (Pierre-René), 5 juillet 1931.
9 Morel (Pierre-Raymond), 23 avril 1928.
10 Bebin (André-Gabriel), 11 mai 1930.
11 Plessis (Claude), 2 septembre 1931.
12 Cochet (Michel), 23 septembre 1931.
13 Barthaud (Raymond), 3 février 1928.
14 Bière (Fabien-Jacques), 14 février 1927.
15 Thouvenot (Albert), 6 novembre 1931.
16 Eidesheim (Paul-André), 29 avril 1933.
17 Le Rouxel (Jean-Henri), 11 janvier 1932.
18 Pierron (André), 8 avril 1923.
19 Viola (Jean-Sauveur), 30 septembre 1932.
20 Brazille (Roger-Yvon), 26 avril 1927.
21 Aptel (Roger), 3 avril 1927.
22 Dambiel (Pascal-Pierre), 30 juin 1929.
23 Boban (Marcel-Fernand), 14 décembre 1932.
24 Bartoli (Paul), 16 janvier 1923.
25 Voymant (Robert), 30 juillet 1922.
26 Grison (Elie), 19 octobre 1932.
27 Mortessagne (Paul), 28 décembre 1932.
28 Roussel (Jean-Jacques), 26 juin 1930.
29 Leclec'h (Robert-Alfred), 14 juillet 1933.
30 Denis Jean (Richard), 1er mai 1920.
31 Paugam (Yves), 16 mars 1932.
32 Tanyères (Henri-Pierre), 10 septembre 1931.
33 Bleu (Pierre-Emile), 29 décembre 1929.
34 Khamchane (Robert), 29 juin 1927.
35 Sy Mamadou Laminé, 28 novembre 1921.
36 Mathe (Jean-Gabriel), 9 juin 1931.
37 Bastière (Francis), 15 février 1932.
38 Loingtier (Bernard-Marie), 10 octobre 1932.
39 Maimbourg (Jacques-Ernest), 3 juillet 1926.
40 Le Tadic (Marius-Joseph), 22 février 1926.
41 Briau (Marcel), 27 mars 1931.
42 Mathieu (Serge), 25 mars 1928.
43 Rayer (Maurice), 23 octobre 1931.
44 Cerclier (Jean-Antoine), 16 janvier 1930.

45 Brun (Félicien), 9 novembre 1925.
46 Jalon (Michel), 28 mars 1932.
47 Gambini (Jean), 3 avril 1930.
48 Deschamps (Michel), 27 juin 1930.
49 Bussière (Jacques), 13 mai 1932.
50 Le Bris (Lucien-Roger), 26 avril 1929.
51 Graule (Robert-Jacques), 29 mars 1932.
52 Gatellier (Bernard-Pierre), 11 juin 1932.
53 Hermance (Pierre-Guy), 24 mai 1932.
54 Turpin (Michel-Léon), 26 janvier 1930.
55 Diseur (Maurice-Charles), 6 janvier 1926.
56 Nicolas (Louis), 8 janvier 1928.
57 Dubouch (Guy), 23 décembre 1934.
58 Barthelemy (Maurice-Louis), 16 juin 1928.
59 Quilichini (Paul-Antoine), 8 avril 1932.
60 Wiciak (Casimir), 3 février 1928.
61 Pépin (Serge-Emile), 22 mars 1932.
62 Vidal (Bernard), 20 mai 1932.
63 Ledoux (Claude-Roger), 6 mars 1932.
64 Stein (Fernand), 1er juin 1930.
65 Cuvilliez (Philippe), 20 février 1926.
66 Palmis (Martin), 30 janvier 1928.
67 Brailleur (Louis), 13 décembre 1924.
68 Courtemanche (Pierre-Armand), 11 février 1933.
69 Reinero (Adolphe), 10 octobre 1931.
70 Erambert (Laurent), 11 août 1930.
71 Cardinet (Ernest-Hilaire), 15 août 1917.
72 Bourbon (Marius), 7 juin 1927.
73 Butscher (Charles-André), 30 juin 1932.
74 Segalen (Yves-Marc), 21 janvier 1925.
75 Fouillard (François), 16 septembre 1932.
76 Theaud (Raymond), 31 août 1931.
77 Orsini (Pierre-François), 4 août 1931.
78 Monroc (Aurélien), 21 octobre 1931.
79 Clergue (Maurice), 15 février 1932.
80 Rallion (Hubert), 26 octobre 1930.
81 Giacobbi (Alexandre), 20 novembre 1930.
82 Estevenin (Raymond), 3 septembre 1934.
83 Forcada (Jean), 4 juin 1925.
84 Pape (Michel), 24 décembre 1931.
85 Harnist (Paul-Bernard), 12 septembre 1932.
86 Millin (André), 8 juin 1928.
87 Gouyer (André), 25 juin 1932.
88 Pirer (Hilarion), 23 octobre 1926.
89 Hoog (Henri-Lucien), 15 juillet 1932.
90 Petroni (Jean), 25 janvier 1932.
91 Dege (Roger-André), 4 mai 1922.
92 Mittard (Guy-Serge), 13 octobre 1937.
93 Piron (Albert-Roland), 16 février 1930.
94 Van Praet (René), 14 avril 1932.
95 Boulanger (Claude), 10 août 1931.
96 Demoulin (Michel), 14 juin 1937.
97 Urru (Benoît), 10 octobre 1928.
98 Croc (Remy-Ange), 24 mars 1925.
99 Maynard (Roger-Jean), 19 juin 1930.
100 Fouque (Désiré-Pierre), 10 janvier 1930.
101 Chantelly (Mathieu), 24 février 1928.
102 Guillot (Yves-Louis), 5 décembre 1936.
103 Ragagnin (Jean), 13 juin 1930.
104 Vaillant (Maurice), 20 mai 1929.
105 Thomert (Norbert-Raymond), 11 juillet 1929.
106 Fauquant (Robert), 25 septembre 1932.
107 Carle (Marceau-Emile), 16 décembre 1929.
108 Bouveret (Roland), 7 février 1933.
109 Andreu (Fernand), 1er février 1932.
110 Bouchet (Joseph-Paul), 19 mars 1931.
111 Tavera (Paul), 23 mai 1933
112 Simon (Willy-Wildor), 16 janvier 1935.
113 Borderon (Jean), 14 mai 1931.
114 Leblanc (Jules), 1er mars 1925.
115 Le Stanc (Joseph-Yves-Marie), 15 février 1933.
116 Brière (Michel-Marcel), 13 novembre 1930.
117 Bontemps (Jean), 24 octobre 1934.
118 Goinaud (André-Gilbert), 30 novembre 1933.
119 Herviau (Albert-Marcel), 30 mai 1934.
120 Pierre Nicolas (Jules-Prudent), 12 avril 1930.
121 Corre (René-Jacques), 30 mai 1929.
122 Phan Van Huon (Antoine), 3 juillet 1929.
123 Fleureau (Yves), 29 mai 1932.
124 Zaugg (Pierre), 24 octobre 1927.
125 Lagarde (René), 30 décembre 1932.
126 Jouis (Michel-Henri), 12 juillet 1929.
127 Quere (Marcel-Jean), 6 janvier 1933.
128 Barron (Robert-Marcel), 6 août 1926.
129 Bacci (Lucien-Blanche), 2 novembre 1935.
130 Rega (Socrate), 22 avril 1929.

## II. — MILITAIRES DE REGIME TRANSITOIRE

### a) Africains

**Infanterie de marine.**

Pour le grade d'adjudant-chef.

Les adjudants :

a) 1re catégorie.

1 Sidi (Moumouni), 47.987.79229.
2 Guedegbe (Comlan, dit Mathias), 47.987.80051.
3 Ousseynou (Sambé), 43.982.01016.
4 Lam (Hamady-Bocar), 48.982.24766.
5 Traoré (Cheickna), 47.983.19026.
6 Samba (Badji), 46.982.16939.
7 Séri Bi (Kiéssé), 45.986.16004.
8 Amadou (Nassifou), 47.987.79e46.
9 Tall (Omar), 47.982.20449.
10 Benjamin (Sambou), 41.982.86306.

b) 2e catégorie.

11 Abdou Kader (Sidibé), 42.983.79883.
12 Samba (Inthy), 41.982.86253.
13 Guetamba (Dianda), 41.984.63406.
14 Badji (Sébastien), 34.
15 Godonou (Hounkarin-Kouchiko-Antoine), 47.987.77366.
16 Bafoua (Jean), 48.992.10958.
17 Tiza (Loyara), 46.984.74523.

*Pour le grade d'adjudant.*

Les sergents-chef :

a) 1re catégorie.

1 Yapo Yapi (André), 48.986.34281.
2 Tieffing (Benoît), 47.986.34998.
3 Mohamed (Jean-Coulibaly), 47.983.17447.
4 Traoré (Abdoulaye), 52.983.34365.
5 Kane (Abdoul-Diallo), 15.673.
6 Seck (Demba), 50.982.21629.
7 Goita (Kalifa), 52.983.49902.
8 Béada (Trotté-Joseph), 51.986.53390.
9 Madang (Raymond), 53.995.18031.
10 Essone (Jean), 51.993.12036.
11 Bell (Paul), 50.996.13652.
12 N'Gom (Maguette), 50.982.31061.
13 Diakite (Kouranfa), 49.983.31989.
14 Diallo (Aly), 47.983.21006.
15 Ly (Sékou), 52.983.50036.
16 Kourouma (Yriba), 55.983.68215.
17 Doukara (Kissima), 52.983.55277.

b) 2e catégorie.

18 Faye (Aly-Sidy), 47.982.20965.
19 Dezai (Joseph), 46.986.27815.
20 Abdoulaye (Ouédraogo), 45.983.59468.
21 Dini (Fagbohoun-Dedjivi), 48.987.82948.
22 Moussa (Coulibaly), 46.983.16212.
23 N'Diaye (Abdoulaye), 46.982.15628.
24 Legonou (François), 47.987.80052.
25 Mahamane (Soumaïla), 51.983.28008.
26 Troaré (Aly), 49.986.28391.
27 Beidi (Tamboura), 45.983.04880.
28 Moigni (Jean), 48.992.10813.
29 Fall (Daouda), 47.982.19641.
30 Ly Mamadou (Oumar), 47.982.16324.
31 Bicaba (Marcel), 46.984.74578.
32 Zaccharia (O/Danao), 46.995.10729.
33 Salifou (Ali), 47.988.10738.
34 Aliou (Hamet), 47.982.21369.
35 Dagal, 47.995.12595.
36 Souleymane (Aïssatel), 43.982.00015.
37 Ouelessahou (Silué), 46.986.27783.
38 Kouma (Paul), 52.992.12068.
39 Missa (Diakité), 52.983.49905.
40 Vaha (Niangbéhi), 48.986.34039.
41 Beningay (André), 46.994.10419.
42 Karfo (Gouame), 45.984.04243.
43 Kounoufo (Doniogo), 44.986.12964.
44 Oulai (Bientot), 45.986.17797.
45 Ganda (Alpha), 49.982.27580.
46 Kouanda (Koumkorogo), 46.984.75191.
47 Dambaize (Roro), 49.986.13838.
48 Nokamane (Ag Dinkeitey), 46.984.07737.
49 Kesse (Michel), 48.995.17379.
50 Balde (Boubacar), 53.985.45191.
51 Thiombiano (Maurice), 49.984.83409.
52 Salifou (Ouédraogo), 52.984.00385.
53 Drame (Toumbalo), 40.982.16893.
54 Ba Daouda (Saidou), 46.982.17417.
55 N'Kœni (Idani), 49.987.85295.
56 Kleno (Traoré), 46.983.9068.
57 Harouna (Samba), 47.982.21362.
58 Alichina (Kourgueni), 47.988.13349.
59 Baba (Bagayoko), 46.983.16245.
60 Dama (Traoré), 48.984.82744.
61 Sandaga (Gion), 46.984.23380

T. E.

*Pour le grade de sergent-chef.*

Les sergents :

*a*) 1re catégorie.

1 Zamble (Bi Ba), 45.986.17139.
2 Makaya (Jean-Pierre), 51.992.11285.
3 Momoue (Bayo), 27.704.
4 M'Bia (Martin), 52.993.12310.
5 Adegoun (Rosius), 50.987.87528.
6 Kohou (Gaston), 51.986.53412.
7 Guesseyoba (Ouédraogo), 52.984.50246.
8 Sye (Ouattara), 54.984.19899.
9 Dembele (Assimi), 53.983.61138.
10 Boiro (Idrissa), 53.982.51390.
11 Kanon (Paul), 53.986.65691.
12 Kiganga (Pierre), 54.991.12705.
13 Kounkoaden (Coulibaly), 48.984.82777.
14 Nionan (Nestor), 50.986.45658.
15 Nomba (Boina), 51.984.93153.
16 Kamate (Dabelé), 50.983.34761.
17 Koutou (Louis), 47.987.82542.
18 Ondo (Julien), 54.993.12301.
19 Balde (Issa), 51.982.36262.
20 Boua Bi Zoro (Paul), 51.986.52956.
21 Sy (Babacar), 53.982.45270.
22 Sountoura (M/Bamissa), 52.983.50054.
23 Coulibaly (Gabriel), 53.986.65397.
24 Mamadou (Fofana), 52.983.49280.
25 Kimmakon (Alexandre), 52.987.20200.
26 Dominique (Bassolé Naké), 51.986.94371.
27 Diarra (Issaka), 53.983.57258.
28 Lokossou (Josaphat), 31.987.23816.
29 Diarra (Baba), 52.983.50198.
30 Niang (Ibra-Demba), 51.982.36252.
31 Sagno (Niankoye), 52.985.59742.
32 Loba (Yédé-Raoul), 55.986.96777.
33 Tai (Ziakon), 54.986.83640.
34 Amadou (Soumahoro), 53.986.75124.
35 Biaye (Malamine), 52.982.41818.
36 Ousmane (Diallo), 21.519.
37 Agbata (Comlan-Vincent), 96.704.
38 Braham (Valentin), 53.994.11242.
39 Ali (Salifou), 51.987.18262.
40 Mombo (Dosso), 55.981.96776.
41 Diop (M'Baye), 55.982.58136.
42 Mane (Sydia), 47.982.27385.
43 Adjou (Paul), 53.987.20813.
44 Hanta (Tounkara), 54.983.61016.
45 Koumba (Jean-Robert), 55.992.12751.
46 Coulibaly (Mamadou), 56.983.67550.
47 Coulibaly (Oumar), 58.983.67544.
48 Malano (Komalalé), 49.985.33201.
49 Kone (Diassé), 53.983.50243.
50 Haroun (Denis), 54.995.19220.
51 Wane (Birame), 55.982.60801.
52 Seynou (Souleymane), 54.984.12884.
53 N'Diaye (Doudou), 51.982.36132.
54 Dieudonne (Ouédraogo), 52.984.00139.
55 Gougbele (Dagla-Mathias), 53.987.20641.
56 Gaston (Diallo-Macalou), 54.983.50064.
57 Kouamba (Jean-Boniface), 53.992.12241.
58 Makan (Coulibaly), 53.983.56167.
59 Lamine (Diakité), 52.983.55279.
60 Samake (Soungalo), 52.983.49976.
61 Manlendouma (Timothée), 53.994.11314.
62 Konate (Abou), 51.953.
63 Gbada (Christophe), 52.987.18553.
64 Adjagba (Félix), 53.986.73740.
65 Ganse (Rémy), 53.987.20455.
66 Coly (Donatien), 54.982.51687.
67 Kimba (Kollo), 52.988.26021.
68 Salif (Koné), 52.983.50019.

*b*) 2e catégorie.

69 Nondigarde (Alphonse), 48.995.12232.
70 Oudintague, 47.995.12072.
71 Gbambala (Coulibaly), 46.986.25463.
72 Akouna (Ouled-Abouna), 46.995.11154.
73 Zindia (Ouermé), 46.984.15571.
74 Maïga (Amadou), 47.983.22980.
75 Oumarou (Diallo), 46.985.20190.
76 Adiatro (Pierre), 48.984.78322.
77 Agbalou (Paulin), 48.987.82954.
78 Iboulou (Orou), 48.987.83269.
79 Mahamadou (Oumarou), 48.988.13854.
80 Solly (Laminé), 47.982.21258.
81 Djime (Pierre), 52.995.12069.
82 Darabe (O/Parka), 48.995.18072.
83 Patogadaba (Ouédraogo), 47.984.20057.
84 N'Diaye (Diarga), 49.982.27029.
85 Mamadou (Sileymane), 47.982.21370.
86 Arouna (Maman), 47.987.80383.
87 Wagada (Kadzelma), 48.988.13947.
88 Mara (Doumon), 24.037.
89 Moussa (Oury), 47.985.22434.
90 Fall (Hamet), 50.982.30094.
91 Tenidieba (Tadamba), 42.984.04973.
92 Oueng, 46.995.10804.
93 Almissi (Guiti), 49.983.20097.
94 Loko (Bazi), 46.986.74902.
95 Koikoi (Guilavogui), 19.953.
96 Kouka (Ouédraogo), 47.983.19954.
97 Diop (Samba), 47.982.21017.
98 Badai, 46.995.10595.
99 Yo (Nianga), 46.985.19405.
100 Césaire (Koné), 44.983.03069.
101 Absakin (Ouled el Hadji), 46.995.10982.
102 Manel (Pierre), 50.982.30682.
103 Timbila (Tiendrébéogo), 47.984.75344.
104 Anthime (Baguira), 47.984.79231.
105 Maloubaye (Gabriel), 51.995.15428.
106 Sandouno (Saa), 49.985.31519.
107 Dalaba (Logrouan-Félix), 48.986.34330.
108 Dagba (Michel), 51.987.14571.
109 Mahamat (Ouled-Angoni), 48.995.18136.
110 Chabo (Alphonse), 47.995.12426.
111 Badji (Souleye), 47.982.24376.
112 Kambou (Jean-Martin), 49.984.83873.
113 Diouf (Mame-Birame), 44.982.06387.
114 Zahi (Robert), 48.986.34217.
115 Toure (Blaise-Képo), 54.986.83923.
116 Mamadou (Sissoko), 52.983.49260.
117 Nobila (Kouila), 46.988.09357.
118 Nabadia (Touré), 46.986.25228.
119 Raadna, 48.995.16907.
120 Dolo (Drabo), 49.984.84442.
121 Nabegue (Bedo), 46.984.09551.
122 N'Dao (Doudou), 48.982.24343.
123 Lossi (Sama), 50.984.84019.
124 Issaka (Zibo), 9545.
125 Sagna (William), 27.469.
126 Fall (Ibrahima), 47.982.42358.
127 Ganda (Garba), 46.988.18774.
128 Dotorou (Somé), 50.984.88353.
129 Mahama (Soro), 46.984.16005.
130 Loembe (Louis-Marie), 46.991.01978.
131 Konate (Dogotou), 5.983.49439.
132 Gnamadou (Ouattara), 48.984.34147.
133 Lekpate (Da), 42.984.65850.
134 Favi (Jean), 51.987.14496.
135 Soglo (Marc), 52.987.19836.
136 Ouedraogo (Saidou), 55.984.26641.
137 Mansare (Kémo), 47.985.23160.
138 Timbila (Kaboré), 45.984.73475.
139 Patoinssado (Ouédraogo), 55.984.08354.
140 Sahenou (Pierre), 52.987.18501.
141 Kassere (Glacier), 50.995.12987.
142 Maidazi (Yazi), 48.988.13846.
143 Adouayi (Stanislas), 52.987.20067.
144 Iddi (Tazarfay), 48.988.14023.
145 Ibrahim (Almadjir), 52.988.25980.
146 Koulibaly (Adama), 53.983.61126.
147 Coly (Hubert), 21.173.
148 Chegou (Yami), 47.988.12198.
149 Koudgou (Guigna), 49.984.83433.
150 Hiembie (Sourabié), 47.984.27638.
151 Koeta (Symphorien), 50.984.88740.
152 Noramou (Kaman), 50.985.38592.
153 Saa (Tolno), 51.985.31373.
153 Kalidou (Gourouza), 52.988.23536.
154 Bihika (Jean), 45.986.17832.
155 Diop (Abou Demba), 50.982.30974.
156 Laye (Sangaré), 42.983.16588.
157 Djamouti (Rémi), 49.994.11611.
158 Varma (Niaborou), 46.983.16119.
159 Moussa (Langtar), 51.995.12040.
160 Niankoi (Mamadi), 48.985.27418.
161 Joseph (Yakino), 48.985.27857.
162 Barry (Garan), 52.985.59751.
163 Abdou (Agadé), 51.988.21296.
164 Tabar (René), 49.981.27383.
165 Dadi (Aladji), 47.987.11635.
166 Demogo (Yéo), 49.986.39659.
167 Mafoua (Protais), 52.992.12201.
168 Sambou (Aloïse), 52.982.45227.
169 Daoude, 51.995.14703.
170 Bobodo (Zida), 49.984.83961.
171 Baguiri (Zoumarou), 50.987.13918.
172 Mana (Kouassi), 50.986.45560.
173 Santi (Ali), 47.988.12009.
174 Tiossare (Palé), 49.984.83894.
175 Youari (Da), 50.984.88337.
176 Tanga (Dienguemdé), 47.984.77008.
177 Kibinza (Samuel), 52.992.12140.
178 Boukar (Albert), 51.995.16420.
179 Glele (Lucien), 54.987.96989.
180 Hacheme (Roger), 54.987.24918.
181 Dalem, 50.994.12672.
182 Issoufou (Abdoulaye), 51.988.20525.
183 Isaac (Amadou), 53.987.96707.
184 Noaga (Yaméogo), 53.984.06965.
185 Siriyouma (Tene-Bernard), 53.984.07419.
186 Nini (Dougouri), 40.984.15831.
187 Souk O/Dabano, 49.995.11396.
188 Tankoula (Ouédraogo), 50.984.88584.
189 Backyta (Jean), 51.992.11951.
190 Ambellit (Paul), 51.992.11279.
191 Abdou (Roana), 47.988.20487.
192 Bichara (O/Tegni), 50.995.13175.
193 Amani (Mouza), 18.099.
194 Amadou (Demba), 50.982.31033.
195 Noarogo (Zono), 50.984.87924.
196 Goprou (Gnabri), 47.986.40583.
197 Ahmed (Sissokone), 52.995.18632.
198 Seydou (Amadou), 52.988.26076.
199 Zie (Traoré), 47.984.77207.
200 Sanogo (Tiona), 48.984.78612.
201 Atinwassounou (Justin), 48.987.82998.
202 Ouardougou (Tatami), 51.995.16437.
203 Penafana (Soro-Bernard), 46.986.25459.
204 Sami (Palm), 46. 984.75068.
205 Da (Kombri), 53.984.08074.
206 Adandedjan (Rodolphe), 50.987.13823.
207 Malonga (Denis), 50.992.11223.
208 Sagno (Kiré), 52.985.56239.
209 Mamadou (Bernard), 53.994.11693.
210 Nobila (Ouédraogo), 53.986.74697.
211 Eyadema (Gnassingbé), 52.987.20034.

212 Bentile (Soré), 47.984.16067.
213 Kochonou (Houngué). 47.987.79587.
214 Diallo (Yéro-Boye), 46.985.17499.
215 Dofini (Gaston), 51.984.94034.
216 Sadio (Fofana), 53.986.74559.
217 Kone (Forombié), 51.984.943.45.
218 Kouloumba (Condé), 46.981.21280.
219 Denivo (Ayoro), 50.984.88302.
220 Dahourou (Bagnin), 48.984.78381.
221 Asmane (Garba), 52.988.23823.
222 Diafouka (Léon), 53.992.12455.
223 Manpouya (André), 52.992.12741.
224 Malikian (Paul), 50.994.12268.
225 Issa (François), 52.994.10124.
226 Toure (Amady), 52.982.46244.
227 Seidou (Ouattara), 53.984.56944.
228 N'Doyabang (Antoine), 50.995.12739 T. E.

**Artillerie de marine.**

*Pour le grade d'adjudant-chef.*

Les adjudants :

*a*) 1re catégorie.

1 Gnezere (Kokou-Albert), 43.986.97979.

*b*) 2e catégorie.

2 Mayedjim (Gaston), 42.995.13711.
3 Traore (Loye), 47.984.77169.

*Pour le grade d'adjudant.*

Les maréchaux des logis chefs :

*a*) 1re catégorie.

1 Ajanke (Siméon), 50.982.30808.
2 Eklou (Komlan), 50.987.75687

*b*) 2e catégorie.

3 Grah (Tanoh-Joseph), 45516.
4 Zanga (Traoré), 49.983.27360

*Pour le grade de marechal des logis chef.*

Les maréchaux des logis :

*a*) 1re catégorie.

1 Gueye (Malick), 50.982.31201.
2 N'Dour (Amath), 44594.
3 Diop (Saliou), 50.982.34753.
4 Diallo (Khalifa), 52.982.41911.
5 Camara (Lamarana), 54.982.56660.
6 Hayibor (Bernard), 53.982.46254.

*b*) 2e catégorie.

7 Bailou (Jean-Marie), 47.984.77049.
8 Diedhiou (Justin), 47.982.24775.
9 Moussa (Bagayoko), 51.983.42902.
10 Garba (Goni), 46.988.19289.
11 Keletigui (Doumbia), 48.986.34876.
12 Guidalta (Samuel), 54.995.19148.
13 Aly (Savadogo), 53.984.57594.
14 Moussa (Cissé), 48.983.24216.

CADRE DES COMMIS ET OUVRIERS MILITAIRES DE L'INTENDANCE

*Pour le grade d'adjudant.*

*b*) 2e catégorie.

1 Le sergent-major Kona (Koné), 47.983.05304.

*b*) Malgaches.

**Infanterie de marine.**

*Pour le grade d'adjudant-chef.*

Les adjudants :

*a*) 1re catégorie.

1 Rakotoarivelo (Daniel-Régis), 42.975.00222.

*b*) 2e catégorie.

2 Ramilson (Benjamin), 17532.

*Pour le grade d'adjudant.*

Les sergents-chefs :

1re catégorie.

1 Fanony (Raymond), 47.975.71652.
2 Razafimahefa, 46.975.14895.

*Pour le grade de sergent-chef.*

1re catégorie.

1 Le sergent Fianona (André), 55996.

**Artillerie de marine.**

*Pour le grade de maréchal des logis chef.*

2e catégorie.

1 Le maréchal des logis chef Ramanamidona (Jérome), 51.975.16266.

III. — MILITAIRES ORIGINAIRES DE L'EXTREME-ORIENT

**Infanterie de marine.**

*Pour le grade de sergent-chef.*

Les sergents :

1re catégorie.

1 N'Guyen (Hoan), 53.750.378.016.
2 N'Guyen Van Chieu 300.001.
3 Y-Dot (Eban), 496.508.
4 Y-Klong (Rmlo), 475.449.

## MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

**Décret n° 60-1496 du 26 décembre 1960 concernant les opérations de bourse et de gestion afférentes aux rentes sur l'Etat et à certaines autres valeurs mobilières effectuées par l'intermédiaire des comptables directs du Trésor.**

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le décret-loi du 30 octobre 1936 autorisant la réalisation par décret de certaines réformes comptables ;

Vu le décret du 4 décembre 1935, complété par les décrets du 13 décembre 1938, du 8 mars 1942, du 14 février 1952, du 2 septembre 1954 et du 14 avril 1958, concernant les opérations de bourse et de gestion afférentes aux rentes sur l'Etat et à certaines autres valeurs mobilières effectuées par l'intermédiaire des comptables directs du Trésor,

Décrète :

Art. 1er. — Les dispositions de l'article 1er du décret du 4 décembre 1935, complété par les décrets des 13 décembre 1938, 8 mars 1942, 14 février 1952, 2 septembre 1954 et 14 avril 1958, sont étendues aux titres émis par la Caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 1960.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :
*Le ministre des finances et des affaires économiques,*
WILFRID BAUMGARTNER.

*Le secrétaire d'Etat aux finances,*
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

**Décrets du 30 décembre 1960 portant virement de crédits.**

DÉCRET N° 60-1497 DU 30 DÉCEMBRE 1960

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu l'article 14 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances ;

Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 1960,

Décrète :

Art. 1er. — Est annulé, sur 1960, un crédit de 11.722 NF applicable au budget et au chapitre mentionnés dans le tableau A annexé au présent décret.

Art. 2. — Est ouvert, sur 1960, un crédit de 11.722 NF applicable au budget et au chapitre mentionnés dans le tableau B annexé au présent décret.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 décembre 1960.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

*Le ministre des finances et des affaires économiques,*
WILFRID BAUMGARTNER.

*Le secrétaire d'Etat aux finances,*
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

TABLEAU A

| SERVICE | CHAPITRE | CRÉDIT ANNULÉ |
|---|---|---|
| | | Nouveaux francs. |
| INDUSTRIE | | |
| Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs. — Ecoles nationales supérieures et écoles techniques des mines. — Remboursement de frais..... | 34-11 | 11.722 |

TABLEAU B

| SERVICE | CHAPITRE | CRÉDIT OUVERT |
|---|---|---|
| | | Nouveaux francs. |
| INDUSTRIE | | |
| Direction du gaz et de l'électricité. — Services extérieurs. — Remboursement de frais. | 34-21 | 11.722 |

## DÉCRET N° 60-1498 DU 30 DÉCEMBRE 1960

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu l'article 14 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances ;

Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 1960,

Décrète :

Art. 1er. — Est annulé, sur 1960, un crédit de 3.750.000 NF applicable au budget et au chapitre mentionnés dans le tableau A annexé au présent décret.

Art. 2. — Est ouvert, sur 1960, un crédit de 3.750.000 NF applicable au budget et au chapitre mentionnés dans le tableau B annexé au présent décret.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 décembre 1960.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

*Le ministre des finances et des affaires économiques,*
WILFRID BAUMGARTNER.

*Le secrétaire d'Etat aux finances,*
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

TABLEAU A

| SERVICE | CHAPITRE | CRÉDIT ANNULÉ |
|---|---|---|
| | | Nouveaux francs. |
| EDUCATION NATIONALE | | |
| Lycées et collèges. — Rémunérations principales ..... | 31-21 | 3.750.000 |

TABLEAU B

| SERVICE | CHAPITRE | CRÉDIT OUVERT |
|---|---|---|
| | | Nouveaux francs. |
| EDUCATION NATIONALE | | |
| Ecoles primaires élémentaires. — Rémunérations principales..... | 31-34 | 3.750.000 |

### Affectation au secrétariat d'Etat aux finances, direction générale des impôts, du bâtiment « C » de la manutention militaire à Angoulême (Charente).

Par arrêté du 14 décembre 1960, est affecté à titre provisoire au secrétariat d'Etat aux finances, direction générale des impôts, pour les besoins de la conservation des hypothèques d'Angoulême, le bâtiment « C » de la manutention militaire de cette ville, situé 101, rue de Beaulieu, d'une superficie bâtie de 240 mètres carrés et cadastré sous le numéro 1310 p de la section H.

### Fixation de la valeur du point de retraite complémentaire des assurances sociales institué par le décret n° 51-1445 du 12 décembre 1951.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du travail,

Vu l'article 15 de l'arrêté du 12 décembre 1951 fixant les modalités de fonctionnement du régime de retraites complémentaire des assurances sociales institué par le décret n° 51-1445 du 12 décembre 1951 ;

Vu l'avis du conseil d'administration de l'institution de prévoyance des agents contractuels et temporaires de l'Etat du 5 mai 1960,

Arrêtent :

Art. 1er. — La valeur du point de retraite est fixée à 0,21 NF pour la période du 1er janvier 1960 au 30 juin 1960.

Art. 2. — Le directeur de la comptabilité publique, le directeur du budget et le directeur général de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1960.

*Le ministre des finances et des affaires économiques,*
Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur du budget,*
RAYMOND MARTINET.

*Le ministre du travail,*
Pour le ministre :
*Le directeur du cabinet,*
FRANÇOIS WATINE.

**Fixation du salaire de référence et de la valeur du point de retraite dans le régime complémentaire de retraites des assurances sociales institué par le décret n° 51-1445 du 12 décembre 1951.**

Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du travail,

Vu les articles 8 et 15 de l'arrêté du 12 décembre 1951 fixant les modalités de fonctionnement du régime complémentaire de retraites des assurances sociales institué par le décret n° 51-1445 du 12 décembre 1951 ;

Vu l'avis du conseil d'administration de l'institution de prévoyance des agents contractuels et temporaires de l'Etat,

Arrêtent :

Art. 1er. — Le montant du salaire de référence est fixé à 1,25 NF pour l'année 1959.

Art. 2. — La valeur du point de retraite est fixée à 0,22 NF pour la période du 1er juillet 1960 au 30 juin 1961.

Art. 3. — Le directeur général de la sécurité sociale, le directeur du budget et le directeur de la comptabilité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 décembre 1960.

*Le ministre des finances et des affaires économiques,*
Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur du budget,*
RAYMOND MARTINET.

*Le ministre du travail,*
Pour le ministre et par délégation :
*Le conseiller d'Etat,*
*directeur général de la sécurité sociale,*
ALAIN BARJOT.

**Administration centrale des finances.**

Par arrêté du 26 décembre 1960, M. Jacques Desazars de Montgailhard, administrateur civil de 2e classe, 6e échelon, à l'administration centrale des finances, est placé en position de disponibilité, sur sa demande, pour une période de trois années à compter du 1er novembre 1959, en application des dispositions prévues par l'article 25 du décret n° 59-309 du 14 février 1959, en vue d'exercer les fonctions de secrétaire général de l'Union européenne économique et financière.

**Direction générale des impôts.**

Par arrêté en date du 8 décembre 1960, les agents des impôts dont les noms suivent ont été placés en service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter des dates ci-dessous indiquées, auprès du ministre délégué auprès du Premier ministre pour exercer des fonctions à la direction du Sahara :

MM. Antony (André-Fernand), inspecteur principal de 4e échelon ; 1er juillet 1959.

Roumieux (Jean-Eugène-Léon), inspecteur principal de 1er échelon ; 1er juillet 1959.

Lespinasse (Marie-Auguste-René), inspecteur de 6e échelon ; 22 juin 1959.

Deboudaud (Barthélemy-Maurice-Pierre), inspecteur de 4e échelon ; 22 juin 1959.

**Douanes et droits indirects.**

Par arrêté en date du 12 décembre 1960, Mme Marchal (Yvonne), contrôleur des douanes, a été placée en service détaché, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 15 septembre 1959, pour exercer les fonctions de secrétaire administratif dans les préfectures sahariennes.

**Institut national de la statistique et des études économiques.**

Par arrêté du 7 décembre 1960, est promu au grade ci-après, dans le cadre normal, à l'institut national de la statistique et des études économiques :

*Administrateur de 2e classe, 4e échelon* (indice brut 685).

(A compter du 1er mars 1960.)

M. Desabie (Jacques), administrateur de 3e classe.

Aux termes du même arrêté, M. Desabie (Jacques) est reclassé, à compter du 1er avril 1960, dans le grade d'administrateur de 2e classe, 1er échelon, indice brut 685 ; ancienneté d'échelon conservée : 1 mois.

Par arrêté du 7 décembre 1960, sont promus aux grades ci-après, dans le cadre normal, à l'institut national de la statistique et des études économiques :

*Administrateur de 1re classe, 1er échelon* (indice brut 685).

(A compter du 2 août 1960.)

M. Heisch (Robert), administrateur de 2e classe.

(A compter du 22 novembre 1960.)

M. Le Saint (Jean), administrateur de 2e classe.

*Administrateur de 2e classe, 1er échelon* (indice brut 685).

(A compter du 1er avril 1960.)

M. Muller (Arthur), administrateur de 3e classe maintenu en service détaché.

M. Bourlier (André), administrateur de 3e classe.

(A compter du 2 août 1960.)

M. Blanc (Louis), administrateur de 3e classe maintenu en service détaché.

(A compter du 1er octobre 1960.)

M. Vacher (Jacques), administrateur de 3e classe.

**Services extérieurs du Trésor.**

Par arrêté en date du 12 décembre 1960, M. Pégon (Lucien-Charles-Joseph), trésorier-payeur des trésoreries d'outre-mer, a été placé en service détaché, pour la période du 1er janvier 1952 au 26 janvier 1953, en vue d'exercer les fonctions de caissier général auprès de l'intitut d'émission des Etats Associés d'Indochine (régularisation).

## MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

**Concours d'admission dans les centres régionaux d'éducation physique et sportive et les sections préparant à la première partie du professorat d'éducation physique.**

Le ministre de l'éducation nationale par intérim,

Vu l'arrêté du 17 octobre 1953, modifié par les arrêtés du 20 mars 1954, du 5 février 1955 et du 13 décembre 1956, relatif à l'admission dans les centres régionaux préparant à la première partie du professorat d'éducation physique et sportive ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 1959 relatif à l'épreuve obligatoire d'éducation physique au baccalauréat et les textes subséquents ;

Vu le décret n° 58-912 du 27 septembre 1958 relatif à l'exercice des attributions concernant la jeunesse et les sports et l'arrêté du 16 janvier 1960 portant délégation générale et permanente de signature au profit du haut commissariat à la jeunesse et aux sports,

Arrête :

Art. 1er. — Sont abrogées, sauf en ce qui concerne les conditions d'âge, de diplômes et d'aptitude physique, les dispositions des arrêtés des 17 octobre 1953, 20 mars 1954, 5 février 1955 et 13 décembre 1956 concernant le concours pour l'admission dans les centres régionaux d'éducation physique et sportive et les sections préparant à la première partie du professorat d'éducation physique.

Art. 2. — Les candidats à l'admission dans les centres régionaux et sections préparant à la première partie du professorat d'éducation physique et sportive seront choisis, compte tenu des notes qu'ils auront obtenues dans l'année, à l'épreuve obligatoire d'éducation physique au baccalauréat telle qu'elle est définie par l'arrêté du 5 octobre 1959 susvisé

Art. 3. — Les candidats déjà bacheliers, ou titulaires d'un diplôme équivalant au baccalauréat, subiront une épreuve identique à l'épreuve d'éducation physique obligatoire au baccalauréat.

Art. 4. — Le sous-directeur de l'éducation physique, des sports et du plein air est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 décembre 1960.

Pour le ministre et par délégation :
*Le haut commissaire à la jeunesse et aux sports,*
MAURICE HERZOG.

## Liste d'aptitude à l'enseignement supérieur (facultés des sciences).

Par arrêté du 14 décembre 1960, la liste d'aptitude à l'enseignement supérieur dans les facultés des sciences est établie ainsi qu'il suit :

*Astronomie géophysique.*

MM. Andrillat.
Blamont.
Cayrel.
Denisse.
Dessen.
Mme Duclaux.
MM. Favre (Hervé).
Grenet.
Mme Jobert (géophysique).
M. Le Borgne.
Mlle Lenoble (géophysique).
Mme Martel (astrophysique).
M. Muller.
Mlle Rimbert.
M. Rivault.
Mlle Roquet.
MM. Serpolay.
Soulage.
Mmes Thellier.
Vassy (géophysique).
M. Wlerick.

*Mathématiques.*

MM. Asche.
Baganas.
Bass.
Mme Baudouin.
MM. Benneton.
Benzecri.
Berger.
Bernard (Jean) (mathématiques appliquées).
Borel.
Bouix (mathémathiques appliquées).
Cartier (Pierre).
Cerf.
Chamard.
Mlle Chamfy.
M. Couty.
Mme Dubois-Violette.
MM. Feron.
Fourgeau (statistique, économétrie).
Girault.
Guillaume (Marcel).
Gouarne (mathématiques appliquées).
Herz.
Huard de La Mare.
Mme Jobert (mathématiques appliquées).
MM. Jobert.
Kovalevsky.
Lacombe.
Lefranc.
Legrand (Gilles).
Levy.
Mme Lunel.
MM. Mandelbrodt (mathématiques appliquées).
Maury.
Meffroy (mécanique céleste).
Meric (mathématiques appliquées).
Metral.
Meynieux.
Norguet.
Oudart.
Pham Mau Quan.
Pham Tan Hoang.
Regnier.
Riguet.
Sananes.
Sentis.
Sideriades (mathématiques appliquées).
Teissier du Cros.
Thionet (statistiques).
Vivier.

*Mathématiques, techniques de l'ingénieur.*

M. Salles.

*Mécanique.*

MM. Angles d'Auriac (mécanique).
Bernard (Jean) (mécanique des fluides).
Bourot (mécanique des fluides).
Bureste (mécanique des fluides).
Fouquet (de).
Gerber (Sébastien) (mécanique physique).
Girard (mécanique des fluides).
Gontier (mécanique des fluides).
MM. Gosse (mécanique des fluides).
Huard de La Mare (mécanique des fluides).
Luneau (mécanique des fluides).
Mathieu (Jean) (mécanique physique).
Papon (mécanique des fluides).
Plan (mécanique des fluides).
Saint-Guilly (mécanique des fluides).
Sale (mécanique physique).

*Physique théorique.*

MM. Arnous.
Causse.
Cazin.
Costa de Beauregard.
Daudel.
Halbwachs.
Jancel.
Jouvet.
Kahan.
Lefebvre (Rolland).
Lucat.
Maes.
Marty.
MM. Massignon.
Meyer (Philippe).
Mlle Morette.
M. Nataf.
Mme Odiot.
MM. Pham Van Loc.
Petiau (Gérard).
Proca.
Samuel.
Mme Soutif.
Mlle Viard.
M. Vigier.
Mme Winogarzki.

*Physique.*

Mlle Albouy.
Mme Andrillat.
M. Arnal.
Mlle Astoin.
MM. Avignon.
Badoz.
Barbaron.
Baro.
Barrat.
Barraud.
Barrere.
Baruch.
Basile (physique nucléaire).
Baurand.
Becart.
Benoit.
Bergeon.
Berger.
Bernard (Roger).
Bernard (Gilbert).
Bernas.
Biquard.
Blaise.
Blamont.
Blum (Jacques).
Boillet.
Bonnet-Maury (radiologie).
Boudouris.
Boulegue.
Bouttier.
Bouyer.
Braun.
Brin.
Brodin.
Brot.
Bruck.
Buresne.
Cachon.
Cassignol.
Cayrel.
Challande.
Chantrel.
Charpark.
Mlle Chenot.
MM. Chevallier.
Cloupeau.
Cohen (René).
Cohen-Solal.
Collet.
Mme Colson-Guastalla (physique biologique).
MM. Combes.
Connes.
Mme Connes.
MM. Cotton (Eugène).
Coulomb (Pierre).
Coumes.
Courtem.
Croce.
Croissiaux.
Mme Curie (Germaine).
MM. Danan.
Daniel (Emile).
Dargent.
Mmes Darmois.
Darmois-Sutra.
M. Dauguet (électronique et radio-électricité).
MM. Dautreppe.
David (J.-Pierre).
Davoine.
Debienne.
Debiesse.
Delcroix.
Delorme.
Denisse.
Despujols.
Detœuf.
Dubois (J.-E.).
Duchesne.
Dufour.
Dumas.
Duquesne.
Durand.
Durandeau.
Epelboin.
Mme Ericson.
MM. Eyraud (J.-P.).
Forrer.
Fournet.
Fournier (Georges).
Galary.
Gans (François).
Garreta.
Gauthe.
Gauthier (Pierre).
Gauzit.
Mlle Gegauff.
MM. Genin.
Gennes (de).
Gillot.
Goldzahl.
Gosse.
Goureaux.
Grange (Jean).
Mme Granier.
M. Gregoire.
Mme Grenier.
MM. Groubert.
Goutte.
Gudefin (physique appliquée).
Guintini.
Guy.
Mlle Harrand.
MM. Herpin.
Herreng.
Herve.
Horn.
Mme Huetz.
MM. Huetz.
d'Incan (Jean).
Jancovici.
Jauneau.
Mme Johannin-Gilles
MM. Jouguet.
Knipper.
Mme Laberrique.
MM. Laberrigue.
Lacam.
Mlle Lafitte.
Mme Lambert.
Mlle Lambert.
MM. Lancia.
Langevin.
Mme Langevin.

MM. Laskar.
Laville.
Leblond.
Leborgne.
Mme Lefevre-Briou.
MM. Legay.
Legrand.
Legrand des Cloizeaud.
Legros (électrotechnique).
Lehmann.
Lemonde.
Mlle Lenoble.
MM. Leray.
Lewy-Bertaut.
Lochar.
Lochet.
Lucasson.
Mme Lucasson.
MM. Maes.
Magnan.
Maignan.
Mlle Maitrot.
MM. Mandelbrojt.
Marguin.
Mme Marguin.
M. Martin (A.).
Mme Marty-Wollmann.
Mlle Mavrides.
MM. Mayer (Herman) (électronique).
Meinnel.
Meriol.
Mevel.
Meyer (André).
Moch (Raymond).
Moncuit.
Montel.
Morellet.
Mme Mouradoff-Fouquet.
MM. Morlamez.
Mullet (physique nucléaire).
Munschy.
Naggiar.
MM. Noury.
Nozières.
Mme Odiot.
MM. Oksengorn.
Panet.
Mlle Pannetier.
M. Pauleve.
MM. Pebay-Peyroula.
Perio.
MM. Pernoux.
Perrin.
Perrot.
Petit (Georges-Yves).
Petit (Stanislas).
Peyron.
Philip.
Picinbono.
Pilod.
Prost.
Mme Rappeneau.
MM. Reiss.
Riou.
Robert (Jean).
Rocard (J.-M.).
Roch (Jean).
Rogozinsky.
Romand.
Rosch.
Rousset.
Roux.
Saddy.
Salmon.
Saurel.
Mme Savornin.
MM. Schmitt.
Schmouker.
Septier.
Mlle Serres.
MM. Sevely (électrotechnique).
Sicard.
Sieskind.
Mlle Susse.
M. Suzor.
Mlles Taurel.
Theodoresco.
MM. Thirion (physique nucléaire).
Tobailem (physique nucléaire).
Valet.
Valladas.
Vassails.
Vautier.
M. Vendryes.
Mme Vincent.
M. Vodar.
Mme Vuccino.
MM. Vu Hai.
Weil (Georges).
Winter.
Wlerick.
Ythier.

*Physique industrielle appliquée.*

MM. Barrault (physique appliquée).
Cayrel.
Colin (physique appliquée).
Coulon (physique appliquée).
Couvertier (physique appliquée).
Graf (physique appliquée).
MM. Guenoche (physique industrielle).
Lacoste (physique industrielle).
Latière (physique appliquée).
Manenc (physique appliquée).
Mergault (physique appliquée).

*Chimie, physique.*

MM. Albert.
Bernard (Louis-Michel).
Berthier.
Mme Bloch-Chaude.
MM. Bon.
Bonnemay.
Chemla.
Cherriez.
Corriez.
Darmois.
Deschamps (Jean).
Devin.
Mlle Dondon.
Mme Feneant.
Mlle Ferradini.
MM. Guastala.
Joussot-Dubien.
Lumbroso.
Magat.
Mlle Pullman.
MM. Rempp.
Rolin.
Mlles Stora.
Tribalat.

*Chimie générale, chimie minérale, chimie appliquée, chimie organique.*

MM. Anatol.
Anziani.
Arditti-Nathan.
Arnaud.
Backes.
Badoz.
Bardolle.
Mme Bardonne-Gaudemar.
M. Baron.
Mme Bastick (chimie industrielle).
MM. Bastick.
Beltran.
Ben Aïm.
Mlle Benhamou.
MM. Bercot.
Bernard (Armand).
Bernanose.
Bertrand.
Bieber.
Bieth.
Bigorne.
Billy.
Blum.
Bodot.
Bonnetain.
Bonnier.
Mme Bonnier.
MM. Bothorel.
Bouissires.
Bousquet.
Mlle Brigando.
MM. Broche.
Cadiot.
Caillat.
Cauquis.
Chablay.
Chanu.
Chapeville.
Mlles Charreton.
Chauvelier.
Mme Chrétien.
M. Christol.
Mlle Clement.
MM. Collongues.
Combourieu.
Mme Courtot.
M. Curchod.
Mlle Cuvigny.
MM. Daguerre.
Deportes.
Dechanvres.
Destriau.
Mme Dram.
Mlle Ducher.
MM. Duc-Mauge.
Dugain.
Dulou.
Elston.
Epsztein.
Eyraud.
Mlle Ficini.
MM. Flecon.
Foucaud.
Freling.
Freundlich.
Fritz.
Mme Fronsacq.
MM. Gagnaire.
Gauguin.
Gaudemaris (de).
Mmes Gault.
Girard.
MM. Glenat.
Gobin (métallurgie-métallographie).
Guenthaut.
Mme Guillaume.
MM. Guiochon.
Hammel.
Mlle Hatem.
MM. Hering.
Houi.
MM. Huber.
James.
Joliet.
Jolivet.
Julia (Sylvestre).
Jullien (Paul).
Kepes.
Kohlmuller.
Mme Koulkes-Pujo.
MM. Lacombe.
Lafitte (Marc).
Mme Laforgue.
Mlle Lagarde.
MM. Lamaty.
Lang.
Lapluye.
Laurent (Pierre) (métallurgie).
Mlle Lebas.
M. Le Corff.
Mme Lecuir.
MM. Lefebvre (Gilles).
Lefort.
Legrand.
Lemaitre.
Lensen.
Leprince.
Louis.
Lucquin.
Mme Lumbroso.
MM. Lumbroso.
Luft.
Marchal.
Marchand.
Marion.
Mme Maroni.
MM. Martin (Gérard).
Mauras.
Maurel.
Mazerolles.
Mme Meffroy-Biget.
M. Merlin.
Mme Michel.
MM. Mollier.
Monier.
Monnier.
Montel.
Moreau.
Neel.
Nicol.
Paidassi.
Pallaud.
Paquot.
Pastour.
Patin.
Petit.
Pierron.
Pinazzi (Christian).
Pitet.
Pottier.
Prudhomme.
Pucheault.
Racine.
Renaud (Pierre).
Resplandy.
Reynaud (Jacques).
Ribereau-Gayon.
Rigaudy.
Rinck.
Roch (Maurice).
Rouzaud.
Sabastier.
Mme Samne.
MM. Sautery.
Schaal.
Selegny.
Servigne.
Sigwalt.
Sosa.
Surzur.
Talbot.
Tatibouet.
Mme Ter-Minassian.

M. Teste.
Mlle Thiec.
MM. Thiollais.
Tikhomiroff.
Trambouze.
Tremillon.
Valade.
Mme Valladas.
M. Vasseur.
MM. Vessière.
Viallard (André).
Viallard (Rodolphe).
Vilkes.
Villoutreix.
Mlle Vinot.
Mme Von-Eller.
M. Vuillard.
Mme Watelle.

*Chimie biologique.*

MM. Asselineau.
Aubert.
Baraud.
Bertrand (Didier).
Chalopin.
Mme Chapon.
M. Clauser.
Mmes Cohen.
Colson-Guastalla.
Constantin.
MM. Delsal.
Dubert.
Ebel.
Fromageot.
Mlle Gautheron.
MM. Gay.
Gougerot.
Gouzon.
Gros (François).
Heitzmann.
MM. Joly.
Justisz.
Mlle Laffon.
MM. Lavollay.
Lavorel.
Lindenberg.
Magnan de Bornier.
Michel (Georges).
Molho.
Nunez.
Pasquier.
Pesson.
Mme Polonsky.
MM. Privat de Garilhe.
Sarda.
Senez.
Tabone.
Vendrely.
Vialard-Goudou.
Mlle Yon.

*Physiologie.*

MM. Agid (René).
Aschkenasy.
Mme Aschkenasy-Lelu.
Mlles Beauvallet.
Bonnet.
MM. Bouisset.
Brochart (zootechnie).
Bussard (immunologie).
Chalopin.
Chanel.
Chevallier (François).
Clement.
Cohen (Yves).
Comsa.
Mlle Dutreu.
MM. Dontcheff.
Dussardier.
Gargouil.
Garnier.
Mlle Gautheron.
MM. Grelet.
Griffie.
Hannoun (microbiologie).
Husson (psycho-physiologie).
Jacob.
Jacquot.
Jacquot (Robert).
MM. Kauffmann (physiologie bactérienne).
Laget.
Le Van Hung.
Maetz.
Mayer.
Monod.
Morel.
Mlle Olivereau.
MM. Pantaleon.
Peaud-Lenoel (microbiologie).
Mlle Piery.
M. Reinberg.
Mme Renaud.
MM. Rey.
Richard.
Mme Steeg (microbiologie).
M. Sutter (génétique).
Mlle Terroine.
Mme Thibault.
MM. Tran Ba Loc.
Tuchmann-Duplessis.
Veisleib-Velley.
Wallon.
Wollmann (microbiologie).
Mlle Worbe.

*Physique biologique.*

Mme Chalazonittis.

*Zoologie, biologie animale.*

MM. Amouricq.
Antony.
Badonnel.
Beetshen.
Bland (Maurice).
Mlle Bobin.
MM. Bonnemaison (zoologie appliquée).
Bonnet.
Boulet.
Bourdillon.
Mme Buser.
MM. Cachon.
Cahan (P.).
Cassagnau.
Mlle Chandebois.
Mme Cotton.
MM. Degrange (Charles).
Delamare-Debouteville.
Delavault.
Deleurance.
Mlle Demeusy.
M. Dorts.
Mlle Dubois.
Mmes Dupont-Raabe.
Dupre-Mégard.
MM. Dussart (hydrobiologie).
Fischer.
François.
Frentz.
M. Furnestin.
Mmes Gans (génétique).
Genet-Varcin (anthropologie).
MM. Ginet.
Gomot.
Gouillart.
Gouin.
Grenier.
Mme Halwachs.
Mlle Hamon.
MM. Hampe.
Hatt.
Holstein.
Johnson.
Labeyrie.
Lallier.
Mme Legal.
MM. Legay.
Linder.
Mlle L'Helias.
MM. Loubatieres.
Lubet.
Maillet (Marc).
Manecault.
Mlle Manier.
MM. Mettetal.
Michon.
Moricard.
Panijel.
Patay.
Mme Petit.
MM. Ranson.
Real (zoologie appliquée).
Reymond.
Mme Schachter.
M. Schaller.
Mlle Sanchy.
MM. Sellier.
Sengel.
Signoret.
Mmes Simon.
Skreb.
MM. Stoll.
Strudel.
Mlle Tetry.
MM. Theodorides.
Thibault.
Mme Tixier-Vidal.
MM. Vago (zoologie appliquée).
Vivier.
Mme Wolff.

*Botanique, biologie végétale.*

Mme Bernard-Dagan.
MM. Blanchet.
Bonnet.
Boullard.
Bouriquet.
Bourdu.
Bourmerias.
Bournier.
Bourrely.
Brissou.
Mlle Bulard.
MM. Caumartin.
Claustres.
Cure.
Davy de Virville.
Dedonder.
Mlle Delaporte (bactériologie).
MM. Duranton.
Dilleman.
Ducet (physiologie végétale).
Eyme (Jean).
Mme Feldmann.
M. Garnier.
Mme Gauthier-Lièvre.
MM. Gorenflot.
Grambast.
Gros (François).
Hamant.
Henri.
Heslot.
M. Hamel.
Mme Lange.
MM. Lapraz.
Lascombes.
Mlles Lefort.
Legrand.
MM. Leroy.
Linder.
Lossaint.
Martin (Claude).
Meyer (Jean).
Molinier.
Montant.
N'Guyen Giung.
Obatton.
Oddoux.
Mlle Pobeguin.
MM. Rey.
Ricard (J.).
Roger.
Mlles Rousseau.
Rubat du Merac.
Salmon.
MM. Sauvage.
Simonneau (botanique appliquée).
Mme Sosa-Bourdouil.
M. Sossountzov.
Mme Terra.
MM. Vazart.
Vidal (Jules).

*Géologie.*

Mlle Alimen.
MM. Alpern.
Aubert.
Aurouze.
Mlle Auzel.
Mme Basse de Menorval.
MM. Bernard (André).
Bigotte.
Blanc (Jean).
Blanchot.
Bonifay.
Bordet.
Bouchud.
Boulaine (pédologie).
Bourdier (géologie du quaternaire).
Brunn.
Castany.
Mlle Catzigras.
MM. Charles (Robert-Pierre).
Chenevoy.
Chevalier (J.-P.).
Choubert.
MM. Cogne.
Colo.
Comte.
Coulomb (radiogéologie).
Danze (paléo-botanique).
Mme Danze (paléo-botanique).
MM. Dars.
Debyser.
Mme Defretin (paléontologie).
MM. Dejou (pédologie).
Demangeon (sédimentologie).
Devigne (J.-P.).
Devries.
Dubertret.
Dubourdieu.
Duchaufour.
Dupuis (pédologie).
Mlle Durand (S.).
MM. Emberger (Jacques).
Fabre (Jean).
Firtion.
Furon.

MM. Gandillot (géographie physique).
Gessen (anthropologie).
Gevin.
Gidon (P.).
Giraud (Pierre) (pétrographie).
Mme Gubler.
Mlle Gueirard.
M. Guth.
Mlle Lalou (sédimentologie).
MM. Laurentiaux.
Lavocat.
Leneuf.
Letourneur.
Maisonneuve.
Mangin (Jean).
Mazenot.
MM. Mennessier.
Mesteroff.
Mme Neumann.
M. Palausi.
Mlle Paquereau (palynologie).
M. Polveche.
Mme Remack.
Mlle Richard.
MM. Ricour (J.).
Saurin.
Mme Sittler (palynologie).
MM. Sornay.
Taltasse.
Mme Termier.
MM. Thiebault.
Valensi.
Vatan.

*Minéralogie.*

M. Barraut.
Mlle Caillère.
MM. Ducros.
Grison.
Guillemin.
Mme Herpin.
MM. Kulbicki.
Legrand.
Michel (Pierre).
Montmory (cristallographie physique).
M. Nithollon.
Mme Oberlin.
MM. Permingeot.
Perio (cristallographie).
Protas.
Prouvost.
Rose.
Sabatier.
Weill (René).
Weiss (Raymond).

*Anthropologie.*

Mme Borde de Sonneville.
Mlle Ferembach.
Mme Genet-Varcin.
M. Giot.
M. Leroi-Gourhan.
Mme Leschi.
M. Vaufray.

La liste ainsi établie annule et remplace les listes précédentes et prendra effet le 1er décembre 1960.

---

**Liste des élèves de l'école nationale supérieure d'électrotechnique, d'hydraulique et de radio-électricité de Grenoble ayant obtenu le diplôme d'ingénieur (promotion 1960).**

Les élèves, par ordre de mérite, dont les noms suivent ont obtenu le diplôme d'ingénieur de l'école nationale supérieure d'électrotechnique, d'hydraulique et de radio-électricité de Grenoble :

*Option Electrotechnique.*

Chognard (Jacques).
Montmayeur (Roland).
Sylvestre-Baron (Martial).
Alanche (Jacques).
Ardisson (Robert).
Arnaud (André).
Augereau (Dominique).
Bloch (Alain).
Chapuis (Bernard).
Christille (Gaël).
Dides (Christian).
Dormenval (Pierre).
Haen (Pierre).
Lemaire (Rémy).
Leridon (Alain).
Marchal (Roger).
Morel (Yves).
Nappey (Ferjeux).
Néel (Jacques).
Nicolas (Guy).
Odin (Jacques).
Saiz (Alphonse).
Tordo (Charles).
Abadgis (Jean).
Allamel (Bernard).
Allier (Michel).
Armand (François).
Bachelery (Jacques).
Baer (Jean-Loup).
Barnier (Yves).
Bartoli (Alain).
Baud (André).
Bellino (Jacques).
Bernard (Georges).
Bertrand-Camitaud (Jacques).
Bloch (Daniel).
Boinnard (Jacques).
Bourg (Robert).
Bourguet (Alain).
Bournay (Pierre).
Breton (Robert).
Chimot (Michel).
Claustres (Alain).
Dallanegra (Jean).
Day (Jean).
Defaye (Robert).
Berger de Nomazy (Bernard).
Berger de Nomazy (Jacques).
Devaux (Jean).
Develey (Gérard).
D'Halluin (Claude).
Douchet (Pierre).
Dupont (Michel).
Fabbretti (Astorre).
Frère (Jean).
Gelineau (Roland).
Girerd (Christian).
Glorieux (Louis).
Henriot (Marc).
Julienne (Jean-Michel).
Julliard (Gilbert).
Keller (Jean-Claude).
Lamy Michel).
Laurent (Jean-François).
Leautier (Robert).
Legrandois (Pierre).
Magnan (André).
Marcellin (Alain).
Mercier (Jacques).
Mermoud (Jean-Philippe).
Mugnier (Daniel).
Parisot (François).
Perron (Alain).
Persat (Paul).
Pleuvry (Michel).
Prigent (Pierre).
Proal (Maurice).
Rollet (Michel).
Rondeau (Jean-Claude).
Roux (Hubert).
Roy (Jean).
Savelli (Philippe).
Schmitt (Claude).
Schott (Roger).
Sifi (Michel).
Sigg (Alain).
Siret (Yvon).
Taouil (Hassan).
Tessier (Jean-Victor).
Troadec (Armand).
Van den Broek d'Obrenan (Pierre).
Vercueil (Claude).
Verschoore (Jacques).
Viguier (Philippe).
Warmet (Henri).
Zoro (Roger).
Martin (Jean).

*Option Hydraulique.*

Lafay (Jacques).
Beaudeau (Henri).
Blondeau (François).
Boschat (Jean).
Command (Albert).
Darnige (Jean).
Gilles (Richard).
Joyeux (Henri).
Moreau (René).
Olivry (Yves).
Plusquellec (Hervé).
Roux (Jean-Jacques).
Visconti (Michel).
Blanc (Jacques-Léon).
Bonnin (Bernard).
Chunlamountri (Tane).
Degurse (François).
Guelin (Pierre).
Guillois (Jany).
Jauffred (Pierre).
Keita Lamine.
Lenain (Philippe).
Lepoutre (Achille).
Nury (Christian).
Paraiso (Emile).
Peigneguy (Jean).
Ramananantoandro Randrianarintoandro.
Renaudie (Jean-Paul).
Richer (Claude).
Rouault (Jean-Claude).
Rowe (Alain).
Schiller (Jean-Pierre).
Boukhari Allal.
El Farissi Abdellatif.
Gana Saad Fathi.
Tep Chin Po.

*Option Radio-électricité.*

Augen (Pierre).
Barlet (Jacques).
Berthier (Yves).
Brunel (Richard).
Capdepon (René).
Descazaux (Roger).
Paul (Robert).
Tholome (Roger).
Vermeille (Hugues).
Vernieres (Bernard).
Antoinet (Robert).
Mlle Cheruy (Marie-Noël).
Cœure (Philippe).
Da Silva Narcisso Martins (Carlos).
De Buttet (Claude).
Deschizeaux (Pierre).
Doussot (Michel).
Gal (Jean-Louis).
Grandvaux (Bernard).
Joly (Christian).
Josserond (Charles).
Kosowski (Daniel).
Laubie (Jean-Claude).
Magendie (Michel).
Mahieux (Jacques).
Manfredi (Pierre).
Marchandeau (René).
Marcovici (Claude).
Meraud (Christian).
Mercier (Bernard).
Molozay (Maurice).
Nechtschein (Maxime).
Pensec (Jean-Pierre).
Picard (Serge).
Poulet (Alain).
Pousergue (Daniel).
Rochet (André-Noël).
Rouquie (Jean-Paul).
Van der Beken (Henri).
Vincent (Maurice).
Prevot (Michel).

---

**Liste des élèves de l'école d'électricité industrielle de Paris ayant obtenu le diplôme d'ingénieur électricien.**

Les élèves, par ordre de mérite, dont les noms suivent, de l'école d'électricité industrielle de Paris, établissement d'enseignement technique privé reconnu par l'Etat, 1 *bis*, passage Duhesme (18e), ont obtenu à la session de juillet 1960 le diplôme d'ingénieur électricien (décision ministérielle du 1er décembre 1960) :

1 Guyot (Guy).
2 Zilber (Maurice).
3 Salaun (Michel).
4 Chevriot (Roland).
5 Ribes (Michel).
6 Michaud (Jean-Paul).
7 Merat (Georges).
8 Dumont (André).
9 Patry (Jean).
10 Prinz (Michel).
11 Parisot (Jean-Claude).
12 Parouty (Jean).
12 Procaccia (Henri).
14 Mariau (Claude).
15 Desfertilles (Claude).
16 Lafferrière (Jean).
17 Tripogney (Jean).
18 Boivinet (Jacques).
19 Bertrand (Alain).
20 Crespin (Joël).
20 Canale (Pierre).
21 Champion (Michel).
21 Ursot (Bernard).
24 Pichard (Bernard).
24 Renaudon (Bernard).
26 Nguyen-Tat (Loc).
27 Virlouvet (Bernard).
28 Maugein (Jean-Jacques).
29 Barre (Jean-Claude).
30 Barbalat (Jean-Pierre).
31 Thomas (Françoise) (Mlle).
32 Veismann (Georges).
33 Mouly (Roland).
34 Terrasse (Christian).
35 Mercier (Jacques).
36 Dorin (Bernard).
37 Mignac (Roger).
38 Dhuit (Bertrand).
39 Dudel (Paul).
40 Mougenel (Georges).
40 Dassa (Roger).
42 Roy (Claude).
43 Girard (Jean-Michel).
44 Vovard (Jacques).
45 Malossane (Michel).
46 Courgenay (Bernard).
47 Salviac (Daniel).
48 Godinot (Michel).
49 Adelbrecht (Jean-Paul).
50 Lemore (Jean-Claude).
51 Carraud (Pierre).
52 Alazard (Jean-Pierre).
53 Brengou (Serge).
54 Parat (Louis).
55 François (Gérard).
56 Diamantidis (Philippe).
57 Lestrehan (Yann).
58 Kirchheim (Joël).

---

**Liste d'admission à l'école nationale supérieure d'électrochimie et d'électrométallurgie de Grenoble.**

Les candidats dont les noms suivent sont déclarés admis au concours d'entrée à l'école nationale supérieure d'électrochimie et d'électrométallurgie de Grenoble (session 1960) :

*Option E. N. S. I. B 2.*

Fensch (Jean-Louis).
Richard (Michel).
Chaisse (Francis).
Delplanque (René).
Mourgues (Pierre).
Trehel (Michel).
Coquand (Jean-Paul).
Lesbats (Claude).

*Option M. P. C.*

| | | |
|---|---|---|
| De Lepinay (Jacques). | Pingeot (Michel). | Viatte (Bernard). |
| Laurent (Jean-Paul). | Zumello (Serge). | Plan (Daniel). |
| Chiola (Jean-Pierre). | Mottet (Pierre). | Deniel (Yves). |
| Benchekroun Hamid. | Naly (André). | Bruschet (Maurice). |
| Perret (Jean-Claude). | Verilhac (Alain). | Roche (Roger). |
| Pineri (Michel). | Mlle Jay (Nicole). | Roquain (Jean-Michel). |
| Del Litto (Bernard). | Maurin (Jean-François). | |
| Janssens (Jean-Pierre). | | |

## MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

**Modification de l'arrêté du 21 avril 1960 fixant les pouvoirs des directeurs et chefs des services techniques centraux et des services extérieurs de l'aviation civile en matière de marchés.**

Le ministre des travaux publics et des transports,

Vu le décret n° 60-652 du 28 juin 1960 portant organisation des services métropolitains de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 21 avril 1960 fixant les pouvoirs des directeurs et chefs de services extérieurs de l'aviation civile en matière de marchés,

Arrête :

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté susvisé du 21 avril 1960 est ainsi modifié :

« Les directeurs et chefs de services techniques centraux et de services extérieurs du secrétariat général à l'aviation civile désignés ci-après reçoivent délégation permanente de pouvoirs à l'effet de signer tous contrats, marchés, lettres de commande sur marchés ouverts entrant dans leurs attributions en ce qui concerne les marchés de fournitures, dans les limites indiquées ci-après :

| TITULAIRES | LIMITE du marché ou du contrat. | LIMITES des exonérations de pénalité à l'occasion des marchés sur contrat. |
|---|---|---|
| Le chef du service de l'information aéronautique. | 50.000 NF. | |
| Les directeurs de régions aéronautiques ..... | 50.000 NF. | |

« ... Ces mêmes autorités sont, en outre, dans les limites ci-dessus définies, habilitées à prendre les décisions ci-après : ».

. . . . . .

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — L'article 2 de l'arrêté susvisé du 21 avril 1960 est ainsi modifié :

« Les pouvoirs délégués, ainsi qu'il est dit à l'article 1er, aux directeurs et chefs des services techniques centraux et des services extérieurs du secrétariat général à l'aviation civile peuvent faire l'objet d'une sous-délégation à leurs suppléants ci-après désignés :

. . . . . .

| | | |
|---|---|---|
| Service de l'information aéronautique. | Le chef de service. | Le fonctionnaire désigné par le chef de service. |
| Régions aéronautiques. | Le directeur. | Le fonctionnaire désigné par le directeur. |

Fait à Paris, le 20 décembre 1960.

ROBERT BURON.

**Modification de l'arrêté du 21 avril 1960 portant délégation de pouvoirs aux directeurs et chefs des services extérieurs de l'aviation civile.**

Le ministre des travaux publics et des transports,

Vu le décret n° 60-652 du 28 juin 1960 portant organisation des services métropolitains de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 21 avril 1960 portant délégation de pouvoirs aux directeurs et chefs des services extérieurs de l'aviation civile,

Arrête :

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté susvisé du 21 avril 1960 est ainsi modifié :

« 1° Le directeur du service de la navigation aérienne et le chef du service de l'information aéronautique... ».

. . . . . .

« 5° Les directeurs des régions aéronautiques, pour les décisions portant affectation ou mutation à l'intérieur de chacune des régions aéronautiques, à l'exception des mutations entraînant un changement de résidence ou relatives aux personnels détenant les grades ci-après :

« Ingénieurs de la navigation aérienne de tout grade, commandants de réseau et de port aérien, agents contractuels hors catégorie ».

Art. 2. — L'article 7 de l'arrêté susvisé du 21 avril 1960 est modifié ainsi :

| | | |
|---|---|---|
| Service de l'information aéronautique. | Le chef de service. | Le fonctionnaire désigné par le chef de service. |
| Régions aéronautiques. | Le directeur de région. | Le fonctionnaire désigné par le directeur de région. |

Fait à Paris, le 20 décembre 1960.

ROBERT BURON.

**Aviation civile.**

Par arrêté en date du 7 décembre 1960, M. Reznikoff (Joriy) est nommé adjoint technique stagiaire de la météorologie à compter du 24 octobre 1960.

Par arrêté en date du 7 décembre 1960, en application de l'article L. 4 du code des pensions civiles et militaires de retraite et de l'article 8 (3°) du décret du 2 mars 1910, M. Warnet (Raymond), ingénieur des travaux météorologiques de classe exceptionnelle du corps autonome, est admis à faire valoir ses droits à la retraite par limite d'âge, à compter du 3 mars 1961.

Par arrêté du 12 décembre 1960, le tableau d'avancement de classe des attachés de l'aviation civile est fixé comme suit pour l'année 1959 :

*Inscription pour la 2e classe.*

| | |
|---|---|
| 1 M. Felix (Jean). | 3 M. Latz (Jean). |
| 2 Mme Merat (Hélène). | |

**Ponts et chaussées.**

Par arrêté en date du 12 décembre 1960, M. Bertin (Jean), ingénieur en chef des ponts et chaussées, 5e échelon, a été placé, à compter du 1er janvier 1960, en service détaché auprès de l'Organisation commune des régions sahariennes pour une période de cinq ans, éventuellement renouvelable, afin d'exercer les fonctions d'inspecteur général de l'Organisation commune des régions sahariennes.

Par arrêté en date du 13 décembre 1960, M. Quesada (François), chef d'équipe non professionnel, est admis, à compter du 25 janvier 1961, à faire valoir ses droits à la retraite, par limite d'âge, en application des dispositions de l'article L. 4 (§ 1) du code des pensions.

## MINISTERE DE L'AGRICULTURE

**Décret du 26 décembre 1960 interdisant la culture des hybrides dans les vignobles de certaines appellations contrôlées de la Gironde.**

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture,

Vu la loi modifiée du 1er août 1905 sur la répression des fraudes ;

Vu la loi modifiée du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine ;

Vu les articles 20 et suivants du décret du 30 juillet 1935 relatif au marché du vin et au régime économique de l'alcool ;

Vu la loi modifiée du 13 janvier 1938 complétant les dispositions du décret du 30 juillet 1935 sur les appellations contrôlées ;

Vu le décret modifié du 3 avril 1942 ;

Vu le décret modifié du 14 novembre 1936 définissant l'appellation contrôlée « Saint-Emilion » ;

Vu les décrets modifiés du 14 novembre 1936 définissant les appellations contrôlées « Lussac-Saint-Emilion », « Parsac-Saint-Emilion » et « Puisseguin-Saint-Emilion » ;

Vu les décrets modifiés du 14 novembre 1936 définissant les appellations contrôlées « Montagne-Saint-Emilion » et « Saint-Georges-Saint-Emilion » ;

Vu le décret modifié du 4 mars 1937 définissant l'appellation contrôlée « Sables-Saint-Emilion » ;

Vu le décret modifié du 8 décembre 1936 définissant l'appellation contrôlée « Pomerol » ;

Vu le décret modifié du 8 décembre 1936 définissant l'appellation contrôlée « Lalande de Pomerol » ;

Vu le décret modifié du 8 décembre 1936 définissant l'appellation contrôlée « Néac » ;

Vu le décret modifié du 4 mars 1937 définissant l'appellation contrôlée « Côtes de Fronsac » ;

Vu le décret modifié du 1er juillet 1937 définissant l'appellation contrôlée « Côtes Canon-Fronsac » ;

Vu le décret modifié du 14 mai 1938 définissant l'appellation contrôlée « Moulis » ;

Vu le décret modifié du 14 novembre 1936 définissant l'appellation contrôlée « Pauillac » ;

Vu le décret modifié du 14 novembre 1936 définissant l'appellation contrôlée « Saint-Estèphe » ;

Vu le décret modifié du 14 novembre 1936 définissant l'appellation contrôlée « Saint-Julien » ;

Vu les décrets modifiés des 11 et 30 septembre 1936 définissant respectivement les appellations contrôlées « Barsac » et « Sauternes » ;

Vu le décret modifié du 11 septembre 1936 définissant l'appellation contrôlée « Loupiac » ;

Vu le décret modifié du 11 septembre 1936 définissant l'appellation contrôlée « Sainte-Croix-du-Mont » ;

Vu le décret modifié du 11 septembre 1936 définissant l'appellation contrôlée « Cérons » ;

Vu le décret modifié du 31 juillet 1937 définissant l'appellation contrôlée « Côtes de Bordeaux-Saint-Macaire » ;

Vu la délibération de l'institut national des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie en date du 5 mai 1960,

Décrète :

Art. 1er. — L'article 2 des décrets susvisés définissant les appellations contrôlées « Saint-Emilion », « Lussac-Saint-Emilion », « Parsac-Saint-Emilion », « Puisseguin-Saint-Emilion », « Montagne-Saint-Emilion », « Sables-Saint-Emilion », « Saint-Georges-Saint-Emilion », « Pomerol », « Lalande de Pomerol », « Néac », « Côtes de Fronsac », « Côtes Canon-Fronsac », « Moulis », « Pauillac », « Saint-Estèphe », « Saint-Julien » est complété ainsi qu'il suit :

« A partir de la récolte 1961, tout producteur de vin de l'appellation contrôlée définie par le présent décret possédant dans son exploitation des parcelles situées dans l'aire délimitée et contenant des hybrides ne pourra revendiquer le droit à cette appellation »

Art. 2. — L'article 2 des décrets susvisés définissant les appellations contrôlées « Barsac », « Sauternes », « Cérons », « Sainte-Croix-du-Mont », « Loupiac » et « Côtes de Bordeaux-Saint-Macaire » est complété ainsi qu'il suit :

« A partir de la récolte 1961, tout producteur de vin de l'appellation contrôlée définie par le présent décret possédant dans son exploitation des parcelles situées dans l'aire délimitée et contenant des hybrides blancs ne pourra revendiquer le droit à cette appellation ».

Art. 3. — Le ministre de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 1960.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'agriculture,*

HENRI ROCHEREAU.

---

**Décret du 26 décembre 1960 concernant l'appellation contrôlée « Bourgogne ».**

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture,

Vu la loi modifiée du 1er août 1905 sur la répression des fraudes ;

Vu la loi modifiée du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine ;

Vu les articles 20 et suivants du décret du 30 juillet 1935 relatif au marché du vin et au régime économique de l'alcool ;

Vu la loi modifiée du 13 janvier 1938 complétant les dispositions du décret du 30 juillet 1935 sur les appellations contrôlées :

Vu le décret modifié du 3 avril 1942 ;

Vu le décret du 31 juillet 1937 définissant l'appellation contrôlée « Bourgogne », modifié par les décrets des 24 février 1942, 16 mars 1943, 14 octobre 1943, 8 février 1946, 6 mai 1946 et 24 novembre 1955 ;

Vu la délibération de l'institut national des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie en date du 7 juillet 1960,

Décrète :

Art. 1er. — L'article 1er du décret du 31 juillet 1937, complété par l'article 26 du décret n° 2639 du 14 octobre 1943, définissant l'appellation contrôlée « Bourgogne » est complété ainsi qu'il suit :

« Le nom de « Marsannay-la-Côte » ou « Marsannay » pourra être adjoint à celui de « Bourgogne clairet » ou « Bourgogne rosé » pour les vins rosés récoltés sur le territoire délimité des communes de Marsannay-la-Côte et Couchey (Côte-d'Or).

« Le nom de Marsannay-la-Côte ou Marsannay devra, sur les étiquettes et papiers de commerce, être placé après celui de « Bourgogne clairet » ou « Bourgogne rosé » et imprimé en caractères dont les dimensions, aussi bien en hauteur qu'en largeur, ne devront pas dépasser celles des caractères de l'appellation d'origine « Bourgogne clairet » ou « Bourgogne rosé ».

Art. 2. — Le ministre de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 1960.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'agriculture,*

HENRI ROCHEREAU.

---

**Décret du 26 décembre 1960 concernant l'appellation contrôlée « Muscat de Rivesaltes ».**

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture,

Vu la loi modifiée du 1er août 1905 sur la répression des fraudes ;

Vu la loi modifiée du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine ;

Vu les articles 20 et suivants du décret du 30 juillet 1935 relatif au marché du vin et au régime économique de l'alcool ;

Vu la loi modifiée du 13 janvier 1938 complétant les dispositions du décret du 30 juillet 1935 sur les appellations contrôlées ;

Vu le décret modifié du 3 avril 1942 ;

Vu le décret du 29 août 1956 définissant l'appellation contrôlée « Muscat de Rivesaltes » ;

Vu la délibération de l'institut national des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie en date du 7 juillet 1960,

Décrète :

Art. 1er. — Le deuxième alinéa de l'article 6 du décret du 29 août 1956 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Muscat de Rivesaltes » est modifié ainsi qu'il suit :

« D'autre part, ils ne pourront être mis en circulation sans un certificat délivré par une commission de dégustation désignée par l'institut national des appellations d'origine sur proposition du syndicat de défense du muscat de Rivesaltes. Cette commission examinera si le vin répond aux conditions fixées par la réglementation en vigueur et, en particulier, par le présent décret. »

(Le reste de l'article sans changement.)

Art. 2. — Le ministre de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 1960.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'agriculture,*

HENRI ROCHEREAU.

---

**Décret du 26 décembre 1960 autorisant la chambre départementale d'agriculture de la Vienne à contracter un emprunt.**

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture,

Vu le code rural, et notamment ses articles 504 et 536 ;

Vu la délibération en date du 9 novembre 1959 de la chambre départementale d'agriculture de la Vienne ;

Vu l'avis en date du 8 décembre 1960 de la caisse nationale de crédit agricole,

Décrète :

Art. 1er. — La chambre départementale d'agriculture de la Vienne est autorisée à contracter auprès de la caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Vienne un emprunt de 200.000 NF au taux de 5 p. 100, remboursable en quinze ans.

Art. 2. — Le ministre de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 1960.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'agriculture,*

HENRI ROCHEREAU.

**Décret n° 60-1499 du 30 décembre 1960 modifiant et complétant le décret n° 59-632 du 16 mai 1959 relatif à l'organisation du marché du vin.**

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 59-632 du 16 mai 1959 relatif à l'organisation du marché du vin ;

Vu le décret n° 59-1248 du 30 octobre 1959 complétant le décret précité ;

Vu le décret n° 60-1284 du 30 novembre 1960 relatif aux vins délimités de qualité supérieure ;

Vu le code du vin,

Décrète :

Art. 1er. — Le deuxième alinéa de l'article 13 du décret du 16 mai susvisé est modifié comme suit :

« La partie déclassée comme excédant le rendement maximum de l'appellation pour les vins bénéficiant d'une appellation d'origine contrôlée et la partie excédant le quantum à l'hectare fixé pour les vins bénéficiant du label des vins délimités de qualité supérieure sont soumises aux dispositions de la section 3 ci-dessous ».

Art. 2. — L'avant-dernier alinéa de l'article 16 du décret du 16 mai 1959, modifié par l'article 2 du décret du 30 octobre 1959, est à nouveau modifié comme suit :

« En cas d'exportation des produits énumérés aux alinéas 1 à 4 ci-dessus, les quantités de vins autres que les vins bénéficiant d'une appellation d'origine contrôlée ou du label des vins délimités de qualité supérieure rentrant dans leur composition et qui auraient été incluses dans le quantum pourront être compensées par les quantités hors quantum.

« Ce droit est augmenté ou diminué de 10 p. 100 lorsqu'il est affecté à un viticulteur d'une des régions où le degré minimum est respectivement compris entre 8,5° et 10° exclu ou entre 10° et 12° inclus ».

Art. 3. — Le premier alinéa de l'article 22 du décret du 16 mai 1959 est modifié comme suit :

« Les alcools viniques doivent provenir de la récolte personnelle des prestataires et doivent être livrés avant le 30 juin ».

(Le reste sans changement.)

Art. 4. — Le présent décret est applicable aux départements algériens.

Art. 5. — Le ministre de l'agriculture, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat aux finances, le secrétaire d'Etat au commerce intérieur et le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au Recueil des actes administratifs de la délégation générale en Algérie.

Fait à Paris, le 30 décembre 1960.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'agriculture,*
HENRI ROCHEREAU.

*Le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes,*
LOUIS JOXE.

*Le ministre des finances et des affaires économiques,*
WILFRID BAUMGARTNER.

*Le secrétaire d'Etat aux finances,*
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

*Le secrétaire d'Etat au commerce intérieur,*
JOSEPH FONTANET.

---

**Décret n° 60-1500 du 30 décembre 1960 portant application pour la campagne 1960-1961 des dispositions des articles 5 et 15 du décret n° 59-632 du 16 mai 1959 relatif à l'organisation du marché du vin.**

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 59-632 du 16 mai 1959 relatif à l'organisation du marché du vin, complété par le décret n° 59-1248 du 30 octobre 1959 ;

Vu le décret n° 60-912 du 31 août 1960 relatif à l'organisation de la campagne viticole 1960-1961,

Décrète :

Art. 1er. — Au cours de la campagne 1960-1961, chaque viticulteur peut commercialiser au titre du quantum les deux tiers de sa récolte. Toutefois cette proportion est ramenée à 60 p. 100 pour le viticulteur dont la récolte est supérieure à mille hectolitres.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux vins visés à l'article 13 du décret du 16 mai 1959 complété par le décret du 30 octobre 1959 susvisés.

Art. 2. — Dans la limite du volume commercialisable au titre du quantum tel qu'il résulte de l'application de l'article 1er ci-dessus et nonobstant les dispositions de l'article 6 du décret du 16 mai susvisé, tout viticulteur peut commercialiser trente hectolitres par exploitation au cours d'une tranche d'échelonnement.

Art. 3. — Chaque viticulteur peut demander l'affectation au stock régulateur prévu à l'article 15 du décret du 16 mai précité, et dans la limite prévue par ce texte, de 60 p. 100 au maximum du volume représentant sa part de récolte hors quantum de la présente campagne, augmenté du solde hors quantum de la campagne antérieure. Toutefois, dans la limite de cent hectolitres, la totalité de sa récolte hors quantum pourra être affectée au stock régulateur.

Art. 4. — Le prix de l'alcool rectifié extra-neutre résultant de la distillation de vin hors quantum est fixé à 174 NF l'hectolitre.

Un arrêté déterminera les prix des autres catégories d'alcool ainsi que les conditions de livraison au service des alcools.

Art. 5. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'agriculture, le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes, le secrétaire d'Etat au commerce intérieur, le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au Recueil des actes administratifs de la délégation générale en Algérie.

Fait à Paris, le 30 décembre 1960.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'agriculture,*
HENRI ROCHEREAU.

*Le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes,*
LOUIS JOXE.

*Le ministre des finances et des affaires économiques,*
WILFRID BAUMGARTNER.

*Le secrétaire d'Etat aux finances,*
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

*Le secrétaire d'Etat au commerce intérieur,*
JOSEPH FONTANET.

---

**Décret n° 60-1501 du 30 décembre 1960 relatif aux transferts de compensation sur les vins hors quantum.**

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 59-632 du 16 mai 1959 relatif à l'organisation du marché du vin, complété par le décret n° 59-1248 du 30 octobre 1959 ;

Vu les articles 294 et 300 du code du vin,

Décrète :

Art. 1er. — A titre exceptionnel, jusqu'au 30 juin 1961, les viticulteurs qui distilleront tout ou partie de leur part de récolte placée dans le quantum et n'atteignant pas le degré minimum pourront bénéficier d'un droit de compensation sur des vins hors quantum.

Art. 2. — Les alcools produits, qui devront être livrés au service des alcools, seront payés au prix des alcools de prestations viniques, tel qu'il sera déterminé en application de l'article 24 du décret n° 59-632 du 16 mai 1959 relatif à l'organisation du marché du vin, complété par le décret n° 59-1248 du 30 octobre 1959.

Art. 3. — Le droit de compensation prévu à l'article 1er sera, respectivement, établi sur la base de 12 ou 10 hl de vin par hectolitre d'alcool pur livré, suivant qu'il est affecté à un viticulteur d'une des régions où le degré minimum est compris entre 8°5 et 10° exclu ou entre 10° et 12° inclus.

Art. 4. — Le présent décret est applicable aux départements algériens.

Art. 5. — Le ministre de l'agriculture, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat aux finances, le secrétaire d'Etat au commerce intérieur et le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au Recueil des actes administratifs de la délégation générale en Algérie.

Fait à Paris, le 30 décembre 1960.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'agriculture,*
HENRI ROCHEREAU.

*Le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes,*
LOUIS JOXE.

*Le ministre des finances et des affaires économiques,*
WILFRID BAUMGARTNER.

*Le secrétaire d'Etat aux finances,*
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

*Le secrétaire d'Etat au commerce intérieur,*
JOSEPH FONTANET.

---

## Organisation du stockage des vins du hors-quantum.

Le ministre de l'agriculture, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat au commerce intérieur et le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes,

Vu le décret n° 59-632 du 16 mai 1959 modifié et complété relatif à l'organisation du marché du vin ;

Vu l'arrêté du 4 mars 1960 portant organisation du stockage des vins hors quantum ;

Vu le décret n° 60-1169 du 5 novembre 1960 relatif aux modalités de fonctionnement du fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles,

Arrêtent :

Art. 1er. — Les propositions de contrat de stockage de vins du hors-quantum peuvent être présentées par les viticulteurs, personnes physiques ou morales, dans les limites fixées par le décret prévu aux articles 5 et 15 du décret du 16 mai 1959 susvisé.

Les coopératives ou leurs unions peuvent souscrire des contrats de stockage pour le compte de leurs adhérents.

La date limite de dépôt de ces demandes est fixée chaque année par décision du président de l'institut des vins de consommation courante.

Art. 2. — Peuvent seuls faire l'objet de demandes de contrat de stockage les vins de consommation courante loyaux et marchands, conformes aux normes fixées par la commission prévue à l'article 4 ci-dessous et constatées par un bulletin d'analyse délivré par un laboratoire agréé.

Les vins devront, en outre, provenir de la récolte des viticulteurs ayant respecté les obligations réglementaires du statut viticole.

Art. 3. — Les demandes individuelles ou collectives de contrat devront porter sur un volume minimum de 100 hectolitres.

Les demandes seront adressées à l'institut des vins de consommation courante, 16, place de la Madeleine, à Paris.

Pour être recevables, elles devront :

*a*) Etre faites dans la forme d'un engagement du modèle ci-annexé ;

*b*) Etre accompagnées du bulletin d'analyse prévu à l'article 2 ci-dessus.

Art. 4. — Le président de l'institut des vins de consommation courante est habilité, au nom du ministre de l'agriculture, à accepter les propositions de contrat ainsi qu'à dénoncer les contrats passés avec les viticulteurs.

Ceux-ci peuvent également demander la dénonciation du contrat souscrit, notamment lorsque la preuve de risque d'altération de la marchandise est apportée.

Les décisions relatives à l'acceptation ou à la dénonciation des contrats sont prises après avis d'une commission comprenant :

Un représentant du ministre de l'agriculture ;

Un représentant du ministre des finances et des affaires économiques ;

Un représentant du secrétaire d'Etat au commerce intérieur ;

Un représentant de l'institut des vins de consommation courante, rapporteur.

Art 5. — Les contrats de stockage passés dans les conditions ci-dessus prévues prennent fin au 31 décembre suivant. Leur renouvellement accordé suivant les mêmes modalités que l'octroi du contrat initial peut être demandé à partir du 1er octobre précédant leur date d'expiration. Toutefois, un nouveau certificat d'analyse ne sera pas exigé pour les vins de la récolte 1960 qui ont été régulièrement substitués à des vins de la récolte antérieure.

Art. 6. — Le montant de la prime de conservation prévue à l'article 15 du décret du 16 mai 1959 susvisé est fixé par décision du ministre de l'agriculture et du ministre des finances et des affaires économiques, après avis du comité de gestion du fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles.

Le paiement de cette prime est assuré trimestriellement par l'institut des vins de consommation courante.

Art. 7. — Les présentes dispositions sont applicables aux départements algériens.

Art. 8. — Le directeur général des impôts, le directeur des affaires économiques au ministère de l'agriculture et le président de l'institut des vins de consommation courante sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au Recueil des actes administratifs de la délégation générale en Algérie.

Fait à Paris, le 30 décembre 1960.

*Le ministre de l'agriculture,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le conseiller technique adjoint au directeur du cabinet,*
MAURICE ORGEOLET.

Pour le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes et par délégation

*Le secrétaire général,*
CHRISTIAN DELABALLE.

*Le ministre des finances et des affaires économiques,*
WILFRID BAUMGARTNER.

Pour le secrétaire d'Etat aux finances et par délégation :

*Le directeur de cabinet,*
MICHEL PONIATOWSKI.

Pour le secrétaire d'Etat au commerce intérieur et par délégation :

*Le directeur de cabinet,*
ANTOINE VEIL.

---

## PROJET DE CONTRAT DE STOCKAGE RELATIF AUX VINS HORS-QUANTUM

Entre le ministre de l'agriculture, représenté par le président de l'institut des vins de consommation courante et M. ..... il a été arrêté et convenu ce qui suit :

M. (1) ..... s'engage à conserver ..... hectolitres placés hors quantum, jusqu'au 31 décembre inclus de la présente année.

M. (1) ..... certifie que ces vins sont des vins de consommation courante, loyaux et marchands d'une composition répondant aux normes prévues pour les vins de l'espèce, ainsi qu'il en est justifié par le bulletin d'analyse ci-joint.

Il s'engage à conserver ces vins dans la cave située à .....

Il se reconnaît, d'autre part, responsable de la bonne conservation du vin et garde à sa charge les risques d'altération ou de perte du vin stocké.

Au titre de prime de conservation M. (1) ..... percevra, à la fin de chaque trimestre, une somme calculée à raison de ..... par mois et par hectolitre.

Le ministre de l'agriculture se réserve de dénoncer le présent contrat avant son expiration en application de l'article 18 du décret n° 59-632 du 16 mai 1959.

Dans le cas où des mesures de stockage seraient prises pour la prochaine campagne, une priorité peut être accordée au titulaire du présent contrat sous réserve qu'il adresse avant le 31 décembre, des propositions du président de l'institut des vins de consommation courante.

Fait à ....., le .....

---

(1) Nom du viticulteur, du président de la cave coopérative ou de l'union.

### Modification de l'arrêté du 3 août 1960 instituant un comité consultatif des foyers ruraux.

Le ministre de l'agriculture et le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret n° 58-912 du 27 septembre 1958 relatif à l'exercice des attributions concernant la jeunesse et les sports ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 1960 portant délégation de signature par le ministre de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 1959 relatif aux conditions d'agrément des foyers ruraux ;

Vu l'arrêté du 3 août 1960 instituant un comité consultatif des foyers ruraux,

Arrêtent :

Art. 1er. — La composition du comité consultatif des foyers ruraux fixée par l'article 2 de l'arrêté du 3 août 1960 est complétée comme suit :

« Un représentant de la ligue française de l'enseignement (confédération générale des œuvres laïques). »

Art. 2. — Le haut commissaire à la jeunesse et aux sports et le directeur général de l'enseignement et de la vulgarisation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12 décembre 1960.

*Le ministre de l'agriculture,*
HENRI ROCHEREAU.

*Le ministre de l'éducation nationale,*
Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation :
*Le haut commissaire à la jeunesse et aux sports,*
MAURICE HERZOG.

### Régies d'avances.

Le ministre de l'agriculture,

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le paiement de dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor, modifié et complété par le décret n° 53-1271 du 24 décembre 1953 ;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat, des budgets annexes, des budgets des établissements publics nationaux ou des comptes spéciaux du Trésor ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 1953 relatif à l'institution des régies d'avances auprès des inspections des eaux et forêts, modifié et complété par les arrêtés des 14 mars et 4 août 1955 ;

Vu l'arrêté du 4 février 1954 instituant une régie d'avances auprès de l'inspection des eaux et forêts de Villers-Cotterêts (Aisne) ;

Vu les arrêtés des 22 mars 1956, 2 mai 1959 et 18 mars 1960 modifiant l'arrêté susvisé du 4 février 1954,

Arrête :

Art. 1er. — Les articles 2 et 3 de l'arrêté du 4 février 1954, modifiés par les arrêtés des 22 mars 1956, 2 mai 1959 et 18 mars 1960, sont de nouveau modifiés comme suit :

« *Art.* 2. — Le montant maximum des avances à consentir au régisseur d'avances est fixé à 40.000 NF, soit :

« 15.000 NF sur le budget de l'agriculture ;
« 12.000 NF sur le fonds forestier national ;
« 13.000 NF sur le compte 12-02.

« *Art.* 3. — Le régisseur d'avances, nommé par arrêté du ministre de l'agriculture, est assujetti à un cautionnement de 4.000 NF et perçoit une indemnité de responsabilité de 100 NF par an, conformément aux dispositions de l'arrêté du 12 septembre 1952. »

Art. 2. — Le directeur général des eaux et forêts est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française

Fait à Paris, le 17 décembre 1960.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur général des eaux et forêts,*
F. DU VIGNAUX.

Le ministre de l'agriculture,

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le paiement de dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor, modifié et complété par le décret n° 53-1271 du 24 décembre 1953 ;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat, des budgets annexes, des budgets des établissements publics nationaux ou des comptes spéciaux du Trésor ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 1953 relatif à l'institution des régies d'avances auprès des inspections des eaux et forêts, modifié et complété par les arrêtés des 14 mars et 4 août 1955 ;

Vu l'arrêté du 4 février 1954 instituant une régie d'avances auprès de l'inspection des eaux et forêts de Laon (Aisne) ;

Vu les arrêtés des 13 mars 1954 et 2 mars 1959 modifiant les articles 2 et 3 de l'arrêté susvisé du 4 février 1954,

Arrête :

Art. 1er. — Les articles 2 et 3 de l'arrêté du 4 février 1954, modifiés par les arrêtés des 13 mars 1954 et 2 mars 1959, sont de nouveau modifiés comme suit :

« *Art.* 2. — Le montant maximum des avances à consentir au régisseur d'avances est fixé à 25.000 NF, soit 10.000 NF sur le budget de l'agriculture, 10.000 NF sur le fonds forestier national et 5.000 NF sur le compte 12-02.

« *Art.* 3. — Le régisseur d'avances, nommé par arrêté du ministre de l'agriculture, est assujetti à un cautionnement de 3.000 NF et perçoit une indemnité de responsabilité de 80 NF par an, conformément aux dispositions de l'arrêté du 12 septembre 1952. »

Art. 2. — Le directeur général des eaux et forêts est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 décembre 1960.

Pour le ministre et par délégation :
*Le conseiller technique,*
JEAN ROUGÉ.

### Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées.

Par arrêté du 15 décembre 1960 :

Sont nommés membres du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées :

Au titre des chercheurs ou notabilités scientifiques.

MM.
Branas (Jean), professeur à l'école nationale d'agriculture de Montpellier.
Meneret (Georges), directeur de la station d'amélioration des plantes de Dijon.
Valdeyron (Georges), maître de conférences à l'institut national agronomique.

Au titre de représentants des sélectionneurs.

MM.
Benoist (Claude), à Moyencourt, par Orgerus (Seine-et-Oise).
Desprez (Florimond), à Cappelle, par Templeuve (Nord).
Ninnin (François), à Brétigny-sur-Orge (Seine-et-Oise).
Tourneur (Ernest), à Coulommiers (Seine-et-Marne).
De Vilmorin (André), à Paris (Seine).

Au titre de représentants des producteurs de semences et plants.

MM.
Monot (Jean-Pierre), à Castelnaudary (Aude).
Pluvinage (René), au Plessis-Belleville (Oise).

Au titre de représentants des utilisateurs.

MM.
Deleau (Jean), à Monts-en-Ternois (Pas-de-Calais).
Estrangin (Louis), à Paris (Seine).
Ferte (Georges), à Saint-Bandry, par Ambleny (Aisne).

Sont nommés membres des sections du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées :

Au titre de l'ensemble des sections.

Le directeur des affaires économiques.
Le directeur général de l'enseignement et de la vulgarisation.
Le directeur de la station centrale d'amélioration des plantes.
Le directeur de la station centrale de pathologie végétale.
Le chef du service de la protection des végétaux.
Le chef du service de la répression des fraudes.
Le chef de la section d'application de la recherche à la vulgarisation.
Le président de la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles.
Le président de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture.

Au titre de la section Céréales.

MM.
Jussiaux (Philippe), ingénieur général de l'agriculture, président de la section.
Vincent (André), maître de recherches à l'institut national de la recherche agronomique, secrétaire de la section.

Le directeur général de l'office national interprofessionnel des céréales.
Le directeur de la station d'essais de semences.
Jonard (Pierre), directeur de recherches à l'institut national de la recherche agronomique.
Cauderon (André), directeur de la station d'amélioration des plantes de Clermont-Ferrand.
Moule (Camille), directeur de la station d'amélioration des plantes de Rennes.
Cotte (Amédée), directeur de la station d'amélioration des plantes de Montpellier.
Meneret (Georges), directeur de la station d'amélioration des plantes de Dijon.
Blondeau (André), à Bersée (Nord).
Desprez (Victor), à Cappelle, par Templeuve (Nord).
Bergal (Louis), à Maule (Seine-et-Oise).
Tourneur (Ernest), à Coulommiers (Seine-et-Marne).
De Vilmorin (André), à Paris (Seine).
Benoist (Claude), à Moyencourt, par Orgerus (Seine-et-Oise).
Alabert (Michel), à Foussais (Vendée).
Servant (Jean), à Limoux (Aude).
Le président de l'union nationale des coopératives agricoles de céréales.
Le président de la fédération nationale des coopératives de céréales.
Le président de l'association générale des producteurs de blé et autres céréales.
Le président du syndicat des riziculteurs de France.
Le président de la fédération nationale des agriculteurs multiplicateurs de semences.

Au titre de la section Maïs.

MM.
Jussiaux (Philippe), ingénieur général de l'agriculture, président de la section.
Lascols (Xavier), chargé de recherches à l'institut national de la recherche agronomique, secrétaire de la section.
Le directeur de l'office national interprofessionnel des céréales.
Le directeur de la station d'essais de semences.
Cauderon (André), directeur de la station d'amélioration des plantes de Clermont-Ferrand.
Cotte (Amédée), directeur de la station d'amélioration des plantes de Montpellier
Servant (Jean), à Limoux (Aude).
Gay (Raymond), à Versigny (Oise).
Hodre (René), à Corné (Maine-et-Loire).
De Vilmorin (André), à Paris (Seine).
Bonnemaison (Xavier), à Pau (Basses-Pyrénées).
Le président de l'union nationale des coopératives agricoles de céréales.
Le président de la fédération nationale des coopératives de céréales.
Le président de l'association générale des producteurs de maïs.
Le président de la fédération nationale de la production des semences de maïs.

Au titre de la section Lin et oléagineux.

MM.
Malabre (Joseph), ingénieur général de l'agriculture, président de la sous-section Lin.
Sauger (René), ingénieur général de l'agriculture, président de la sous-section Oléagineux.
Plonka (François), chargé de recherches à l'institut national de la recherche agronomique, secrétaire de la sous-section Lin.
Morice (Jacques), chargé de recherches à l'institut national de la recherche agronomique, secrétaire de la sous-section Oléagineux.
Le directeur de la station d'essais de semences.
Cotte (Amédée), directeur de la station d'amélioration des plantes de Montpellier.
Pluvinage (René), à Saint-Pathus (Seine-et-Marne).
Roland (Charles), à Fontaine-le-Dun, par Saint-Pierre-le-Viger (Seine-Maritime).
Demoncheau, à la Chapelle-d'Armentières (Nord).
Guerinon (Pierre), à Versailles (Seine-et-Oise).
Le président de l'union des stockeurs de graines oléagineuses de semences.
Le président de l'union des syndicats de rouisseurs-teilleurs de lin.
Le président de l'association générale des producteurs de lin.
Le président de l'association générale des producteurs d'oléagineux.
Le président de la fédération nationale des producteurs de chanvre.
Le président du centre technique interprofessionnel des oléagineux métropolitains.

Au titre de la section Plantes fourragères.

MM.
Der Khatchadourian (Léon), directeur de l'école nationale d'agriculture de Grignon, président de la section.
Rebischung (Jean), directeur de recherches à l'institut national de la recherche agronomique, secrétaire de la section.
Le directeur de la station d'essais de semences.
Mahou (Adolphe), ingénieur en chef des services agricoles, chargé de mission.
Demarly (Yves), chargé de recherches à l'institut national de la recherche agronomique.
Picard (Jean), chargé de recherches à l'institut national de la recherche agronomique.
Cotte (Amédée), directeur de la station d'amélioration des plantes de Montpellier.
Moule (Camille), directeur de la station d'amélioration des plantes de Rennes.
De Vilmorin (André), à Paris (Seine).
Desprez (Victor), à Cappelle, par Templeuve (Nord).
Tourneur (Ernest), à Coulommiers (Seine-et-Marne).
Blondeau (André), à Bersée (Nord).
Tezier (Jacques), à Valence-sur-Rhône (Drôme).
Rousset (Georges), à Paris (Seine).
Guerinon (Pierre), à Versailles (Seine-et-Oise).
Neeser (Marcel), à Champfleury (Aube).
Wybo (Bernard), à Paris (Seine).
Le président de la fédération nationale des agriculteurs multiplicateurs de semences.

Au titre de la section Plantes potagères, maraîchères et florales.

MM.
Jonard (Pierre), directeur de recherches à l'institut national de la recherche agronomique, président de la section.
Bannerot (Hubert), chargé de recherches à l'institut national de la recherche agronomique, secrétaire de la section.
Le directeur de la station d'essais de semences.
Le Guelinel (Etienne), directeur de l'école nationale d'horticulture de Versailles.
Cuenot (Guy), ingénieur en chef des services agricoles, chargé de mission.
Pecaud (Pierre), directeur de la station d'amélioration des plantes de Montfavet.
Bry (Albert), professeur à l'école nationale d'horticulture de Versailles.
De Vilmorin (Roger), à Paris (Seine).
Ninnin (François), à Brétigny-sur-Orge (Seine-et-Oise).
Seize (Louis), à Bruyères-le-Châtel (Seine-et-Oise).
Massigoux (Roger), à Angers (Maine-et-Loire).
Tezier (Jacques), à Valence-sur-Rhône (Drôme).
Valtier (Jacques), à Paris (Seine).
Le président de la fédération nationale des agriculteurs multiplicateurs de semences.
Le président de la fédération nationale des producteurs de fruits et légumes.
Le président de la fédération nationale des producteurs de l'horticulture et des pépinières.
Le président du centre technique interprofessionnel des fruits et légumes.

Au titre de la section Betteraves industrielles et fourragères.

MM.
Malabre (Joseph), ingénieur général de l'agriculture, président de la section.
Laby (Henri), chargé de recherches à l'institut national de la recherche agronomique, secrétaire de la section.
Le directeur de la station d'essais de semences.
Margara (Jacques), chargé de recherches à l'institut national de la recherche agronomique.
Baratte (Jacques), chargé de mission à la délégation générale de la recherche scientifique et technique.
Dubourg (Jean), à Paris (Seine).
Desprez (Michel), à Cappelle, par Templeuve (Nord).
De Vilmorin (Roger), à Paris (Seine).
Tourneur (Ernest), à Coulommiers (Seine-et-Marne).
Ninnin (François), à Brétigny-sur-Orge (Seine-et-Oise).
Massigoux (Roger), à Angers (Maine-et-Loire).
Bataille (Jean), à Fretin (Nord).
Le président de la confédération générale des producteurs de betteraves.
Le président de l'institut technique français de la betterave industrielle.
Le président de la fédération nationale des agriculteurs multiplicateurs de semences.

Au titre de la section Pommes de terre et topinambours.

MM.

Vezin (Charles), inspecteur général honoraire de l'agriculture, président de la section.
Perennec (Pierre), chargé de recherches à l'institut national de la recherche agronomique, secrétaire de la section.
Le directeur de la station d'essais de semences.
Barbier (René), ingénieur en chef des services agricoles.
Madec (Pierre), directeur de la station d'essais de Landerneau.
Moule (Camille), directeur de la station d'amélioration des plantes de Rennes.
Cotte (Amédée), directeur de la station d'amélioration des plantes de Montpellier.
Pequignot (René), maître de conférences à l'école nationale d'agriculture de Grignon.
De Vilmorin (Michel), à Verrières-le-Buisson (Seine-et-Oise).
Devieil, à Brétigny-sur-Orge (Seine-et-Oise).
Demesmay (Henri), à Paris (Seine).
Coat, à Pleyber-Christ (Finistère).
Le président de la fédération nationale des producteurs de plants de pommes de terre.
Le président de l'institut technique de la pomme de terre.
Le président de la fédération nationale des producteurs de pommes de terre de consommation.
Le président de la chambre syndicale professionnelle nationale de la féculerie.
Le directeur général de l'union nationale des coopératives agricoles de fruits et légumes, pommes de terre, plants sélectionnés et semences.
Le président de la fédération nationale des syndicats de négociants de pommes de terre, oignons et aulx.

Au titre de la section Arbres fruitiers.

MM.

Souty (Jacques), directeur de la station de recherches viticoles et d'arboriculture fruitière, président de la section.
Bernhard (René), directeur de recherches à l'institut national de la recherche agronomique, secrétaire de la sous-section Arbres et arbustes fruitiers.
Mlle Risser (Georgette), chargé de recherches à l'institut national de la recherche agronomique, secrétaire de la sous-section Fraisiers.
Remy (Pierre), directeur de la station d'arboriculture fruitière d'Angers.
Dussert (Léon), ingénieur en chef des services agricoles, chargé de mission.
Coutanceau (Maurice), professeur à l'école nationale d'horticulture de Versailles.
Siloret (Germain), ingénieur général de l'agriculture.
Maingot (Maurice), à la Celle-Saint-Cloud (Seine-et-Oise).
Lepage (Henri), à Angers (Maine-et-Loire).
De Vilmorin (Roger), à Paris (Seine).
Le président de la fédération nationale des producteurs de fruits et légumes.
Le président de la fédération nationale des producteurs de l'horticulture et des pépinières.
Le président du centre technique des fruits et légumes.
Le président du syndicat des producteurs de plants de fraisiers sélectionnés.

Au titre de la section Plantes ornementales à multiplication végétative.

MM.

Le Guelinel (Etienne), directeur de l'école nationale d'horticulture de Versailles, président de la section.
Bossard, professeur à l'école nationale d'horticulture de Versailles, secrétaire de la section.
Cuisance (Pierre), chargé de cours à l'école nationale d'horticulture de Versailles.
Cuenot (Guy), ingénieur en chef des services agricoles, chargé de mission.
Vinot (Maurice), directeur du laboratoire d'amélioration des plantes florales d'Antibes.
Lenfant (Jean), directeur de la Société nationale d'horticulture.
Chevallier, à Marcoussis (Seine-et-Oise).
Caujard, à Feyzin (Isère).
Meilland, au Cap-d'Antibes (Alpes-Maritimes).
De Vilmorin (Roger), à Paris (Seine).
Sabourin, à Paris (Seine).
Jeanson, à Rué (Somme).
Chambon, à Antibes (Alpes-Maritimes).
Le président de la Société nationale d'horticulture.
Le président de la chambre syndicale des fleuristes.
Le président de la fédération nationale des producteurs de l'horticulture et pépiniéristes.

Au titre de la section Arbres forestiers.

MM.

Rol (René), directeur de l'école nationale des eaux et forêts, président de la section.
Bouvarel (Pierre), ingénieur des eaux et forêts, secrétaire de la section.
Le directeur général des eaux et forêts.
Pourtet (Jean), directeur de l'école forestière des Barres.
Velay (Louis), ingénieur des eaux et forêts.
Aubertin (Daniel), ingénieur des eaux et forêts.
Bauchery, pépiniériste, à Crouy-sur-Cosson (Loir-et-Cher).
Bricon, pépiniériste, à Ussy (Calvados).
Cassagnes, pépiniériste, à Saint-Pardoux-Lavaud (Creuse).
Delaunay (Francis), pépiniériste, à Angers (Maine-et-Loire).
De Vilmorin (Roger), à Paris (Seine).
Naudet (Henri), président de la section Plants forestiers de la fédération nationale des producteurs de l'horticulture et des pépinières, à Leuglay (Côte-d'Or).
Naudet (Jean), président du syndicat des entrepreneurs de boisement, à Leuglay (Côte-d'Or).
Chair (André), président de la compagnie nationale des experts forestiers, à Paris.
Decencière (Etienne), président du syndicat des propriétaires forestiers de l'Aisne, à Paris.
Harle d'Ophove (Charles), président du syndicat des propriétaires forestiers de l'Oise.

Au titre de la section Vigne.

MM.

Long (Jean), directeur de l'institut des vins de consommation courante, président de la section.
Rives (Max), chargé de recherches à l'institut national de la recherche agronomique, secrétaire de la section.
Branas (Jean), professeur à l'école nationale d'agriculture de Montpellier.
Huglin (Pierre), maître de recherches à la station de recherches agronomiques d'Alsace.
Levadoux (Louis), directeur de recherches, centre de recherches agronomiques de Pont-de-la-Maye.
Portal (Marcel), ingénieur général de l'agriculture.
Flanzy (Michel), directeur de la station centrale de technologie des produits végétaux, à Narbonne.
Gendre, pépiniériste, à Quissac (Gard).
Seyve-Villard, à Saint-Vallier (Drôme).
Galibert, à Jonquières-Saint-Vincent (Nord).
Remond, coopérative des bois et plants de vigne, à Montpellier.
Vidal, station de recherches viticoles de Bois-Charente (Charente).
Marot, président de la fédération nationale des producteurs de vignes nouvelles.
Astay, président de la fédération nationale des syndicats de pépiniéristes, la Chiffa (Alger).
Tissier, président du syndicat national des hybrideurs, à Marcigny (Saône-et-Loire).
Le président de l'institut technique du vin.
Le président de la fédération des associations viticoles.
Le président de l'institut des vins de consommation courante.
Le président de l'institut national des appellations d'origine.

---

**Administration générale.**

Par arrêté du 22 novembre 1960, M. Argoullon (Jacques), ingénieur en chef, 2e échelon, du corps autonome de l'Etat substitué au cadre général des ingénieurs du génie rural de la France d'outre-mer, est placé pour une période d'une année, à compter du 1er octobre 1959, en position de détachement pour servir auprès du Bureau pour le développement de la production agricole outre-mer.

---

Par arrêté du 22 novembre 1960, M. Montagnac (Pierre), ingénieur en chef, 3e échelon, du corps autonome de l'Etat substitué au cadre général des ingénieurs d'agriculture de la France d'outre-mer, est placé en position de détachement auprès de l'office de la recherche scientifique et technique outre-mer pour une durée de cinq ans à compter du 4 novembre 1959.

---

Par arrêté du 19 décembre 1960, M. Monteuuis (Bernard), ingénieur de 2e classe, 2e échelon, du corps autonome de l'Etat substitué au cadre général des ingénieurs d'agriculture de la France d'outre-mer, est affecté pour ordre à l'administration centrale du ministère de l'agriculture pour la période du 5 novembre 1960 au 30 novembre 1960 inclus.

---

Par arrêté du 19 décembre 1960, M. Collet (Georges), inspecteur de 2e classe, 4e échelon, du corps autonome des officiers ingénieurs des eaux et forêts de la France d'outre-mer, est mis à la disposition du directeur général des eaux et forêts pour être utilisé dans les services extérieurs de la 10e conservation des eaux et forêts à Paris.
Le présent arrêté prendra effet à compter du 1er octobre 1960.

---

Par arrêté du 19 décembre 1960, il est attribué un complément de 5 mois et 27 jours de rappel de services militaires à M. Reynard (Jean-Marie), ingénieur de 2e classe, 2e échelon, du corps autonome de l'Etat substitué au cadre général des ingénieurs du génie rural de la France d'outre-mer.

---

Par arrêté du 20 décembre 1960, il est attribué un rappel de services militaires de 2 ans 4 mois et 4 jours et une ancienneté civile de 1 an et 3 mois à M. Boutin (Pierre), ingénieur de 2e classe, 1er échelon, du corps autonome de l'Etat substitué au cadre général des ingénieurs du génie rural de la France d'outre-mer.

Est constaté le passage au 2e échelon de la 2e classe du grade d'ingénieur de M. Boutin (Pierre) pour compter du 5 mai 1960 (ancienneté civile conservée : néant ; rappels de services militaires conservés : 1 an 7 mois 4 jours).

Est constaté le passage au 3e échelon de la 2e classe du grade d'ingénieur, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté, de M. Boutin (Pierre), pour compter du 1er octobre 1960 (R. S. M. conservé : néant).

---

Par arrête du 20 décembre 1960, M. Marty (Jean-Pierre), vétérinaire inspecteur en chef, 2e échelon, du corps autonome substitué au cadre général des vétérinaires inspecteurs de l'élevage et des industries animales de la France d'outre-mer, est affecté, à compter du 1er janvier 1961, à l'administration centrale du ministère de l'agriculture en qualité d'adjoint à l'inspecteur général de l'élevage et des industries animales du service de coopération technique outre-mer, en remplacement de M. Niverd (Claude), vétérinaire inspecteur en chef, 1er échelon, placé, sur sa demande, en position de disponibilité.

---

Par arrêté du 21 décembre 1960, M. Venault (Léon), ingénieur en chef, 3e échelon, du corps autonome de l'Etat substitué au cadre général des ingénieurs d'agriculture de la France d'outre-mer, est placé, pour compter du 1er janvier 1961, dans la position de congé spécial jusqu'au 1er janvier 1964, date à laquelle il sera admis à faire valoir ses droits à la retraite.

---

### Administration centrale.

Par arrête du 9 décembre 1960, Mme Denise Lacheroy, attachée d'administration, est réintégrée dans son emploi à l'administration centrale du ministère de l'agriculture à compter du 2 janvier 1961.

---

Par arrêté du 12 decembre 1960, M. Lucien Plessis, agent supérieur de 1re classe, 2e échelon, est placé en service détaché pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1960, auprès du ministère des affaires étrangères pour y occuper un emploi de chargé de mission.

---

### Eaux et forêts.

Par arrêtés en date des 18 novembre, 25 novembre, 1er décembre, 10 décembre, 12 décembre et 21 décembre 1960, sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite :

Les chefs de district spécialisés dont les noms suivent :

MM. Mormiche (Léonce), à Montlévêque (Oise).
Desbiolles (René), à Bonnes-sur-Menoge (Haute-Savoie).

Les chefs de district dont les noms suivent :

MM. Rocchi (Bernardin), à la disposition du délégué général en Algérie, en résidence à Tizi-Ouzou.
Claudel (Paul), à Faucogney (Haute-Saône).

Les sous-chefs de district dont les noms suivent :

MM. Michel (Eugène), à Réméréville (Meurthe-et-Moselle).
Leclerc (André), à Vauquois (Meuse).
Bouchard (Marcel), à Fontenailles (Seine-et-Marne).
Chevassu (Marcel), à Charchilla (Jura).
Humbert (Gustave), à Gonsans (Doubs).
MM. Baveux (Georges), à Montigny-les-Arsures (Jura).
Varietas (Félix), à Magnat-l'Etrange (Creuse).
Grosellier (Lucien), à la Maisondieu (Nièvre).
Morazzani (Clément), à Ghisoni (Corse).
Drogue (Marcel), à Bouvantes (Drôme).
Salette (Alphonse), à Pamiers (Ariège).
Arnaud (Marius), à Aubagne (Bouches-du-Rhône).

L'agent technique breveté dont le nom suit :

M. Bonnet (René), à Cournonterral (Hérault).

Les agents techniques dont les noms suivent :

MM. Beaufils (Julien), à Clamecy (Nièvre).
Chauffard (Marius), à Revonnas (Ain).
Bru (Albert), en congé de longue durée.

---

Par arrêté du 28 novembre 1960 :

Les ingénieurs des eaux et forêts de 1re classe dont les noms suivent ont été promus ingénieurs principaux aux dates ci-après :

Au 1er janvier 1960. — MM. Rolley, de La Dorie, Heitz, Morel, Aubert, Boissin, Terrier, Constantin, Sarlit, Martin, Prioux, Bonnet-Masimbert, Brunet (R.-L.-M.), Le Pont, Lebrun, Poncet.

Les ingénieurs des eaux et forêts de 2e classe dont les noms suivent ont été promus ingénieurs de 1re classe aux dates ci-après :

Au 1er janvier 1960. — MM. Magny, Bastard, Buxtorf, Japhet, Sauvagnac, Pizetty, Arfeux, André, Burlaud, Claudel, Dufourg, Rupp, Touzery, Rovillain, Durst, Ory, Quiquerez, Vignes, Perrier, Lainez, Tisserant, Rouillon, Lacaze, Gadant, Bonneau, Bastide, Pringalle, Fondeux, Legroux (P.), Mariotti, de Saboulin, Fournier.

Au 1er août 1960. — MM. Caignard, Illy, Dupont, Pfalzgraf, Bucher, de Chancel.

Au 1er septembre 1960. — MM. Petin, Amigues, Frances.

Au 1er octobre 1960. — MM. Florent, Dufour, Varin.

Les ingénieurs principaux des travaux des eaux et forêts dont les noms suivent ont été promus ingénieurs principaux des travaux de classe exceptionnelle aux dates ci-après :

Au 1er janvier 1960. — M. Renucci.

Au 1er avril 1960. — MM. Mutelet, Plat (Abel), Cherbonnel, Sannac, Durand, Dupuy.

Les ingénieurs des travaux de 1re classe des eaux et forêts dont les noms suivent ont été promus ingénieurs principaux des travaux des eaux et forêts aux dates ci-après :

Au 1er janvier 1960. — MM. Miollan, Delmas, Vial, Sadoul, Bernardon, Leoni, Zaegel, Bres, Vannier, Perrot, Bauchot, Sorret, Cancelieri, Lassalle.

Au 1er avril 1960. — M. Charbonnel.

Au 1er juillet 1960. — MM. Millo, Peretti.

Au 1er août 1960. — M. Saury.

Au 1er octobre 1960. — M. Hebraud.

Au 1er novembre 1960. — MM. Andrault, Lamouroux, Fremion.

Au 1er décembre 1960. — MM. Champagnat, Bruneau.

Les ingénieurs des travaux de 2e classe des eaux et forêts dont les noms suivent ont été promus ingénieurs des travaux de 1re classe aux dates ci-après :

Au 1er janvier 1960. — MM. Aurange, Pollet, Calvet, Mayeko, Parrod.

Au 1er février 1960. — M. Chabrol.

Au 1er août 1960. — M. Duplan.

Au 1er décembre 1960. — MM. Cartand, Mine.

---

### Office national interprofessionnel des céréales.

Par arrêté du 15 décembre 1960, M. Gousset (Pierre), secrétaire administratif de 1re classe à l'office national interprofessionnel des céréales, est nommé et titularisé chef de section à l'établissement à compter du 22 décembre 1960.

---

### Régisseurs de recettes.

Par arrêté en date du 19 décembre 1960, M. Romagoux (Georges), rédacteur de 1re classe, a été nommé en qualité de régisseur de recettes auprès de la direction des services agricoles du Puy-de-Dôme, à compter du 1er janvier 1961, pour les activités prévues à l'arrêté du 1er février 1955.

---

### Services agricoles.

Par arrêté du 21 novembre 1960, M. Esquier (Pierre), ingénieur des travaux agricoles, est détaché, pour une période de cinq ans, à compter du 1er juillet 1959, auprès de la délégation générale du Gouvernement en Algérie, en vue d'occuper un poste d'ingénieur des services agricoles contractuel à la direction de l'agriculture et des forêts.

Par arrêté du 2 décembre 1960, M. Bourget (Fernand), ingénieur des services agricoles, est détaché pour une période de cinq ans, à compter du 1er mars 1960, auprès de la Société d'aménagement de la production et de la commercialisation des fruits et légumes dans le Sud-Ouest, en qualité de directeur de ladite société.

Par arrêté en date du 19 décembre 1960, M. Henry (Pierre), ingénieur des travaux agricoles, libéré de ses obligations militaires, est réintégré dans ses fonctions, à compter du 18 novembre 1960, et affecté à la direction des services agricoles du Jura.

### Service de la répression des fraudes.

1° Par arrêté du 14 décembre 1960 :

Sont déclarés aptes à remplir les fonctions d'inspecteur adjoint stagiaire de la répression des fraudes :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1 | MM. Goval (Jean). | 5 | MM. Bruneau (Jacques). |
| 2 | Clément (Francis). | 6 | Durou (Pierre). |
| 2 | Depoizier (Gabriel). | 7 | Frichement (Jean-Marie). |
| 3 | Carles (Roger). | 8 | Bayle (Gaston). |

Sont inscrits sur la liste complémentaire d'aptitude auxdites fonctions :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 9 | M. Joanne (Jacques). | 10 | M. Aubin (Bernard). |

2° Par arrêté du 14 décembre 1960, sont nommés, après concours, à l'emploi d'inspecteur adjoint stagiaire de la répression des fraudes :

| | |
|---|---|
| MM. Goval (Jean). | MM. Durou (Pierre). |
| Clément (Francis). | Frichement (Jean-Marie). |
| Depoizier (Gabriel). | Bayle (Gaston). |
| Carles (Roger). | Joanne (Jacques). |
| Bruneau (Jacques). | |

Ces nominations prennent effet du 1er janvier 1961, sauf en ce qui concerne M. Clément, sous les drapeaux, pour qui l'effet est différé à la date de cessation de ses obligations militaires d'activité.

Les inspecteurs adjoints stagiaires dont les noms suivent reçoivent, pour l'exécution de leur stage, les affectations et résidences suivantes :

| NOMS | AFFECTATIONS | RÉSIDENCES | DATES D'EFFET |
|---|---|---|---|
| MM. Goval ..... | Cir. n° 3.... | Lille ..... | 1er janvier 1961. |
| Depoizier ..... | Cir. n° 3 *bis*. | Beauvais ... | 1er janvier 1961. |
| | | Amiens .... | 1er juin 1961. |
| Carles ..... | Cir. n° 8.... | Toulouse ... | 1er janvier 1961. |
| | Cir. n° 6.... | Angers ..... | 1er juin 1961. |
| Bruneau ..... | Cir. n° 15... | Nevers ..... | 1er janvier 1961. |
| Durou ..... | Cir. n° 5.... | Vannes ..... | 1er janvier 1961. |
| Frichement .... | Cir. n° 16... | Nancy ..... | 1er janvier 1961. |
| Bayle ..... | Cir. n° 9.... | Mende ..... | 1er janvier 1961. |
| Joanne ..... | Algérie ..... | | |

Un arrêté ultérieur prononcera le détachement de M. Joanne auprès de la délégation générale en Algérie.

### Liste d'admission aux concours pour le recrutement d'attachés et d'inspecteurs de 2e classe stagiaires à l'office national interprofessionnel des céréales.

La liste des candidats déclarés admis à la suite des épreuves des concours ouverts à l'office national interprofessionnel des céréales, en application de l'arrêté du 30 mars 1960, est établie comme suit, par ordre de mérite décroissant :

a) *Attachés de 2e classe stagiaires.*

Premier concours : 1 M. Garello (Jean-Pierre ; 2 Mlle Pouillon (Lucette).
Deuxième concours : Mlle Cartulat (Edith).

b) *Inspecteurs de 2e classe stagiaires.*

Premier concours : M. Garello (Jean-Pierre).
Deuxième concours : 1 M. Lerat (Georges) ; 2 M. Krier (Charles) ; 3 M. Blondeau (Maurice).

La liste complémentaire prévue par le deuxième alinéa de l'article 10 de l'arrêté du 27 février 1959 est établie comme suit :

Pour le deuxième concours d'inspecteur : M. Berg (Alphonse).

Par arrêté en date du 17 décembre 1960, sont nommés à l'office national interprofessionnel des céréales, à compter du 1er janvier 1961 :

*En qualité d'attaché de 2e classe stagiaire.*

M. Garello (Jean-Pierre), Mlles Pouillon (Lucette), Cartulat (Edith).

*En qualité d'inspecteur de 2e classe stagiaire.*

MM. Lerat (Georges), Krier (Charles), Blondeau (Maurice).

## MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

### Décret n° 60-1502 du 26 décembre 1960 portant statut des établissements recevant des malades atteints de lèpre.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre d'Etat, du ministre de l'intérieur et du ministre de la santé publique et de la population,

Décrète :

TITRE Ier

DISPOSITIONS COMMUNES AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS

Art. 1er. — Les établissements destinés à assurer le traitement des malades atteints de lèpre et leur réadaptation à la vie sociale sont gérés soit par une collectivité publique, soit par une personne morale de droit privé ou un particulier. Ils doivent être agréés par le ministre de la santé publique et de la population.

Art. 2. — Les établissements visés à l'article 1er qui comprennent un nombre de lits supérieur à cinquante sont obligatoirement dirigés par un médecin résident à temps plein.

Ceux dont le nombre de lits est inférieur à ce chiffre peuvent être dirigés par un directeur administratif.

Dans ce dernier cas, la surveillance médicale est assurée par un médecin chef.

Art. 3. — Le nombre de médecins adjoints qui doivent assister le médecin directeur est fixé en fonction de la capacité hospitalière de l'établissement, dans des limites qui seront déterminées par arrêté du ministre de la santé publique et de la population.

Art. 4. — Le médecin directeur, le médecin chef et les médecins adjoints sont nommés, sous réserve de l'agrément du ministre de la santé publique et de la population, soit par le préfet du département où est situé l'établissement si celui-ci est public, soit par le représentant de la personne morale ou par le particulier de qui relève l'établissement si celui-ci est privé.

Art. 5. — Le médecin directeur a la responsabilité de la conduite, du bon ordre et de la discipline de l'établissement, est chargé de l'administration intérieure, a autorité sur tout le personnel et, à l'exception des médecins adjoints et de l'économe, nomme les préposés de tous les services.

Art. 6. — Le médecin directeur remplit les fonctions d'ordonnateur.

Il vérifie les opérations de l'économe, les réceptions des denrées et fournitures, les restes en magasin. Il assiste à tous récolements de l'inventaire qui sont effectués par l'économe.

Il signe tous les mandats à délivrer pour l'acquittement des dépenses. Il remet au receveur, en temps utile, les titres qui établissent la nature et la quotité des créances et se fait rendre compte par lui des diligences exercées. Il procède à la vérification de la caisse à la clôture de l'exercice et, en outre, toutes les fois qu'il le juge convenable.

Art. 7. — Lorsque l'établissement est dirigé par un directeur administratif, celui-ci est nommé soit par le préfet du département où est situé l'établissement si celui-ci est public, soit par le représentant de la personne morale ou par le particulier de qui relève l'établissement si celui-ci est privé.

Le directeur administratif a les pouvoirs et les attributions dévolus au médecin directeur par les articles 5 et 6 ci-dessus.

Toutefois il ne peut intervenir dans les questions d'ordre médical, qui restent exclusivement de la compétence du médecin chef. A cet effet, il partage avec celui-ci son autorité sur le personnel des services médicaux et ne peut prendre aucune décision susceptible de modifier l'organisation technique ou le fonctionnement des services médicaux sans l'accord du médecin chef.

Art. 8. — Les médecins adjoints exercent leurs fonctions sous l'autorité du médecin directeur et secondent celui-ci pour toute la partie médicale de sa tâche.

Art. 9. — L'économe est nommé soit par le préfet du département où est situé l'établissement si celui-ci est public, soit par le représentant de la personne morale ou par le particulier de qui relève l'établissement si celui-ci est privé.

L'économe exerce ses fonctions sous l'autorité du médecin directeur et seconde celui-ci pour toute la partie administrative de sa tâche.

Lorsque l'établissement est dirigé par un directeur administratif, celui-ci assure en même temps les fonctions d'économe.

## TITRE II

### Dispositions particulières relatives aux établissements publics

Art. 10. — Les établissements visés par l'article 1er du présent décret gérés par une personne morale de droit public ont l'autonomie financière.

Ils sont placés sous le contrôle d'une commission de surveillance composée de sept membres, soit :

Trois représentants de la personne morale intéressée, désignés, selon le cas, par le conseil général, le conseil municipal ou la commission administrative de l'hôpital ;

Quatre membres nommés par le préfet du département où est situé l'établissement, au nombre desquels deux délégués des organismes d'assurances sociales présentés par le directeur régional de la sécurité sociale. Pour les établissements recevant plus particulièrement des malades affiliés aux caisses de mutualité sociale agricole, l'un de ces délégués sera présenté par le contrôleur divisionnaire des lois sociales en agriculture.

Les membres désignés par le conseil général, le conseil municipal ou la commission administrative restent en fonctions pendant toute la durée du mandat de l'assemblée qui les a désignés.

Les autres membres sont renouvelables par moitié tous les deux ans. Les membres sortants peuvent être réinvestis dans leurs fonctions.

Le médecin directeur ou le directeur économe, selon le cas, assiste aux séances de la commission de surveillance avec voix consultative.

La commission de surveillance élit chaque année un président et un secrétaire qui peut être pris en dehors de ses membres. Le président sortant est rééligible.

La commission de surveillance ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins de ses membres est présente à l'ouverture de la séance. En cas de partage égal des voix, le président a voix prépondérante.

Art. 11. — La commission de surveillance est chargée de la surveillance générale de l'établissement. Elle est appelée à donner son avis sur le régime intérieur, sur les budgets et les comptes, sur les actes relatifs aux opérations d'investissement ou de fonctionnement tels que les acquisitions, les aliénations ou échanges de biens, les projets de travaux, les emprunts, les prêts, les subventions, la gestion des capitaux et des biens, les conditions des ventes et des prestations de service, l'affectation des résultats, les transactions, les compromissions, les procès à intenter ou à soutenir.

Pour toutes interventions à l'intérieur de l'établissement, les membres de la commission de surveillance doivent avoir reçu mandat de la personne morale responsable et doivent avertir le médecin directeur ou le directeur économe, selon le cas, en lui faisant part de la délégation qu'ils ont reçue et du motif de leur inspection. Le médecin directeur ou le directeur économe doit alors fournir toutes les indications utiles.

Art. 12. — Sous réserve des dispositions prévues au présent décret, les règlements relatifs à l'administration des hôpitaux et hospices publics, en ce qui concerne la présentation du budget, la fixation du prix de journée, la tenue de la comptabilité et la détermination des résultats, sont applicables aux établissements précédemment visés.

Art. 13. — Les fonctions de receveur sont assurées par un percepteur désigné par le préfet sur proposition du trésorier-payeur général.

## TITRE III

### Dispositions particulières relatives aux établissements privés

Art. 14. — En ce qui concerne les établissements visés par l'article 1er du présent décret qui relèvent d'une personne morale de droit privé, les attributions de la commission de surveillance énumérées à l'article 11 ci-dessus sont remplies par le conseil d'administration de l'organisme intéressé ou par une commission nommée à cet effet par ce conseil.

## TITRE IV

### Dispositions diverses

Art. 15. — Les conditions d'application du présent décret, et notamment les conditions d'installation et de fonctionnement des établissements en cause, seront déterminées par arrêté du ministre de la santé publique et de la population.

Art. 16. — Le ministre d'Etat, le ministre de l'intérieur et le ministre de la santé publique et de la population sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 1960.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

*Le ministre de la santé publique et de la population,*
BERNARD CHENOT.

*Le ministre d'Etat,*
ROBERT LECOURT.

*Le ministre de l'intérieur,*
PIERRE CHATENET.

---

### Décret du 27 décembre 1960 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 27 décembre 1960, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre de la santé publique et de la population, vu les délibérations du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date des 21 janvier et 1er décembre 1960 portant que les promotions et nominations comprises au présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

*Au grade d'officier.*

M. Aubry (Maurice-Charles-Louis), professeur de clinique à la faculté de médecine de Paris ; 44 ans de services civils et militaires. Chevalier du 22 octobre 1952.

M. Decourt (Jacques-Michel-Ferdinand), professeur à la faculté de médecine de Paris, directeur de recherches au centre national de la recherche scientifique à Paris ; 46 ans de services civils et militaires. Chevalier du 10 novembre 1950.

M. Dehillotte (Gaston-Jean), chirurgien dentiste à Pau (Basses-Pyrénées) ; 63 ans 3 mois de services civils et militaires. Chevalier du 4 août 1936.

M. Dellière (Emile-Marie-Auguste), président de l'union départementale des associations familiales de Vaucluse à Avignon (Vaucluse) ; 48 ans de services civils et militaires. Chevalier du 11 juillet 1947.

M. Delthil (Pierre-Edouard-Ernest), docteur en médecine à Paris ; 41 ans de services civils et militaires. Chevalier du 10 septembre 1947.

M. Giroux (Jean), professeur, doyen de la faculté de pharmacie à Montpellier (Hérault) ; 34 ans de services civils et militaires. Chevalier du 29 mars 1952.

M. Gourvil (Albert-Jean-Yves), inspecteur général de la santé et de la population, détaché en qualité de directeur de l'établissement national de bienfaisance de Saint-Maurice (Seine) ; 34 ans de services civils et militaires. Chevalier du 7 juillet 1951.

M. Lapeyre (André-Marc-Paulin), docteur en médecine à Albi (Tarn) ; 52 ans 6 mois de services civils et militaires. Chevalier du 11 juillet 1935.

M. Poirault (Henri), docteur en médecine aux Essarts (Vendée) ; 37 ans de services civils et militaires. Chevalier du 13 février 1917.

M. Tillier (Philippe-Henri-Charles), vice-président de la commission administrative du centre hospitalier régional de Poitiers (Vienne) ; 53 ans 7 mois de services civils et militaires. Chevalier du 12 septembre 1946.

*Au grade de chevalier.*

M. Amiot (Louis-Gabriel), président du comité médical du conseil d'Etat à Paris ; 43 ans de services civils et militaires.

M. Brochard (Jean-Marie-Henri), président de l'association générale des familles de Maubeuge (Nord) ; 42 ans 6 mois de services civils et militaires.

M. Caron (Emile-Georges), directeur honoraire des hôpitaux et hospices publics de Tourcoing (Nord) : 47 ans de services civils et militaires.

M. Couadau (André-Jean-François), ophtalmologiste à Toulouse (Haute-Garonne) ; 39 ans 9 mois de services civils et militaires.

M. Courtelarre (Arnaud), directeur du centre de rééducation Arditeya à Cambo-les-Bains (Basses-Pyrénées) ; 30 ans de services civils et militaires.

M. Dalmas (Laurent-Auguste-Joseph), chirurgien dentiste à Nice (Alpes-Maritimes) ; 35 ans 6 mois de services civils et militaires.

Mme Dezarrois, née Leroux-Delaville (Yvonne-Marie-Léonie-Fernande), vice-présidente du conseil départemental de la Croix-Rouge française d'Indre-et-Loire ; 46 ans de services civils.

M. Floquet (Lucien), directeur économe de la maison départementale de Mindin (Loire-Atlantique) ; 46 ans de services civils et militaires.

M. Henry (René-Basile), docteur en médecine à Paris ; 25 ans de services civils et militaires.

M. Lamotte (Michel), professeur agrégé à la faculté de médecine de Paris ; 29 ans 3 mois de services civils et militaires.

M. Lamoureux (Pierre-René-Joseph), président du comité de la Croix-Rouge du 17e arrondissement de Paris ; 34 ans 2 mois de services civils et militaires.

M. Léandri (François-Jean-Jacques), administrateur civil de 1re classe à l'administration centrale, Paris ; 41 ans de services civils et militaires.

M. Mathy (Georges), architecte en chef à l'assistance publique de Paris ; 36 ans de services civils et militaires.

M. Revel (Gaston), médecin spécialiste oto-rhino-laryngologiste à Strasbourg (Bas-Rhin) ; 36 ans de services civils et militaires.

M. Ricard (Georges-François-Alexandre), docteur en médecine à Cherchell (Algérie) ; 31 ans 4 mois de services civils et militaires.

M. Roland (Michel), administrateur à l'hôpital-hospice de Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise) ; 40 ans de services civils.

M. Sirguey (Henry), pharmacien inspecteur divisionnaire à Nancy (Meurthe-et-Moselle) ; 26 ans 6 mois de services civils et militaires.

Mlle Toureille (Alice-Sophie-Léonie-Charlotte), chef de l'assistance sociale de la région Sud-Est de la Société nationale des chemins de fer français à Paris ; 31 ans 9 mois de services civils.

### Commission pour le remboursement des médicaments aux assurés sociaux.

Par arrêté du 8 décembre 1960, l'arrêté du 8 juin 1959 portant nomination des membres de la commission pour le remboursement des médicaments aux assurés sociaux est modifié ainsi qu'il suit :

Représentants du ministère du travail.

« Membres titulaires. — Mlle Laveissières, M. le docteur Choffe.

« Membres suppléants. — M. Longuépée, M. le docteur Michaud ».

### Commission centrale d'aide sociale.

Par arrêté du 22 décembre 1960, l'arrêté du 19 septembre 1960 relatif à la composition de la commission centrale d'aide sociale est modifié ainsi qu'il suit :

« La commission centrale d'aide sociale est composée comme suit :

« 3e section. — Aide sociale aux infirmes :

« ... M. Hamiaut, juge au tribunal de grande instance de la Seine, en remplacement de M. Gérard, juge au tribunal de la Seine, appelé à d'autres fonctions ».

### Agrément en qualité de vice-présidents de la Croix-Rouge française.

Par arrêté du 26 décembre 1960, sont agréés en qualité de vice-présidents de la Croix-Rouge française M. Georges Vermersch et M. le médecin général Corbel.

## NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

### Décret du 23 décembre 1960 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents, francisation des noms, libération de l'allégeance française et autorisation de se faire naturaliser à l'étranger.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition et la perte de la nationalité ainsi que sur la francisation du nom des naturalisés,

Décrète :

Art. 1er. — Sont naturalisés français, réintégrés dans la nationalité française ou susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents les étrangers dont les noms suivent :

ABBATTISTA (Giuseppe), Corato (Italie), 19-05-13, NAT (1), 9522 ×60—38.

ABBATTISTA, née ABBATTISTA, Corato (Italie), 12-01-15, NAT, 9522 ×60—38.

ABBATTISTA (Fedele), Corato (Italie), 13-05-47, EFF (1), 9522×60—38.

ABBATTISTA (Angèle), Grenoble (Isère), 05-01-49, EFF, 9522×60—38.

ABBATTISTA (Giuseppe), Grenoble (Isère), 25-04-50, EFF, 9522×60 —38.

ABBATTISTA (Antoinette), Grenoble (Isère), 04-07-54, EFF, 9522×60 —38.

ABBATTISTA (Félix), Grenoble (Isère), 12-08-59, EFF, 9522×60—38.

ABITBOL (Robert), Tunis (Tunisie), 01-06-25, NAT, 4664×60—75.

ABITBOL, née BELHASSEN, Tunis (Tunisie), 18-01-23, NAT, 4664 ×60—75.

ABITBOL (Elie), Tunis (Tunisie), 17-01-47, EFF, 4664×60—75.

ABITBOL (Simon), Tunis (Tunisie), 09-04-51, EFF, 4664×60—75.

ABITBOL (Bov), Paris (10e), 12-11-53, EFF, 4664×60—75.

ABITBOL (Joëlle), Paris (20e), 08-07-55, EFF, 4664×60—75.

ABITBOL (Jean-Jacques), Paris (20e), 13-08-58, EFF, 4664×60—75.

ACCHIARDI (Darius), Roccabruna (Italie), 15-07-40, NAT, 10687×60 —06.

AGOLA (Carmelo), Sfax (Tunisie), 07-02-12, NAT, 8384×60—75.

AGOLA, née COSTA, Tunis (Tunisie), 08-12-19, NAT, 8384×60—75.

AH FA (Ah Léong), Canton (Chine), 15-08-28, NAT, 3429×60—94.

ALLARD (Josué), Forchies-la-Marche (Belgique), 17-04-17, NAT, 11105 ×60—75.

ALLARD, née GRAF, Lutzenberg (Suisse), 08-01-13, NAT, 11105×60 —75.

ALLARD (Daniel), Ixelles (Belgique), 17-08-42, EFF, 11105×60—75.

ALLARD (Claude), Ixelles (Belgique), 16-08-46, EFF, 11105×60—75.

ALLARD (Evelyne), Marseille (Bouches-du-Rhône), 31-05-49, EFF, 11105×60—75.

ALLARD (Claire), Paris (14e), 12-01-55, EFF, 11105×60—75.

ALLARD (Mireille), Paris (14e), 17-08-56, EFF, 11105×60—75.

AMAVISCA (André), Santander (Espagne), 14-11-18, NAT, 10081×60 —35.

AMAVISCA, née PEREZ, Miranda de Ebro (Espagne), 29-03-19, NAT, 10081×60—35.

AMAVISCA (Leandro), Saint-Servan-sur-Mer (Ille-et-Vilaine), 13-04-47, EFF, 10081×60—35.

AMAVISCA (Victoria), Saint-Servan-sur-Mer (Ille-et-Vilaine), 05-09-48, EFF, 10081×60—35.

AMAVISCA (Pilar), Saint-Servan-sur-Mer (Ille-et-Vilaine), 25-07-50, EFF, 10081×60—35.

AMELLA (Benito), Tunis (Tunisie), 13-12-35, NAT, 9525×60—13.

APSITE (Uldis), Riga (Lettonie), 02-09-37, NAT, 10069×60—38.

AVERNA (Michele), San Cataldo (Italie), 03-03-04, NAT, 13603×59—30.

AVERNA, née RUSSO, San Cataldo (Italie), 02-03-09, NAT, 13603×59 —30.

AZZOS (Antonio), Ozieri (Italie), 04-04-15, NAT, 7431×60—46.

AZZOS, née CARAGLIU, Ozieri (Italie), 07-08-20, NAT, 7431×60—46.

(1) Les indicatifs figurant à la suite de l'identité des intéressés signifient : NAT, naturalisé français ; REI, réintégré dans la nationalité française ; EFF, enfant susceptible d'être saisi par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par ses parents ; LIB, libéré de l'allégeance française ; AUT, autorisé à se faire naturaliser à l'étranger.

AZZOS (Marie), Nègrepelisse (Tarn-et-Garonne), 31-07-51, EFF, 7431 ×60—46.

AZZOS (Jean-Marie), Nègrepelisse (Tarn-et-Garonne), 19-06-54, EFF, 7431×60—46.

AZZOS (Antoine), Montauban (Tarn-et-Garonne), 08-06-56, EFF, 7431 ×60—75.

BANKOWSKI (Aleksander), Antonowka (Pologne), 20-08-22, NAT, 1826×60—59.

BANKOWSKI, née BROZOWKA, Prurwa (Pologne), 27-09-23, NAT, 1826×60—59.

BANKOWSKI (Jean), Sézanne (Marne), 18-01-45, EFF, 1826×60—59.

BANKOWSKI (Thérèse), Privas (Ardèche), 17-03-46, EFF, 1826×60 —59

BANKOWSKI (Sophie), Roubaix (Nord), 27-04-47, EFF, 1826×60—59.

BANKOWSKI (Alina), Roubaix (Nord), 23-03-52, EFF, 1826×60—59.

BANKOWSKI (Barbara), Roubaix (Nord), 23-03-52, EFF, 1826×60 —59.

BARAN (Basile), Bresciany (Ukraine), 25-12-12, NAT, 9632×60—54.

BARAN, née GISCH, Mosberg-Richwiller (Allemagne), 01-01-20, NAT, 9632×60—54.

BARAN (Léon), Lunéville (Meurthe-et-Moselle), 01-02-54, EFF, 9632 ×60—54.

BARANDA (Salvador), Roches-de-Condrieu (Isère), 01-10-24, NAT, 9523×60—74.

BARTSCH (Heinrich), Scheidt (Allemagne), 05-06-16, NAT, 24808×40 —99.

BARTSCH, née WOLFANGER, Harburg (Allemagne), 17-01-19, NAT, 24808×40—99

BARTSCH (Hans), Hamburg Harburg (Allemagne), 16-10-43, EFF, 24808×40—99.

BARTSCH (Alain), Sarrebrück (Allemagne), 08-06-48, EFF, 24808×40 —99.

BAZZOCHI (Leopoldo), Meldola (Italie), 23-05-20, NAT, 8622×60—02.

BIEGALA (Warziniec), Wojcin (Pologne), 08-09-12, NAT, 9685×60—02.

BIEGALA, née GRUBA, Plosnica (Pologne), 20-03-24, NAT, 9685×60 —02.

BIEGALA (Franz), Brunswik (Allemagne), 24-01-46, EFF, 9685×60—02.

BIEGALA (Elisabeth), Brunswik (Allemagne), 03-08-47, EFF, 9685×60 —02.

BIEGALA (Stanislas), Sedan (Ardennes), 29-03-50, EFF, 9685×60—02.

BISCEGLIE (Cosimo), Naples (Italie), 27-09-29, NAT, 4525×60—84.

BISCEGLIE, née MANCINI, Urbino (Italie), 26-02-26, NAT, 4525×60 —84.

BELCASTRO (Vincenzo), Naples (Italie), 20-01-30, NAT, 9364×60—57.

BELCASTRO, née MATARESE, Naples (Italie), 18-06-30, NAT, 9364 ×60—57.

BELCASTRO (Armando), Forbach (Moselle), 14-09-53, EFF, 9364×60 —57.

BELCASTRO (Diego), Forbach (Moselle), 13-02-55, EFF, 9364×60—57.

BELCASTRO (Franco), Forbach (Moselle), 13-02-56, EFF, 9364×60 —57

BELCASTRO (Antonio), Behren-lès-Forbach (Moselle), 12-10-57, EFF, 9364×60—57.

BELLUCI (Giuseppino), Mondavio (Italie), 04-02-41, NAT, 9413×60—54.

BENEDETTO (Luigina), Cafasse (Italie), 21-09-41, NAT, 8945×60—38.

BENET (Juan), Molin de Rey (Espagne), 08-06-10, NAT, 9127×59—95.

BEREBY (André), Tunis (Tunisie), 10-01-11, NAT, 4531×60—78.

BEREBY, née SITRUK, Tunis (Tunisie), 27-09-18, NAT, 4531×60—78.

BEREBY (Gérard), Tunis (Tunisie), 05-01-48, EFF, 4531×60—78.

BEREBY (Mireille), Tunis (Tunisie), 16-01-50, EFF, 4531×60—78.

BEREBY (Ronald), Tunis (Tunisie), 03-06-54, EFF, 4531×60—78.

BERTOGNA (René), Saint-Etienne-de-Fougères (Lot-et-Garonne), 21-06-40, NAT, 11460×60—47.

BEVAGNA (Darius), Magione (Italie), 03-10-02, NAT, 14899×58—06.

BEVAGNA, née ANTOLINI, Perouse (Italie), 05-12-09, NAT, 14899×58 —06.

BLIND, née BUCHMANN, Sarrebrück (Allemagne), 21-05-13, NAT, 14340×51—57

BONI (Angiolino), Pedrengo (Italie), 30-05-38, NAT, 9414×60—52.

BRANCA (Arturo), Cattolica (Italie), 07-02-18, NAT, 9611×60—78.

BRANCA, née VANNI, Cattolica (Italie), 01-12-21, NAT, 9611×60—78.

BRANCA (Attilio), Cattolica (Italie), 22-08-44, EFF, 9611×60—78.

BRANCA (Maria), Cattolica (Italie), 20-04-46, EFF, 9611×60—78.

BRANCA (Annarita), Cattolica (Italie), 29-08-48, EFF, 9611×60—78.

BUENDIA (Facundo), Santa Coloma de Gramanet (Espagne), 29-09-36, NAT, 3397×60—69.

BUSQUETS (Louis), San Hilario Sacalm (Espagne), 02-05-36, NAT, 10647×60—40.

BYSTRON (Czeslaw), Tarlow (Pologne), 07-03-98, NAT, 5957×59—62.

BYSTRON, née BACCI, Livourne (Italie), 18-04-15, NAT, 5957×59 —62.

BYSTRON (Jerzy), Cesena (Italie), 04-11-47, EFF, 5957×59—62.

BYSTRON (Christiane), Livourne (Italie), 20-10-49, EFF, 5957×59 —62.

BYSTRON (Catherine), Lens (Pas-de-Calais), 04-12-57, EFF, 5957×59 —62.

CAIS (Luigi), Santa Lucia di Piave (Italie), 11-12-26, NAT, 10708×59 —31.

CAIS, née GUOLO, Trevignano (Italie), 07-10-29, NAT, 10708×59 —31.

CAIS (Gabrielle), Toulouse (Haute-Garonne), 28-05-59, EFF, 10708 ×59—31.

CARANNANTE (Jean), Bacoli (Italie), 20-02-07, NAT, 18956×52—13.

CARANNANTE, née DELLA MONICA, Procida (Italie), 09-06-21, NAT, 18956×52—13.

CARANNANTE (Anna), Bacoli (Italie), 08-12-41, EFF, 18956×52 —13.

CARANNANTE (Rosalie), Bacoli (Italie), 03-07-44, EFF, 18956×52 —13.

CHAUSSON (Edouard), Erandio (Espagne), 27-07-29, NAT, 2290×60 —57.

CHAVARRIA (Antonio), Torres de Alcanadre (Espagne), 11-05-40, NAT, 3897×60—30.

CIET (Emanuele), Gosaldo (Italie), 31-05-12, NAT, 7222×60—34.

CIET, née LOPEZ, Villaroya de la Sierra (Espagne), 05-03-18, NAT, 7222×60—34.

COLABELLA (François), Corato (Italie), 15-08-21, NAT, 10956×55 —21.

COLABELLA, née QUATELA, Corato (Italie), 01-01-25, NAT, 10956 ×55—21.

COLABELLA (Alain), Chenove (Côte-d'Or), 06-03-50, EFF, 10956×55 —21.

COLABELLA (Dominique), Chenove (Côte-d'Or), 30-01-54, EFF, 10956 ×55—21.

CORDOVADO (Ettore), Sedegliano (Italie), 04-06-38, NAT, 11187×60 —59.

COX (Joseph), Castries (Ile Sainte-Lucie), 16-01-42, NAT, 9168×60 —94.

COZZA (Mario), Miane (Italie), 26-06-41, NAT, 3937×60—02.

CUCCHI (Luciano), Parme (Italie), 08-05-39, NAT, 10940×60—02.

CUSUMANO (Francesco), Trapani (Italie), 24-06-1900, NAT, 3995×47 —96.

CUSUMANO, née LA ROSA, Tunis (Tunisie), 20-07-04, NAT, 3995×47 —96.

CZARNY (Stanislaw), Jaroslaw (Pologne), 13-04-06, NAT, 11434×59 —60.

CZARNY, née CURJNAR, Paviosiow (Pologne), 26-01-13, NAT, 11434 ×59—60.

CZARNY (Raymond), Eragny-sur-Epte (Oise), 20-12-49, EFF, 11434×59 —60.

DE CARROIS (Charles), Wilhelmshaven (Allemagne), 03-06-21, NAT, 9112×60—56.

DE CECCO (Luciano), Trasaghis (Italie), 21-12-41, NAT, 11379×60 —30.

DEL BOSQUE (Hilario), Ujo (Espagne), 14-01-21, NAT, 9993×60—11.

DEL BOSQUE, née PINTO, Valladolid (Espagne), 08-10-20, NAT, 9993 ×60—11.

DEL BOSQUE (Martine), Carcassonne (Aude), 31-07-54, EFF, 9993 ×60—11.

DEL GIUDICE (Raffaële), Francavilla Fontana (Italie), 09-08-39, NAT, 10369×60—13.

DE NUNZIO (Guiseppe), Tunis (Tunisie), 15-09-20, NAT, 9343×60 —13.

DE NUNZIO, née MARGIOTTA, Castelvetrano (Italie), 25-04-26, NAT, 9343×60—13.

DIAZ (Emmanuel), Alboloduy (Espagne), 03-03-03, NAT, 20619×49 —11.

DIAZ, née CANDELA, Elche (Espagne), 03-03-94, NAT, 20619×49 —11.

DI CIOIA (Benoît), Corato (Italie), 15-09-23, NAT, 3656×60—38.

DI GIOIA, née AVELLA, Corato (Italie), 07-12-32, NAT, 3656×60 —38.

DI GIOIA (Jocelyne), la Tronche (Isère), 17-08-59, EFF, 3656×60 —38.

DJERANIAN (Sarkis), Karpouth (Turquie), 10-03-03, NAT, 7652×58 —26.

DJERANIAN, née APRAHAMIAN, Karpouth (Turquie), 01-01-08, NAT, 7652×58—26.

DJERANIAN (Jeannine), Valence (Drôme), 10-06-42, EFF, 7652×58 —26.

DRYEPONDT (Charles), Tournai (Belgique), 21-02-97, NAT, 8663×60—59.

DRYEPONDT, née PILON, Calais (Pas-de-Calais), 06-03-98, REI (1), 8663×60—59.

DZIADEK (Edmund), Blota (Pologne), 14-10-11, NAT, 2936×60—21.

DZIADEK, née DRZAZGA, Braszewice (Pologne), 22-02-20, NAT, 2936×60—21.

DZIADEK (Jean), Dijon (Côte-d'Or), 19-06-45, EFF, 2936×60—21.

DZIADEK (Annie), Dijon (Côte-d'Or), 13-08-48, EFF, 2936×60—21.

DZIADEK (Irène), Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), 08-04-50, EFF, 2936×60—21.

DZIADEK (Aleth), Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), 16-06-53, EFF, 2936×60—21.

ENCINAS (José), Nijar (Espagne), 24-06-18, NAT, 1110×60—92.

ENCINAS, née PEREZ, Linea de la Conception (Espagne), 24-01-24, NAT, 1110×60—92.

ENCINAS (José), Arcila (Maroc), 27-05-46, EFF, 1110×60—92.

ENCINAS (Gabriel), Larache (Maroc), 15-03-48, EFF, 1110×60—92.

ENCINAS (Guy), Relizane (Oran), 15-05-51, EFF, 1110×60—92.

ENCINAS (Charles), la Senia (Oran), 24-12-52, EFF, 1110×60—92.

ENCINAS (Marc), Oran (département d'Oran), 16-06-58, EFF, 1110×60—92.

EURICO RIBEIRO ROSA, Villa Real de Santo Antonio (Portugal), 28-08-22, NAT, 6381×57—95.

FALCATI (Luciano), Fontanelle (Italie), 29-04-39, NAT, 9104×60—32.

FERNANDEZ (Florencio), Reinosa (Espagne), 31-08-22, NAT, 11859×55—81.

FERNANDEZ, née TAMAYO, Penarroya (Espagne), 17-11-26, NAT, 11859×55—81.

FRATTER (Aldo), Sesto Al Reghena (Italie), 10-01-25, NAT, 4134×60—57.

GARCIA (José), Sao Paulo (Brésil), 16-10-11, NAT, 4731×60—34.

GARCIA, née GISBERT, Barcelone (Espagne), 12-01-17, NAT, 4731×60—34.

GARCIA (José-Maria), Barcelone (Espagne), 05-02-43, EFF, 4731×60—34.

GARCIA (Amélie), Lodève (Héraul), 22-11-50, EFF, 4731×60—34.

GARCIA (Marie-Madeleine), Lodève (Hérault), 14-02-52, EFF, 4731×60—34.

GARCIA (Tiburcio), Muriel (Espagne), 11-08-26, NAT, 6295×60—41.

GARCIA, née CASTILLO, Fuendetodos (Espagne), 03-09-32, NAT, 6295×60—41.

GARCIA (Maria), Blois (Loir-et-Cher), 13-07-54, EFF, 6295×60—41.

GARCIA (Angelines), Blois (Loir-et-Cher), 02-08-56, EFF, 6295×60—41.

GARCIA (Anita), Blois (Loir-et-Cher), 01-09-57, EFF, 6295×60—41.

GARCIA (Pilar), Blois (Loir-et-Cher), 04-10-59, EFF, 6295×60—41.

GASQUEZ (Ecequiel), Huercal (Espagne), 06-01-20, NAT, 9695×60—92.

GAWRON (Antoine), Augustow (Pologne), 16-01-15, NAT, 9553×60—63.

GAWRON, née DZIMIRA, Huciskajow (Pologne), 25-10-18, NAT, 9553×60—63.

GAWRON (Jacqueline), Livry (Nièvre), 03-06-45, EFF, 9553×60—63.

GAWRON (Edwige), Brassac-les-Mines (Puy-de-Dôme), 19-05-49, EFF, 9553×60—63.

GAWRON (Marie-Thérèse), Brassac-les-Mines (Puy-de-Dôme), 07-11-50, EFF, 9553×60—63.

GERVASI (Léonard), Tindja (Tunisie), 25-07-37, NAT, 10460×60—13.

GIACALONE (Sebastiano), Casablanca (Maroc), 07-02-22, NAT, 5969×60—95.

GIACALONE, née BENIGNO, Casablanca (Maroc), 02-06-22, NAT, 5969×60—95.

GIACALONE (Jean-François), Casablanca (Maroc), 25-06-60, EFF, 5969×60—95.

GIAMELLO (Secondo), Cortemilia (Italie), 19-05-17, NAT, 10996×59—54.

GIAMELLO, née MONGARDI, Mombasiglio (Italie), 04-05-21, NAT, 10996×59—54.

GIAMELLO (Bruna), Farigliano (Italie), 11-05-45, EFF, 10996×59—54.

GIAMELLO (Walter), Giraumont (Meurthe-et-Moselle), 27-12-52, EFF, 10996×59—54.

GIAMELLO (René), Giraumont (Meurthe-et-Moselle), 27-12-52, EFF, 10996×59—54.

GOBBATO (Mario), Volpago del Montello (Italie), 25-11-41, NAT, 10457×60—47.

GOMA (José), la Llacuna (Espagne), 12-10-23, NAT, 6103×60—81.

GOMA, née ROBLES, Granada (Espagne), 12-10-20, NAT, 6103×60—81.

GOMA (Miguel), Barcelona (Espagne), 10-02-41, EFF, 6103×60—81.

GOMA (Luis), Barcelona (Espagne), 25-12-44, EFF, 6103×60—81.

GOMA (Joséphine), Castres (Tarn), 27-03-54, EFF, 6103×60—81.

GOMA (Marie-Louise), Castres (Tarn), 27-03-54, EFF, 6103×60—81.

GONZALEZ, née ZUREK, Parcice (Pologne), 03-11-13, NAT, 9693×60—14.

GRUARIN (Pietro), Morsano al Tagliamento (Italie), 24-08-40, NAT, 9373×60—82.

GHIGHI (Marc), le Caire (Egypte), 23-09-13, NAT, 8284×60—75.

GHIGHI, née MIZRAHI, Alexandrie (Egypte), 01-03-16, NAT, 8284×60—75.

GHIGHI (André), le Caire (Egypte), 15-01-43, EFF, 8284×60—75.

GHIGHI (Raymonde), le Caire (Egypte), 21-02-45, EFF, 8284×60—75.

GHIGHI (Daniel), le Caire (Egypte), 10-10-50, EFF, 8284×60—75.

GUEROS (Constantin), Kastoria (Grèce), en 1913, NAT, 48×60—75.

GUEROS, née VLACHOS, Kastoria (Grèce), en 1924, NAT, 48×60—75.

GUEROS (Christodoulos), Kastoria (Grèce), 17-12-44, EFF 48×60—75.

GUEROS (Pierre), Kastoria (Grèce), 14-10-46, EFF, 48×60—75.

GUEROS (Théodore), Paris (10e), 27-06-50, EFF, 48×60—75.

GUEZ (Félix), Sousse (Tunisie), 04-12-19, NAT, 14404×58—96.

HANDKE (Gerhard), Berlin (Allemagne), 25-08-41, NAT, 9411×60—37.

HURYCH (Jan), Litomysl (Tchécoslovaquie), 10-04-10, NAT, 1820×56—57.

IAFRATE (Vincenzo), Arpino (Italie), 27-11-24, NAT, 7762×60—69.

IAFRATE, née GABRIELE, Arpino (Italie), 02-12-25, NAT, 7762×60—69

IVORRA (Manuel), Aguas de Busot (Espagne), 04-02-20, NAT, 1769×60—85

IVORRA, née RIPOLL, Aguas de Busot (Espagne), 14-09-22, NAT, 1769×60—85.

IVORRA (Maria), Aguas de Busot (Espagne), 04-07-48, EFF, 1769×60—85.

IVORRA (Anita), la Roche-sur-Yon (Vendée), 01-09-57, EFF, 1769×60—85.

JENDRYSIAK (Antoine), Swiba (Pologne), 05-01-05, NAT, 4344×54—57.

JENDRYSIAK, née PATER, Klodnica Gorna (Pologne), 29-01-09, NAT, 4344×54—57.

JEREB (François), Planina (Italie), 27-10-07, NAT, 7742×60—57.

JEREB, née BRISAR, Circhina (Italie), 19-07-09, NAT, 7742×60—57.

JEREB (Anne-Marie), Audun-le-Tiche (Moselle), 07-10-42, EFF, 7742×60—57.

JEREB (Jean), Audun-le-Tiche (Moselle), 18-08-47, EFF, 7742×60—57.

JONESCU (Peter), Bucarest (Roumanie), 31-01-25, NAT, 7765×60—95.

JOSKOWICZ (David), Lodz (Pologne), 18-07-17, NAT, 8645×60—75.

JOSKOWICZ, née LERNER, Rzeszov (Pologne), 03-05-20, NAT, 8645×60—75.

JOSKOWICZ (Malvina), Samarkand (U. R. S. S.), 23-02-44, EFF, 8645×60—75.

JOSKOWICZ (Aron), Hederah (Israël), 21-04-49, EFF, 8645×60—75.

JOSKOWICZ (Ruth), Hederah (Israël), 21-04-49, EFF, 8645×60—75.

JOSKOWICZ (Szlomit), Hederah (Israël), 21-04-49, EFF, 8645×60—75.

JURDZIAK (Marian), Czarnysad (Pologne), 18-09-23, NAT, 3796×60—62.

KARKAR (Hadi), Tunis (Tunisie), 09-10-27, NAT, 7769×60—57.

KLEJNOWSKI, née OLSZEWSKI, Plachoty (Pologne), 31-10-92, NAT, 9651×60—54.

KOZOLE (Antoine), Mali Kamem (Yougoslavie), 02-12-22, NAT, 3007×60—57.

KUSIAK (Francizek), Smorin (Pologne), 04-09-07, NAT, 9492×60—25.

LADRON (Vicente), Corduente (Espagne), 19-04-11, NAT, 6948×59—57.

LADRON, née GRACIA, Manchones (Espagne), 01-05-15, NAT, 6948×59—57.

LANCIANO (Rocco), Santa Caterina Dello Jonio (Italie), 10-04-21, NAT, 1348×60—83.

LANCIANO, née PERONACE, Santa Caterina Dello Jonio (Italie), 05-03-25, NAT, 1348×60—83.

LENZOTTI (Valentino), Montefiorino (Italie), 14-02-14, NAT, 4072×60—26.

LENZOTTI, née MARCHETTI, Montefiorino (Italie), 24-04-25, NAT, 4072×60—26.

LENZOTTI (Ivan), Montefiorino (Italie), 25-03-48, EFF, 4072×60—26.

LENZOTTI (Joseph), Bollène (Vaucluse), 16-10-49, EFF, 4072×60—26.

LIENHARD (Werner), Genève (Suisse), 17-10-34, NAT, 8292×60—91.

LOCATELLI (Stefano), Berbenno (Italie), 19-08-09, NAT, 9237×60—38.

LOCATELLI, née OFFREDI, Berbenno (Italie), 28-03-16, NAT, 9237×60—38.

LOCATELLI (Serenella), Berbenno (Italie), 29-09-52, EFF, 9237×60—38.
LOCATELLI (Albertino), Berbenno (Italie), 08-05-42, EFF, 9237×60—38.
LOCATELLI (Silvio), Berbenno (Italie), 06-12-38, NAT, 9238×60—38.
LOCOCO (Jean), Tunis (Tunisie), 22-04-26, NAT, 8285×60—52.
LOCOCO, née DETTORI, Tunis (Tunisie), 12-01-29, NAT, 8285×60—52.
LOCOCO (Marie-Jeanne), l'Haÿ-les-Roses (Seine), 23-07-59, EFF, 8285×60—52.
LORENZET (Domenico), Mareno di Piave (Italie), 04-03-12, NAT, 9578×54—81.
LORENZET, née BARAZUOL, Santa Lucia di Piave (Italie), 14-03-16, NAT, 9578×54—81.
MAMOU (Félix), Tunis (Tunisie), 08-02-08, NAT, 7083×60—75.
MAMOU, née SARFATI, Tunis (Tunisie), 06-11-17, NAT, 7083×60—75.
MANISCALCO (Vito), Tunis (Tunisie), 10-01-16, NAT, 17054×56—91.
MANISCALCO, née SCALIA, Teboursouk (Tunisie), 01-09-22, NAT, 17054×56—91.
MARCUZZI (Amelio), Vito d'Asio (Italie), 14-11-14, NAT, 11940×59—36.
MARCUZZI, née CIRIANI, Vito d'Asio (Italie), 14-09-14, NAT, 11940×59—36.
MARCUZZI (Giovanni), Vito d'Asio (Italie), 08-04-40, EFF, 11940×59—36.
MARCUZZI (Daniela), San Daniele del Friuli (Italie), 14-08-44, EFF, 11940×59—36.
MARCUZZI (Marino), Vito d'Asio (Italie), 14-03-46, EFF, 11940×59—36.
MARRA (Michele), Volturara Irpina (Italie), 09-10-14, NAT, 3841×60—43.
MARRA, née GALLO, Volturara Irpina (Italie), 22-08-17, NAT, 3841×60—43.
MARRA (Costantina), Volturara Irpina (Italie), 04-11-47, EFF, 3841×60—43.
MARRA (Genoveffa), Volturara Irpina (Italie), 21-06-50, EFF, 3841×60—43.
MARRA (Costantino), Volturara Irpina (Italie), 05-10-51, EFF, 3841×60—43.
MARTINEZ (José), Chelva (Espagne), 20-09-20, NAT, 6696×58—32.
MARTINEZ, née PEREZ, Arrigorriaga (Espagne), 16-07-17, NAT, 6696×58—32.
MARTINEZ (Rizal), Condom (Gers), 07-04-49, EFF, 6696×58—32.
MARTINEZ (Alain), Condom (Gers), 10-01-46, EFF, 6696×58—32.
MARTINEZ (Manuel), Faura (Espagne), 14-05-19, NAT, 39.827×38—30.
MARTINEZ (Miguel), Barcelone (Espagne), 12-10-26, NAT, 11.686×59—59.
MARTINEZ, née DIAZ, La Canada (Espagne), 13-12-24, NAT, 11686×59—59.
MARTINEZ (Josefa), Barcelone (Espagne), 25-12-49, EFF, 11.686×59—59.
MARTINEZ (Jeannine), Saint-Girons (Ariège), 18-07-56, EFF, 11.686×59—59.
MASANOFF (Michel), Razdorskaja (Russie), 14-02-01, NAT, 6704×60—75.
MATHOT (Léon), Roubaix (Nord), 06-03-85, NAT, 37644×34—75.
MATHOT, née VIARD, Paris (9e), 05-02-88, REI, 37644×34—75.,
MAZZA (Mario), le Blanc-Mesnil (Seine-et-Oise), 17-09-38, NAT, 9504×60—78.
MERZENICH (Wolfgang), Gelsenkirchen Buer (Allemagne), 17-04-29, NAT, 7093×60—54.
MERZENICH, née MENZEL, Jürtsch (Allemagne), 03-10-34, NAT, 7093×60—54.
MERZENICH (Patrick), Nancy (Meurthe-et-Moselle), 25-04-56, EFF, 7093×60—54.
MERZENICH (Bernard), Nancy (Meurthe-et-Moselle), 19-12-59, EFF, 7093×60—54.
MESSINA (Jean), Tunis (Tunisie), 06-07-09, NAT, 1075×60—75.
MESSINA, née DI MATTEO, Tunis (Tunisie), 28-04-10, NAT, 1075×60—75.
MIGLIORE (Michel), San Nicola La Strada (Italie), 06-10-09, NAT, 398×60—81.
MIGLIORE, née CASTIELLO, Caserta (Italie), 06-03-12, NAT, 398×60—81.
MIGLIORE (Louis), San Nicola La Strada (Italie), 29-10-46, EFF, 398×60—81.
MIGLIORE (Jean), Montauban (Tarn-et-Garonne), 15-12-48, EFF, 398×60—81.
MILAZZO (Salvatore), Biancavilla (Italie), 21-09-12, NAT, 8482×60—13.
MILAZZO, née BUCCHI, Florence (Italie), 28-07-20, NAT, 8482×60—13.
MILAZZO (Rosetta), Biancavilla (Italie), 23-05-40, EFF, 8482×60—13.
MILAZZO (Giuseppe), Biancavilla (Italie), 02-03-45, EFF, 8482×60—13.
MILAZZO (Antonino), Biancavilla (Italie), 10-12-47, EFF, 8482×60—13.
MINETTO (Giorgio), Fossalta Di Piave (Italie), 16-08-40, NAT, 10350×60—47.
MIOTTI, née ALBA, Pramaggiore (Italie), 16-11-24, NAT, 12761×56—69.
MIOTTI (Delfina), Gassino Torinese (Italie), 21-12-48, EFF, 12.761×56—69.
MONGES (Marie-Thérèse), Brunet (Basses-Alpes), 02-05-99, REI, 9532×60—06.
MONTANEZ (Antonio), Higar (Espagne), 19-03-18, NAT, 11920×59—64.
MONTANEZ, née SORIANO, Alcaniz (Espagne), 07-05-25, NAT, 11920×59—64.
MONTANEZ (Antonio), Lestelle-Bétharram (Basses-Pyrénées), 27-12-53, EFF, 11920×59—64.
MONTANEZ (Flora), Auch (Gers), 03-04-49, EFF, 11920×59—64.
MORALES (Francisco), Sitges (Espagne), 05-11-37, NAT, 10518×60—34.
MORETTI (Jules), Cortona (Italie), 07-01-14, NAT, 5944×54—06.
MORETTI, née PICCHI, Cortona (Italie), 15-09-12, NAT, 5944×54—06.
MORETTI (Yvette), Cortona (Italie), 15-10-45, EFF, 5944×54—06.
MOSSU (Henri), Broc (Suisse), 22-09-11, NAT, 17656×40—39.
MOSSU, née ABRIEL, Domdidier (Suisse), 10-10-15, NAT, 17656×40—39.
MOSSU (Bernard), Lons-le-Saunier (Jura), 25-07-42, EFF, 17656×40—39.
MOSSU (Marie), Lons-le-Saunier (Jura), 07-11-43, EFF, 17656×40—39.
MOSSU (Michel), Lons-le-Saunier (Jura), 10-09-45, EFF, 17656×40—39.
MOSSU (Nicole), Lons-le-Saunier (Jura), 13-02-47, EFF, 17656×40—39.
MOSSU (Guy), Lons-le-Saunier (Jura), 20-05-48, EFF, 17656×40—39.
MOSSU (Christiane), Lons-le-Saunier (Jura), 08-10-50, EFF, 17656×40—39.
MOSSU (Jean-Pierre), Lons-le-Saunier (Jura), 28-05-52, EFF, 17656×40—39.
MOSSU (Maurice), Lons-le-Saunier (Jura), 17-09-53, EFF, 17656×40—39.
MOSSU (Chantal), Lons-le-Saunier (Jura), 26-10-54, EFF, 17656×40—39.
MOSSU (Daniel), Lons-le-Saunier (Jura), 20-10-56, EFF, 17656×40—39.
MOUYAL (Haïm), Mazagan (Maroc), en 1918, NAT, 8264×60—75.
MOUYAL, née SEBBAG, Safi (Maroc), en 1923, NAT, 8264×60—75.
MOUYAL (Régine), Casablanca (Maroc), 12-05-40, EFF, 8264×60—75.
MOUYAL (Liliane), Casablanca (Maroc), 07-04-42, EFF, 8264×64—75.
MOUYAL (Victoria), Casablanca (Maroc), 13-05-45, EFF, 8264×60—75.
MOUYAL (Thérèse), Casablanca (Maroc), 17-05-49, EFF, 8264×60—75.
MOUYAL (Alain), Paris (10e), 06-11-55, EFF, 8264×60—75.
MOUYAL (Gilbert), Courbevoie (Seine), 18-10-60, EFF, 8264×60—75.
MUNI (François), Enfidaville (Tunisie), 16-02-11, NAT, 4431×60—96.
MUNI, née MANGIONE, Enfidaville (Tunisie), 07-02-09, NAT, 4431×60—96.
MURGIDA (Onofrio), Olivadi (Italie), 18-04-21, NAT, 13166×59—52.
MURGIDA, née DESTITO, Olivadi (Italie), 11-01-24, NAT, 13166×59—52.
MURGIDA (Concettina), Olivadi (Italie), 16-10-47, EFF, 13166×59—52.
MURGIDA (Rosaria), Olivadi (Italie), 28-09-49, EFF, 13166×59—52.
MURGIDA (Salvatore), Olivadi (Italie), 01-05-51, EFF, 13166×59—52.
MURGIDA (Liliane), Langres (Haute-Marne), 53-06-60, EFF, 13166×59—52.
NOVAK (Pierre), Monastyr (Pologne), 30-10-13, NAT, 8241×60—89.
NOVAK, née MRYBLOD, Kozliw (Pologne), 02-01-14, NAT, 8241×60—89.
NOVAK (Marie), Vallery (Yonne), 25-10-44, EFF, 8241×60—89.
NOVAK (Danielle), Vallery (Yonne), 28-10-47, EFF, 8241×60—89.
NOVAK (Nicole), Fleurigny (Yonne), 09-02-52, EFF, 8241×60—89.
NOVENTA (Pietro), Albignasego (Italie), 28-03-05, NAT, 4302×60—47.
NOVENTA, née CASOTTO, Carrara San Giorgio (Italie), 03-05-13, NAT, 4302×60—47.
NOVENTA (Bruna), Albignasego (Italie), 15-04-42, EFF, 4302×60—47.
NOVENTA (Zélia), Albignasego (Italie), 19-10-43, EFF, 4302×60—47.
NOVENTA (Franco), Padova (Italie), 29-09-47, EFF, 4302×60—47.
NUNNARI (Stéfano), San Alessio in Aspromonte (Italie), 14-09-14, NAT, 11757×59—54.
NUNNADI, née SURACE, Laganadi (Italie), 06-05-27, NAT, 11757×59—54.
NUNNARI (Angelo), Moyenmoutier (Vosges), 23-04-53, EFF, 11757×59—54.
NUNNARI (Anna), Moyenmoutier (Vosges), 03-06-54, EFF, 11757×59—54.
NUNNARI (Maria), Moyenmoutier (Vosges), 24-06-57, EFF, 11757×59—54.
OBREGON (Enrique), Barcelone (Espagne), 15-07-25, NAT, 4863×60—31.
OBREGON, née FUNES, Barcelone (Espagne), 10-08-26, NAT, 4863×60—31.
OLEGGINI (Angelo), Arona (Italie), 30-07-42, NAT, 11278×60—54.

ORTEGA (Teresa), Cizurquil (Espagne), 04-12-35, NAT, 9312×60—37.
PAGES (Francisco), Papiol (Espagne), 15-12-13, NAT, 4405×54—31.
PAGES, née VELA, Broto (Espagne), 16-07-17, NAT, 4405×54—31.
PALERMO (Sauveur), Trapani (Italie), 12-03-14, NAT, 9305×60—13.
PALERMO, née AVELLONE, Trapani (Italie), 04-08-22, NAT, 9305×60—13.
PALERMO (Liboire), Tunis (Tunisie), 23-03-47, EFF, 9305×60—13.
PALERMO (Jeanne), Tunis (Tunisie), 28-12-49, EFF, 9305×60—13.
PANTANO (Giuseppe), Campobello di Licata (Italie), 18-03-42, NAT, 6988×60—89.
PARADISI (Carlo), Pratola Serra (Italie), 08-12-18, NAT, 8911×60—69.
PARADISI, née CAUMO, Ronchi Valsugana (Italie), 30-08-24, NAT, 8911×60—69.
PARADISI (Lionel), Grigny (Rhône), 24-04-50, EFF, 8911×60—69.
PARADISI (Yvan), Grigny (Rhône), 09-08-52, EFF, 8911×60—69.
PASSENHEIM (Erich), Bragau (Prusse-Orientale), 07-03-25, NAT, 7075×60—68.
PENDL (Hans), Meerbeck (Allemagne), 11-01-31, NAT, 7681×60—67.
PEREIRA (Manuel), Tavira (Portugal), 05-01-02, NAT, 13547×58—21.
PEREIRA, née AGOSTINHA, Alportel (Portugal), 13-12-03, NAT, 13547×58—21.
PERETA (Raymond), Bellvis (Espagne), 24-07-15, NAT, 8263×60—66.
PERETA, née RIPOLL, Barcelone (Espagne), 27-11-17, NAT, 8263×60—66.
PEY (Louis), Barcelone (Espagne), 10-02-41, EFF, 8263×60—66.
PEY (Raymonde), Barcelone (Espagne), 03-12-44, EFF, 8263×60—66.
PERETA (Jacques), Saint-André (Pyrénées-Orientales), 23-12-50, EFF, 8263×60—66.
PIASER (Bergamino), Sens (Yonne), 10-06-26, NAT, 9415×57—82.
PICHIT (Jean), Radomsko (Pologne), 27-07-20, NAT, 3490×60—77.
PIEROTTI, née ZUCCHINI, Umbertide (Italie), 09-04-87, NAT, 9445×60—06.
PIVIDORI (Silvano), Ragogna (Italie), 19-05-41, NAT, 10227×60—51.
PRAT (Antonio), Athies (Pas-de-Calais), 04-02-24, NAT, 649×60—82.
PRAT, née MAINAR, Piedrahita (Espagne), 13-03-23, NAT, 649×60—82.
PRELLEZO (Prudencio), Santander (Espagne), 28-04-10, NAT, 9818×60—34.
PRELLEZO, née LOPEZ, Madrid (Espagne), 22-06-08, NAT, 9818×60—34.
PRESA (Antolin), Cabarceno (Espagne), 18-05-14, NAT, 646×60—92.
PRESTIGIACOMO (Giuseppe), Palerme (Italie), 30-09-13, NAT, 9441×60—13.
RAMAZZOTTI (Marino), Sambuca Pistoiese (Italie), 04-05-15, NAT, 4091×60—20.
RAMAZZOTTI, nee BARTOLOMEI, Cambia (Corse), 05-02-25, NAT, 4091×60—20.
RAMAZZOTTI (Jourdan), Sambuca Pistoiese (Italie), 09-06-48, EFF, 4091×60—20.
RELIGA (Stéphan), Wymyslow (Pologne), 01-10-17, NAT, 1201×52—59.
RELIGA, née MAIK, Opalnica (Pologne), 28-11-27, NAT, 1201×52—59.
RELIGA (Danièle), Méricourt (Pas-de-Calais), 27-05-46, EFF, 1201×52—59.
RELIGA (Pierre), Roubaix (Nord), 14-04-51, EFF, 1201×52—59.
REYES (Juan), Rabat (Maroc), 14-05-28, NAT, 6690×59—95.
REYES, née DE GRACA, Rabat (Maroc), 04-10-35, NAT, 6690×59—95.
REYES (Patricia), Rabat (Maroc), 22-02-59, EFF, 6690×59—95.
RIBES (Amedeo), Soses (Espagne), 31-03-21, NAT, 9592×60—12.
RIBES, née BARTOLOZZI, Moyeuvre-Grande (Moselle), 24-07-30, NAT, 9592×60—12.
RODRIGUES (Victor), Silves (Portugal), 28-01-42, NAT, 7449×60—66.
RODRIGUEZ (Julian), Guadalupe (Espagne), 07-02-18, NAT, 6404×60—09.
RONDINO (Vincenzo), Nocera Superiore (Italie), 01-07-29, NAT, 6405×60—92.
ROS (Francisco), Carthagene (Espagne), 15-01-13, NAT, 6407×60—92.
ROS, née ADROVER, Campos del Puerto (Espagne), 13-12-18, NAT, 6407×60—92.
ROS (Guillermo), Palma (Espagne), 31-05-46, EFF, 6407×60—92.
ROSATO (Guido), Raiano (Italie), 17-03-20, NAT, 4174×60—54.
ROSATO, née SANTANGELO, Raiano (Italie), 30-12-28, NAT, 4174×60—54.
ROSATO (Maria), Raiano (Italie), 30-06-51, EFF, 4174×60—54.
ROSATO (Jean), Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle), 22-09-53, EFF, 4174×60—54.
ROSATO (Odile), Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle), 19-01-58, EFF, 4174×60—54.
ROSSATO (Giulio), San Bonifacio (Italie), 30-03-38, NAT, 10147×60—14.
ROUAULT, née ZERBATO, Esch-sur-Alzette (grand-duché de Luxembourg), 06-03-23, NAT, 33301×48—57.
RUBIO (Pierre), Jarafuel (Espagne), 27-04-28, NAT, 6068×57—11.
RUIZ (José), Lorca (Espagne), 19-02-97, NAT, 9661×60—92.
RUIZ, née GALIPIENSO, Aspe (Espagne), 21-06-01, NAT, 9661×60—92.
SABAN (Ivan), Licki Novi (Yougoslavie), 21-04-08, NAT, 9144×60—14.
SALANSKI (Stéphan), Lachowice Podrozine (Pologne), 16-09-16, NAT, 9543×60—54.
SALANSKI, née KOWEL, Zimiginow Zulin (Pologne), 05-02-14, NAT, 9543×60—54.
SALANSKI (Jean), Pont-Saint-Vincent (Meurthe-et-Moselle), 17-03-51, EFF, 9543×60—54.
SALANSKI (René), Pont-Saint-Vincent (Meurthe-et-Moselle), 21-05-56, EFF, 9543×60—54.
SALVADOR (René), Pamiers (Ariège), 08-05-26, NAT, 16018×56—09.
SALVADOR, née ESTOPINA, Cretas (Espagne), 09-02-35, NAT, 16018×56—09.
SAN BARTOLOME (Claudio), Orihuela (Espagne), 28-08-16, NAT, 9453×60—92.
SEFERIAN, née TCHAKIRIAN, Smyrne (Turquie), 04-07-04, NAT, 10711×60—75.
SLONINA, née BELKA, Ozarow (Pologne), 20-09-11, NAT, 9285×60—89.
SLONINA (Aline), Brienon-sur-Armançon (Yonne), 14-07-45, EFF, 9285×60—89.
SOLIGON (Fioravante), Ormelle (Italie), 20-07-23, NAT, 4544×54—42.
SOLIGON, née TONA, Ormelle (Italie), 06-10-22, NAT, 4544×54—42.
SOLIGON (Jacqueline), Saint-Paul-en-Cornillon (Loire), 10-12-52, EFF, 4544×54—42.
SUAREZ (José), Madrid (Espagne), 08-06-10, NAT, 6793×60—13.
SUAREZ, née CASTILLO, Granada (Espagne), 29-10-10, NAT, 6793×60—13.
SUAREZ (Conception), Marseille (Bouches-du-Rhône), 25-03-49, EFF, 6793×60—13.
SUAREZ (Joséphine), Marseille (Bouches-du-Rhône), 27-05-51, EFF, 6793×60—13.
SUAREZ (José), Marseille (Bouches-du-Rhône), 06-10-53, EFF, 6793×60—13.
SWATEK (Paulina), Dachwaschleben (Allemagne), 16-07-16, NAT, 9462×60—60.
SWATEK (Irène), Senlis (Oise), 02-06-47, EFF, 9462×60—60.
TOMAS (Bernard), Yatova (Espagne), 28-11-06, NAT, 7924×60—47.
TOMAS, née DELGADO, Cabezarados (Espagne), 01-04-15, NAT, 7924×60—47.
TORREALBA (Bonifacio), la Puebla de Labarca (Espagne), 25-05-17, NAT, 6382×60—31.
TORREALBA, née SACAU, Canejan (Espagne), 04-10-25, NAT, 6382×60—31.
TORREALBA (Marie-Thérèse), Fos (Haute-Garonne), 06-11-47, EFF, 6382×60—31.
TORREALBA (Christine), Marignac (Haute-Garonne), 02-02-57, EFF, 6382×60—31.
URUEN (Dominique), Biscarrues (Espagne), 11-09-08, NAT, 9471×60—19.
VALLI (Luigi), Sant'Agata Feltria (Italie), 17-06-27, NAT, 11897×59—70.
VALLI, née PACI, Sant'Agata Feltria (Italie), 22-03-26, NAT, 11897×59—70.
VALLI (Giancarlo), Sant'Agata Feltria (Italie), 04-10-49, EFF, 11897×59—70.
VALLI (Josiane), Héricourt (Haute-Saône), 21-10-53, EFF, 11897×59—70.
VALLI (Patricia), Héricourt (Haute-Saône), 27-04-59, EFF, 11897×59—70.
VALTIERRA (Nicolas), Noves (Espagne), 03-02-35, NAT, 9966×60—34.
VERMAELE (Gérard), Laethem-Saint-Martin (Belgique), 06-05-15, NAT, 9584×60—32.
WACH (Stéfan), Przylek (Pologne), 23-02-19, NAT, 10439×53—80.
WACH, née KOPER, Chmielow (Pologne), 15-08-20, NAT, 10439×53—80.
WACH (Zbignier), Frille (Allemagne), 07-11-46, EFF, 10439×53—80.
WACH (Joseph), Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais), 25-07-48, EFF, 10439×53—80.
WACH (Yann), Airaines (Somme), 22-02-52, EFF, 10439×53—80.
WACH (Janine), Abbeville (Somme), 05-07-53, EFF, 10439×53—80.
WACH (Christian), Abbeville (Somme), 27-07-59, EFF, 10439×53—80.
VAN WYK (Jeanne), Seraing (Belgique), 18-11-30, NAT, 9195×60—75.

WEBERS (Juliette), Verviers (Belgique), 01-10-09, NAT, 9585×60—13.

WOZNY (François), Naramowice (Pologne), 01-11-16, NAT, 9582×60—67.

ZACOLLA (Alojzy), Raciborz Proszowiec (Pologne), 08-06-02, NAT, 14681×33—06.

ZAKAC (Karol), Stanjevei (Yougoslavie), 28-12-11, NAT, 10070×59—59.

ZAKAC, née LAINSCAK, Veliki Dolenci (Yougoslavie), 12-12-10, NAT, 10070×59—59.

ZAKINI (Mireille), Béja (Tusinie), 17-04-37, REI, 5177×60—13.

ZAPPOLI (Rinaldo), Marzabotto (Italie), 20-12-14, NAT, 9354×60—54.

ZAPPOLI, née MARINONI, Rovetta (Italie), 10-12-15, NAT, 9354×60—54.

ZOLLNER (Kurt), Kraschen (Allemagne), 22-12-20, NAT, 9422×60—13.

Art. 2. — Sont autorisés à s'appeler légalement à l'avenir :

ANQUET (Gérard). — HANDKE (Gerhard), Berlin (Allemagne), 25-08-41, 9411×60—37.

BUENDIA (François). — BUENDIA (Facundo), Santa Colomba de Gramanet (Espagne), 29-09-36, 3397×60—69.

CAIS (Louis). — CAIS (Luigi), Santa Lucia di Piave (Italie), 11-12-26, 10708×59—31.

CAIS (Honorine). — CAIS (Norina), Trevignano (Italie), 07-10-29, 10708×59—31.

DE CECCO (Lucien). — DE CECCO (Luciano), Trasaghis (Italie), 21-12-41, 11379×60—30.

DEL GIUDICE (Raphaël). — DEL GIUDICE (Raffaele), Francavilla Fontana (Italie), 09-08-39, 10369×60—13.

FALCATI (Lucien). — FALCATI (Luciano), Fontanelle (Italie), 29-04-39, 9104×60—32.

GRUARIN (Pierre). — GRUARIN (Pietro), Morsano Al Tagliamento (Italie), 24-08-40, 9373×60—82.

MINETTO (Georges). — MINETTO (Giorgio), Fossalta di Piave (Italie), 16-08-40, 10350×60—47.

OBREGON (Henri). — OBREGON (Enrique), Barcelone (Espagne), 15-07-25, 4863×60—31.

OBREGON (Aurore). — OBREGON (Aurora), Barcelone (Espagne), 10-08-26, 4863×60—31.

WACH (Michel). — WACH (Zbignier), Frille (Allemagne), 07-11-46, 10439×53—80.

ZAPPOLI (Marie-Jacqueline). — ZAPPOLI (Maria-Giacomina), Rovetta (Italie), 10-12-15, 9354×60—54.

Art. 3. — Sont libérés de leur allégeance à l'égard de la France ou autorisés à se faire naturaliser à l'étranger les Français dont les noms suivent :

DOTZAUER, née BENCK, Dudelange (grand-duché de Luxembourg), 09-04-33, LIB (1), 12874×56—99.

DROMAZ (Maurice), Paris (10e), 20-05-41, LIB, 14030×59—99.

HELWIG (Walter), Deux-Ponts (Allemagne), 07-08-30, AUT (1), 10257×54—99.

HELWIG (Werner), Deux-Ponts (Allemagne), 03-07-32, AUT, 10258×54—99.

HERMENIER (Charles), Genève (Suisse), 04-06-09, AUT, 14078×59—99.

LASALLE (Arcadio), Barcelone (Espagne), 02-09-40, LIB, 14188×59—99.

NEGRON (Pierre), Montpellier (Hérault), 26-03-14, AUT, 14319×59—99.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 décembre 1960.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

*Le ministre de la santé publique et de la population,*

BERNARD CHENOT.

---

**Décret du 26 décembre 1960 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents, francisation des noms et autorisation de se faire naturaliser à l'étranger.**

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition et la perte de la nationalité ainsi que sur la francisation du nom des naturalisés,

Décrète :

Art. 1er. — Sont naturalisés français, réintégrés dans la nationalité française ou suceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents les étrangers dont les noms suivent :

ABBRACCHIO (Guiseppina), San Damiano d'Asti (Italie), 19-11-30, NAT (1), 2033×56—82.

ALARCIA (Elie), Saint Sebastien (Espagne), 17-02-23, NAT, 17236×54—83.

ANTON (Roger), Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), 17-09-28, NAT, 12124×55—63.

ANTON, née CASTRO, Lerida (Espagne), 07-06-33, NAT, 12124×55—63.

ASQUINI (Giovanni), Rivignano (Italie), 27-08-11, NAT, 8075×60—11.

ASQUINI, née BAZZARO, Varmo (Italie), 17-01-15, NAT, 8075×60—11.

ASSOULY (David), Tamlougat (Maroc), en 1899, NAT, 6121×60—92.

BACKES (Alphonse), Entrange (Moselle), 17-04-15, NAT, 6762×60—54.

BALDASSA (Guerrino), Camposampiero (Italie), 20-10-15, NAT, 12565×59—81.

BALDASSA, née TONELLOTTO, Cittadella (Italie), 30-01-21, NAT, 12565×59—81.

BALDASSA (Annie), Cadalen (Tarn), 21-01-53, EFF (1), 12565×59—81.

BALDASSA (Suzy), Grazac (Tarn), 04-03-57, EFF, 12565×59—81.

BALDO (Dario), Legnago (Italie), 17-09-40, NAT, 4987×60—63.

BALLATORE (Giovanni), Frassino (Italie), 28-02-07, NAT, 6833×60—75.

BALLATORE, née PEYRACCHIA, Frassino (Italie), 07-04-20, NAT, 6833×60—75.

BALLATORE (Lucia), Frassino (Italie), 21-12-46, EFF, 6833×60—75.

BARRACO (Arthur), Tunis (Tunisie), 09-02-09, NAT, 8512×60—13.

BARRACO, née TIBAUDO, Rades (Tunisie), 17-02-10, NAT, 8512×60—13.

BARRACO (Emmanuelle), Tunis (Tunisie), 21-07-35, NAT, 9680×60—13.

BARUCH (Yvonne), le Caire (Egypte), 01-04-35, NAT, 8403×60—75.

BAUMGARTNER (Jean), Auerbach (Allemagne), 18-05-21, NAT, 8500×60—26.

BAZZOLI (Giacomo), Roncone (Italie), 06-06-40, NAT, 9642×60—38.

BAZZOLI (Vigilio), Roncone (Italie), 23-12-41, NAT, 8946×60—38.

BENZ (Nikolaus), Kleinbetschkerek (Roumanie), 26-03-21, NAT, 9202×60—84.

BENZ, née JUNG, Kleinbetschkerek (Roumanie), 16-08-25, NAT, 9202×60—84.

BENZ (Nicolas), Schildorn (Autriche), 08-04-49, EFF, 9202×60—84.

BENZ (Henri), Innsbruck (Autriche), 105-09-51, EFF, 9202×60—84.

BERTOLI (José), Benisanet (Espagne), 22-04-26, NAT, 9122×60—34.

BERTOLI, née SOLE, Benisanet (Espagne), 26-10-25, NAT, 9122×60—34.

BERTOLI (Jean), Béziers (Hérault), 21-09-52, EFF, 9122×60—34.

BERTOLI (Chantal), Béziers (Hérault), 21-12-54, EFF, 9122×60—34.

BERTOLI (Michel), Béziers (Hérault), 10-03-56, EFF, 9122×60—34.

BERZOLLA (Eugenio), S. Pietro in Cerro (Italie), 19-02-17, NAT, 9204×60—13.

BIRN (Mozes), Nowy Targ (Pologne), 01-08-04, NAT, 34164×46—75.

BIRN, née PINGERHUT, Lodz (Pologne), 18-01-09, NAT, 34164×46—75.

BISMUTH (Mardochée), Tunis (Tunisie), 09-10-22, NAT, 3757×60—13.

BISMUTH, née HAGGEGE, Tunis (Tunisie), 29-01-23, NAT, 3757×60—13.

BISMUTH (Daniel), Tunis (Tunisie), 23-05-51, EFF, 3757×60—13.

BISMUTH (Eva), Tunis (Tunisie), 23-03-55, EFF, 3757×60—13.

BOLADERAS, née BARA, Almuniente (Espagne), 12-06-11, NAT, 10084×60—47.

BONASSI (Gian-Luigi), Gazzaniga (Italie), 18-01-25, NAT, 8553×60—25.

BONASSI, née TONDINI, Corna (Italie), 10-10-28, NAT, 8553×60—25.

BORTOLAN (Rinaldo), Monastier di Treviso (Italie), 17-08-14, NAT, 9724×60—57.

BORTOT (Bruno), Faverga (Italie), 04-01-09, NAT, 2306×60—57.

BRESDIN, née VOLTOLINI, Tezze de Grigno (Italie), 09-04-19, NAT, 7184×60—58.

BRZESKI (Aleksander), Pietniczany (Pologne), 26-02-10, NAT, 3050×60—75.

BRZESKI, née SWIDZINIEWSKA, Bialystok (Pologne), 08-06-10, NAT, 3050×60—75.

BRZYCHCZY (Joseph), Gruszow Wielki (Pologne), 18-11-09, NAT, 6679×58—89.

BRZYCHCZY, née RYGIELSKA, Ipswich (U. S. A.), 21-04-09, NAT, 6679×58—89.

BRZYCHCZY (Jean-Claude), Villecresnes (Seine-et-Oise), 23-06-51, NAT, 8698×60—89.

(1) Les indicatifs figurant à la suite de l'identité des intéressés signifient : NAT, naturalisé français ; REI, réintégré dans la nationalité française ; EFF, enfant susceptible d'être saisi par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par ses parents ; AUT, autorisé à se faire naturaliser à l'étranger.

BUIGUES, née FERNANDEZ, Perregaux (Oran), 19-08-95, REI (1), 9862×60—92.

CADDEO (Pietro), Pattada (Italie), 03-09-41, NAT, 6049×60—13.

CALECA (Joseph), Tunis (Tunisie), 21-11-38, NAT, 9740×60—13.

CANEVESE (Giovanni), Meduna di Livenza (Italie), 24-09-41, NAT, 9716×60—81.

CAPELLI (Severin), Rota d'Imagna (Italie), 06-11-14, NAT, 7322×60—38.

CARLETTI (Alberto), Ciano d'Enza (Italie), 06-05-09, NAT, 5269×60—75.

CARLETTI, née CONTI, Ciano d'Enza (Italie), 13-07-17, NAT, 5269×60—75.

CARLETTI (Annalisa), Ciano d'Enza (Italie), 02-02-42, EFF, 5269×60—75.

CARLETTI (Pietro), Ciano d'Enza (Italie), 22-02-46, EFF, 5269×60—75.

CARO (Josefa), Salinas (Espagne), 04-04-24, NAT, 8191×60—45.

CASTELLANO (Vincenzo), Latisana (Italie), 20-06-05, NAT, 12508×59—81.

CASTELLANO, née PRADISSITTO, Latisana (Italie), 13-06-06, NAT, 12508×59—81.

CASTELLANO (Angelo), Latisana (Italie), 29-09-40, EFF, 12508×59—81.

CASTELLANO (Lina), Latisana (Italie), 29-09-40, EFF, 12508×59—81.

CAZCARRO (Julio), Gaven (Espagne), 29-06-17, NAT, 8162×60—87.

CHIABUDINI (Bruno), Pulfero (Italie), 15-10-26, NAT, 9745×60—75.

CHIARAMONTE (Ange), Tunis (Tunisie), 20-03-25, NAT, 9081×60—30.

CHIARAMONTE, née MARINO, Tunis (Tunisie), 21-02-33, NAT, 9081×60—30.

CHIARAMONTE (Félix), Bagnols-sur-Cèze (Gard), 27-10-59, EFF, 9081×60—30.

CIONI (Virgile), Tunis (Tunisie), 16-09-36, NAT, 8975×60—78.

COHEN (Michon), Istanbul (Turquie), 20-04-16, NAT, 19306×50—34.

CONZON (Pietro), Carbonera (Italie), 13-10-99, NAT, 7792×60—47.

CONZON, née SAVIAN, Breda di Piave (Italie), 21-08-06, NAT, 7792×60—47.

CORDOMI (Paul), Riudaura (Espagne), 05-01-07, NAT, 8723×60—66.

CORDOMI, née MARCER, Setcasas (Espagne), 25-07-18, NAT, 8723×60—66.

CORDOMI (Marie-Yvonne), Perpignan (Pyrénées-Orientales), 30-08-57, EFF, 8723×60—66.

COSTERMANI (Otello), Verona (Italie), 24-10-20, NAT, 15014×53—75.

COSTERMANI, née GRIGNAFFINI, Fontanellato (Italie), 03-08-17, NAT, 15014×53—75.

COSTERMANI (Béatrice), Paris (10e), 26-01-53, EFF, 15014×53—75.

CRAPANZANO (Andréa), Béja (Tunisie), 30-08-31, NAT, 8115×53—78.

CRUZ (Enrique), Madrid (Espagne), 24-10-11, NAT, 5040×58—75.

DALL'ASTA (Enrico), Vale di Cadore (Italie), 21-01-19, NAT, 6919×56—57.

DAL MORO (Antonio), Cison di Valmarino (Italie), 15-08-22, NAT, 7385×53—06.

DAYAN (Nessim), le Caire (Egypte), 21-02-25, NAT, 3692×60—06.

DEBERNARDI (Henri), Beausoleil (Alpes-Maritimes), 09-12-13, NAT, 6814×60—97.

DE BORTOLI (Bruno), Paderno del Grappa (Italie), 23-11-24, NAT, 9111×60—54.

DE BORTOLI, née CARNIEL, Colle Umberto (Italie), 12-08-31, NAT, 9111×60—54.

DE BORTOLI (Bruna), Briey (Meurthe-et-Moselle), 07-03-55, EFF, 9111×60—54.

DE BORTOLI (Adelina), Briey (Meurthe-et-Moselle), 23-08-56, EFF, 9111×60—54.

DELMAR (Maurice), Tanger (Maroc), 20-02-99, NAT, 156×58—75.

DEL PINO (Miguel), Tanger (Maroc), 24-06-06, NAT, 11296×57—63.

DE LUCA (Giovanni), Itri (Italie), 31-01-12, NAT, 12285×50—13.

DOMINGUEZ (Vincent), Benimarfull (Espagne), 28-04-08, NAT, 8563×60—69.

DOTTO (Giacinto), Paese (Italie), 25-10-16, NAT, 8565×60—82.

DOTTO, née BADOCH, Quarto d'Altino (Italie), 01-09-20, NAT, 8565×60—82.

DOTTO (Ghislaine), Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne), 20-12-52, EFF, 8565×60—82.

DOTTOR (Angelo), Godega di Sant'Urbano (Italie), 01-06-27, NAT, 7695×56—47.

DRUSIAN (Roméo), Ponte di Piave (Italie), 28-07-10, NAT, 6853×60—06.

DZIKOWSKI (Eugène), Bedziechow (Pologne), 28-08-28, NAT, 9544×60—75.

ELBIN (Joseph), Ureg (Pologne), 16-08-12, NAT, 9734×60—25.

FAKHRY (Leila), le Caire (Egypte), 13-04-05, NAT, 6164×60—01.

FANTI (Daniel), Zevio (Italie), 19-04-24, NAT, 9732×60—38.

FAONIO (Victor), Mosciano San Angelo (Italie), 06-05-29, NAT, 14759×59—73.

FERNANDEZ (Matias), Albox (Espagne), 12-10-04, NAT, 546×60—77.

FERRANDO (Rafaël), Cheste (Espagne), 14-07-09, NAT, 2808×60—13.

FERRIGNO (Amodio), Cetara (Italie), 26-08-17, NAT, 2319×60—92.

FINCO (Domenico), Gallio (Italie), 24-11-27, NAT, 13630×57—38.

FINCO, née D'AMBROS, Gallio (Italie), 28-01-24, NAT, 13630×57—38.

FINCO (Claude), Voiron (Isère), 18-06-53, EFF, 13630×57—38.

FINCO (Carlo), Voiron (Isère), 16-07-54, EFF, 13630×57—38.

FINCO (Eliane), Voiron (Isère), 14-10-56, EFF, 13630×57—38.

FLESIA (Tommaso), Ostana (Italie), 08-02-18, NAT, 15906×56—13.

FLESIA, née RASO, Ostana (Italie), 05-05-25, NAT, 15906×56—13.

FLESIA (Elio), Ostana (Italie), 06-08-47, EFF, 15906×56—13.

FODOR (Guillaume), Budapest (Hongrie), 06-02-09, NAT, 5045×59—75.

FODOR, née WEIS, Budapest (Hongrie), 20-09-09, NAT, 5045×59—75.

FODOR (Pierre), Budapest (Hongrie), 15-08-41, EFF, 5045×59—75.

FONTANINI (Adelchi), Pavia di Udine (Italie), 18-03-20, NAT, 2318×60—82.

FRAIXANET (José), Cistella (Espagne), 20-01-13, NAT, 2816×60—31.

FRANZIL (Alfredo), Trasaghis (Italie), 27-10-03, NAT, 6783×60—75.

GALANTI (Vito), Menzel Bourguiba (Tunisie), 02-03-34, NAT, 10043×60—78.

GALDEANO, née LOPEZ, Adra (Espagne), 30-05-93, NAT, 10041×60—92.

GARABEDIAN (Krikor), Mouch (Asie mineure), 15-01-02, NAT, 10899×60—75.

GARCIA (Eusebio), Culibrina (Espagne), 04-02-25, NAT, 9842×60—16.

GARCIA (Josefa), Beas de Segura (Espagne), 16-10-37, NAT, 14156×58—75.

GEROLIN (Giovanni), Meduna di Livenza (Italie), 01-07-22, NAT, 10091×60—13.

GEROLIN, née ZOIA, Meduna di Livenza (Italie), 08-01-23, NAT, 10091×60—13.

GEROLIN (Ivan), Meduna di Livenza (Italie), 27-06-46, EFF, 10091×60—13.

GEROLIN (Mirko), Saint-Florent-sur-Auzonnet (Gard), 14-04-50, EFF, 10091×60—13.

GEROLIN (Didier), Saint-Florent-sur-Auzonnet (Gard), 20-01-55, EFF, 10091×60—13.

GHOUSSOUB (Joseph), Beit Chabab (Liban), 19-11-35, NAT, 1744×60—98.

GIELCZYNSKI (François), Dortmund (Allemagne), 17-07-12, NAT, 5972×60—59.

GIL (Fernando), Fonzara (Espagne), 15-10-98, NAT, 14950×59—91.

GIL, née SENDRA, Orba (Espagne), 26-02-05, NAT, 14950×59—91.

GIORGIS (Joseph), Vinadio (Italie), 13-07-25, NAT, 20664×48—06.

GIULIANI (Benvenuto), Grignasco (Italie), 01-10-12, NAT, 4511×46—63.

GOMARA (Maria-Lourdes), Barcelone (Espagne), 05-05-40, NAT, 8582×60—78.

GONZALEZ (Eliseo), Jove Gijon (Espagne), 24-02-12, NAT, 10005×60—51.

GONZALEZ (Pedro), Cuevas del Almanzora (Espagne), 22-03-21, NAT, 8752×60—78.

GORECKI (Stanislas), Kocierzew (Pologne), 18-10-19, NAT, 9712×60—68.

GORZALA (Franciszek), Wiory (Pologne), 13-12-03, NAT, 9711×60—57.

GORZALA, née RESLINSKI, Rosochy (Pologne), 26-05-09, NAT, 9711×60—57.

GORZALA (Christine), Algrange (Moselle), 14-07-41, EFF, 9711×60—57.

GORZALA (Cécile), Algrange (Moselle), 01-01-44, EFF, 9711×60—57.

GORZALA (Wanda), Créhange (Moselle), 17-08-46, EFF, 9711×60—57.

GORZALA (Casimira), Créhange (Moselle), 27-11-48, EFF, 9711×60—57.

GORZALA (Casimir), Créhange (Moselle), 05-12-51, EFF, 9711×60—57.

GRUNFELD (Etienne), Miskolc (Hongrie), 18-01-23, NAT, 12646×56—75.

GRZYBEK (Edouard), Grotnicki (Pologne), 20-02-20, NAT, 2079×60—78.

GUELPA (Delfo), Occhieppo (Italie), 23-05-21, NAT, 4348×54—38.

GUNTER (Irmgard), Neudörfl (Autriche), 01-07-42, NAT, 9845×60—76.

HAMANDJIAN (Albert), Istanbul (Turquie), 14-07-23, NAT, 3677×60—13.

HOLLENSETT (Wilhelm), Mehlen (Allemagne), 05-07-14, NAT, 12042×54—59.

HOLLENSETT, née TRIER, Pirmasens (Allemagne), 13-01-15, NAT, 12042×54—59.

HOLLENSETT (Rosmarie), Leipzig Lindenau (Allemagne), 23-10-40, EFF, 12042×54—59.

HOLLENSETT (Gisela), Leipzig (Allemagne), 23-07-43, EFF, 12042×54—59.

HOLODIUK (Wladyslaw), Wapowce (Pologne), 25-03-26, NAT, 1633 ×55—54.

HOLODIUK, née SEKULA, Starzyn (Pologne), 05-02-28, NAT, 1633 ×55—54.

HOLODIUK (Stanislas), Mont-Bonvillers (Meurthe-et-Moselle), 14-04-50, EFF, 1633×55—54.

INIESTA, née NAVAJAS, Alcira (Espagne), 18-07-07, NAT, 3341 ×58—30.

JACHYM (Jaroslav), Veseli (Tchécoslovaquie), 31-05-23, NAT, 13743 ×55—90.

JACQUEMIN, née HAUCH, Ottenhausen (Allemagne), 29-05-94, NAT, 2960×60—67.

JAKUBOWSKI (Lucjan), Trojka (Pologne), 20-09-25, NAT, 13096 ×56—14.

JOCHIMSKI (Heinrich), Breitenburg Lehmkuhl (Allemagne), 19-12-41, NAT, 11248×60—78.

KACZMAREK (Joseph), Krolikowie (Pologne), 19-07-17, NAT, 9652 ×60—80.

KATSIKAS (Christine), Dire Daoua (Ethiopie), 20-09-37, NAT, 7630 ×60—98.

KOLCZYK (Czeslaw), Pwabka (Pologne), 21-06-21, NAT, 10052×60—78.

KOLCZYK, née BATTEUR, Mouscron (Belgique), 09-04-22, NAT, 10052 ×60—78.

KOLCZYK (Anny), Roubaix (Nord), 21-11-43, EFF, 10052×60—78.

KOLCZYK (Jean-Pierre), Clichy-la-Garenne (Seine), 29-09-48, EFF, 10052×60—78.

KOPYTO (Jean), Sadow (Pologne), 10-06-10, NAT, 10051×60—45.

KOPYTO, née PROKOP, Walichnowy (Pologne), 06-10-09, NAT, 10051 ×60—45.

KOPYTO (Monique), Crucey (Eure-et-Loir), 20-06-48, EFF, 10051 ×60—45.

KOPYTO (Annik), Crucey (Eure-et-Loir), 12-04-51, EFF, 10051×60—45.

KRAWIEC (Stanislas), Sulkowszczyzna (Pologne), 11-11-25, NAT, 9491 ×60—38.

KRAWIEC, née OLECH, Lipnicki (Pologne), 10-02-30, NAT, 9491 ×60—38.

KRAWIEC (Edouard), la Tronche (Isère), 31-10-51, EFF, 9491×60—38.

KRAWIEC (Georges), la Tronche (Isère), 17-04-53, EFF, 9491×60—38.

KRAWIEC (Nadine), la Tronche (Isère), 17-08-57, EFF, 9491×60—38.

KRAWIEC (René), la Tronche (Isère), 30-05-59, EFF, 9491×60—38.

KRZYSZTOFINSKI (Wladyslaw), Letowice (Pologne), 18-03-01, NAT, 6342×60—80.

LAWPOIS (Lazare), Tuléar (République malgache), 02-09-39, NAT, 3118×60—98

LAZRAK MOHAMED, Nabeul (Tunisie), 01-12-10, NAT, 7436×60—28.

LESNIAK (Marjan), Jakubowice (Pologne), 08-09-27, NAT, 6834 ×60—54.

LODINI (Isidoro), Kupferdrech (Allemagne), 28-04-06, NAT, 3480 ×60—75.

LOIBL (Albert), Hohenstadt (Allemagne), 16-08-20, NAT, 163×51—57.

LOPEZ (Blas), Fuente la Higuera (Espagne), 30-06-12, NAT, 9234 ×60—13.

MADEJ (Stanislawa), Charzowie (Pologne), 03-01-35, NAT, 8216×55—78.

MADEMANN (Helmut), Szafarnia (Pologne), 16-06-25, NAT, 7081 ×60—80.

MADEMANN, née PYRZ, Krolowka (Pologne), 26-01-23, NAT, 7081 ×60—80.

MADEMANN (Marie), Albert (Somme), 05-07-45, EFF, 7081×60—80.

MADEMANN (Christine), Ham (Somme), 27-07-52, EFF, 7081×60—80.

MADEMANN (Hubert), Péronne (Somme), 24-02-54, EFF, 7081×60—80.

MAFFEZZOLI (Bruno), Nemours (Seine-et-Marne), 17-08-25, NAT, 13649 ×59—77.

MAFFEZZOLI, née VIOLA, Garda (Italie), 12-05-22, NAT, 13649 ×59—77.

MAFFEZZOLI (Magda), Caprino Veronese (Italie), 13-03-48, EFF, 13649 ×59—77.

MALATESTA (Italo), Carsoli (Italie), 20-11-21, NAT, 8885×60—06.

MARTI (Antonia), Montblanch (Espagne), 31-01-20, NAT, 4629×60—32.

MARTIN (Juan), Montalban (Espagne), 08-12-17, NAT, 6658×56—13.

MARTINET (Martino), Pontechianale (Italie), 12-09-19, NAT, 7373×60 —84.

MARTINEZ (Adrien), Valladolid (Espagne), 03-10-12, NAT, 9231×60 —28.

MARTINEZ (Ramon), Santiago de la Espada (Espagne), 09-02-14, NAT, 8022×60—75.

MARZORATI (Giulia), Castano Primo (Italie), 20-11-28, NAT, 8794×60 —57.

MATCZAK (Jean), Wola (Pologne), 04-06-25, NAT, 9429×59—68.

MAZZILLI (Cataldo), Rome (Italie), 22-12-23, NAT, 2559×55—38.

MICOTTIS (Tobia), Lusevera (Italie), 13-06-11, NAT, 8031×60—84.

MILATZ (Otto), Altludersdorf (Allemagne), 09-02-34, NAT, 13369×59 —92.

MILATZ, née CANO, Macael (Espagne), 14-01-29, NAT, 13369×59—92.

MILATZ (Karl), Oran (département d'Oran), 19-04-60, EFF, 13369×59 —92.

MISRAHI (Isaac), Alexandrie (Egypte), 15-03-10, NAT, 8775×60—78.

MORETTO (Antonio), Portogruaro (Italie), 09-09-27, NAT, 3072×58 —11.

MUNOZ (Angel), Pena Castillo (Espagne), 30-07-99, NAT, 9225×60—19.

NEGRINOTTI (Camillo), Endine Gaiano (Italie), 06-09-28, NAT, 8454 ×60—50.

OJZER (Abram), Lodz (Pologne), 15-04-06, NAT, 6185×54—75.

ORTIGAS (Antonio), Librilla (Espagne), 16-01-08, NAT, 8912×60—34.

ORTIGAS, née GARCIA, Librilla (Espagne), 07-04-22, NAT, 8912×60 —34.

ORTIGAS (Mathieu), Lansargues (Hérault), 17-11-50, EFF, 8912×60 —34.

ORTIGAS (Marie-Christine), Lansargues (Hérault), 07-03-55, EFF, 8912 ×60—34.

OSTROWICZ (Joseph), Wyschanow (Pologne), 18-03-17, NAT, 9821×60 —59.

PARIGI (Antonio), Sarnico (Italie), 05-09-27, NAT, 10302×56—38.

PARRAGH (Ferenc), Szirak (Hongrie), 05-04-24, NAT, 10590×54—78.

PARRAMON (Esteban), Bruguera (Espagne), 23-12-01, NAT, 5248×53 —75.

PASANAU (Roberto), Mora la Nueva (Espagne), 06-02-36, NAT, 9600 ×60—41.

PASSALACQUA (Eolo), Lipari (Italie), 24-03-28, NAT, 4837×50—68.

PERUCH, née SCOTTA, Gaiarine (Italie), 06-08-01, NAT, 8093×60—33.

POTYRALA (Wladyslaw), Pruchnik (Pologne), 01-04-14, NAT, 9444×60 —55.

POTYRALA, née BALA, Rokietnica (Pologne), 19-06-12, NAT, 9444 ×60—55.

PRONE (Chiaffredo), Cavour (Italie), 05-04-13, NAT, 5749×57—26.

PRONE, née TUNINETTI, Casalgrasso (Italie), 10-06-22, NAT, 5749 ×57—26.

PUETH, née WILKANOWSKI, Gelsenkirchen (Allemagne), 26-10-13, NAT, 9864×60—13.

PURI (François), Poggiomarino (Italie), 22-02-28, NAT, 4791×60—78.

REINER (Ferenc), Budapest (Hongrie), 05-02-98, NAT, 5769×53—75.

REINER, née MAYER, Budapest (Hongrie), 15-07-99, NAT, 5769×53 —75.

REINOSO, née PIERAVANTI, Panicale (Italie), 28-04-10, NAT, 14402 ×36—65.

REKSA (Josef), Kakawa Nowa (Pologne), 09-02-20, NAT, 8464×60—02.

RIERA (Enrique), Gerona (Espagne), 02-11-16, NAT, 6108×56—29.

RIPARI (Guerrino), Bevagna (Italie), 18-04-27, NAT, 9191×60—91.

ROCCHINI (Nazzareno), Fabriano (Italie), 07-03-09, NAT, 6701×59 —78.

RODRIGUEZ (Luis), Bilbao (Espagne), 19-09-09, NAT, 8832×60—31.

RODRIGUEZ, née BLANCO, Santurce Ortuella (Espagne), 24-01-15, NAT, 8832×60—31.

REZNIC (Silvia), Bucarest (Roumanie), 15-04-18, NAT, 7004×60—75.

ROGGERO (Vincent), Marseille (Bouches-du-Rhône), 04-04-98, NAT, 9668×60—06.

ROGGERO, née GARELLI, Chiusa Pesio (Italie), 01-11-07, NAT, 9668 ×60—06.

ROMANEK (François), Brzozowa (Pologne), 26-12-12, NAT, 1239×52 —75.

ROSSETTI (Vando), Borriana (Italie), 14-09-22, NAT, 11487×53—75.

ROSSETTI, née MAFFEO, Borriana (Italie), 06-11-27, NAT, 11487×53 —75.

ROSSETTI (Evelyne), Paris (14e), 03-06-53, EFF, 11487×53—75.

ROSSI (Albert), Tresana (Italie), 01-11-29, NAT, 7543×58—75.

RUBIO (Alberto), Hinojosa del Duque (Espagne), 16-04-15, NAT, 7233 ×60—31.

RUIZ (Isidro), Miono Castro Urdiales (Espagne), 15-05-27, NAT, 12320 ×53—80.

RUTKOWSKI (Lejzor), Pologne, 14-06-26, NAT, 6065×57—69.

SACCHET (Paul), Dortmund Mengede (Allemagne), 14-10-21, NAT, 9892×60—57.

SAGLIETTI (Jean), Marseille (Bouches-du-Rhône), 04-06-26, NAT, 9894 ×60—57.

SAIROGLOU (Anastase), Taslik (Asie Mineure), 01-04-19, NAT, 8841 ×60—13.

SALINAS (José), Morillo de Monclus (Espagne), 04-12-22, NAT, 2394 ×54—11.

SANCHEZ (Antonio), San Roque (Espagne), 24-07-13, NAT, 9663×60 —33.

SANCHEZ (Antonio), Membribe de la Sierra (Espagne), 02-06-17, NAT, 8842×60—38.

SAN JUAN (German), Moncada (Espagne), 23-03-06, NAT, 8843×60—26.

SAN JUAN, née MILLAN, Moncada (Espagne), 27-01-08, NAT, 8843×60—26.

SANTIN (Ettore), la Chaux-de-Fonds (Suisse), 29-09-08, NAT, 9152×60—54.

SANTIN, née FRANZETTI, Malgesso (Italie), 27-09-12, NAT, 9152×60—54.

SANTIN (Louis), Mercy-le-Bas (Meurthe-et-Moselle), 01-11-50, EFF, 9152×60—54.

SAURA (Ignacio), Baillargues (Hérault), 06-04-36, NAT, 9865×60—34.

SCABORO (Antonio), Quinto Di Treviso (Italie), 08-07-99, NAT, 8365×50—65.

SCABORO, née SOTTANA, Preganziol (Italie), 03-03-02, NAT, 8365×50—65.

SCOURY (Haïm), Rabat (Maroc), en 1914, NAT, 8002×60—75.

SCOURY, née COHEN, Rabat (Maroc), 17-01-17, NAT, 8002×60—75.

SCOURY (Jacqueline), Rabat (Maroc), 28-01-44, EFF, 8002×60—75.

SCOURY (Elie), Rabat (Maroc), 06-12-45, EFF, 8002×60—75.

SCOURY (Anne-Marie), Paris (14e), 28-04-54, EFF, 8002×60—75.

SEGURA (François), Château-Arnoux (Basses-Alpes), 16-06-25, NAT, 7753×60—38.

SERRANO (Ignacio), Barcelone (Espagne), 04-10-25, NAT, 1887×53—36.

SIGNIFREDI (Pietro), Fornovo di Taro (Italie), 18-10-23, NAT, 8055×60-74.

SIGNIFREDI, née CALZOLARI, Calestano (Italie), 22-03-25, NAT, 8055×60—74.

SLAMA (Joseph), la Marsa (Tunisie), 30-08-28, NAT, 7161×60—75.

STASIAK (Thadée), Glinianka (Pologne), 19-11-26, NAT, 16823×56—71.

STERMIERI (Azio), Carpi (Italie), 26-09-21, NAT, 20850×43—38.

STOKOWSKI (Alfons), Lodz (Pologne), 14-09-03, NAT, 22160×36—57.

STOKOWSKI, née JAMNIK, Podgorica (Pologne), 09-01-1900, NAT 22160×36—57.

STRANJAKOVITCH (Branislav), Uzice (Yougoslavie), 04-03-23, NAT, 5764×60—75.

STRANJAKOVITCH, née STOJKOVITCH, Belgrade (Yougoslavie), 30-12-35, NAT, 5764×60—75.

STRANJAKOVITCH (Jean), Paris (16e), 18-05-58, EFF, 5764×60—75.

STRANJAKOVITCH (Nathalie), Paris (16e), 24-05-59, EFF, 5764×60—75.

SZALAT (Izak), Laskarzew (Pologne), 20-09-15, NAT, 8063×60—75.

SZALAT, née BRYF, Laskarzew (Pologne), 28-11-11, NAT, 8063×60—75.

SZALAT (Alex), Paris (19e), 18-10-49, EFF, 8063×60—75.

SZERMENT, née SOBISIAK, Bremen (Allemagne), 15-11-13, NAT 9873×60—59.

TARANTO (Marius), Tunis (Tunisie), 08-09-30, NAT, 8423×60—13.

TARANTO, née PETROLESI, Tunis (Tunisie), 24-03-30, NAT, 8423×60—13.

TARDIEU (Edmond), Nice (Alpes-Maritimes), 12-04-87, REI, 719×47—06.

TARDIEU, née DANTAN, Iteuil (Vienne), 07-10-87, REI, 719×47—06.

TCHANG LONG, Hanoï (Nord Viet-Nam), 12-04-1900, REI, 9978×60—78.

TENAM (Gérard), Tunis (Tunisie), 05-05-33, NAT, 9976×60—75.

THOLOZAN, née FRA, Saluzzo (Italie), 13-01-17, NAT, 6752×52—13.

TIMONER (Antoine), Benisa (Espagne), 01-01-15, NAT, 17856×40—63.

TIMONIER (René), Saïda (Tiarey), 18-12-41, EFF, 17856×40—66.

TOMAS (José), Yatova (Espagne), 14-07-14, NAT, 9973×60—47.

TOMAS, née DELGADO, Cabezarados (Espagne), 29-05-22, NAT, 9973×60—47.

TONNA (Rosario), Tunis (Tunisie), 20-01-07, NAT, 10031×60—13.

TONNA, née MICALLEF, Tunis (Tunisie), 25-04-13, NAT, 10031×60—13.

TROCH (Charles), Bruxelles (Belgique), 28-06-25, NAT, 6069×60—75.

TURATO (Primo), Este (Italie), 04-02-22, NAT, 14364×59—42.

TURATO, née BRIAN, Ospedaletto Euganeo (Italie), 11-03-24, NAT, 14364×59—42.

TURATO (Annalisa), Este (Italie), 25-06-44, EFF, 14364×59—42.

TURATO (Egle), Este (Italie), 14-08-48, EFF, 14364×59—42.

TURATO (Didier), Andrézieux (Loire), 05-07-60, EFF, 14364×59—42.

VALENTE (Antoine), Saint-Elia Fiumerapido (Italie), 15-06-16, NAT, 7955×60—69.

VAN CASSEL Serge), Kabinda (Congo belge), 19-12-28, NAT, 2269×60—91.

VAN WALRAVEN (Pieter), Rotterdam (Hollande), 14-09-20, NAT, 6289×50—33.

VARGAS (Jean), Berja (Espagne), 11-05-18, NAT, 6633×60—11.

VAZ (Louis), Lisbonne (Portugal) 05-04-05, NAT, 15903×55—75.

VENCHIARUTTI (Joseph), Buia (Italie), 05-12-98, NAT, 9054×60—47.

VIDAL (Jean), Ordino (Andorre), 28-10-02, NAT, 9273×60—11.

VOGLER (Heinrich), Weinheim (Allemagne), 19-01-27, NAT, 3745×54—14.

VOROS (Joseph), Budapest (Hongrie), 06-07-31, NAT, 3288×60—71.

WEBER (Mathias), Amnas (Roumanie), 17-08-17, NAT, 8252×60—57.

WENZEL (Joachim), Küstrin (Allemagne), 13-07-36, NAT, 9052×60—73.

WINO (Symon), Varsovie (Pologne), 15-08-16, NAT, 1939×60—75.

ZORZER (Regina), Codroipo (Italie), 20-12-26, NAT, 9952×60—11.

ZORZER (Jacqueline), Carcassonne (Aude), 01-07-49, EFF, 9952×60—11

ZUMERLE (Césare), Rovere Veronese (Italie), 26-01-03, NAT, 11443×60—81.

ZUMERLE, née GARONZI, Rovere Veronese (Italie), 03-08-11, NAT, 11443×60—81.

ZUMERLE (Nella), Rovere Veronese (Italie), 08-11-41, EFF, 11443×60—81

ZUMERLE (Anna-Maria), Rovere Veronese (Italie), 31-01-44, EFF, 11443×60—81.

ZUMERLE (Lupicino), Rovere Veronese (Italie), 01-08-46, EFF, 11443×60—81.

ZUMERLE (Césare), Graulhet (Tarn), 20-11-50, EFF, 11443×60—81.

Art. 2. — Sont autorisés à s'appeler légalement à l'avenir :

BALLATORE (Jean). — BALLATORE (Giovanni), Frassino (Italie), 28-02-07, 6833×60—75.

BAZZOLI (Jacques). — BAZZOLI (Giacomo), Roncone (Italie), 06-06-40, 9642×60—38.

BAZZOLI (Vigile). — BAZZOLI (Vigilio), Roncone (Italie), 23-12-41, 8946×60—38.

BONASSI (Jean-Louis). — BONASSI (Gian-Luigi), Gazzaniga (Italie), 18-01-25, 8553×60—25.

BONASSI (Catherine). — BONASSI (Caterina), Corna (Italie), 10-10-28, 8553×60—25.

CADDEO (Pierre). — CADDEO (Pietro), Pattada (Italie), 03-09-41, 6049×60—13.

GARCIA (Joséphine). — GARCIA (Joséfa), Beas de Segura (Espagne), 16-10-37, 14156×58—75.

GILZYNSKI (François). — GIELCZYNSKI (François), Dortmund (Allemagne), 17-07-12, 5972×60—59.

JOCHIMSKI (Henri). — JOCHIMSKI (Heinrich), Breitenburg Lehmkuhl (Allemagne), 19-12-41, 11248×60—78.

LAZRAK (Marcel). — LAZRAK (Mohamed), Nabeul (Tunisie), 01-12-10, 7436×60—28.

PASANAU (Robert). — PASANAU (Roberto), Mora la Nueva (Espagne), 06-02-36, 9600×60—41.

RENICOT (Sylvie). — REZNIC (Silvia), Bucarest (Roumanie), 15-04-18, 7004×60—75.

RUBIO (Albert). — RUBIO (Alberto), Hinojosa del Duque (Espagne), 16-04-15, 7233×60—31.

STERMIER (Jean). — STERMIERI (Azio), Carpi (Italie), 26-09-21, 20850×43—38.

VERCHAMP (Etienne). — GRUNDFELD (Etienne), Miskolc (Hongrie), 18-01-23, 12646×56—75.

ZUMERLE (César). — ZUMERLE (Cesare), Rovere Veronese (Italie), 26-01-03, 11443×60—81.

ZUMERLE (Marguerite). — ZUMERLE (Margherita), Rovere Veronese (Italie), 03-08-11, 11443×60—81.

ZUMERLE (Anne-Marie). — ZUMERLE (Anna-Maria), Rovere Veronese (Italie), 31-01-44, 11443×60—81.

ZUMERLE (Laurent). — ZUMERLE (Lupicino), Rovere Veronese (Italie), 01-08-46, 11443×60—81.

ZUMERLE (César). — ZUMERLE (Césare), Graulhet (Tarn), 20-11-50, 11443×60—81.

Art. 3. — Est autorisé à se faire naturaliser à l'étranger :

BECK (Aloyse), Volmunster (Moselle), 16-02-03, AUT (1), 209×60—99.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 1960.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

*Le ministre de la santé publique et de la population,*

BERNARD CHENOT.

# AVIS ET COMMUNICATIONS

## Ministère de l'industrie.

### Avis de concours pour l'emploi de sténodactylographe.

Un concours pour le recrutement distinct de :

Trente-cinq sténodactylographes de l'administration centrale du ministère de l'industrie ;

Quinze sténodactylographes des services extérieurs du ministère de l'industrie,

aura lieu le 10 février 1961 à Paris.

Les candidats devront être âgés, au 1er janvier 1961, de plus de dix-sept ans et de moins de trente ans, la limite d'âge supérieure pouvant être reculée dans certaines conditions. Les fonctionnaires et agents de l'Etat exerçant des fonctions de bureau, âgés de moins de quarante ans et ayant accompli un an de services publics, peuvent également participer à ce concours.

La clôture des inscriptions est fixée au 16 janvier 1961, date de rigueur.

Les demandes de renseignements et d'admission doivent être adressées au directeur de l'administration générale du ministère de l'industrie, 113, rue de Grenelle, Paris (7e).

## Ministère de la santé publique et de la population.

### Avis de concours pour le recrutement d'économes d'hôpitaux-hospices.

SAINT-LÔ (MANCHE)

Un concours sur titres est ouvert pour le recrutement d'un économe à l'hôpital-hospice de Saint-Lô (Manche), poste de 3e classe.

Peuvent présenter leur candidature :

1° Les directeurs économes titulaires des hôpitaux et hospices publics de plus de 50 lits ;

2° Les économes titulaires des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics ;

3° Les sous-économes desdits établissements comptant au moins six années de fonctions en cette qualité.

Les demandes, accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation administrative du candidat, doivent être adressées, dans le délai de quinze jours à compter de la publication du présent avis, au directeur départemental de la population et de l'action sociale de la Manche, préfecture, à Saint-Lô.

VALOGNES (MANCHE)

Un concours sur titres est ouvert pour le recrutement d'un économe à l'hôpital-hospice de Valognes (Manche), poste de 3e classe.

Peuvent présenter leur candidature :

1° Les économes titulaires des hôpitaux-hospices et établissements de cure publics de plus de 200 lits ;

2° Les économes titulaires des hôpitaux psychiatriques départementaux et interdépartementaux.

Les demandes, accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation administrative du candidat, doivent être adressées, dans le délai de quinze jours à compter de la publication du présent avis, au directeur départemental de la population et de l'action sociale de la Manche, préfecture, à Saint-Lô.

### Avis de concours pour le recrutement d'un économe au centre hospitalier de Lens (Pas-de-Calais).

Un concours sur titres est ouvert pour le recrutement d'un économe au centre hospitalier de Lens (Pas-de-Calais), poste de 2e classe.

Peuvent présenter leur candidature :

1° Les économes comptant au moins six années de fonctions en cette qualité dans un établissement d'hospitalisation, de soins ou de cure public comptant 500 lits au plus ;

2° Les sous-directeurs des hôpitaux et hospices publics, les directeurs économes des hôpitaux et hospices publics de plus de 50 lits et les directeurs administratifs des préventoriums et aériums publics comptant au moins six années de fonctions dans leur emploi ou dans l'emploi d'économe d'établissement de plus de 200 lits ;

3° Les économes et receveurs des établissements nationaux de bienfaisance et des hôpitaux psychiatriques autonomes comptant au moins six années de fonctions dans l'emploi d'économe ou dans l'emploi de receveur ;

4° Les sous-économes en fonctions à la date du 5 août 1960 dans un centre hospitalier de ville siège d'une faculté de médecine ou dans un centre hospitalier de plus de 2.000 lits et qui, comptant plus de six années de fonctions dans leur emploi, sont bénéficiaires d'une échelle de rémunération identique à celle des chefs de bureau.

Les demandes, accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation administrative du candidat, doivent être adressées, dans le délai de quinze jours à compter de la publication du présent avis, au directeur départemental de la population et de l'action sociale du Pas-de-Calais, 12, place de la Préfecture, à Arras.

### Avis de vacance d'un poste d'adjoint des cadres hospitaliers (comptable) à l'hôpital psychiatrique de Prémontré (Aisne).

Est actuellement vacant un poste d'adjoint des cadres hospitaliers (comptable) à l'hôpital psychiatrique de Prémontré (Aisne) (logement assuré).

Peuvent faire acte de candidature :

1° Les adjoints des cadres hospitaliers (comptables) ayant la qualité de titulaire dans un établissement d'hospitalisation, de soins ou de cure public ;

2° Les agents ayant subi avec succès les épreuves de l'examen d'aptitude prévu à l'article 20 du décret n° 59-707 du 8 juin 1959 (spécialité : comptable).

Les demandes, accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation administrative du candidat, doivent être adressées au directeur de l'hôpital psychiatrique de Prémontré dans le délai de quinze jours à compter de la publication du présent avis.

### Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Commercy (Meuse).

Est actuellement vacant le poste de directeur de l'hôpital-hospice de Commercy (Meuse), 3e classe (1er tour).

Peuvent présenter leur candidature :

1° Les directeurs des hôpitaux et hospices publics comptant de 201 à 500 lits et les directeurs d'établissements annexes des centres hospitaliers des villes siège d'une faculté de médecine ;

2° Les agents occupant depuis trois ans au moins un emploi de sous-directeur ou de directeur économe d'hôpitaux et hospices publics de plus de 100 lits et comptant au moins six ans de fonctions dans le grade de sous-directeur ou de directeur économe ;

3° Les directeurs économes des hôpitaux et hospices publics de plus de 50 lits comptant au moins six ans de fonctions dans le grade de sous-directeur ou de directeur économe et qui figuraient à la date du 5 août 1960 sur la liste d'aptitude prévue à l'article 92 du décret du 17 avril 1943 ou qui ont été reclassés dans l'emploi de directeur économe au titre des dispositions de la loi n° 56-782 du 4 août 1956.

Les demandes, accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation administrative du candidat, doivent être adressées, dans le délai de quinze jours à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 3e bureau), 7, rue de Tilsit. Paris (17e).

### Avis de vacance de postes d'adjoint des cadres hospitaliers (rédacteurs) à l'hôpital-hospice de Calais (Pas-de-Calais).

Est envisagée la vacance à l'hôpital-hospice de Calais (Pas-de-Calais) de trois postes d'adjoint des cadres hospitaliers (rédacteurs).

Peuvent faire acte de candidature :

1° Les adjoints des cadres hospitaliers (rédacteurs) ayant la qualité de titulaire dans un établissement d'hospitalisation, de soins ou de cure publics ;

2° Les agents ayant subi avec succès les épreuves de l'examen d'aptitude prévu à l'article 20 du décret n° 59-707 du 8 juin 1959 (spécialité : rédacteur).

Les demandes, accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation administrative du candidat, doivent être adressées au directeur de l'hôpital-hospice de Calais dans le délai de quinze jours à compter de la publication du présent avis.

# MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

## TABLEAU SYNOPTIQUE DES RESULTATS DU MOIS

# COMMERCE EXTERIEUR

**Mois de novembre 1960.**

Importations ..... 2.620 millions de nouveaux francs (dont or industriel : 0,8).
Exportations ..... 2.932 millions de nouveaux francs (dont or industriel : 1,3).

Balance ..... + 312 millions de nouveaux francs.

Se décomposant comme suit :

*Pays étrangers.*

Importations ..... 2.020 millions de nouveaux francs (dont or industriel : 0,8).
Exportations ..... 2.019 millions de nouveaux francs (dont or industriel : 1,0).

Balance ..... — 1 million de nouveaux francs.

*Zone franc.*

Importations ..... 600 millions de nouveaux francs (dont or industriel : néant).
Exportations ..... 913 millions de nouveaux francs (dont or industriel : 0,3).

Balance ..... + 313 millions de nouveaux francs.

**Pourcentage de couverture de nos importations par nos exportations.**

Avec les pays étrangers ..... 100 p. 100.
Avec la zone franc ..... 152 p. 100.

Au total ..... 112 p. 100.

## EVOLUTION DU COMMERCE EXTERIEUR

**Année 1959.**

| | Janvier. | Février. | Mars. | Avril. | Mai. | Juin. | Juillet. | Août. | Sept. | Octobre. | Novemb. | Décemb. | Moyenne mensuelle. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| A. — *Importations* (millions de nouveaux francs). | | | | | | | | | | | | | |
| Importations de l'étranger | 1.436 | 1.395 | 1.585 | 1 669 | 1.437 | 1.652 | 1.525 | 1.330 | 1.467 | 1.772 | 1.730 | 2.067 | 1.588 |
| Importations de la zone franc | 493 | 500 | 516 | 608 | 533 | 576 | 483 | 421 | 396 | 481 | 483 | 596 | 507 |
| Importations totales | 1.929 | 1.895 | 2.101 | 2.277 | 1.970 | 2.228 | 2.008 | 1.751 | 1.863 | 2.253 | 2.213 | 2.663 | 2.095 |
| B. — *Exportations* (millions de nouveaux francs). | | | | | | | | | | | | | |
| Exportations vers l'étranger | 1.142 | 1.275 | 1.431 | 1.589 | 1.572 | 1.701 | 1.545 | 1.445 | 1.545 | 1.870 | 1.799 | 2.036 | 1.579 |
| Exportations vers la zone franc | 605 | 691 | 718 | 770 | 689 | 718 | 738 | 664 | 639 | 874 | 822 | 875 | 733 |
| Exportations totales | 1.747 | 1.966 | 2.149 | 2.359 | 2.261 | 2.419 | 2.283 | 2.109 | 2.184 | 2.744 | 2.621 | 2.911 | 2.312 |
| C. — *Pourcentage de couverture de nos importations par nos exportations* | | | | | | | | | | | | | |
| Avec les pays étrangers | 80 | 91 | 90 | 95 | 109 | 103 | 101 | 109 | 105 | 106 | 104 | 99 | 99 |
| Avec la zone franc | 123 | 138 | 139 | 127 | 129 | 125 | 153 | 158 | 161 | 182 | 170 | 147 | 145 |
| Au total | 91 | 101 | 102 | 104 | 115 | 109 | 114 | 120 | 117 | 122 | 118 | 109 | 110 |

**Année 1960.**

| | Janvier. | Février. | Mars. | Avril. | Mai. | Juin. | Juillet. | Août. | Sept. | Octobre. | Novemb. | Décemb. | Moyenne mensuelle. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| A. — *Importations* (millions de nouveaux francs). | | | | | | | | | | | | | |
| Importations de l'étranger | 1.969 | 2.093 | 2.149 | 2.014 | 1.995 | 1.875 | 1.993 | 1.722 | 1.963 | 1.849 | 2.020 | | 1.968 |
| Importations de la zone franc | 526 | 608 | 658 | 651 | 664 | 588 | 552 | 495 | 500 | 490 | 600 | | 575 |
| Importations totales | 2.495 | 2.701 | 2.807 | 2.665 | 2.659 | 2.463 | 2.545 | 2.217 | 2.463 | 2.339 | 2.620 | | 2.543 |
| B. — *Exportations* (millions de nouveaux francs). | | | | | | | | | | | | | |
| Exportations vers l'étranger | 2.024 | 2.047 | 2.086 | 1.938 | 2.028 | 1.961 | 2.006 | 1.491 | 1.914 | 2.148 | 2.019 | | 1.969 |
| Exportations vers la zone franc | 902 | 951 | 919 | 814 | 813 | 771 | 778 | 630 | 805 | 919 | 913 | | 838 |
| Exportations totales | 2.926 | 2.998 | 3.005 | 2.752 | 2.841 | 2.732 | 2.784 | 2.121 | 2.719 | 3.067 | 2.932 | | 2.807 |
| C. — *Pourcentage de couverture de nos importations par nos exportations.* | | | | | | | | | | | | | |
| Avec les pays étrangers | 103 | 98 | 97 | 96 | 102 | 105 | 101 | 87 | 98 | 116 | 100 | | 100 |
| Avec la zone franc | 171 | 156 | 140 | 125 | 122 | 131 | 141 | 127 | 161 | 188 | 152 | | 147 |
| Au total | 117 | 110 | 107 | 103 | 107 | 111 | 109 | 96 | 110 | 131 | 112 | | 110 |

# IMPORTATIONS PAR PRODUITS

## Résumé par sections de la nomenclature générale des produits.

| MARCHANDISES par sections de la nomenclature | QUANTITES (en tonnes métriques) | | | | VALEURS (en milliers de nouveaux francs) | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Novembre 1960 | | Octobre 1960 | | Novembre 1960. | | Octobre 1960. | |
| | Etranger | Zone franc | Etranger | Zone franc | Etranger | Zone franc | Etranger | Zone franc. |
| 1. Animaux vivants et produits du règne animal... | 31.062 | 2.290 | 37.424 | 3.790 | 72.558 | 5.210 | 77.937 | 8.870 |
| 2. Produits du règne végétal : | | | | | | | | |
| Céréales | 24.678 | 21.911 | 21.283 | 13.669 | 8.428 | 11.725 | 7.340 | 8.107 |
| Autres produits du règne végétal | 92.044 | 150.901 | 89.420 | 93.597 | 105.088 | 166.395 | 103.084 | 113.541 |
| 3. Graisses et huiles (animales ou végétales) ; produits de leur dissociation ; graisses alimentaires élaborées, cires d'origine animale ou végétale. | 11.741 | 11.670 | 14.235 | 11.770 | 14.470 | 22.073 | 18.522 | 22.130 |
| 4. Produits des industries alimentaires ; boissons ; liquides alcooliques et vinaigres ; tabacs | 59.498 | 198.704 | 56.642 | 174.252 | 54.289 | 177.646 | 52.099 | 157.527 |
| 5 Produits minéraux | | | | | | | | |
| Houilles crues, agglomérés, lignites, etc. | 1.363.492 | 2.641 | 1.353.926 | 4.405 | 138.432 | 372 | 136.279 | 504 |
| Produits pétroliers | 2.253.073 | 877.085 | 1.901.464 | 712.977 | 227.713 | 90.448 | 197.001 | 71.967 |
| Autres produits minéraux (minerais, matériaux, etc.) | 501.911 | 248.730 | 451.350 | 253.323 | 63.603 | 30.350 | 57.100 | 27.028 |
| 6. Produits des industries chimiques et des industries connexes | | | | | | | | |
| Produits chimiques | 29.167 | 5.112 | 26.464 | 5.743 | 51.906 | 2.445 | 47.022 | 2.329 |
| Produits des industries parachimiques | 78.963 | 6.996 | 93.254 | 5.491 | 49.237 | 5.229 | 50.882 | 5.122 |
| 7. Matières plastiques artificielles, éthers et esters de la cellulose, résines artificielles et ouvrages en ces matières ; caoutchouc naturel ou synthétique, factice pour caoutchouc et ouvrages en caoutchouc | 20.879 | 5.424 | 20.724 | 6.092 | 79.092 | 17.364 | 74.583 | 22.134 |
| 8. Peaux, cuirs, pelleteries et ouvrages en ces matières, articles de bourrellerie, de sellerie et de voyage ; maroquinerie et gainerie ; ouvrages en boyaux | 11.357 | 1.075 | 7.337 | 961 | 39.771 | 6.196 | 28.230 | 5.295 |
| 9. Bois, charbon de bois et ouvrages en bois ; liège et ouvrages en liège ; ouvrages de sparterie et de vannerie | 88.715 | 62.028 | 99.419 | 60.420 | 32.348 | 20.502 | 37.059 | 18.996 |
| 10. Matières servant à la fabrication du papier ; papier et ses applications | 109.882 | 2.735 | 110.171 | 1.376 | 82.423 | 3.354 | 76.931 | 1.909 |
| 11. Matières textiles et ouvrages en ces matières | | | | | | | | |
| Matières premières textiles | 53.011 | 4.983 | 33.667 | 2.755 | 188.723 | 12.985 | 111.265 | 7.575 |
| Filés, fils et ficelles | 1.438 | 13 | 1.462 | 27 | 10.903 | 5 | 15.120 | 73 |
| Tissus et autres articles textiles | 1.811 | 37 | 1.601 | 19 | 22.290 | 499 | 22.331 | 304 |
| Articles confectionnés en tissus, bonneterie | 5.583 | 711 | 4.748 | 613 | 15.794 | 634 | 15.648 | 477 |
| 12. Chaussures, coiffures, parapluies et parasols ; fleurs artificielles et ouvrages en cheveux ; éventails | 169 | 10 | 245 | 26 | 3.684 | 160 | 4.389 | 278 |
| 13. Ouvrages en pierre, plâtre, ciment, amiante, mica et matières analogues ; produits céramiques ; verre et ouvrages en verre | 27.390 | 28 | 29.742 | 20 | 25.381 | 15 | 24.674 | 8 |
| 14. Perles fines, pierres gemmes et similaires, métaux précieux, plaqués ou doublés de métaux précieux et ouvrages en ces matières ; bijouterie de fantaisie ; monnaies | 67 | 4 | 44 | » | 23.554 | 296 | 20.956 | 447 |
| 15. Métaux communs et ouvrages en ces métaux : | | | | | | | | |
| Fontes, fers et aciers (ex chap 73) | 303.506 | 1.411 | 312.867 | 2.053 | 106.142 | 3.240 | 183.546 | 4.776 |
| Métaux communs non ferreux | 23.782 | 9.745 | 25.463 | 6.012 | 83.233 | 21.880 | 89.589 | 9.697 |
| Ouvrages en métaux | 7.710 | 109 | 8.559 | 155 | 30.821 | 135 | 32.687 | 176 |
| 16. Machines et appareils ; matériel électrique : | | | | | | | | |
| Machines et appareils | 17.713 | 17 | 17.554 | 33 | 212.112 | 98 | 202.702 | 251 |
| Construction électrique | 2.086 | 23 | 2.073 | 4 | 43.436 | 370 | 47.246 | 79 |
| 17. Matériel de transport | 21.108 | 5 | 17.785 | 41 | 129.658 | 13 | 69.634 | 25 |
| 18. Instruments et appareils d'optique, de photographie et de cinématographie, de mesure, de vérification, de précision, instruments et appareils médico-chirurgicaux, horlogerie, instruments de musique, appareils d'enregistrement et de reproduction du son | | | | | | | | |
| Instruments de mesure et scientifiques ; horlogerie | 347 | 1 | 339 | » | 30.634 | 20 | 28.852 | » |
| Instruments de musique | 98 | » | 110 | » | 3.102 | 1 | 2.796 | » |
| 19. Armes et munitions | 17 | » | 22 | » | 425 | » | 542 | » |
| 20. Marchandises et produits divers, non dénommés ni compris ailleurs | 1.302 | 51 | 1.783 | 44 | 9.358 | 187 | 11.102 | 185 |
| 21. Objets d'art, de collection et d'antiquité | » | » | » | » | 1.767 | 18 | 2.415 | 37 |
| **Total** | 5.449.600 | 1.614.450 | 4.771.177 | 1.359.668 | 2.020.405 | 599.865 | 1.849.563 | 489.847 |
| Rappel du total des importations du mois de novembre 1959 | | | | | 1.729.350 | 483.342 | | |

# EXPORTATIONS PAR PRODUITS

## Résumé par sections de la nomenclature générale des produits.

| MARCHANDISES par sections de la nomenclature. | QUANTITÉS (en tonnes métriques). | | | | VALEURS (en milliers de nouveaux francs). | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Novembre 1960. | | Octobre 1960. | | Novembre 1960. | | Octobre 1960. | |
| | Etranger | Zone franc. | Etranger | Zone franc. | Etranger | Zone franc. | Etranger | Zone franc. |
| 1. Animaux vivants et produits du règne animal.. | 27.003 | 11.885 | 25.723 | 12.970 | 65.510 | 38.183 | 56.978 | 40.434 |
| 2. Produits du règne végétal..... | 222.813 | 133.821 | 223.857 | 152.712 | 96.452 | 50.782 | 78.990 | 53.382 |
| 3. Graisses et huiles (animales et végétales), produits de leur dissociation, graisses alimentaires élaborées, cires d'origine animale ou végétale. | 5.583 | 3.270 | 5.642 | 3.218 | 6.095 | 5.643 | 6.027 | 5.691 |
| 4. Boissons ..... | 40.269 | 24.491 | 39.644 | 27.450 | 85.570 | 18.972 | 91.987 | 18.626 |
| Produits des industries alimentaires: tabacs..... | 84.892 | 72.199 | 50.345 | 60.747 | 47.508 | 76.913 | 45.791 | 72.094 |
| 5. Produits minéraux: | | | | | | | | |
| Houilles crues, agglomérés, lignites, etc..... | 131.266 | 17.461 | 123.147 | 10.543 | 9.027 | 1.497 | 9.460 | 915 |
| Produits pétroliers..... | 317.106 | 277.190 | 379.763 | 231.316 | 51.913 | 47.637 | 56.340 | 40.483 |
| Autres produits minéraux (minerais, matériaux, etc.)..... | 3.018.965 | 121.510 | 2.807.614 | 101.953 | 74.992 | 8.294 | 72.989 | 7.034 |
| 6. Produits des industries chimiques et des industries connexes | | | | | | | | |
| Produits chimiques..... | 84.108 | 9.946 | 84.572 | 9.023 | 70.119 | 7.030 | 76.639 | 6.261 |
| Produits des industries parachimiques..... | 189.796 | 42.671 | 190.825 | 47.898 | 94.197 | 65.115 | 98.649 | 65.823 |
| 7. Matières plastiques artificielles, éthers et esters de la cellulose, résines artificielles et ouvrages en ces matières; caoutchouc naturel ou synthétique, factice pour caoutchouc et ouvrages en caoutchouc ..... | 10.076 | 4.601 | 10.891 | 4.454 | 45.027 | 25.252 | 51.394 | 25.612 |
| 8. Peaux, cuirs, pelleteries et ouvrages en ces matières; articles de bourrellerie, de sellerie et de voyage, maroquinerie et gainerie; ouvrages en boyaux..... | 6.185 | 898 | 5.996 | 1.028 | 50.228 | 5.961 | 49.699 | 6.471 |
| 9. Bois, charbons de bois et ouvrages en bois; liège et ouvrages en liège; ouvrages de sparterie et de vannerie..... | 170.321 | 31.013 | 183.156 | 39.155 | 41.161 | 14.459 | 44.015 | 16.852 |
| 10. Matières servant à la fabrication du papier; papier et ses applications..... | 24.350 | 12.297 | 22.062 | 13.005 | 48.344 | 23.341 | 44.054 | 25.181 |
| 11. Matières textiles et ouvrages en ces matières: | | | | | | | | |
| Matières premières textiles..... | 12.921 | 1.050 | 18.337 | 655 | 62.807 | 2.624 | 62.644 | 1.859 |
| Filés, fils et ficelles..... | 5.967 | 1.105 | 5.822 | 1.121 | 83.207 | 8.221 | 82.471 | 8.435 |
| Tissus et autres articles textiles..... | 4.471 | 4.562 | 4.368 | 4.859 | 70.063 | 54.293 | 71.382 | 56.815 |
| Colis postaux contenant des produits textiles. | 60 | 233 | 62 | 192 | 3.749 | 6.358 | 4.058 | 5.233 |
| Articles confectionnés en tissus; bonneterie. | 4.087 | 4.189 | 4.013 | 4.288 | 33.915 | 57.372 | 37.848 | 60.627 |
| 12. Chaussures, coiffures, parapluies et parasols; fleurs artificielles et ouvrages en cheveux, éventails ..... | 697 | 1.431 | 881 | 1.622 | 11.668 | 15.980 | 13.821 | 17.318 |
| 13. Ouvrages en pierre, plâtre, ciment, amiante, mica et matières analogues; produits céramiques; verre et ouvrages en verre. ..... | 38.262 | 16.274 | 42.950 | 14.710 | 35.036 | 13.608 | 38.521 | 13.549 |
| 14. Perles fines, pierres gemmes et similaires, métaux précieux, plaqués ou doublés de métaux précieux et ouvrages en ces matières; bijouterie de fantaisie; monnaies..... | 16 | 38 | 21 | 32 | 22.619 | 9.370 | 24.241 | 7.894 |
| 15. Métaux communs et ouvrages en ces métaux: | | | | | | | | |
| Fontes, fers et aciers (ex chap 73)..... | 521.635 | 83.742 | 534.950 | 73.893 | 331.118 | 61.396 | 347.322 | 57.180 |
| Métaux communs non ferreux..... | 15.967 | 1.295 | 15.814 | 1.836 | 49.392 | 4.146 | 47.911 | 5.604 |
| Ouvrages en métaux..... | 20.188 | 17.625 | 20.561 | 16.793 | 48.940 | 49.102 | 44.748 | 45.950 |
| 16. Machines et appareils; matériel électrique: | | | | | | | | |
| Machines et appareils..... | 18.108 | 7.845 | 17.377 | 7.872 | 173.860 | 62.948 | 163.846 | 63.122 |
| Construction électrique..... | 5.509 | 4.098 | 7.202 | 4.321 | 61.273 | 37.545 | 70.246 | 43.347 |
| 17. Matériel de transport | | | | | | | | |
| Voitures automobiles, cycles, etc..... | 24.208 | 12.901 | 26.318 | 14.215 | 155.730 | 85.084 | 168.665 | 91.989 |
| Autre matériel de transport..... | 6.263 | 1.667 | 65.874 | 8.882 | 22.775 | 7.180 | 118.968 | 9.284 |
| 18. Instruments et appareils d'optique, de photographie et de cinématographie, de mesure, de vérification, de précision; instruments et appareils médico-chirurgicaux; horlogerie; instruments de musique, appareils d'enregistrement et de reproduction du son | | | | | | | | |
| Instruments de mesure et scientifiques; horlogerie ..... | 457 | 289 | 471 | 251 | 26.022 | 9.444 | 24.380 | 8.590 |
| Instruments de musique..... | 167 | 54 | 132 | 72 | 5.779 | 1.813 | 5.576 | 2.327 |
| 19. Armes et munitions..... | 209 | 155 | 191 | 135 | 1.290 | 1.629 | 1.156 | 1.262 |
| 20. Marchandises et produits divers non dénommés ni compris ailleurs..... | 1.051 | 3.082 | 1.037 | 3.177 | 14.303 | 17.525 | 14.169 | 18.340 |
| 21. Objets d'art, de collection et d'antiquité..... | » | » | » | » | 12.368 | 104 | 18.907 | 116 |
| 00. Colis postaux et envois par la poste; autres..... | 183 | 1.195 | 161 | 1.160 | 7.337 | 17.798 | 7.054 | 15.063 |
| Total ..... | 5.043.459 | 929.086 | 4.919.749 | 875.558 | 2.019.424 | 912.516 | 2.147.907 | 918.793 |
| Rappel du total des exportations du mois de novembre 1959..... | | | | | 1.799.461 | 821.756 | | |

Imprimerie, 26, rue Desaix, Paris (15e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels:* HENRI MOREL.

# ANNONCES

**LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS**

Compte chèque postal 1 014 00, Paris,

**ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS**

**L'Administration et les termiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces**

## TIRAGES FINANCIERS

### SOCIETE NOUVELLE PATHE CINEMA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.500.000 NF
SIÈGE SOCIAL : 6, RUE FRANCŒUR, PARIS (18e)
R. C. : Seine n° 55-B 3838.

*Bons* 6 1/2 0/0 1954 *de* 100 *NF.*

**LISTE NUMERIQUE**

**Des bons amortis au tirage du 15 décembre 1960 et remboursables à partir du 1er février 1961 ;**

**Des bons amortis aux tirages antérieurs parmi lesquels figurent des titres non encore présentés au remboursement.**

| NUMÉROS | ANNÉES de remboursement | PRIX de remboursement. |
|---|---|---|
| | | Nouveaux francs. |
| 474 à 1.608 | 59 | 101,94 |
| 1.609 à 2.733 | 60 | 102,01 |
| 2.734 à 3.507 | 55 | 100,21 |
| 3.508 à 4.126 | 57 | 100,75 |
| 4.127 à 5.028 | 58 | 101,51 |
| 5.029 à 5.809 | 60 | 102,01 |
| 5.810 à 7.701 | 61 | 102,01 |

### CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

**Avis relatif au tableau d'amortissement des emprunts unifiés des collectivités locales.**

*Fonds spécial géré par la Caisse des dépôts et consignations.*
(Décret n° 53-709 du 9 août 1953.)

**SERIE 5,50 0/0 1959-1979**

Le tableau d'amortissement des obligations de la série 5,50 0/0 1959-1979 des emprunts unifiés des collectivités locales portant les numéros 3.000.001 à 3.980.720, émises jusqu'au 31 décembre 1959, date de clôture de la série, s'établit comme suit, étant rappelé que 17.606 obligations ont été amorties à l'échéance du 1er avril 1960 :

| DATES de remboursement. | NOMBRE d'obligations. | DATES de remboursement. | NOMBRE d'obligations. |
|---|---|---|---|
| 1er avril 1961..... | 29.889 | 1er avril 1971..... | 51.192 |
| — 1962..... | 31.695 | — 1972..... | 54.115 |
| — 1963..... | 33.363 | — 1973..... | 56.969 |
| — 1964..... | 35.318 | — 1974..... | 60.211 |
| — 1965..... | 37.055 | — 1975..... | 63.513 |
| — 1966..... | 39.204 | — 1976..... | 66.914 |
| — 1967..... | 41.364 | — 1977..... | 70.650 |
| — 1968..... | 43.626 | — 1978..... | 74.569 |
| — 1969..... | 46.046 | — 1979..... | 78.847 |
| — 1970..... | 48.574 | | |

Total : 963.114 obligations.

### Groupements pour la Reconstitution de Ports Sinistrés

(Loi du 30 mars 1947, art. 44 à 49.)

*Emprunts unifiés* 4 3/4 0/0 *février* 1948.

**Treizième amortissement.**

Cet amortissement a été effectué par voie de rachats en Bourse.

Les amortissements précédents ayant été effectués également par voie de rachats en Bourse, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

### Etablissements VAUTHERET, GROS et LAFORGE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.000.000 NF
SIÈGE SOCIAL : 15, RUE BARABAN, LYON (6e)
R. C. : Lyon n° 56-B 354.

*Obligations* 6 1/4 0/0 1955 *de* 100 *NF.*

**LISTE NUMERIQUE**

1° **De la série comprenant les 481 obligations sorties au sixième tirage d'amortissement effectué le 23 décembre 1960** (313 titres ayant été rachetés d'autre part par la société en vue de cet amortissement) ;

2° **Des séries comprenant des obligations sorties antérieurement et non encore remboursées.**

| NUMÉROS | DATES de remboursement | PRIX de remboursement. |
|---|---|---|
| | | Nouveaux francs |
| 2.086 à 2.430 | 1er février 1958 | 106,40 |
| 2.431 à 2.854 | 1er février 1960 | 107,84 |
| 4.295 à 4.934 | 1er février 1961 | 108,25 |
| 4.978 à 5.399 | 1er février 1959 | 107,24 |

### SOCIETE GENERALE de COUTELLERIE et ORFEVRERIE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.056.000 NF
SIÈGE SOCIAL : 31, RUE PASTOURELLE, PARIS (3e)
R. C. : Seine n° 55-B 2392.

*Obligations* 6 3/4 0/0 1951 *de* 100 *NF.*

**LISTE NUMERIQUE**

1° **Des séries comprenant les 183 obligations sorties au dixième tirage d'amortissement effectué le 17 novembre 1960 et remboursables à raison de 100 NF ;**

2° **Des séries comprenant des obligations sorties antérieurement et non encore remboursées.**

| NUMÉROS | DATES de remboursement. | NUMÉROS | DATES de remboursement. |
|---|---|---|---|
| 1 à 44 | 1er février 1959 | 1.147 à 1.329 | 1er février 1960 |
| 45 à 127 | 1er février 1961 | 1.994 à 2.245 | 1er février 1961 |
| 832 à 913 | 1er février 1958 | 2.304 à 2.500 | 1er février 1959 |

## CIMENTS LAFARGE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 61.300.000 NF

SIÈGE SOCIAL : 28, RUE EMILE-MENIER, PARIS (16e)

R. C. : Seine n° 54-B 10557.

### TABLEAU D'AMORTISSEMENT

**de 125.000 obligations 5 0/0 de 200 NF nominal faisant partie d'un emprunt d'un montant nominal maximum de 25.000.000 de NF** émis suivant décision du conseil d'administration du 18 octobre 1960 en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 9 mai 1960, amortissables en vingt ans au maximum à partir du 25 novembre 1960, sur la base d'une annuité constante pour le service de l'intérêt et de l'amortissement, soit par remboursement par tirages au sort à 220 NF pendant les dix premières années, 230 NF pendant les cinq années suivantes et 240 NF pendant les cinq dernières années, soit par rachats en Bourse. Chaque année, la moitié au moins du nombre de titres prévu au tableau d'amortissement sera obligatoirement remboursée par tirages au sort.

| DATES d'amortissement. | NOMBRE de titres à amortir. | DATES d'amortissement. | NOMBRE de titres à amortir. |
|---|---|---|---|
| 25 novembre 1961..... | 4.158 | 25 novembre 1971..... | 6.203 |
| — 1962..... | 4.347 | — 1972..... | 6.473 |
| — 1963..... | 4.544 | — 1973..... | 6.755 |
| — 1964..... | 4.751 | — 1974..... | 7.048 |
| — 1965..... | 4.967 | — 1975..... | 7.354 |
| — 1966..... | 5.193 | — 1976..... | 7.354 |
| — 1967..... | 5.429 | — 1977..... | 7.661 |
| — 1968..... | 5.675 | — 1978..... | 7.980 |
| — 1969..... | 5.933 | — 1979..... | 8.313 |
| — 1970..... | 6.203 | — 1980..... | 8.659 |

Total : 125.000 obligations.

## ANCIENS ETABLISSEMENTS BAIGNOL ET FARJON

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.640.000 NF

SIÈGE SOCIAL : RUE GERHARD-HANSEN, A BOULOGNE-SUR-MER

R. C. : Boulogne-sur-Mer n° 55-B 23.

### TABLEAU D'AMORTISSEMENT

**des 13.200 obligations de 100 NF nominal, convertibles en actions, émises en 1960.**

| DATES des amortissements. | NOMBRE de titres à amortir | DATES des amortissements. | NOMBRE de titres à amortir. |
|---|---|---|---|
| 1er octobre 1961..... | » | 1er octobre 1969..... | 1.059 |
| — 1962..... | » | — 1970..... | 1.111 |
| — 1963..... | » | — 1971..... | 1.167 |
| — 1964..... | 829 | — 1972..... | 1.225 |
| — 1965..... | 871 | — 1973..... | 1.287 |
| — 1966..... | 914 | — 1974..... | 1.351 |
| — 1967..... | 960 | — 1975..... | 1.418 |
| — 1968..... | 1.008 | | |

Total : 13.200 obligations.

*N. B.* — Lorsque les obligataires auront exercé leur faculté d'option, le nombre de titres à amortir chaque année sera réduit dans la proportion du nombre de titres convertis par rapport au nombre de titres émis à l'origine.

## PUBLICITÉ

CONCERNANT

### les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

*Tribunal d'instance de Metz.*

Par décision en date du 1er décembre 1960, le tribunal d'instance de Metz a déclaré nul et non avenu le certificat d'hérédité délivré le 8 février 1944 sous VI 18/44 après le décès du sieur Gustave-René-Henri Mangin, en son vivant entrepreneur, demeurant à Saint-Julien-lès-Metz, y décédé le 19 janvier 1944.

Pour extrait certifié conforme.

*Le greffier du tribunal d'instance.*

# ASSOCIATIONS

## ASSOCIATIONS FRANÇAISES

### DÉCLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

1er décembre 1960. Déclaration à la sous-préfecture de Calvi. **Œuvre de la cantine scolaire de l'Ile-Rousse.** But : assurer gratuitement ou pour un prix modique le repas de midi aux enfants nécessiteux des écoles publiques ; servir au plus juste prix le repas aux enfants dont les parents travaillent loin de leur domicile toute la journée ou habitent loin de l'école ; préserver la santé de l'enfant par des menus équilibrés et assurer son éducation par la surveillance des repas. Siège social : école de garçons de l'Ile-Rousse (Corse).

1er décembre 1960. Déclaration à la préfecture d'Arras. **Association syndicale des familles du Pas-de-Calais.** But : défense et représentation des intérêts généraux des familles populaires. Siège social : 11, rue de l'Entrepôt, Arras.

2 décembre 1960. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. **Ping-Pong-Club provinois.** But : pratique du tennis de table (masculin et féminin) en vue de l'entraînement et des compétitions. Siège social : mairie de Provins (Seine-et-Marne).

3 décembre 1960. Déclaration à la préfecture de l'Indre. **Association Centre d'information et de vulgarisation ménagères agricoles de Pellevoisin.** But : amélioration et diffusion des connaissances agricoles et ménagères. Siège social : école publique, Pellevoisin.

7 décembre 1960. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association culturelle des jeunes ruraux du pays guerchais.** But : formation sociale et culturelle des jeunes ruraux. Siège social : 4, rue des Sablonnières, la Guerche-de-Bretagne.

8 décembre 1960. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Association pour la commémoration du millénaire du fromage Maroilles.** But : commémorer le millénaire du fromage Maroilles qui a été créé et fabriqué vers l'année 960 à Maroilles par un moine de l'ancienne abbaye ; organiser à cet effet des festivités folkloriques avec le concours des collectivités ou groupements régionaux et des personnalités locales et régionales ; ériger une stèle souvenir. Siège social : mairie de Maroilles (Nord).

9 décembre 1960. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Groupement des entreprises dunkerquoises de peintures industrielles et maritimes.** But : grouper et coordonner les activités des entreprises membres. Siège social : 7, quai Freycinet, Dunkerque (Nord).

12 décembre 1960. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **Section locale des mutilés du travail, assurés sociaux, invalides civils et leurs ayants droit de Tucquegnieux et environs.** But : défense des intérêts des mutilés et faire connaître leurs droits. Siège social : café Offredi, Tucquegnieux (Meurthe-et-Moselle).

12 décembre 1960. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Amicale sportive de Wavrechain-sous-Denain.** But : pratique des sports et de plein air. Siège social : mairie de Wavrechain-sous-Denain (Nord).

12 décembre 1960. Déclaration à la préfecture de police. **Théâtres P. T. T.** But : faciliter aux agents des P. T. T. de tous grades l'accès aux différentes salles de spectacles de Paris (théâtres subventionnés et autres) ainsi qu'aux manifestations artistiques et sportives de la capitale. Siège social : 20, avenue de Ségur, Paris.

14 décembre 1960. Déclaration à la préfecture de Tours. **Arts et loisirs de la Butte fleurie.** But : procurer des distractions saines à ses adhérents et venir en aide, le cas échéant, à des personnes ou à des organismes dans le besoin. Siège social : rue de Belle-Ile, à Saint-Symphorien.

14 décembre 1960. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Action poétique.** But : promotion de jeunes poètes et diffusion d'œuvres poétiques. Siège social : 21, boulevard Gariel, Marseille.

15 décembre 1960. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Club des supporters de l'Amicale sportive lensoise.** But : encouragement du sport. Siège social : place Saint-Laurent, Lens (Pas-de-Calais).

15 décembre 1960. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. **Fanfare de Glos-la-Ferrière.** But : faire et propager l'art de la musique. Siège social : mairie de Glos-la-Ferrière (Orne).

15 décembre 1960. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Sou des écoles de Notre-Dame-de-Commiers.** But : défense des intérêts matériels et moraux des écoles et financement des fournitures scolaires. Siège social : mairie de Notre-Dame-de-Commiers.

16 décembre 1960. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Nautic-Club.** But : pratique du canotage, motonautisme et ski nautique. Siège social : 27, rue Voltaire, Saint-Etienne.

17 décembre 1960. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. **Association des loisirs éducatifs de Bonneville-la-Louvet.** But : éducation populaire sous toutes ses formes, création, entretien et développement des loisirs éducatifs et sportifs pour la jeunesse de Bonneville-la-Louvet ; et, spécialement, l'association se propose de seconder les familles et de collaborer avec elles pour l'éducation de leurs enfants, leurs récréations, leur formation morale, intellectuelle, physique, patriotique, professionnelle, économique et sociale. Siège social : chez M. Bernard Fresnais, à Bonneville-la-Louvet (Calvados).

18 décembre 1960. Déclaration à la sous-préfecture de Neufchâteau. **Foyer de la jeunesse de Mirecourt.** But : création, gestion et contrôle du foyer de la jeunesse de Mirecourt. Siège social : rue Clemenceau, Mirecourt (Vosges).

19 décembre 1960. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. **Centre aéré et colonie de vacances laïques de Rial.** But : gestion et organisation du centre aéré et de la colonie de vacances. Siège social : 29, boulevard de la République, Saint-Affrique (Aveyron).

19 décembre 1960. Déclaration à la sous-préfecture de la Châtre. **Association familiale de Cluis.** But : défendre les intérêts moraux et matériels des familles. Siège social : mairie de Cluis (Indre).

20 décembre 1960. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Kart-Club des Côtes-du-Nord.** But : pratique et développement du sport à partir des véhicules appelés karts. Siège social : caserne des Ursulines, Saint-Brieuc.

20 décembre 1960. Déclaration à la préfecture de police. **Association nationale des médecins praticiens à activité scientifique.** But : grouper les médecins français omnipraticiens, thermalistes, spécialistes qui, par leurs fonctions soit dans les hôpitaux publics ou privés, soit par leur rappartenance ou leurs fonctions dans les sociétés scientifiques, nationales ou internationales, etc., leurs travaux, ont le désir de se grouper dans le but de protéger leur activité. Siège social : 63, avenue de Villiers, Paris.

21 décembre 1960. Déclaration à la préfecture du Calvados. **Association des parents d'élèves de l'école du Sacré-Cœur de la Guérinière, à Cormelles.** But : cercle des parents d'élèves. Siège social : école du Sacré-Cœur, la Guérinière, route de Cormelles, à Cormelles, près Caen.

22 décembre 1960. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. **Section de la commune de Largeasse de l'Union nationale des combattants.** But : regrouper tous les combattants des deux guerres et d'A. F. N. et pourvoir à l'organisation des cérémonies commémoratives des 8 mai et 11 novembre et divers rassemblements patriotiques ou d'anciens combattants. Siège social : mairie de Largeassse (Deux-Sèvres).

22 décembre 1960. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or **Interapro-Bourgogne.** But : coordonner les efforts de productivité entrepris par les membres du groupement dans leur secteur professionnel respectif. Siège social : 13, rue Jeannin, Dijon.

22 décembre 1960. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Avenir et Joie.** But : éducation populaire, œuvre de grand air. Siège social : 240, avenue de Toulon, Marseille.

22 décembre 1960. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Association populaire de culture et loisirs.** But : création et gestion d'organismes de culture et de loisirs, tant pour les jeunes que pour les adultes. Siège social : 90, route Nationale, Saint-Louis, Marseille.

22 décembre 1960. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Bureau régional de péréquation des transports de la meunerie.** But : établir pour le compte de ses adhérents, les décomptes de péréquation des blés et farines et représenter les meuniers auprès des administrations. Siège social : 48, boulevard de Stalingrad, Nice.

22 décembre 1960. Déclaration à la préfecture de police. **Perce-forest.** But : pratique de la chasse et du canotage. Siège social : 32, rue de la Ferme, à Neuilly-sur-Seine.

23 décembre 1960. Déclaration à la préfecture du Nord. **Association des parents d'élèves du lycée mixte de Gondecourt.** But : contribuer à la prospérité de l'établissement et faciliter les rapports entre les parents et les autorités dont relève le lycée. Siège social : lycée mixte, rue Nationale, Gondecourt.

27 décembre 1960. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Télé-Club d'Allonville.** But : utiliser la télévision comme moyen d'éducation et de culture de ses membres par l'organisation de réceptions collectives suivies de débats, de causeries, de conférences, de visites ou de toutes autres manifestations décidées par le bureau du club, et comme moyen de détente récréative et de loisirs. Siège social : mairie d'Allonville.

28 décembre 1960. Déclaration à la préfecture de Nantes. **Amicale bouliste de la Fraicheur.** But : réunions d'amis amateurs du jeu de boules. Siège social : café de la Fraicheur, 42, rue des Chevaliers, la Haute-Ile, Rezé.

28 décembre 1960. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Comité d'aide aux personnes âgées ou malades de Moulins.** But : apporter aux personnes isolées de condition modeste, malades ou infirmes, en particulier aux vieillards, une aide ménagère à domicile. Siège social : hôtel de ville de Moulins.

29 décembre 1960. Déclaration à la préfecture de police. **Billard-Club La Série montrougienne (B. C. S. M.).** But : matches inter-clubs et formation de jeunes éléments. Siège social : 149, rue de Bagneux, Montrouge.

## MODIFICATIONS

1er décembre 1960. Déclaration à la préfecture de Tlemcen. L'Association des parents d'élèves et amis de l'école Jules-Ferry, Tlemcen, change son titre, qui devient : **Association des parents d'élèves et amis de l'école Jules-Ferry, Tlemcen (Algérie).** Siège social : école Jules-Ferry, Tlemcen (Algérie).

15 décembre 1960. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. L'association **Les Skieurs marseillais** transfère son siège social du 4, cours Joseph-Thierry, Marseille, au 33, boulevard de Longchamp, Marseille.

15 décembre 1960. Déclaration à la préfecture de Pau. Le **Club pyrénéiste jurançonnais** transfère son siège social du café Sylvain, avenue d'Argentine, Jurançon, au 18, rue Louis-Daran, Jurançon.

16 décembre 1960. Déclaration à la préfecture de Nancy. La **Fédération départementale des coopératives laitières** transfère son siège social du 7, rue Mably, Nancy, au 6, rue de la Source, Nancy.

16 décembre 1960. Déclaration à la préfecture de Nancy. Le **Centre interprofessionnel laitier de coordination et de conciliation** transfère son siège social du 7, rue Mably, Nancy, au 6, rue de la Source, Nancy.

19 décembre 1960. Déclaration à la préfecture de police. Le **Groupement amical des aspirants et rédacteurs de la Régie autonome des transports parisiens (G. A. A. R.)** transfère son siège social du 31, rue de Sambre-et-Meuse, au 16, rue Jouffroy, Paris.

20 décembre 1960. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. Le Groupement breton des armateurs à la pêche change son titre, qui devient : **Groupement mutualiste des armateurs à la pêche.** Siège social : rue du Bout-du-Monde, Lorient (Morbihan).

22 décembre 1960. Déclaration à la préfecture de police. L'association **Hommage à saint Louis** transfère son siège social du 44-46, avenue de la République, Vincennes, à l'hôtel de ville de Vincennes.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.